This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ex libris Joannis Antonij
Comitis de Schaffgotsch. etc.
AL 212.

AP
25
.B62

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

Fürstgräfl. Scharfgotsch'sche Majoratsbibliothek zu Warmbrunn

DE L'ANNE'E

M. D. C. LXXXVII.

TOME CINQVIE'ME.

A AMSTERDAM;

Chez WOLFGANG, WAESBERGE, BOOM, & van SOMEREN.

M. D. C. LXXXVIII.

L 833
27223

AVERTISSEMENT.

ON apprend avec plaisir que les Curieux ne se contentent pas de lire nôtre Bibliotheque, mais que de plus ils se donnent la peine d'en examiner soigneusement les extraits. Comme on n'a pour but que d'instruire fidelement le public de ce que les Livres contiennent, on ne fera pas difficulté d'éclaircir & de corriger divers endroits sur les avis qu'on recevra. Ce secours est d'autant plus nécessaire, dans les Extraits des grandes histoires, que le nombre presque infini d'idées differentes, dont on a l'esprit rempli, peut facilement faire prendre une circonstance pour l'autre, & que l'envie qu'on a d'abreger peut faire oublier une particularité essentielle.

C'est ce qui est cause qu'il s'est glissé deux fautes dans l'extrait de

Ruiter *T. IV. qu'on prie le Lecteur de corriger de cette maniere ; p.* 34. *l.* 14. 15. *Lisez* prenant quatre vaisseaux d'une flotte Hollandoise, qui retournoit de Smyrne & se saisissant de tous les navires de cette nation &c. *p.* 35. *l.* 15. *&* 16. *lisez* : qu'on avoit pris au retour de Smyrne: *ce qui est une suite de l'erreur précedente. La seconde faute est p.* 37. *l.* 3. *où il faut lire* : on déchira le portrait du Bailli *&c.*

Il y a deux autres endroits, où l'on ne croit pas devoir rien changer, mais qu'on veut bien éclaircir en faveur de quelques personnes, pour qui on a beaucoup de considération. L'un est p. 31. *l.* 14. *& suiv: On a dit, qu'en signant & jurât l'Edit perpetuel, tous ceux qui étoient dans les charges s'engagerent à* n'établir jamais

jamais de Gouverneur & Capitaine Général. *En traduisant en Flamand mot à mot, on diroit:* om geen Stadthouder en Capitein Generaal ooit in te stellen. *Comme en cette Langue on ne répete ni l'article ni le pronom, lorsque les noms sont du même genre, quoi qu'ils signifient la même chose, on a crû que nous avions voulu dire que les Etats avoient résolu de supprimer ces deux charges: ce qui est ridicule, puisqu'on ne sauroit se passer de Général en tems de guerre. Mais cette phrase ne signifie point cela en François: elle marque seulement qu'on avoit dessein de ne donner jamais ces deux charges à une même personne: car autrement il auroit fallu dire, en répetant l'article & la négation,* de n'établir jamais de Gouverneur,

ni de Capitaine Géneral.

On a auſſi repris un endroit de la p. 44. *l.* 11. On mit en priſon à Dordrecht le Bailli de Wit : *mais c'eſt faute de le bien entendre & de s'être un peu trop hâté à le critiquer. On n'a pas voulu dire qu'il demeura dans les priſons de Dordrecht juſques à ſa mort, puis qu'on dit p.* 45. *l.* 14. 15. *&c. que* le frere du Bailli l'étant allé voir en PRISON ils furent aſſaſſinez l'un & l'autre, par les bourgeois de LA HAIE, que le Magiſtrat de cette ville avoit mis ſous les armes. *Cela ſignifie donc ſimplement qu'il fut arrêté & fait priſonnier à Dordrecht, & transferé enſuite à la Haie : ce qui eſt très-vrai, puiſque cette ſaiſie ſe fit peu de temps après le retour du Bailli à Dordrecht, par le procureur Fiſcal de cette Ville,*

qui

qui l'y alla prendre, & le mena dans la Châtelenie, *ou la prison de la Cour de Hollande.*

On doit aussi avertir le Lecteur qu'à la pag. 445. *l.* 21. *au lieu de lire* à la moitié, *il faut mettre au* tiers. *La suite du discours le montre clairement.*

Il y a une autre sorte de fautes, qu'il n'est pas si facile de corriger; ce sont celles où l'on pourroit tõber, en n'entendant pas bien certains Auteurs, qui n'ont que des Idées confuses de ce qu'ils disent, qui s'expliquent mal, dont le stile est entre-coupé de parentheses, la plûpart inutiles, ou hors de leur place; qui entassent plusieurs raisonnemens l'un sur l'autre, sans suite & sans distinctiõ; qui prennent dans un même sens des mots d'une signification approchante; qui se servent de termes usitez dans un sens nouveau,

ſans en avertir ; & qui écriuent dãs une langue qu'ils n'entendant qu'à demi. Come ces gens-là ſe brouillent, qu'ils ne ſavent ſouvent ce qu'ils veulent dire ; & que nôtre Langue ne ſouffre point de ſens ſuſpendu ; de quelque maniere qu'on les faſſe parler, ils y trouvent à redire, lors-qu'ils ſont de mauvaiſe humeur.

Cette eſpece d'Auteurs eſt encore incommode, en ce qu'on ne peut jamais les ſatisfaire. Quelque peine qu'on ſe donne à lire leurs ouvrages, à tâcher de les entendre, & à y chercher quelque choſe de bon, on n'a jamais tout dit : parce qu'on ne ſauroit indiquer toutes leurs nouvelles découvertes, en vint ou trente pages. Ce ne ſont pas les habiles gens, ni les perſonnes d'étude, qui font ces ſortes de plaintes. Ce ſont ces ſavãs, qui n'ayant ni lecture ni connoiſſãce

de

de ce qui se passe dans le mõde, s'imaginent qu'ils sont fort au dessus du commun, qu'ils ne pensent jamais comme les autres hommes, & que toutes leurs imaginatiõs sont de nouvelles lumieres, que le Ciel ne communique qu'à eux.

M. de Tschirnhaus nous a fait remettre une copie manuscrite de la Réponse, qu'il a faite aux Réflexions de M. Fatio de Duillier sur sa méthode de trouver les tangentes &c. On l'inserera dans le volume suivant, pourvu qu'on reçoive assez à tems quelques éclaircissemens, que l'on attend de l'Auteur de cette réponse.

M. Nuis nous a prié d'éclaircir un endroit de l'extrait de son Livre qui n'est pas intelligible à tout le monde, étant separé du reste de l'ouvrage, lorsqu'il est parlé dans le II.

Probleme p. 538. *l.* 1. 9 .13. *& p.* 539. *l.* 12. de prendre la tangente *&c. on ne veut montrer qu'à faire les Angles* BGA, BGD, *&* BGH, *ce qu'on peut faire facilement avec le compas & la regle ordinaire: mais en moins de temps, en prenant les tangentes dont on a besoin sur l'instrument de l'Auteur.*

M. Nuis nous a encore envoié un abbregé fort court & fort clair de sa methode de creuser les rivieres, & d'ôter le sable, qu'on donnera au public le plus-tot qu'il sera possible.

J. LE CLERC.
J.C. DE LA CROSE.

TA-

TABLE
DES
LIVRES

Contenus dans ce V. Tome, le premier mot desquels est écrit en Capitales : les autres sont des Livres imprimez cette année, & la † marque quelques uns de ceux dont on parlera dans le volume suivant.

A

ALLIX (P. Réflexions sur les cinq Livres de Moïse pour établir la verité de la Religion Chrétienne. 8. A Londres chez J. Cailloüé & à Amsterdam chez P. Mortier. 305.

ALMELOVEEN (*Th. I. ab*) son édition de Celse. 200. - son édition de Rutilius Numatianus. 205

ARCHIMEDIS Syracusani Monumenta omnia Mathematica, fol. 1685
394

B.

BEAUVAU (*Marquis de*) Memoires pour le Regne de Charles IV. Duc de Lorraine & de Bar. 12. se trouve à Amsterdam chez Wolfgang. 480.

Bonneti (Theophili) Med. Labyrinthi Medici extricati, sive Methodus vitandorum errorum qui in praxi occurrunt, monstrantibus Gulielmo Ballonio & Lud. Septalio. Additus est ejusdem Septalii tractatus de nævis cum indicibus necessariis. 4. Genevæ, sumtibus Samuelis de Tournes.

BORREMANSII (Ant.) Vesperæ Gorinchemenses. 8. Amstelod. ap. Boom. 319

BOSSUET (Jaq. Ben.) Evêque de Meaux. Catechisme de son Diocese. in 16. A Paris. 392.

——— ORAISON funebre du Prince de Condé. 12. A Amsterdam. 399.

† *Braunii* (Joan.) Responsio ad Appendicem narrationis Apologeticæ Joh. Mackii. Groningæ. 4. Typis Car. Piemanni.

BURNET (Gilbert) Histoire de la Reformation d'Angleterre, de la Traduction du S. de *Rosemond* en 4. vol. in 8. A Amsterdam chez Wolfgang. 442

——— Some Letters containing an account, &c. 470

Le même en Flamand traduit sur la seconde édition. 4. A Amsterdam chez la Veuve Svvart.

——— La vie de Guillaume Bedell Evêque de Kilmore en Irlande; traduite de l'Anglois. à Amsterdam chez P. Savouret. 474.

BURROUGS (Iean.) la Souveraineté des mers Brittanniques.

C.

CELSI (*Aur. Corn.*) de Medicina Libri Octo, cum Scholiis, Constantini, Casauboni, &c. 21. 1687. Amstelod. ap. Joan. Wolters. 200

COMMENTAIRE Philosophique sur ces Paroles de Jesus-Christ, *contrains les d'entrer*. III. P. Contenant la réfutation de l'Apologie de S. Augustin pour les persecuteurs. 416.

CONSUETUDO vel Lex Mercatoria. 169

CONVERSATIONS sur diverses matieres de Religion; où l'on fait voir la Tolerance que les Chrétiens de divers sentimens doivent avoir les uns pour les autres; &c. Se trouve à Amsterdam chez Savouret. 186.

Co-

COPPIN (*Iean*) Bouclier de l'Europe avec une rélation de Voiages faits en Turquie, &c. A Paris 1686. & ſe trouve à Amſterdam chez Wolfgang. 91

GUMBERLAND (*Richard*) An Eſſay tovvards the recovery of the Jevvish Meaſures and Weights, comprehending their monies &c. 8. London, & ſe trouve à Amſterdam chez la Veuve Svvart. 131.

CUPERI (*Gisberti*) Harpocrates, ſive explicatio imagunculæ &c. 4. Ultrajecti: 1687. apud Fr. Halma. 108

——— Monumenta antiqua inedita. 123.

D.

DAILLON, Examen de l'Oppreſſion des Réformez de France. 413

——— Comparaiſon de l'Idolatrie ancienne & de la moderne. 12. A Amſterdam chez Mortier.

DES DROITS des deux Souverains en matiere de Religion, la Conſcience & le Prince. 12. A Rotterdam chez H. de Graaf. 296

Diſſertation ſur le pretendu bonheur des

des plaisirs de sens. 12. A Cologne & à Amsterdam chez Wetstein.

E.

ECLAIRCISSEMENS sur les scandales injustement pris d'un Livre intitulé l'Ouverture de l'Epître aux Romains. 12. se trouve à Amsterdam chez Wolfgang. 1687. 176

ENTRETIENS sur diverses matieres de Théologie & sur l'usage de la Philosophie dans la Religion. 12. A Amsterdam chez Wetstein. 192

F.

FATIO DE DULLIER (*N.*) Réflexions sur une methode de trouver les tangentes de certaines lignes courbes. 22

† *Fenelon* Abbé. Education des filles. 12. A Paris & à Amsterdam chez Wolfgang.

FERNANDES DE MEDRANO (*D. Sebastien*) Breve Descripcion del Mundo y sus partes, o Guia Geographica y Hydrographica dividida in tres Libros. 8. A Bruxelles 1686. 162

Fou-

FOUCHER Traité des Hygrometres 12. A Paris 1686. 344

G.

GARCIN (J.) P. de la verité de la Religion Chrétienne. 12. A Amsterdam chez Wolfgang. 286

H.

HARDOUINI (Joan.) Soc. Jes. Prebs. de Baptismo Quæstio triplex. Parisiis 4. 1687. & se trouve à Amsterdam chez Desbordes. 78

HARMONIE des Propheties anciennes avec les modernes, seconde partie. 12. se trouve à Amsterdam chez P. Savouret. 315

Heideggeri (Joan. Henr.) de Babylone Magna Diatribæ. 2. Vol. in 4. 387

——— In viam Concordiæ Protestantium Ecclesiasticæ manuductio. 8. Amstelodami. Apud Wetstenium. 319

† *Huberi* (Ulrici) de Concursu Rationis & S. Scripturæ Liber ad R. R. Viros D. D. *Joh. van der VVaeyen & Hermann. Alex. Roël* S. T. DD. & PP. Præfixa est epistola de occasione Scripti, & subjectæ quædam

dans Theſes examinatæ. 8. Franekeræ.

L.

Actuarius, de Morte Perſecutorum: en Anglois de la Traduction de M. Burnet, & en Flamand. Tous deux ſous la preſſe & chez la Veuve Swart.

Leeuvenhoek (Ant. van) Ontleedingen en ontdekkingen van de Cinnaber, &c. 4. Leide. 329

——— Anatomia ſeu interiora rerum ope Microſcopiorum detecta in 4. Lugd. Batav. 339

Le Moyne (Stephani,) Epiſtola de Melanophoris. 128

Lettre de M. R. à M. O. où l'on donne le moien de réſoudre pluſieurs Queſtions que ni Diophante, ni ſes Commentateurs n'ont point réſoluës à cauſe de leur difficulté. 387

Lettre d'un Gentilhomme Anglois à ſon ami, touchant les deux écrits trouvez dans le Cabinet du Roi Charles II. après ſa mort & publiez par l'autorité de ſa M. Britannique. Traduite de l'Anglois. 12. A Amſterdam chez P. Savouret.

LEUSDEN (*Ioan.*) Hebreuſche en Chaldeuſche Taalkonſt. 408

——— Lexicon novum Hebræo-Latinum ad modum Lexici Schreveliani cum Lexico Chaldaïco-Biblico: & alii Libri. *Ultraiecti apud Fr. Halma.* 410

† Luciani Opera Græco-Latina cum Variorum notis & Scholiis Græcis nunquam additis. 2. Voll. in 8. Amſtelodami, ſumptibus Societatis.

M.

MALDIGHII (*Marc.*) Opera omnia Londini in Fol. & Leidæ in 4. 1687. 46

† *Markii* (*Ioan.*) Appendix Narrationis Apologeticæ, quâ J. Braunii defenſio ad examen vocatur. 8. Groningæ.

——— Analyſis Exegetica Cap. LIII. Jeſaiæ, in quâ alia complura Vaticinia illuſtrantur. Accedit Mantiſſa obſervationum textualium, 8. Groningæ & Amſtelodami apud J. Borſtium.

MAUROLYCI (*Franc.*) Nobilis Siculi Archimedes. fol. Panormi. 348

MEIBOMII (*Henrici*) ad Saxoniæ infe-

ferioris in primis Hiſtoriam introductio. 4. Helmeſtadii 1687. 64.

MENAGE Hiſtoire de Sablé; Premiere Partie. fol. A Paris. 350

Menochii (Jacobi) Papienſis Juriſc. clariſſimi &c. De adipiſcenda, retinenda & recuperanda poſſeſſione Commentaria. Item Reſponſa cauſæ Finarienſis, à multis Italiæ celeberrimis J. C. Collegiis reddita, eodem Auctore edita. Omnia nunc emendatiùs & ornatiùs quàm ante hac, allegationibus à Textu diſtinctis, excuſa: Cum indicibus rerum & verborum locupletiſſimis. fol. Genevæ apud Sam. de Tournes.

Oi

OLIVER & FULLANA (Don Nicolas) Recopilation Hiſtorica de los Reyes, Guerras, Tumultos y Rebelliones de Ungria. 4. A Bruſſelles. 358

ONDERZOEK en Wederlegging van de verkeerde antwoord van Irenæus, Philalethius (of liever Philalethes) op de vrage vvat is COCCEJANERY &c. 8. A Amſterdam chez P. & Ab. van Someren. 1686. 421

P.

PARAPHRASE *with notes and preface upon the* V I. *Chapter of St. Iohn*, 4. London. 44.

Penſées diverſes ſur l'eſprit perſecuteur de l'Antechriſt. 8. ſe trouve à Amſterdam chez P. Savouret.

PERIZONII (*Iacobi*) in Fr. Sanctii Minervam notæ. 8. Franekeræ. 261

PETITI (*Petri*) Diſſertatio de Amazonibus. Edizio Secunda Auctior & correctior. 8. Amſtelod. apud Joan. Wolters.

POIRET (*Pierre*) L'œconomie Divine, ou Syſteme Univerſel des œuvres & des deſſeins de Dieu envers les hommes, &c. en 7. Voll. in 8. A Amſterdam chez Wetſtein. 362

——— LA PAIX des bonnes ames dans les partis du Chriſtianiſme ſur les matieres de Religion, & particulierement ſur l'Euchariſtie, où l'on répond auſſi à un article de l'Onzieme des Lettres Paſtorales. 8. chez le même. 387

R.

RACHELII (*Samuel.*) Commentarius Philoſophico. Juridicus, in tres

res Libros Ciceronis de Officiis. 8. Amst. apud Wetstenium 235
RUTILII NUMATIANI (*Cl.*) Itinerarium, cum integris Simleri Castalionis &c. animadversionibus. 12. Amstelodami apud Joan. Wolters. 205
RYCKII (*Theod.*) Animadversiones in Cornel Tacitum. 2. Vol. in 12. Leidæ. 220

S.

SALMASII (*Claud.*) Plinianæ Exercitationes in C. Jul. Solini Polyhistora. fol. Ultrajecti apud Franciscum Halma. Adhuc sub prælo. 1
SANCTII (*Franc.*) Minerva, sive de Causis Latinæ Linguæ. 8. Franekeræ. 261
SIBERSMA (*Hero*) Pr. Roem der Christenen in Christo Jesu den Heere hare geregtigheyd. &c. 8. A Leeuwarde. 461
SIMON (*Richard*) Créance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation. 12. A Paris, & se trouve à Amsterdam chez Desbordes. 236
Sterre (Dionis. *van der*) M. D. Tractatus novus de generatione ex Ovo nec

nec non de Monstrorum productione duabus epistolis comprehensus, Amstelodami, apud Cornelium Blancard.

STILLINGFLEET (*Edo.*) The Doctrine of the Trinity and Transsubstantiation compared as to Scripture. 4. se trouve à Amsterdam chez la Veuve Svvart. 30

T.

TRAITE' d'un Auteur de la Communion Romaine touchant la Transsubstantiation, où il fait voir, que selon les principes de son Eglise, ce dogme ne peut être un article de foi: A Londres chez Caillouë. 1686. 399

TRANSSUBSTANTIATION *no Doctrine of the Primitives Fathers.* 4. se trouve à Amsterdam chez la Veuve Svvart 1687. 29

V.

VLAK (*Ioan.*) Pr.) Eeuvvig Evangelium. 437

——— Zegen en Vloek en t'Verbond in Moabs Velden. 437

—— Heilig Sabbath. 438
—— Oeffening in Wysheid over de Leere der Zaligheyd. 437
Alle in 8. en 't Amsterdam by G Borstius.

† *Vries* (*Ger. de*) Profess. Philosoph. De Natura Dei & humanæ mentis Determinationes Pneumatologicæ 8. Ultrajecti apud Ioannem van der Water.

W.

† *Waeyen* (*Ioan. vander*) De Motibus à Iurisconsulto nuper in Academia Frisiæ temerè excitatis, ad Reverend. & Doctissimum Virum Gul. *Anslarium* V. D. apud Amstelodamenses Ministrum, Epistola. Adduntur in Cl. H. *Vitzii* Epistolam animadversiones necessariæ; in 4. Franekeræ apud Io. Gyselaar.

† *Vitsii* (Hermanni) ad amplissimum Virum Ulricum Huberum Dissertatio Epistolicâ; in qua de Scripturæ Sacræ Auctoritate Divina ex sola Ratione adstruenda, de Operationibus Spiritus Sancti in Electis, mediatis an immediatis; de conscientia

tia nunquam aut aliquando errante; placidè disputatur. Addita est ob materiæ affinitatem Oratio de præstantia veritatis Evangelicæ. 8. Trajecti ad Rhenum ex Officina Fr. Halma.

BIBLIOTHEQVE UNIVERSELLE ET HISTORIQVE

DE L'ANNE'E 1687.

AVRIL.

I.

CLAUDII SALMASII, *Plinianæ Exercitationes in* C. JULII SOLINI. *Polyhistora*. Ultrajecti apud Franc. Halma in fol.

CEt ouvrage n'eſt pas encore achevé d'imprimer, de ſorte qu'on ne peut pas indiquer le nombre des pages qu'il aura. Il ſuffit d'avertir le public qu'il y en a déja plus de huit-cents d'imprimées, & que les deux volumes de l'Edition de Paris ſeront renfermez dans un ſeul, mais d'une forme beaucoup plus grande. On a

ôté dãs cette Edition un bon nombre de fautes qui étoient demeurées dans la précedente, particulierement dans les citations, dont on auroit cherché plusieurs inutilement, dans les endroits qui y sont marquez. Ces corrections sont d'autant plus grande consequence que le nombre des citatiõs est grand, & l'on sait que dans cette sorte de livres elles font la meilleure partie des ouvrages.

Saumaise nous apprend dès les premieres lignes ce qu'il s'est proposé. Je me propose, dit-il, dans ces remarques, de corriger & d'expliquer Pline & de montrer les fautes qu'il a commises, mais dans le même ordre que Solin l'a copié. En même temps je corrigerai Solin, & je ferai voir aussi que c'est un méchant Auteur, Ceux qui font des commentaires sur les Anciens, tâchent ordinairement de faire passer ceux qu'ils commentent pour d'excellens Auteurs, mais on vient de voir que Saumaise a fait tout le contraire à l'égard de Solin, & il seroit à souhaiter que tous les commentateurs en eussent fait autant que lui. On n'admireroit pas, comme l'on ne fait que trop souvent, jusqu'aux fautes de l'Antiquité.

Comme Saumaise, a jugé des Anciens & des modernes avec beaucoup de liberté, & qu'il a eu de grandes querelles avec divers savans, on n'a pas manqué de le traiter avec la même rigueur. Le P. Petau entre autres ne l'épargna pas, & si Saumaise a parlé de lui avec assez de dureté, le Jesuite ne demeura

pas

pas longtemps sans le lui rendre. Il composa un livre contre ses *Exercitations sur Solin*, sous le titre de *Miscellanea Exercitationes*, où il prétendit d'avoir montré que Saumaise en relevant trop rigoureusement les fautes des autres, en avoit commis de plus grandes que celles qu'il reprenoit. Ce livre se trouve joint à son Edition de Julien de 1630. Un autre Jesuite qui a fait rimprimer ce Julien avec des additions, & qui nous a donné l'Histoire Naturelle de Pline, avec des notes de sa façon, (a) dit en parlant de l'ouvrage de Saumaise sur Solin que *comme on ne peut pas douter qu'il n'y ait bien des choses savantes dans ce livre, la plûpart aussi sont hors du sujet, c'est à dire qu'elles ne servent de rien pour l'explication de Pline. Tout ce qu'il y a de difficile à entendre dans cet Auteur*, ajoute-t-il, *ce qui comprend une infinité de choses, ne s'y trouve point expliqué: on ne voit pas même qu'il l'ait touché en passant. Tout ce qu'il y a de bon par rapport à Pline, est tiré d'ailleurs, comme on le marquera en son lieu. Il a fallu refaire tout ce qu'il a inventé, on dit de lui même sur cette matiere.* Mais comme Saumaise a toûjours été ennemi de la Societé des P. P. Jesuites, il ne seroit pas juste de les en croire sur leur parole. Pour s'assurer si ce qu'ils disent est veritable, il faut se donner la peine de lire quelques pages de ce grand ouvrage. Il y a une si grande variété de matiere, qu'on ne s'ennuiera pas dans cette

A a lecture

(a) I. Harduinus in Præf. in Plinium.

lecture, & qu'à moins que d'être d'une vaste érudition on y apprendra une infinité de choses. Il n'importe pas beaucoup qu'elles servent à l'intelligence de Pline, ou non, pourvu qu'elles soient savantes & solides.

On ne peut s'en rapporter à personne en ces occasions, parce qu'il y a presque autant de goûts differens qu'il y a de Lecteurs. Pour donner quelque idée de cet ouvrage à ceux qui n'en ont rien lû, & pour voir si le P. Hardouïn a eu autant de mépris pour Saumaise qu'il en témoigne dans les paroles que l'on vient de lire, on rapportera quelques endroits de Saumaise, où il s'agit de Pline, & on les comparera avec les notes de ce Jesuite.

Pag. 4. col. 2. Saumaise prouve fort au lõg que *linea* chez les Latins, lors qu'il s'agit de peinture, signifie un trait depinceau *penicillo ductũ* & que *linearis pictura* signifie la peinture en détrempe ou en huile, & non pas seulement le dessein, ou l'art de crayonner. Un homme d'esprit (a) qui a écrit de la sculpture & de la peinture des Anciens, avoit crû que *linea* ne signifioit autre chose qu'un trait ou une ligne que l'on forme avec un simple crayon, & avoit repris Pline, cõme s'il n'avoit pas entendu ce que vouloit dire *linea* dans la peinture, lors qu'il avoit fait cette histoire que l'on trouve au Liv. xxxv. c. 10. Appelles étant allé à Rhodes, pour voir Protogene qui y demeuroit, alla d'abord chez lui, mais ne l'aiant pas trouvé au logis, pour lui faire entẽ-

(a) *Moniocosius de Vet. Sculptura & pictura.*

entendre qui l'avoit demandé, il prit un pinceau, & en fit un trait d'une extrême fineſſe (*lineam ex colore duxit ſumma tenuitate*) ſur une toile qu'il trouva ſur un chevalet, après quoi il ſe retira. Une vieille femme, qui étoit demeurée à garder la maiſon de Protogene ne manqua pas de lui dire lors qu'il fut de retour qu'il étoit venu un homme qui l'avoit demandé, & qui au lieu de dire ſon nom, avoit fait un trait ſur une toile. Protogene, aiant jetté les yeux ſur ce trait, connut d'abord, à ce qu'on dit, que ce ne pouvoit être qu'Appelles, mais en ayant fait un autre encore plus fin & d'un autre couleur par deſſus le trait d'Appelles, il ordonna à cette femme de le lui montrer s'il revenoit en ſon abſence. Il revint en effet bientôt aprés, & fit un troiſiéme trait par deſſus ces deux, en ſorte qu'il étoit impoſſible d'en faire un plus fin. Protogene de retour avoüa qu'il étoit vaincu, & qu'il ne pouvoit pas faire un trait d'une plus grande fineſſe que celui-là. Il alla chercher ſon hôte dans le port, & le reçut avec joie. On conſerva ſoigneuſement cette toile, qui fut l'admiration de la poſterité, & particulierement des Maîtres de l'art. On la voioit encore à Rome du temps d'Auguſte, & l'on alloit regarder avec étonnement une grande toile où il n'y avoit que trois traits ſi déliez qu'ils échappoient preſque à la vuë; mais elle brula dans une incendie du Palais. Pline ſe ſert dans tout ce récit du mot *linea*. Saumaiſe l'explique au long, & re-

marque que les Latins ont parlé ainsi à l'imitation des Grecs qui *a* disoient en parlant des Peintres γραμμὰς ἕλκειν tirer *une ligne*; car γράφειν en Grec signifie proprement *peindre*, d'où vient qu'on appelloit les *peintres* γραφεῖς & un tableau γράμμα. On appelle aussi un ouvrage achevé *omnibus lineis absolutum*, ce qui est tiré de la peinture. Et afin qu'on ne s'étonne pas qu'on ait tant estimé de simples traits à cause seulement de leur delicatesse, il ajoûte *a* que pour peindre les extrémitez, & les chéveux, il faut des traits extrémement délicats. On trouvera la même chose en abregé, & presque dans les mêmes termes dont Saumaise s'est servi dans la Note du P. Hardouin sur cet endroit de Pline. *Tom.* v. *p.* 208. *num.* 78. mais apparemment il n'a pas cru que ce fut là une chose difficile, ni que Saumaise l'eût tirée d'ailleurs. Il est vrai qu'il reprend ce savant homme d'avoir cité à faux ce vers, comme s'il étoit d'Horace:

Nulla dies abeat, quin linea ducta supersit.

(*a*) P. 5. col. 1. E P. 6. col. 2. C, Pline Liv. III. chap. 8. en parlant du culte qu'on rendoit à Rome à la Deesse *Angerone*, dit: *Diva Angerona cui sacrificatur ad diem* XII. *Cal. Ian ore obligato, obsignatoque simulacrum habet.* Saumaise remarque qu'il faut lire *ante diem* & non *ad diem*, comme il y a dans les Editions précedentes.

cedentes. Mais on ne trouvera pas la même faute dans celle du P. Hardouïn, qui a sans doute eu la même pensée que Saumaise. Voiez le 1. Tom. p. 331.

P. 10. col. 1. B. Il est vrai aussi que le P. Hardouïn n'a pas toûjours suivi les pensées de Saumaise. En voici un exemple. Pline dit que les Egyptiens invoquoient leur *Ibis* contre les serpens qui venoient d'Ethiopie en leur païs, à quoi il ajoûte : *& les Eleens le Dieu Muïagre* (Myiagrum Deum) *lors que la multitude des mouches leur cause la peste, & les mouches meurent aussi tôt que l'on a sacrifié à ce Dieu.* Liv. x. c. 28. Saumaise dit sur cet endroit de Pline qu'il faut bien distinguer *le Iupiter Muïodes* ou *Apomuios* dont Pline parle ailleurs, du Dieu *Muïagre* dont il est question, & que l'on sacrifioit au premier tous les quatre ans pendant les jeux Olympiques seulement, afin qu'il chassât les mouches, au lieu qu'on invoquoit le second tous les ans en certain temps, que la multitude des mouches causoit la peste, pour les faire mourir. Il remarque encore que les Mss. les plus anciens ont en cet endroit de Pline *Evisnysacoren*, d'où il conjecture qu'on peut lire, *Elii Myiacoren*, μυιαγέλων c'est à dire qui *chasse les mouches*. Mais il ne propose cette conjecture qu'en doutant. Le P. Hardouïn au contraire confond les deux Divinitez, & dit en suite que quelques Mss. ont précisément, comme conjecture Saumaise, *Myiacoren*. Tom. 2. p. 418. *num.* 2.

Si ce grand Critique avoit vû ces Mſſ. il auroit eu bien de la joie d'y trouver la confirmation de ſa conjecture, mais le P. Hardouïn croit que c'eſt une faute, quoi qu'il ſemble avoir lû Saumaiſe, parce qu'il cite comme lui un paſſage de Clement Alexandrin, où il dit que les Romains adoroient Hercule *le Chaſſeur de mouches* Ἀπόμυιον, comme les Eléens ſervoient Jupiter ſous le même ſurnom. Pline dit dans le même endroit que les mouches mouroient d'abord qu'on avoit ſacrifié en Elide à cette divinité: *protinus interemunt quàm litatum eſt ei Deo.* C'eſt ainſi que Saumaiſe a corrigé ce paſſage, au lieu qu'on lit dans les autres éditions *quâ litatum eſt illi dæ.* Le P. Hardouïn a trouvé à propos de mettre cette *correction* dans le Texte. Voiez ſa *Correction* xxxv.

P. 17. col. 2. D. Pline dans ſon Livre VII. c. 45. fait une longue énumeration des malheurs arrivez à Auguſte, pour faire voir qu'il n'y a point de bonheur ſi grand qui ne ſoit traverſé de pluſieurs chagrins. L'un de ces malheurs, c'eſt que lorſque la bataille de Philippes ſe donna, il étoit malade d'hydropiſie, qu'il s'enfuit & demeura trois jours caché dans un marais, tout malade qu'il étoit: *Philippenſi prælio morbus, fuga, & triduo in palude ægroti, & ut fatentur Agrippa & Mœcenas, aquâ ſubter cutẽ fuſâ turgidi, latebra.* C'eſt cõme le P. Hardouïn corrige après Saumaiſe, qui aſſure que c'eſt ainſi que ce paſſage ſe trouve dans les anciens Mſſ. au

lieu

lieu que dans les Editions il y a: *aquâ subter cutem fusâ turgida latera*. V. Tom. 2. p. 69. num. 7. correct. cxxv.

P. 18. col. 2. B. Un autre malheur d'Auguste que Pline rapporte au même endroit, c'est que cet Empereur aiant relegué Posthume Agrippa dans l'île de Planasie, il s'en répentit un peu avant que de mourir. Il passa dans cette île avec Fabius, qui fut le seul témoin des caresses qu'il y fit à Agrippa, à qui il fit esperer qu'il le rappelleroit. Fabius à qui il avoit recommandé le secret, dit ce qu'il avoit vû à sa femme Martia, qui le rapporta à Livie. Auguste en colere de ce que Fabius l'avoit trahi le fit mourir bientôt après. Voici comme Pline exprime cela: *abdicatio Postumi Agrippæ post adoptionem, desiderium post relegationem: inde suspicio in Fabium, arcanorumque proditionem*: Saumaise dit qu'il faut lire *arcanorum proditorem*, ou *arcanorum proditionis*, & en effet la suite du discours semble le demander, car on ne peut pas dire en Latin, *suspicio in arcanorum proditionem*. Cependant le P. Hardouïn n'a pas trouvé à propos de suivre cette correction, mais il a ponctué les paroles suivantes de même que Saumaise: *hinc uxoris & Tiberii cogitationes, suprema eius cura*: Ensuite les « desseins de sa femme & de Tibere, qui furent la cause de ses derniers chagrins. Si « l'on veut savoir quels étoient ces desseins, Saumaise répond qu'il faut entendre les desseins d'une mere qui tâchoit de faire avoir

l'Empire à son fils, & d'un homme qui avoit une extrême envie de regner ; & c'est aussi ce que le P. Hardouïn nous apprend dans les mêmes termes. *Tom.* 2. p. 71. n. 35.

Ibid E Voici une correction plus importante d'un autre passage de Pline. Il est certain, dit cet Auteur, qu'il peut naître trois gemaux, témoin les Horaces & les Curiaces. Lors qu'il en naît davantage on conte cela comme un prodige, si ce n'est en Egypte où l'eau du fleuve du Nil rend les femmes fécondes. Dernièrement sur la fin de l'Empire d'Auguste, l'accouchement d'une certaine Fausta, qui mit au monde deux garçons & deux filles, fut sans doute un présage de la famine, qui affligea peu de temps après l'Italie. L. VII. c. 3.

C'est là le sens de Pline selon la correction de Saumaise qui lit : *ubi fœtifer potu Nilus amnis. Proximè supremis D. Augusti, &c.* Le P. Hardouïn dans sa *Correction* XXIII. assure que dans quelques Mss. on lit ce passage, comme on vient de le rapporter, & dit que l'on peut en quelque sorte soûtenir cette correction, sans dire néanmoins que Saumaise l'a proposée avant lui. Mais il parle encore moins d'une autre correction que Saumaise a tirée des Mss. où au lieu de *inter portenta dicitur*, cõme portent les Editions de Pline, on lit *adducitur*, qui paroît beaucoup meilleur que *dicitur*. Ce n'est pas qu'il n'ait lû l'endroit de Solin, sur lequel Saumaise fait cette remarque. Pline dit un peu

peu après qu'entre les ornemens du Theatre de Pompée, il y avoit la statuë d'une femme nõmée Eurychis, qui avoit été ensevelie par vint enfans qu'elle avoit mis au monde. Solin a si mal entendu Pline, qu'il dit que Pompée fit paroître cette femme dans son theatre avec ses vint enfans. Le Pere Hardouïn l'en reprend avec raison, après Saumaise. Voiez le *Tom.* 2. p. 16. n. 2.

P. 19. col. 2. D. Entre une infinité de fausses experiences, on trouve celle-ci dans Pline. Liv. VII. c. 15. *Nihil facilè reperiatur mulierum profluvio magis monstruosum. Acescunt superventu musta, sterilescunt tacta fruges.* Comme ce *superventu* est un peu obscur, Saumaise a remarqué qu'il faut sous entendre *mulier cui menses fluunt*, & la même pensée, revêtuë des mêmes paroles, est venuë dans l'esprit du P. Hardouïn. Tom. 2. p. 31. n. 3.

P. 20. col. 1. B. Pline en parlant de la même chose, dit Liv. XXVIII. c. 7. *qu'elle noircit le lin lors qu'on le cuit, lina cum coquantur nigrescere*, ce qui pourroit fort bien s'entendre du lin que l'on blanchit, & que l'on fait passer par la lessive, quoi que Saumaise demande si quelcun a jamais ouï dire qu'on cuise le lin? puis qu'il n'y a personne qui l'ait vû blanchir, qui ne le sache. Mais il assure que les anciens Mss. ont *lina cum quibus coguntur, inquinantur nigrescere*, d'où il conjecture qu'il faut lire *cudantur*, ce qui veut dire que lors que l'on tâche le

bois dont on ſe ſert pour fouler le lin, de la matiere dont il parle, ſe lin ſe noirci t. Mais le P. Hardouïn, qui a vû pluſieurs Mſſ. ne nous dit point s'il y a trouvé cette maniere de lire. Auſſi il n'étoit pas poſſible qu'il ſe rencontrât toûjours ſi heureuſement avec un homme qui a ſi peu contribué, ſelon lui, à l'intelligence des Ecrits de Pline. C'eſt ſans doute par un ſemblable effet que ce Jeſuite n'a point remarqué que quelques lignes au deſſous, au lieu de *hebeteſcere*, les Mſſ. liſent *hobetari*, & *Bithus* aulieu de *Bythus*, que Pline met dans ſon indice entre les Ecrivains Romains, & qui il a tiré ce qu'il dit. C'eſt ainſi, ſelon la remarque de Saumaiſe, que s'appelloit ce fameux gladiateur qui a donné lieu au proverbe cum *Bitho Baſſius*.

P. 23. col. 1. B. Pline aſſure dans ſon Liv. VII. c. 8. que l'on appelloit en Latin *Agrippa* un enfant qui venoit au monde les pieds les premiers, & il tire l'origine de ce mot de la Langue Latine, comme ſi l'on donnoit ce nom à ceux qui naiſſent de la ſorte, parce qu'ils ſont *ægrè parti*, enfantez avec peine; Aulu-gelle en dit autant. Mais Saumaiſe ſoûtient qu'ils ſe trompent l'un & l'autre, & qu'*Agrippa* eſt un mot Grec qui vient de ἀγρέω, chaſſer & ἵππος un cheval. Auſſi le Grammairien *Soſipater* range ce mot parmi les noms Grecs, & on le trouve dans le Scholiaſte de Theocrite & dans une ancienne Epigramme. Il n'y a pas de l'apparence que cet endroit de Saumaiſe ſoit un

de

de ceux que le P. Hardouïn desapprouve, puis qu'il l'a mis en abregé dans son Tom. 2. p. 22. n. 3. Ce n'est pas non plus une chose que Saumaise ait prise de quelque autre Critique, car le P. Hardouïn n'en a rien dit.

Voici une correction qui se trouve dans Saumaise, au commencement de la colomne suivante, & qui regarde un endroit de Pline, qui suit celui qu'on vient de citer. A l'occasion du mot *Agrippa*, il parle du favori d'Auguste, qui portoit ce nom, & dit qu'il avoit été assez malheureux, aussi bien que tous ceux qui étoient nommez ainsi, parce qu'ils étoient nez les pieds les premiers. Il ajoûte .... *exercito ævo inter arma mortésque*, ad noxia successu .... *huisse augurium præpositeri natalis existimatur*. Cet *ad noxia successu* ne signifie rien selon Saumaise, & il faut lire *obnoxio secessu*, ce qui se rapporte à la retraite d'Agrippa, lors qu'il crut qu'Auguste ne le consideroit plus autant qu'il avoit fait autrefois, si bien que Pline veut dire, qu'Agrippa sentit des effets du mauvais augure d'une naissance opposée à l'ordre de la nature, puis qu'il passa sa vie parmi les armes, & les meurtres, & qu'il se retira enfin de la Cour d'Auguste, comme s'il eût été criminel. Suetone se sert du même mot *obnoxius*, en parlant de la maniere dont Tibere vivoit dans sa retraite de Rhodes: *Enimverò tunc non privatum modò, sed etiam obnoxium & trepidum egit, mediterranei agri abditus.* Non seulement il

„ il vécut en particulier, mais plein de crain-
„ te & comme s'il eût été coupable, il se tint
„ caché dans le milieu de l'île. Cependant
le P. Hardouïn prétend que la correction de Saumaise ne signifie rien, & explique les termes *ad noxia successu*, comme si Pline vouloit dire que les bons succès qu'Agrippa avoit eus n'avoient été cause que de mille maux, aiant mis au monde Agrippine de qui nâquit Caligula, & la mere de Neron qui se nõmoit aussi Agrippine. Comme on ne peut pas douter que ce sens ne soit conforme à l'Histoire, cet *ad noxia successu* paroîtra peut-être un peu dur.

Mais le P. Hardouïn, comme on l'a déja vû, ne contredit pas toûjours Saumaise. On en voit un exemple dans la page suivante au ch. x. où il a mis dans le texte la maniere de lire que Saumaise avoit approuvée avant lui. Pline parle de ceux qu'on appelloit en Latin *Vopisci*; l'on appeloit ainsi un gemeau qui demeuroit dans le sein de sa mere jusqu'à son terme, quoi que l'autre fût mort par une fausse couche. Il ajoûte *maxima*, etsi *rara circa hoc miracula exstitunt*. C'est ainsi que Saumaise a corrigé sur les Mss. au lieu qu'on lisoit auparavant *& rara*. On remarque ces minuties, parce qu'on peut juger par là de l'exactitude, que Saumaise avoit apportée à conferer les Mss. de Pline avec les Editions, & du soin qu'il a pris d'en avertir le Lecteur. Le P. Hardouïn n'a pas trouvé à propos d'en rien dire.

Il n'a pas crû non plus devoir réfuter, ni approuver la penſée de Saumaiſe touchant le mot *Vopiſcus*. Il croit que ce n'eſt point un mot Latin, & qu'il ne ſignifie pas proprement ce que Pline lui fait ſignifier, non plus qu'*Agrippa*. En effet le mot de *Vopiſcus* n'a aucun rapport avec un gemeau qui demeure vivant dans le ſein de ſa mere, pendant que l'autre meurt & en ſort Ὄπις Ὄπις eſt un nom Grec commun aux deux ſexes comme *Iphis*, *Nymphis*, & autres ſemblables, comme Saumaiſe le prouve par une Epigramme de Simonide. Le diminutif d'Opis c'eſt *Opiſcus* Ὀπίσκος, & en y ajoûtant le Digamma Eolien Βοπίσκος *Vopiſcus*. On ne peut trouver étrange que l'on reprenne Pline d'avoir donné de fauſſes Etymologies à des mots Latins, puis que l'on ſait que Varron en eſt tout plein, pour n'avoir pas aſſez pris garde que la Langue Latine n'eſt pas une Langue Mere, mais qu'elle vient de la Dialecte Eolienne. C'eſt dequoi on trouve pluſieurs preuves répanduës en divers endroits de ces Exercitations de Saumaiſe. On ſait auſſi que divers Critiques ont accuſé les plus ſavans hõmes de l'Antiquité de n'avoir pas bien entendu quelques mots de leur Langue. Henri Etienne a repris Ciceron de n'avoir pas bien ſû ce que veut dire *convivium*, qu'il a cru marquer une ſocieté de perſonnes *qui vivent enſemble*, aulieu qu'il ſignifie une troupe de gens qui *ſe régalent & qui ſe divertiſſent*, M. le Fevre a repris Ariſtote d'avoir

voir censuré mal à propos quelques Tragiques Grecs qui avoient dit *κώπης ἄναξ Roi de la rame*, pour un rameur, comme si cette Métaphore étoit trop noble: au lieu que le mot ἄναξ ne signifie pas proprement *Roi*, mais un homme qui est commis sur quelque chose & qui en a soin.

P. 26. *col.* 2. Pline dit en parlant des Peintres celebres: *Alcimachus Dioxippum, qui Pancration Olympia, citra pulveris tactum, quod vocant ἀκροκονιν vicit.* Liv. xxxv. c. 11 C'est ainsi que lit Saumaise aulieu de *pulveris tactum*: il s'appuie sur les Mss. aussi bien que le P. Hardouïn, qui a reçu cette maniere de lire dans le texte: c'est à dire *qu'Alcimaque vainquit sans peine Dioxippe qui avoit vaincu à la lute.* Jusque-là nos deux Critiques sont d'accord, mais ils ne s'accordent pas dans les mots suivans. Il y a dans les editions *& Cœnus stemmata*, & Cœnus les couronnes: mais Saumaise lit *Scammata*, c'est à dire que Cœnus avoit vaincu à sauter. Tous les Mss. ont *& Cœnus Stemmata*, de sorte que ce grand Critique ne s'est pas trop éloigné de leur maniere de lire: mais le P. Hardouïn a mis dans le texte *coniti Nemeæ*, contre l'autorité de tous les Mss. c'est à dire, selon lui, qu'Alcimaque ne vainquit que difficilement dans les jeux Neméens. Il auroit bien fait de citer quelque Auteur Grec qui eût dit *κονιτὶ*, car

quoi

quoi qu'on dise bien ἀκονιτὶ. * il ne s'ensuit pas qu'on dise κονιτί. On dit dans le même sens αἱδρεὶ sans sueur ἀμαχητὶ sans combat αἱματωτὶ sans répandre du sang, mais on ne trouve point dans les Anciens ἱδρεὶ en suant μαχητὶ en combattant, αἱματητὶ en repandant du sang. V. Tom. V p. 134. n. 79.

P. 29 col. 2. F. Saumaise corrige un passage de Pline Liv. VII. c. 12. & au lieu de *Teranius M. Antonio* &c. il lit sur l'autorité des Mſſ. *Feranius mango Antonio* &c. Le P. Hardouin fait la même chose. v. Tom. II. p. 27. n. 5. *Correct.* XLVIII.

Pline parle en cet endroit de deux enfans que Marc Antoine acheta pour 30000. liv. parce que l'un étant né dans les Gaules & l'autre en Asie, ils se ressembloient si parfaitement, qu'on les eût pris pour des gemaux, si la diversité de leur langages n'avoit fait connoitre qu'ils n'étoient pas freres. Au chap. XXXIX. du même Livre, Pline rapporte une chose qui n'est „ pas moins surprenante : La plus gran„ de somme, dit-il, qu'on ait donnée „ d'un esclave jusqu'à présent, au moins „ qui soit venuë à ma connoissance „ est celle que M. Scaurus donna d'un „ Grammairien nommé Daphnis, à „ un certain Natius de Pisaure, savoir „ trois

* C'est à dire proprement *sans exciter de la poussiere*, & κονιτὶ signifieroit, s'il se disoit, *en excitant de la poussiere.*

„ trois-cents - mille ſeſterces ; c'eſt à dire 70000. liv. de nôtre monoie. Voici les termes Latins comme Saumaiſe les a corrigez. *Pretium hominis in ſervitio geniti maximum ad hunc diem, quod equidem compererim, fuit Grammatica artis Daphni Natio Piſaurenſe vendente, & M. Scauro Principe Civitatis*, IIS. DCC. *licente*. Il y a dans les Editions *Daphnidis*, *Gn. Piſaurenſi* & III M DCC. *ſerſtertiis*. Mais toutes ces fautes ſont corrigées dans l'édition du P. Hardouïn, qui ſe trouve en cela conforme à Saumaiſe, ſi ce n'eſt qu'il lit *Gnatio* pour *Natio* & III. DCC pour IIS DCC, Il aſſure qu'é cette maniere d'exprimer les ſeſtercesil ſuit tous les Mſſ. de Pline, qui mettent deux I. longs & un court. Il y a pluſieurs paſſages dans ce Chapitre où il fait la même correction, & Saumaiſe aſſure qu'il y en a plus de mille dans Pline, où il y a une faute dans le nombre des ſeſterces, pour n'avoir pas entendu les marques dont il s'eſt ſervi pour l'exprimer.

On n'ajoûtera plus qu'un endroit de Pline tiré du même livre Ch. XVI. où l'on trouve ces deux remarques, touchant la taille des hommes. La premiere c'eſt qu'à trois ans chacũ a la moitié de la ſtature qu'il doit avoir *in trimatu ſuo cuique dimidiam eſſe menſuram futuræ certum eſt*. C'eſt ainſi que Saumaiſe (p. 31. col. 1. A) a corrigé ce paſſage ſur les Mſſ. On lit dans les Editions communes

mmes *statuere* ou *statura*, selon la correction de quelques Savans, au lieu du mot *futura* qui se trouve dans les Mss. comme le P. Hardouïn nous en avertit dans sa *Correction* LXI. sur le septieme livre de Pline, sans dire néanmoins que Saumaise avoit ainsi corrigé cet endroit avant lui. La seconde chose que Pline dit, c'est que l'on remarque que la stature des hommes devient généralement moindre par tout le monde, & " que l'on voit rarement des personnes " qui soient plus grandes que leurs peres & " leurs meres, parce que le feu dont le mon- " de doit être brulé, dans le prochain chan- " gement qui lui arrivera, consume peu à peu " la matiere dont les hommes sont formez : " *in planum autem cuncto mortalium generi, minorem in dies fieri propemodum observatur : ætáque patribus procreriores, consumente ubertatem seminum exustione, in cuniculos nunc vergat ævum.* Saumaise explique les mots *in planum* par les termes Grecs ἅλως, καθόλου &c. c'est à dire *généralement parlant*, & cite un autre endroit du même Auteur, où ce mot se prend en ce sens. Mais apparemment le P. Hardouïn n'a pas cru que ces mots de Pline meritassent ici une note, ou qu'il fût necessaire d'y réfuter Saumaise, ou de montrer qu'il a pris cette remarque d'ailleurs. Neanmoins il a indiqué la signification de ces mêmes mots, sur le Ch. XI. du XVI. Livre où ils se trouvent aussi, & reprend Saumaise d'avoir mal lû ce passage :

mais

mais on ne trouve point que ce Critique faſſe aucun changement dans les paroles que le P. Hardouïn cite, quoi qu'il en faſſe un autre ſur les Mſſ. dont ce dernier ne dit rien. Voici comme Saumaiſe lit ce paſſage, où Pline remarque que l'on peut dire en général que plus le bois eſt odoriferant " plus il dure : *In plenum dici poteſt, utique quæ odore percellant, eas* (materias) *& æternitate præſtare.* Cependant le P. Hardouïn accuſe Saumaiſe d'avoir voulu lire *dici par eſt*, au lieu qu'il faut lire, les ſelon Mſſ. *dici poteſt.* Mais on peut aſſurer que Saumaiſe n'en dit rien dans l'endroit que cite le P. Hardouïn, ſavoir p. 42. de la 1. Edit. ce qui répond à la p. 31. de la 2.

On lit dans celle de Pline du P. Hardouïn, *ea æternitate præſtare*, au lieu que Saumaiſe aiant remarqué, qu'il y avoit dans les Mſſ. *ea ſed æternitate*, a corrigé *eas & æternitate*, &c. Mais pour revenir au premier endroit de Pline dont on a parlé, Saumaiſe remarque que l'Auteur parle ſelon le ſentiment des Stoïciens, qui croioit que comme le mõde avoit ſouffert une eſpece d'hiver du tems du Déluge, & qu'il avoit été inondé, il devoit un jour ſouffrir une eſpece d'Eté qui le bruleroit, de ſorte que ce temps s'approchant tous les jours, & le feu par lequel le monde doit être conſumé s'augmentant inſenſiblemẽt, il bruloit une partie de la matiere dont les hommes ſe forment. Le P. Hardouïn a cru cette remarque neceſſaire, puiſ-

qu'il

qu'il l'a faite après Saumaiſe ſans le contredire, ou l'acuſer de larcin & même ſans le nommer.

On comprendra aſſez par ces exemples l'uſage que l'on peut faire de ce livre de Saumaiſe, pour l'intelligence de Pline. Ce ne ſont pas des endroits recherchez, ce ſont les premiers que l'on a rencontrez, en commençant à lire cet Ouvrage. Ceux qui l'on vû ſavent qu'il contient une infinité de choſes touchant la ſignification de divers mots Grecs & Latins, un grand nombre de corrections des livres de l'Antiquité qui ſont venus juſqu'à nous, des éclairciſſemens ſur divers endroits de l'hiſtoire ancienne, & enfin que c'eſt un amas prodigieux de remarques de Critique ſur les Auteurs Grecs & Latins. Comme Saumaiſe fait des digreſſions à tout moment, on ne doit pas s'étonner qu'il ait fait un ſi gros livre ſur un Auteur auſſi petit que Solin; & comme il s'agit de matiéres qui n'ont ſouvent aucun rapport les unes avec les autres, on peut lire les digreſſions de Saumaiſe, avec autant d'attachement, que l'on auroit fait des remarques, où il n'auroit fait que ſuivre l'ordre de ſon Auteur & éclaircir ce qu'il dit. C'eſt ce qu'on étoit obligé de dire & pour faire connoître le Livre, & pour marquer au Lecteur la raiſon pour laquelle on n'en donne pas un plus long extrait.

II.

Réflexions de Mr. N. FATIO de DUILLIER *sur une methode de trouver les tangentes de certaines lignes courbes, laquelle vient d'être publiée dans un Livre intitulé* Medicina Mentis.

L'Auteur de la Medecine de l'Ame propose, dans son Traité, une méthode qui n'est pas entierement exacte pour trouver les tangentes de diverses lignes courbes, qui se décrivent par des fils. Sans doute il a jugé que cette méthode étoit bonne, faute d'examiner assez une pensée, qui paroît vraie par induction, & qui semble dans la pratique ne s'éloigner pas beaucoup de la verité : mais qui néanmoins ne répond nullement à l'exactitude geometrique, excepté dans quelques cas particuliers, & lors que les lignes décrites par les fils sont plus simples.

Supposons que *a* & *d*, dans la premiere figure, soient les foiers d'une ligne courbe qui passe par le point *e*, & qui se décrive par le moien d'un fil, dont les deux extremitez soiét attachées aux foiers *a* & *d*. Je suppose ici que les extremitez du fil sõt attachées à ces foiers, afin que la ligne courbe soit du nõbre de celles que Mr. de T. considere; mais autrement ce que je vai démontrer s'étend à des lignes courbes, qui se peuvent décrire par

un

un fil, dont une extremité est attachée au stile, & l'autre à un des foiers; & même il s'étend à des lignes courbes, qui ne se peuvent point décrire par des fils, selon la maniere de Mr. de T. à moins d'en emploier une infinité de retours. Soit λ le nombre qui exprime la multitude des fils en ac, & μ le nombre qui exprime la multitude des fils en cd. Ainsi la ligne ac multipliée par λ, plus la ligne cd multipliée par μ, est égale à toute la longueur du fil qui est donnée; & en général la nature de la courbe est telle, que de tout autre de ses points tirant une ligne au foier a, & une autre ligne au foier d, la premiere multipliée par λ, plus la seconde multipliée par μ, font toûjours une même somme.

Pour trouver la perpendiculaire sur la courbe au point c par exemple, je prens sur les lignes ca & cd des longueurs égales cm & cp, & aiant mené la soûtendante mp je la divise au point n, de maniere que mn soit à np reciproquement comme le nombre μ au nombre λ, & je dis que la ligne cn est la perpendiculaire demandée. La ligne ce, que je suppose perpendiculaire sur cn sera donc la tangente de la ligne courbe au point c.

En effet quelque point que l'on prenne sur ce, par exemple le point e, que je suppose d'abord placé du côté de a, il se trouve hors de la courbe, cõme je le vai prouver.

Soient menées des points m & p les lignes

gnes $m\,e$, $p\,q$, perpendiculaires sur $c\,n$, & du point e la ligne $e\,b$ perpendiculaire sur $c\,a$: de plus soit menée $e\,b$ parallele à $c\,d$, & sur $e\,b$ les perpendiculaires $c\,g$, $d\,b$: enfin soit menée $e\,f$ parallele à $c\,a$, & sur $e\,f$ la perpendiculaire $a\,f$.

A cause des triangles semblables $c\,m$ est à $e\,m$ comme $e\,c$ est à $c\,b$; & $c\,p$ ou $c\,m$ est à $p\,q$ comme $e\,c$ est à $e\,g$; donc $e\,m$ est à $p\,q$ comme $c\,b$ est à $e\,g$. Or par la construction $e\,m$ est à $p\,q$ comme le nombre μ au nombre λ; donc $c\,b$ est à $e\,g$ comme le nombre μ au nombre λ, & par consequent λ $c\,b$ est égal à μ $e\,g$; c'est à dire que la ligne $c\,b$ multipliée par le nombre λ est égale à la ligne $e\,g$ multipliée par le nombre μ.

λ $a\,b$, plus λ $b\,c$, plus μ $c\,d$ est la longueur du fil égale à λ $f\,e$ plus μ $e\,g$ plus μ $g\,h$, égale encore à λ $f\,e$ plus μ $e\,h$. Tirant à present du point e aux foiers a & d les lignes $e\,a$, $e\,d$, lesquelles representent la situatiõ qu'auroient les fils s'ils atteignoient le point e, on a λ $a\,e$ plus μ $e\,d$ pour la somme des fils qui atteindroient le point e, laquelle somme est plus grande que λ $f\,e$ plus μ $e\,h$ qui est la veritable longueur du fil: ce qui marque que le point e n'est pas dans la ligne courbe proposée.

Le point e, qui est du côté de d, n'est pas non plus dans la courbe, comme il paroit par la demonstration suivante. Soit menée du point e la ligne $e\,b$ perpendiculaire sur $c\,a$, de plus soit menée $e\,b$ parallele

à

à *c d* & ſur *e h* les perpendiculaires *e g*, *d h*; enfin ſoit menée *e f* parallele à *c a*, & ſur *e f* la perpendiculaire *a f*.

A cauſe des triangles ſemblables, il ſe trouve, comme ci-deſſus, que λ *c b* eſt égal à μ *e g*. A preſent λ *a b* moins λ *b c* plus μ *c d* eſt la longueur du fil, égale à λ *a b* moins μ *e g* plus μ *c d* égale encore à λ *f e* plus μ *e h*. Mais tirant du point *e* aux foiers *a* & *d* les lignes *e a*, *e d* qui repréſentent la ſituation qu'auroient les fils s'ils atteignoient le point *e*, la ſomme des fils ſe trouveroit être λ *a e*, plus μ *e d*, plus grande ſans contredit que leur veritable ſomme λ *f e* plus μ *e h*. Ainſi le point *e* n'eſt pas non plus dans la ligne courbe propoſée.

Il n'y a donc aucun point de cette ligne courbe, excepté *c*, qui tombe ſur la ligne *e c*. J'ajoûte qu'aucun point de la courbe ne tombe, à l'égard de la ligne *e c*, du côté oppoſé à celui où ſe trouve le point *n*. Car ſoit *i*, s'il eſt poſſible, un tel point de la ligne courbe, & du point *i* ſoient tirées aux deux foiers *a d* & les lignes *i e a*, *i E d*, qui coupent la ligne *e c* dans les points *e* & *E*, & ſoient enſuite tirées les lignes, *e d* & *E a*. Si λ eſt plus grand que μ, λ *a e* plus λ *e i* plus μ *i d* ſera plus grand que λ *a e* plus μ *e d*, qui excede la longueur du fil, comme il a été démontré, ou qui lui eſt égal ſi le point *e* tombe en *c*: ainſi la ligne courbe ne paſſe pas en *i*. Mais ſi μ eſt plus grand que λ, μ *d E* plus μ *E i*, plus λ *i d*.

ſera plus grand que μd E, plus λ E a, qui excede la longueur du fil, ou du moins qui lui eſt égal; & par conſéquent la ligne courbe propoſée ne paſſe pas non plus par le point *i*.

La méthode de Mr. de T. ſe réduit à diviſer l'arc *mp* décrit du centre *c* en *r*, de maniere que l'arc *mr* ſoit à l'arc *rp* réciproquement comme le nombre des fils en *cd* au nombre des fils en *ca*; & la ligne menée par les points *c* & *r* doit être, ſelon lui, perpendiculaire ſur la courbe. Mais j'ai démontré que la veritable perpendiculaire diviſe la corde *mp* en *n*, ſuivant cette même raiſon reciproque: ce qui peut faire juger que la méthode de M. de T. approche en quelque ſorte de la verité, quoi qu'elle ne s'accorde pas avec ce que j'ai démontré ci-deſſus. Cela paroîtra davantage, ſi on la compare avec ſoin au théoreme ſuivant, duquel j'ai la démonſtration. Je ſubſtitue ce théoréme à celui que Mr. de T. dõne touchant les tangentes de toutes les lignes qui ſont décrites à ſa maniere; & il eſt certain que la conſtruction que mon théoreme fournit, pour déterminer ces tangentes, eſt plus ſimple & plus generale que celle de cet Auteur, outre qu'elle eſt exacte.

Soit *m*, dans la deuxieme figure, un point d'une ligne courbe *ame* décrite par quelque nombre de fils que ce ſoit, comme *mb*, *mc*, *md*, attachez ou roulez autour des

des foiers *b c d*. Ces foiers peuvent être en si grand nombre que l'on voudra & dans toutes sortes de situations imaginables, sur le plan *a m e*.

La nature de la ligne courbe *a m e* est telle à l'égard de chacun de ses points, comme *m*, que la ligne *m b* multipliée par le nombre *x* quel qu'il soit, plus la ligne *m c* multipliée par le nombre λ, plus la ligne *m d* multipliée par le nombre μ font ensemble une somme connuë.

Du centre *m* je décris un arc de cercle *f h g* qui coupe dans les points *f h g* les fils *m b*, *m c*, *m d*, c'est à dire les lignes menées du point *m* aux foiers. Je suppose que dans tous ces points *f h g* il y ait des poids qui soient entre eux comme les nombres *x* λ & μ propres à chaque fil; & je dis que la ligne *m n* qui passe par le point *m*, par le point *n* commun centre de pesanteur, de tous les poids *f h g*, est perpendiculaire à la courbe proposée.

Ainsi quelle que soit la multitude des foiers d'une ligne courbe, comme *a m e*, & quels que puissent être les nombres, ou si on veut les lignes droites *x*, λ *x* &c. (parce que les lignes droites sont plus commodes que les nombres, pour exprimer toutes sortes de proportions) le probleme de mener la tangente au point donnée *m* de la courbe, est plan, ou plutôt d'une seule dimension & extremement facile à résoudre.

En effet on peut démontrer, que les tangentes de toutes les lignes géometriques se trouvent par la résolution d'une égalité, où l'inconnuë ne monte qu'à une seule dimension. Et je tire de là une nouvelle preuve contre la méthode de Mr. de T. Si cette méthode étoit exacte, comme la perpendiculaire sur la courbe de la premiere figure diviseroit un arc de cercle donné suivant une raison donnée, & que cependant on démontreroit d'un autre côté que cette perpendiculaire se trouve par le moien de la regle & du compas, on auroit une démonstration que le probleme de diviser un arc de cercle donné, suivant une raison donnée, seroit un des plus simples de la Géometrie, quoi que nous sachions qu'il est veritablement fort composé.

Je sai bien que M. de T. se sert, dans son Traité, d'une expression qui pourroit faire croire que sa méthode se réduit toûjours à partager quelques arcs par le milieu. Mais pour peu qu'on examine ce qu'il dit, on verra que de simples *bissections* d'arcs ne lui suffisent pas : ce qui paroitra fort clairement, si on suppose que le fil *c a* ait cinq doubles dans la premiere figure, & que le fil *c d* soit simple ; ou, ce qui est le même, si on suppose que les nombres λ & μ soient 5. & 1.

Il est donc sûr que cet illustre Auteur s'est trompé; mais c'est dans une chose extrémement délicate, & peut être en confondant

des

des lignes, qu'il est aisé de confondre ensemble dans le calcul, savoir des arcs de cercle avec leurs sinus. Ainsi il y auroit beaucoup d'injustice à juger, à cause de cette erreur, d'une maniere moins favorable, de sa pénétration dans les Mathematiques. Les fautes de calcul & d'inadvertance nous sont fort pardonnnables, & nous n'en faisons que trop souvent, pour peu que nous nous hâtions en des recherches difficiles. Elles ne deviennent capitales que quand on s'opiniatre à les soûtenir, après qu'on a eu le temps de les reconnoître.

III.

Livres Anglois de Theologie.

1. Transsubstantiation *no Doctrine of the Primitives fathers*, &c. Traité où l'on fait voir que la Transsubstantiation n'est pas une Doctrine de l'Eglise Primitive, pour servir de Défense d'une Lettre écrite de Dublin, contre *le Papiste Mal-représenté & représenté de nouveau.* Part. 2. Ch. III. A Londres 1687. in 4. pag. 72. & se trouve chez la Veuve Svvart a Amsterdam.

On a parlé du *Papiste mal representé* dans le premier Tome de cette Bibliotheque pag. 102. On a remarqué qu'on y fit d'abord diverses réponses, mais on n'a rien dit d'une Lettre

Lettre écrite de Dublin contre ce Livre. On tâche de montrer dans cette Lettre que la Transsubstantiation a été inconuë, pendant plus de sept siécles, dans l'Eglise Chrétienne. Pour cela on a ramassé divers passages des Peres par lesquels on prouve qu'ils n'ont pas crû la Transsubstantiation, après quoi l'Auteur s'applique à faire voir de quelle maniere *Paschase Rathert* a commencé à introduire cette doctrine dans l'Eglise, les oppositions qu'elle a euës à surmonter, & la liberté que l'on a euë de la croire, ou de ne la croire pas, longtems même après qu'elle eût été introduite. L'Auteur du *Papiste mal représenté* se contenta d'opposer à la premier partie de cette Lettre d'autres passages des Peres, dans lesquels il prétend qu'ils ont parlé en faveur de la Transsubstantiation. Un troisiéme examine ici ces passages l'un après l'autre, & tâche à son tour de montrer qu'ils ne favorisent point les sentimens de l'Eglise Romaine. Comme il n'y a rien de particulier dans cette Dispute, je n'en ne s'y arrêtera pas davantage. Il suffit d'avertir le public que les Disputes ne sont pas encore finies en Angleterre, & que si les Catholiques Romains y publient des Livres, les Protestans ne manquent pas d'y répondre d'abord par d'autres imprimez avec les permissions ordinaires.

2. *The Doctrine of the* TRINITY *and* TRANSUBSTANTIATION *compared as to Scripture*, &c. Les Doctrines de la Trinité

nité & de la Transſubſtantiation comparées, à l'égard de l'Ecriture, de la Raiſon & de la Tradition, dans un Entretien entre un Proteſtant & un Papiſte. *Premiere Partie* où l'on répond aux preuves de l'antiquité de la Transſubſtantiation contenuës dans les Livres intitulez *Conſenſus Veterum & Nubes Teſtium, &c.* A Londres 1687. in 4. pag. 47.

Cet Ouvrage eſt diviſé en deux Entretiens, ou en deux Parties. Dans la premiere on tâche de faire voir que la Transſubſtantiation n'a aucun fondement dans la Tradition, ou qu'elle n'eſt point appuiée du conſentement de l'Antiquité. On y introduit un Catholique Romain qui y propoſe ſes preuves à un Proteſtant dans un Entretien familier, plein de feu & de réponſes courtes; mais fortes, comme ceux qui le liront le pourront remarquer dès le commencement. Le Catholique Romain entreprend d'y montrer que la Transſubſtantiation n'eſt pas moins fondée ſur le conſentement des plus anciens Peres, que la S. Trinité; & dans la ſeconde Partie, il tâche de faire voir qu'il n'eſt pas plus aiſé de défendre cette derniere Doctrine par la raiſon & par l'Ecriture, que la Transſubſtantiation; le Proteſtant au contraire prouve qu'au lieu que la S. Trinité eſt appuiée ſur l'Ecriture & ſur la Tradition, & n'a rien même de contraire à la raiſon: la Transſubſtantiation eſt oppoſée à ces trois principes de la créance des Chré-

tiens. C'eſt là en géneral le deſſein de l'Auteur, mais la maniére, dont il traite ſon ſujet, merite qu'on en donne une idée un peu plus diſtincte.

[a] Le Catholique commence à entrer en matiere par dire que le Miſtere de la S. Trinité a été conteſté dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, au lieu que celui de la Tranſſubſtantiation ne l'a point été, par où il prétend de faire voir que ce dernier dogme a été reçû d'un conſentement plus unanime que le premier. Mais on répond d'abord qu'on n'avoit garde de conteſter une doctrine que perſonne ne croïoit, comme étoit celle de la Tranſſubſtantiation. Le Catholique repli que qu'on ſe trompe de croire qu'elle n'étoit pas connuë, parce que les Peres n'en ont pas parlé en termes exprès, comme de la Sainte Trinité. Le Proteſtant dit à cela qu'il ne voit pas comment on peut ſavoir que les Peres ont cru la Tranſſubſtantiation, s'ils n'en ont pas parlé en termes exprès, & s'offre de plus de faire voir qu'ils ont parlé tres-clairement contre les principes ſur leſquels cette créance eſt appuiée. Le Catholique l'aiant pris au mot, il dit que les Anciens ſe ſont ſervis contre les [b] *Apollinariſtes*, d'un argument qui ne pouvoit être emploié, que par des gens qui ne croioient pas la Tranſſubſtantiation. Les Apollinariſtes nioient que Jeſus-Chriſt eût eu une véritable nature humaine

[a] P. 8, [b] P. 11. après

après l'union hypostatique, & prétendoient que la nature divine avoit pris ses proprietez, sous prétexte qu'il n'y a qu'une seule personne en Jesus-Christ. S. *Chrysostome*, dans sa Lettre à *Césaire*, que nous n'avons qu'en Latin, mais qui est indubitablement de lui, se sert de la comparaison du pain qui devient le corps de Jesus-Christ, sans changer de nature, comme son humanité est devenue l'humanité du fils de Dieu, sans être détruite : *Comme le pain*, dit-il, *avant que d'être sanctifié est nommé pain; comme après la sanctification de la Grace divine par le ministere du Prêtre, on ne le nomme plus pain, mais qu'il est digne d'être appellé le corps du Seigneur, quoi que la nature du pain demeure* (etiamsi NATURA PANIS in ipso permansit) *& comme on ne dit pas qu'il y a deux corps de Jesus-Christ, mais un seul, ainsi la nature divine étant iointe à la nature humaine, elle ne fait avec elle qu'un seul fils & qu'une seule personne.* On répond apres cela aux difficultez que les Catholiques proposent contre ce passage, & l'on en apporte de tout semblables de Theodoret, du Pape Gelase & de Saint Ephrem d'Antioche qui disent formellement que *la nature* ou *la substance du pain* demeure dans l'Eucharistie, après la consécration. Ainsi les Peres ont disputé contre une espece de Transsubstantiation, mais bien differente de celle que croit l'Eglise Romaine. Les Apollinaristes &

les Eutychiens après eux ont cru que le corps de Jesus-Christ avoit été comme transsubstantié en sa Divinité, en sorte néanmoins que les proprietez & les accidents de ce corps n'avoient pas été détruits, mais que la Divinité en étoit devenuë le sujet. Ils pressoient ces paroles de S. Jean, qu'ils prétendoient qu'on devoit prendre à la lettre: *Et la parole a été faite chair*: *a* de même qu'on presse aujourdhui celles-ci: *Ceci est mon Corps*: Quand on leur faisoit des difficultez contre cette étrange doctrine, ils recouroient à la Toute-puissance de Dieu & à la lettre de l'Ecriture. Ils déclamoient vigoureusement contre l'usage de la raison dans la Religion, & faisoient en un mot tout ce qu'on fait aujourdhui pour défendre la Transsubstantiation.

Pour détruire le parallele des sentimens d'Eutyche à l'égard du corps de Jesus-Christ dans l'union hypostatique, & de ceux de l'Eglise Romaine, à l'égard du même corps dans l'Eucharistie, M. Arnaud *b* dans sa *Défense de la Perpetuité de la Foi*, soûtient que les Apollinaristes ne nioient pas qu'il n'y eût quelque substance dans le corps de Jesus-Christ, mais qu'ils disoient seulement qu'elle n'étoit pas revêtuë des mêmes proprietez que nos corps. Mais l'Auteur apporte diverses preuves, pour faire voir que l'erreur des Apollinaristes consistoit en ce qu'ils ne

a V. *Theod. Dial.* 1. & 2.

b *Tom.* 3. *Lib.* 3. *c.* 1. 6. 8. 9. 10. 11.

ne reconnoissoient qu'une substance en Jesus-Christ, savoir la divine revêtuë des proprietez de la nature humaine.

Il s'attache en suite à montrer que les Peres ont soûtenu encore contre les Hérétiques de leur temps d'autres principes incompatibles avec la créance de la Transsubstantiation, ce qu'il réduit à ces deux chefs. 1. Les Peres parlent de l'existence du corps de Jesus-Christ dans le ciel, en sorte qu'ils nient qu'il puisse être en même temps sur la terre. 2. Ils nient qu'aucun corps puisse exister en un lieu, à la maniere des esprits.

Les Eutychiens, comme on l'a dit, confondoient les deux natures de Jesus-Christ, & les Peres, qui se sont attachez à les distinguer, remarquent entre autres choses qu'au lieu que sa Divinité est par tout, son corp sne peut être que dans le ciel. On cite pour cela des passages de *b Vigile de Thapse* & de *S. Augustin*, qui dit, par exemple, dans sa Lettre à Dardanus : *ne doutez pas qu'il ne soit présent par tout comme Dieu ..... & qu'il ne soit en quelque lieu du ciel, à cause de l'étenduë limitée du véritable corps humain dont il est revêtu.*

„ Et ubique rerum præsentem esse non du-
„ bites tamquàm Deum, & in loco aliquo
„ cœli, propter veri corporis modum. Ce Pere raisonne de même contre les Manichéens, qui soûtenoient que Jesus-Christ étoit

a P. 18. b *Cont. Eutych. Lib.* 4. *n.* 14. c *Contr. Faust. l.* 20. *c.* 11.

étoit dans le Soleil & dans la Lune au même temps qu'il étoit attaché à la croix : *a Secundum præsentiam verò corporalem simul & in Sole & in Luna & in cruce esse non posset*,, Selon sa présence corporelle, ,, il ne sauroit être en même temps dans le ,, Soleil, dans la Lune & sur la croix. On prouve le second chef par divers passages du même Pere, qui dit tres-clairement que l'essence des corps consiste dans l'étenduë, & dont les Cartesiens ont déja cité un grand nombre. Tel est ce principe général : *b Omne corpus locale est, & omne locale est corpus* : ,, Tout corps occupe un lieu & tout ce qui occupe un lieu est un ,, corps. Plusieurs autres Peres ont dit aussi *c* que l'on ne pouvoit concevoir les accidents sans sujet. On le prouve par les propres termes de S *Irenée*, de *Methodius*, de *S. Isidore de Damiette*, *&c.* On s'applique à faire voir la verité du témoignage des sens, par lesquels seuls nous jugeons de la difference des corps, & qui nous apprennent que le pain de l'Eucharistie subsiste après la consecration. Ensuite le Catholique propose ses raisons, qui consistent en divers passages des Peres qu'il rapporte, & dont on rejette d'abord quelques-uns, comme tirez d'Auteurs supposez, tels que sont les Liturgies de S. Pierre, de S. Jaques &

a cont. Faust. l. 20. c 11. b 63. Quæst. c. 35.
c Voyez p. 26. d P. 32.

& de S. Matthieu. On en explique plusieurs autres d'une maniere figuree, parce qu'ils ne contiennent aucunes façons de parler, dont les Protestans même ne se servent aujourdhui.

Les plus forts sont tirez de S. Chrysostome, & de S. Gregoire de Nysse. Le premier dit en plusieurs endroits que dans la célebration de l'Eucharistie *a on mange Iesus Christ, on le voit immolé sur l'Autel, on touche son corps*, &c. Mais on répond à cela que ce sont des figures, pour exciter le peuple à avoir du respect pour ce Sacrement, & que les Catholiques Romains doivent le reconnoître aussi bien que les Protestans, puis que selon l'Eglise Romaine on ne voit point, à proprement parler, Jesus Christ sur l'Autel, mais seulement les accidents du pain, & que ce seroit une hérésie que de dire en sens propre que nous *mettons les dents dans la chair* de Iesus Christ, comme le dit S. Chrysostome. En effet l'Auteur soûtient que ce même Pere témoigne ailleurs qu'il n'a pas crû la presence réelle: ce qu'il montre par plusieurs passages.

S. Gregoire de Nysse *b* dit que *le pain consacré devient le corps* de Iesus Christ, & se propose même cette difficulté *comment le même corps peut être distribué tous les iours aux fideles par tout le mõde, demeurant neanmoins en son entier*. L'Auteur dit là dessus que S. Grégoire de Nysse étoit (*a man of fancy*) un

a P. 41. b Orat. Catech. 37.

un homme qui s'abandonnoit souvent à ses imaginations, comme il l'a assez fait voir dans le Discours d'où ses paroles sont tirées. Il entreprend de prouver que comme le manger fait que nos corps sont présentement sujets à la corruption, ils deviennent incorruptibles en mangeant, ce qui ne peut se faire qu'en recevant un corps immortel tel qu'est celui de Jesus-Christ. Il se fait là dessus la question que l'on vient de lire, à quoi il répond „ que nos corps sont compo-« sez de pain & de vin qui sont leur propre « nourriture, qu'il en étoit de même du « corps de Jesus-Christ, qui étoit semblable « au nôtre & qui par l'union avec le Verbe « étoit devenu le corps d'un Dieu : c'est ain-« si, ajoûte-t-il, que je croi que le pain san-« ctifié devient par la puissance de la parole « de Dieu le corps du Verbe. Il pousse cette pensée dans la suite, en sorte qu'il fait comprendre qu'il a cru que le pain de l'Eucharistie est vni dans ce Sacrement au corps de Jesus Christ comme le corps de Jesus Christ est uni à la Divinité. De sorte que si ces subtilitez de ce Pere prouvoient quelque chose, elles prouveroient plutôt *l'impanation*, qui la *transsubstantiation*.

II. *Les Doctrines de la S. Trinité & de la Transsubstantiation comparées, &c. Seconde Partie, où l'on montre que la Doctrine de la S. Trinité est conforme à l'Ecriture & à la Raison, & que celle de la Transsubstantiation est contraire à l'une & l'autre* Pag. 43.

LE Catholique Romain entre en matiere, par dire que l'on ne peut sans l'autorité de l'Eglise savoir s'il faut entendre figurément ou à la lettre les passages où l'Ecriture dit que le Pere & le Fils *ne sont qu'un*, ni par conséquent trouver dans les livres sacrez le dogme de la S. Trinité. C'est ce qui engage le Protestant à le prouver par l'Ecriture, & voici en peu de mots comme il s'y prend. L'une des principales fins pour lesquelles Jesus Christ est venu au monde est la destruction de l'Idolatrie des Paiens, ce qu'il a executé en leur envoiant ses Apôtres pour leur apprendre qu'au lieu des Dieux qu'ils adoroient, & qui n'étoient point tels *par leur nature*, mais seulement par la fausse opinion des hommes, ils devoient reconnoître & servir un seul Dieu. Cette reconnoissance & ce service consiste, selon les Catholiques Romains, aussi bien que selon les Protestans, à le regarder comme l'unique Principe & la derniere Fin de toutes choses, & à agir conformément à cette idée. Il est visible qu'il n'y a qu'un seul

êtr

être auquel on puisse rendre ce culte, & qu'il n'y a aucune creature, à quelque degré de grandeur qu'elle puisse être élevée, de qui l'on puisse penser rien de semblable, puis que les qualitez de premier Principe & de derniere Fin, ne conviennent qu'à un seul Dieu. Ainsi Jesus Christ, aiant ordonné selon les Catholiques, comme selon les Protestans, qu'on lui rendît cet honneur, & ses Apôtres aiant prêché par tout que tous les hommes doivent *honorer le Fils, comme ils honorent le Pere, & que les Anges même adorent le Fils*; il est visible par là que Jesus Christ a voulu faire entendre aux hommes, que la Divinité qui habitoit en lui étoit la même que celle du Pere. Autrement s'il n'etoit égal au Pere, il auroit détruit son propre principe, & sa Doctrine n'auroit été differente de celle des Paiens, qu'en ce qu'il auroit voulu se mettre en la place des Dieux que ces Idolatres adoroient. Toute leur Idolatrie auroit consisté, non en ce qu'ils égaloient des créatures à Dieu, mais en ce qu'ils leur rendoient des honneurs divins, sans la permission du Créateur, qui n'auroit voulu partager, selon les Antitrinitaires, ces honneurs suprêmes qu'avec un homme ne dans la Judée, & qu'ō appelloit ordinairement *Iesus de Nazaret*. Ceux qui ont de semblables pensées, commettent, au jugement de l'Auteur, quatre fautes grossieres contre la raison: *a* la premiere c'est qu'ils font dépendre l'idolatrie unique-

a p. 8. ment

ment de la volonté de Dieu, en sorte qu'ils n'ont aucun égard à l'objet, à qui l'on rend un culte qui n'appartient qu'au Createur: la seconde c'est qu'ils font consister le peché des Gentils, en ce qu'ils ont adoré de certains êtres sans le commandement du vrai Dieu, dont ils n'avoient jamais ouï parler: la troisiéme consiste en ce qu'ils soûtiennent que le dessein de la Religion Chrétienne, revelée de Dieu pour détruire l'Idolatrie, étoit d'établir le culte d'un homme: & la quatriéme en ce qu'ils élevent une créature, dont la puissance & toutes les facultez sont bornées, sur le trône de l'Etre souverainement parfait.

L'Auteur soûtient[a] qu'outres ces preuves tirées du dessein général de l'Evangile, de la conduite des Apôtres, & de la raison, il paroît encore par la suite de ces paroles de Iesus Christ, Iean x. 30. *Mon Pere & moi sommes un*, qu'il faut entendre d'une unité d'essence. On voit que d'abord que les Iuifs les ouïrent ils prirent des pierres pour lapider Iesus-Christ, *parce qu'étant homme il s'étoit fait egal à Dieu*, ce qui fait voir qu'ils n'avoient pas entendu ces paroles d'une unité de consentement: car ce ne seroit pas *se faire egal à Dieu* que de dire que Dieu approuve ce que l'on fait, ou que l'on ne fait que suivre exactement la volonté de Dieu. Iesus Christ loin de se justifier, comme il l'auroit dû selon les idées des Antitrinitaires, & de dire qu'il

[a] p. 10.

est

est bien éloigné de vouloir s'égaler à Dieu, les confirme dans leur pensée, en répondant simplement que *si l'Ecriture appelle Dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée, on ne pouvoit pas dire qu'il blasphemoit, lui que son Pere avoit sanctifié & avoit envoié au monde, parce qu'il avoit dit qu'il étoit le fils de Dieu.* Il finit son discours par ces paroles: *Si ie ne fais les œuvres de mon Pere ne me croiez pas; mais si ie les fais, quand vous ne voudriez pas me croire, croiez à mes œuvres afin que vous connoissiez & que vous croiez que le Pere est en moi & moi dans le Pere.* On doit remarquer que c'est ici la conclusiõ d'un troisiéme discours que Jesus-Christ fit aux Juifs sur cette matiére. On trouve le premier, *Jean* v. où il dit *mon Pere iusqu'aujourd'hui ne cesse point d'agir, & j'agis aussi incessamment.* Les Juifs chercherent alors à le faire mourir, parce qu'il disoit *que Dieu étoit son Pere se faisant ainsi égal à Dieu.* Ils le voulurent encore lapider lors qu'ils lui entendirent prononcer ces paroles: *I'étois avant qu'Abraham fût.* Ils essaierent de le faire une troisiéme fois, lors que Jesus Christ leur fit le discours dont il s'agit présentement. Il étoit alors *dans le portique de Salomon*, c'est à dire dans un lieu, qui n'étoit pas éloigné de celui où le Grand Sanhedrin, qui jugeoit des blasphemes, faisoit ses seances. Jean. x. 23.

Cela étant ainsi, on doit remarquer trois choses sur ce sujet. 1. Jesus Christ savoit bien

bien que les Juifs jugeoient par ses discours *qu'il se faisoit égal à Dieu.* 2. Si cela n'étoit pas vrai, c'étoit un horrible blasphème que de le dire, ou le faire entendre, & les Juifs en étoient persuadez. 3. Il n'y avoit rien de plus juste que de desabuser les Juifs trompez par l'ambiguité de ces paroles, & de leur dire nettement qu'ils les entendoient mal. C'est ainsi que S. Paul & S. Barnabé, n'oublierent rien pour détromper ceux de Lystre, qui les prenoient pour des Dieux. *Act.* XIV. 11. 15.

L'Auteur *a* prouve encore la même chose par le premier Chapitre de S. Jean, & par les endroits du Nouveau Testament, où la creation est attribuée à Jesus-Christ. Ensuite il cite les mêmes passages que Bellarmin a cité contre les Antitrinitaires, dans son Livre *de Christo.* Il y en a près de cent, au lieu que quand il entreprend de prouver la Transubstantiation, *b* il dit que *son premier argument est tiré des paroles de Jesus Christ, ceci est mon corps*: mais on n'en trouve point ensuite de *second*; de sorte que ce Cardinal n'a pû citer qu'un seul passage de l'Ecriture, pour appuier la Transubstantiation, quoi qu'il en ait cité un tres-grand nombre pour prouver la Divinité de Jesus Christ.

Le Réformé s'applique ensuite à montrer que la doctrine de la S. Trinité n'est pas contraire à la Raison. Tout ce qu'il dit

a P. 13. b de Euch. Lib. 3. c. 15.

dit, se reduit à ceci. C'est que la Divinité étant un Etre infini, il ne faut pas être surpris de trouver de l'obscurité dans les doctrines qui dépendent de la connoissance de sa nature: & qu'au lieu qu'un seul & même Etre fini ne peut pas être commun à plus d'une personne, rien n'empêche qu'une essence infinie ne soit commune à trois personnes tout à la fois. Au moins la raison ne fournit aucune preuve pour détruire ces veritez, aulieu qu'elle nous apprend clairement qu'un corps fini, comme est celui de Iesus-Christ, ne peut pas être en plusieurs lieux à la fois, comme le dogme de la Transsubstantiation le suppose.

3. A PARAPHRASE *with Notes and a Preface upon the* VI. *chapter of S. Iohn &c.* Paraphrase du VI. Chap. de S. Iean, avec des Remarques & une Preface; Où l'on montre qu'il n'y a point de bonne raison ni d'autorité suffisante, pour croire qu'il est parlé de l'Eucharistie dans ce Chapitre, & encore moins pour en tirer la Transsubstantiation. 1686. *A Londres* 4. *pag.* 52.

DAns la Préface de cet Ouvrage on montre, par divers passages des Peres, qu'ils ont entendu métaphoriquement les manieres de parler du VI. Ch. de S. Iean, *manger la chair, boire le sang de Iesus-Christ*: C'est ainsi que Tertullien dit

« que

a „ que Iesus-Christ aiant déclaré que sa pa-
„ role étoit vivifiante, lors qu'il avoit dit: „ *mes paroles sont esprit & vie*, il avoit nommé sa parole *sa chair*, parce que " la parole avoit été faite chair; & c'est " pourquoi, ajoûte-t-il, pour recevoir la " vie, il faut souhaiter cette parole, la man-" ger par l'ouïë, la ruminer par l'entende-" ment & la digerer par la foi. Un peu au-" paravant il avoit appellé sa chair un pain " céleste, en continuant toûjours dans la " même Allegorie. *Itaque sermonem constituens vivificatorem, quia spiritus & vita sermo, eundem etiam carnem suam dixit, quia & sermo caro erat factus; proinde in causam vitæ appetendus & devorandus auditu, & ruminandus intellectu, & fide digerendus. Nam & paulò ante, carnem suam panem quoque cœlestem pronunciarat; urgens usquequaque per allegoriam &c.*

On cite plusieurs autres passages des Peres de la même force, & l'on vient ensuite à la Paraphrase, dont il n'est pas necessaire que l'on fasse l'extrait. On avertit à la fin, que cet ouvrage étant presque imprimé, il a paru un Sermon du Docteur *Godden*, Catholique Romain, où il tâche de montrer que quelques endroit du VI. Ch. de S. Iean doivent s'entendre de la Transubstantiation. Mais on n'a pas crû ses raisons assez fortes, pour supprimer cette Paraphrase.

I V.

a De Resurrect. Carnis. c. 36. 37.

IV.

MARCELLI MALPIGHII *Opera Omnia &c.* Londini in Fol. & Leidæ in 4.

ON a donné dans le IV. Tome de cette Bibliotheque un abregé assez long de l'Anatomie des Plantes de cet Auteur. Il faudroit présentement faire l'extrait des traitez qui regardent l'Anatomie des Animaux. Mais comme on ne pourroit le faire avec la même exactitude, sans s'engager dans une longueur excessive, on se contentera de dire qu'il a traité 1. des divers changemens qui se font dans les Oeufs, à mesure que les Poules les couvent, 2. dans les Vers à soïe; *3. de la Langue. 4. du Cerveau; 5. de l'Organe exterieur de l'attouchement; 6. de l'Omentum, de la graisse & des conduits *adipeux*. 7. de la structure des visceres; 8. Du Polype du cœur; 9. des Poumons. Les six premiers traitez sont en forme de Lettres, & les autres dans la forme ordinaire des Dissertations. Pour donner quelque idée des découvertes particulieres de l'Auteur en ces matieres, voi-

** Ces deux Traitez ont été traduits en François & imprimez à Paris en 1686. Voïez le Iournal des Savans de cette année là p. 441. de l'Ed. d'Amsterdam.*

voici en peu de mots les principales, que l'on rapportera, sans s'attacher à l'ordre dans lequel elles sont rangées dans cette Edition, cela n'étant d'aucune importance pour l'intelligence du sujet.

Ce qui a principalement ouvert à Mr. Malpighi le chemin, pour venir à la connoissance de la composition de divers organes du corps animé, c'est la comparaison qu'il a faite des mêmes parties de divers animaux de differente espece. C'est à cette *Anatomie Comparée*, jointe à son adresse à se servir du Microscope, qu'il doit toutes ses découvertes. Voici, par exemple, de quelle maniere il s'y est pris pour examiner le Foie. Il a commencé par les animaux les plus imparfaits ou dont les parties sont les plus simples; & montant par degrez, il est venu jusqu'aux plus parfaits. Ayant remarqué en disequent des limaçons qu'ils ont une glande de couleur brune, qui s'étend le long de leurs intestins, & qui par la situation & par la connexion des vaisseaux, leur doit necessairement tenir lieu de Foie: Ayant, dis je, remarqué que cette glande dépouillée de la peau qui l'envelope, se divisoit en plusieurs *lobes*, ou *particules* de figure conique, & que chacun de ces lobes, étant examiné avec le microscope, se divisoit derechef en une infinité de *petits grains ronds*, qui étoient parfaitement bien distinguez les uns des autres, & qui avoient de la communication avec tout le lobe, par l'en-

l'entremise de quelques vaisseaux, à peu près comme chaque grain de raisin a communication avec toute la grape, par le moyen de la queüe à laquelle il est attaché, il fit la même recherche dans les lezards. Il y trouva les petits lobes dont nous avons parlé si sensibles, qu'on pouvoit les discerner sans l'aide du microscope; & aïant trouvé à peu-près la même chose dans les Poissons, il vint ensuite aux animaux *du moyen ordre*, tels que sont les Rats, les Ecureuils, les Matres &c. qu'il ne trouva pas fort differens des Poissons. Enfin aïant travaillé sur le Foie des *animaux parfaits*, comme sont *les hommes*, & la plus grande partie des animaux à quatre pieds, il trouva qu'ils ne differoient des autres, qu'en ce que ces lobes, ou ces petites divisions n'étoient pas si sensibles, ou si aisées à découvrir, étant plus serrées & se joignant de plus près, dans les animaux de ce dernier ordre. Aiant fait cette découverte, il jugea que *le Foie* si l'on en excepte les vaisseaux & les membranes, n'étoit autre chose qu'un amas de diverses grapes de *glandes*, & que par consequent on devoit mettre ce viscere au rang des glandes qu'on appelle *conglomerées*, pour les distinguer des glandes *conglobées*. Celles-ci sont plus unies, & ne paroissent être qu'une seule glande. Mais celles là, outre qu'elles sont composées de divers petits *pelotons*, se distinguent essentiellement, en ce qu'elles ont un vaisseau, qu'on appelle *Excrétoire*, c'est

c'eſt à dire un Canal qui leur eſt propre, par lequel elles vuident une liqueur particuliere, qu'elles ont élaborée, ou ſeparée du ſang. *Le Pancreas*, par exemple, a un canal qui dégorge dans l'Inteſtin *Duodenum* un ſuc, que *Sylvius* & *de Graaf* ont cru être *acide*, & auquel ils ont donné une grande part dans *l'Oeconomie Animale*. Les *glandes Parotides* & les *Maxillaires* ont de même des canaux qui rempliſſent la bouche de ſalive. Les Mammelles & les Teſticules ſont de ce même genre. Dans l'examen du foie, Malpighi reconnut que le *Pore Biliaire*, qui ſert à conduire la Bile hors du Foie eſt ſon vaiſſeau *Excretoire*, & que par la même raiſon l'uſage des glandes dont nous avons parlé eſt de ſéparer la Bile d'avec le ſang; ce qui ſe fait de cette maniére. Le Foie étant tout rempli des ramifications & des entrelacemens de la *Veine Porte* & *de la Cave*, il faut concevoir que chaque *extremité capillaire* de ces deux veines va aboutir à chacune de ces petites glandes, que le ſang qui eſt aporté dans le foie par *la Porte* fourni à ces glandes la matiére de la Bile qu'elles en ſéparent, & qu'elles renvoient, par de petits vaiſſeaux particuliers, qui accompagnent les vaiſſeaux du ſang, & qui viennét auſſi aboutir aux mêmes glandes, une partie dans le *Pore* ou *Canal Biliaire*, qui eſt cõme le trone de ces vaiſſeaux, & l'autre par d'autres vaiſſeaux de ſemblable nature, immédiatement dans la *Veſſie du Fiel*. Le fiel a auſſi ſõ *Canal* particulier, qu'õ appelle *Cyſtique*, le-

à la rencontre du *Pore Biliaire*, & forme, enſuite avec lui le *Canal commun*, qui vient décharger, dans l'Inteſtin *Duodenum*, tant la Bile qui eſt ſortie par le *Pore Biliaire*, que celle de la *Veſſie du Fiel*. Le ſang aiant été de cette façon, purifié de ſa Bile, rentre par les extremitez des vaiſſeaux *Capillaires de la Cave*, qui vont inſenſiblement en groſſiſſant juſqu'à ce qu'ils forment ce gros *Tronc*, qui ſortant de la partie convexe du Foie, va porter ce ſang épuré immediatemẽt dans le Cœur: de ſorte qu'en cette rencontre le ſang ſe meut dans *la Porte*, de la même maniere que dans les Arteres, c'eſt à dire qu'il paſſe du *Tronc* aux extremitez des rameaux, au lieu que dans *la Cave* il paſſe des extrémités au *Tronc*.

Pour mieux comprendre l'importance de la Découverte de ces Glandes, il faut ſavoir que tous ceux qui avoient traité du Foie avant nôtre Auteur, après avoir décrit le cours ou les ramifications des vaiſſeaux dont il eſt compoſé, la veſſie du fiel & de ſes dépendances, avec la membrane qui enveloppe ce viſcere, ils n'y trouvoient rien d'autre, ſi ce n'eſt quelque peu de ſang coagulé, qu'ils croioient être adherant aux extremitez des Veines: ce qui eſt ce que les Anciens appelloient *Parenchyme*, pour exprimer la maniere dont ils concevoient que ce ſang étoit appliqué ou répandu tout autour des orifices des vaiſſeaux. *Gliſſon*, qui a écrit quelque temps avant Malpighi avoit

avoit bien senti que ce *Parenchyme* étoit la partie principale du Foie, & que c'étoit par là que se filtroit la Bile; mais quand il vouloit expliquer la nature de ce corps, il disoit avec les Anciens que c'étoit en effet du sang coagulé, & mêlé de quelque portion de Bile; & que ce qu'il y avoit de *sang* attiroit par une certaine *attraction similaire ou de sympathie* le sang, & le renvoioit par les racines capillaires de la veine Cave; pendant que ce qu'il y avoit de bile attiroit & séparoit la bile, & l'entrainoit dans les racines du *Pore Biliaire* & de la Vessie du Fiel, qui sont répandues dans le Foie,

Malpighi a aussi employé beaucoup de soin à bien examiner la Rate. Ce visceres selon lui, outre les Vaisseaux (qui sont principalement des Arteres, au lieu que dans le Foie ce sont des Veines) n'est qu'un tissu de Membranes disposées en petites *Cellules*, à peu-près comme les petits trous qui sont dans les rayons de miel. Ces membranes ou Cellules sont attachées les unes aux autres, par diverses fibres & divers vaisseaux qui les traversent, & qui les appuyent, à peu-prés comme les poutres appuyent & soûtiennent les parois des bâtimens. La Figure de ces Cellules est irreguliere. Elles ont toutes communication les unes avec les autres, & avec un Canal, qui est une espece de veine, qui parcourt toute la longeur de la Rate, passant directement au milieu. Ces Cellules ont été faites pour loger une infi-

nité de petites *grappes de Glandes*, ou de *Vesicules*, ou si l'on veut de petits *Sacs* qui y sont attachez. La Figure de ces glandes est Ovale & elles paroissent blanchâtres. Leur usage est aussi de séparer du sang, qui leur est apporté par les extremitez des arteres, *un Suc particulier*. Il se peut faire encore que les petits Nerfs, qui s'y vont rendre, contribuent de leur côté à la coction de ce suc, lequel ayant été ainsi séparé, se porte par le moyen des Cellules dans le *Canal Veneux*, dont nous avons parlé, & de là, par le *Rameau ou la Veine Splenique*, dans le Foie. Il ne faut pas oublier de remarquer, sur le sujet de ces glandes, qu'elles, ne reçoivent aucuns rameaux de ce *Canal Veneux* : en quoi, elles sont differentes, des glandes du Foie qui déchargent leur suc immediatement dans les extremitez des vaisseaux de la Bile Ajoûtez à cela que ce Canal, qui tient lieu à la Rate de Vaisseau Excretique, est percé de tous côtez d'un grand nombre de petits trous, qui reçoivent ce qui distille des Cellules.

A l'égard de l'usage du Suc que ces glandes ont séparé, comme il ne peut être examiné séparément, étant impossible de le trouver pur ; parce qu'il se remêle d'abord avec le sang, en tombant dans les Cellules, il est bien difficile de dire de quelle nature il est. Malpighi qui est, ici & par tout ailleurs, extremement modeste, propose son sentiment dans une question si obscure, seulement

ment en forme de doute. Voici les experiences qu'il a faites, pour attâcher de s'en éclaircir. Il a diſtillé diverſes Rates, & en a retiré une liqueur, qui ſentoit *l'empyreume*, & qui étant mêlée avec du ſang fraîchement tiré, y formoit quelques ampolles & le rendoit noir. Il en a auſſi tiré un ſel qui ſentoit de même l'empyreume, & qui paroiſſoit premierement *acide* & enfin *amer* au goût. Et afin qu'on ne croie pas que cette *acidité* ait été produite par le feu, ſelon le ſentiment de quelques Chimiſtes, mais qu'on ſoit aſſuré qu'elle étoit auparavant dans la rate, il remarque que toute la rate, ſes cellules, ſes membranes, &c. ont un goût *acide*, & qu'étant jettées dans du lait, elles le rendent trouble & puant, & luy changent beaucoup ſa couleur. Cela étant poſé il croit que le Suc, qui ſe ſépare dans les glandes, ne ſe remêle avec le ſang que pour rendre au Foie quelque office conſiderable, ce qui ſe recueille évidemment de ce que la *Veine Splenique* ne ſe va pas rendre dans le Tronc de *la Cave*, comme toutes les autres veines qui rapportent le ſang des viſceres, où il s'eſt fait quelque ſéparation ; mais qu'elle ſe va décharger par *la Porte* immédiatement dans le Foie.

La Rate étant donc faite pour le Foie, & l'office du Foie étant de ſéparer la Bile, il y a de l'apparence que le ſuc de la Rate luy aide à faire cette ſéparation, en refermentant le ſang, & en diſpoſant ſes diverſes parties à ſe ſé-

pa-

arer, à la rencontre des filtres des glandes. Il eut même se faire que le sang, qui a été impregné de ce suc acide dans le Foie, en conserve quelque portion qu'il emporte dans la Cave, & de là dans le Cœur, & communique ainsi ce ferment à toute la masse, e qui la dispose à se défaire plus aisément les differentes liqueurs qu'elle charrie, lors qu'il se trouve des filtres dont les pores ont le la proportion avec elles; pour former, ar exemple, la salive, la sueur, le suc pancréatique, le suc nerveux, &c. Malpighi remarque encore que la membrane qui nveloppe la Rate est toute couverte de *aisseaux lymphatiques*, qui rapportent dans *reservoir de Paques* les serositez superflues les arteres.

Les Reins, dont l'office est de séparer l'urine du sang, ne s'aquittent aussi, selon nôtre Auteur, de cette fonction, que par le moyen des petites glandes, qui se trouvent dans leur superficie; qui reçoivent d'un côté les extremitez des Arteres *Emulgentes*, qui leur apportent le sang, & de l'autre par entremise des Veines du même nom, renvoient dans la Cave le mesme sang déchargé de sa serosité; laquelle se va rendre dans un nombre infini de petits canaux fibreux & forts, qui étant joints ensemble composent ce qu'on appelle la *substance Carnue* les Reins, & dont chacun se va aussi terminer vers chacune des glandes. La serosité du sang ou l'Urine, étant reçue dans ces Ca-

Canaux, tombe de là dans le Bassin, qui est cõme l'entonnoir des *Vreteres*, qui la portent enfin dans la Vessie. Quoiqu'il semble qu'il n'y ait aucune difficulté en tout ceci, cependant Malpighi, qui est de bonne foi, & qui ne rapporte que ce qu'il a vu, avoüe qu'ayant voulu seringuer des liqueurs par le tronc de l'artere émulgente, pour voir si elles passeroient dans *le bassin*, il a bien remarqué que les glandes se rempliſſoient & prenoient la couleur de ces liqueurs; mais il n'a jamais pû les faire passer dans les tuyaux dont nous avons parlé. Il s'aviſa enfin de faire cette experience sur un Chien vivant. Lui ayant ouvert le ventre, il luy lia la veine *emulgente* & *l'uretere* de l'un des Reins. Cet animal ayant longtemps vécu en cet état, il trouva le rein extraordinairement enflé, à cauſe du grand abord du sang qui s'y étoit jetté par l'artere, & l'ayant coupé en long, il vit fort distinctement les glandes & les canaux fibreux de l'urine, il lui sembla même de voir en quelques endroits de la connexion entre les glandes & les canaux, mais non pas si distinctement qu'il n'y eût lieu d'en douter. Il avoit avoüé la même choſe à l'égard des arteres de la Rate avec les glandes. Cependant il croit qu'encore qu'on ne puiſſe pas voir la communication de ces glãdes avec les canaux de l'urine, il est fort vrai-semblable qu'il y a du commerce entre ces parties, quoi qu'õ ne l'apperçoive pas puis qu'il est certain d'un côté que les glandes ſe rem-

rempliſſent quand on ſeringue dans les arteres & de l'autre que les tuiaux étant preſſez rendent de l'urine.

Ce que nous avons dit des uſages du ſuc de la Rate fait voir que les glandes ne ſont pas ſeulemẽt deſtinées à couler des humeurs excrementitielles, comme l'urine, ou la Bile; mais cela n'eſt encore rien en comparaiſon de ce qui ſe paſſe dans le Cerveau. Malpighi a découvert évidemment que *la ſubſtance Corticale ou Cendrée du Cerveau & du Cervelet*, qui eſt cette ſuperficie griſâtre qui paroit apres avoir enlevé *le crane* & *la pie mere*, n'eſt autre choſe qu'un amas de glandes de figure ovale. Il n'a pas pu découvrir, à cauſe de la molleſſe de cette partie, ſi chacune de ces glandes ſe ſubdiviſe en d'autres plus petites, comme celles du Foie; mais il a remarqué que ces glandes renferment des arteres, des veines, & de petites fibres tendres & blanches comme les nerfs. Ainſi on peut croire que la Nature, qui eſt toûjours ſemblable à elle même, ne ſe conduit point autrement à l'égard de ces glandes, qu'à l'égard des autres dont nous avons parlé; c'eſt à dire qu'elles ſont du genre *des Conglomerées*, puis qu'elles reçoivent du ſang par les arteres, duquel elles ſéparent quelque ſuc qui paſſe dans les fibres blanches, comme dans des vaiſſeaux *excretoires*, tandis que le ſang ſuperflu, ou dépouillé de ce ſuc regourne ſe mêler à toute la maſſe rentrant

par

par les extremitez capillaires des veines. Ces *fibres* blanches ſont l'origine ou les racines de tous les nerfs, lesquelles venant à ſe joindre & à s'entrelacer de tous côtez, forment ce Corps blanc, qu'on appelle le *Corps Calleux*, qui ſe trouve cõtinu avec la *Moüelle allongée*, qui eſt le commencement de la moüelle du dos, laquelle n'eſt auſſi qu'un gros faiſceau *de nerfs* enſemble. Après cette découverte, il ſemble qu'on doit attendre quelque grand raiſonnement touchant les uſages de ce ſuc & de tout le cerveau en général; mais voici de quelle maniere l'Auteur s'exprime: *Pendant*, dit-il, *que ie regardois avec une eſpece de veneration religieuſe* les ventricules du cerveau; & ſon plexus admirable, *ie croyois connoître diſtinctement* le ſiege de l'imagination, de la memoire & des autres ſens. *Ces mêmes parties, étant enſuite déchuës de ces offices honorables & reduites par les découvertes des Modernes à ſervir* d'emonctoires & de Cloaques, *pour recevoir les excrements du Cerveau, i'avois encore mon recours à* la moüelle allongée & à ſes divers replis, *& les choſes admirables qu'on avoit imaginées ſur ſa ſtructure, rempliſſoient mon attente; mais enfin quand i'ai reconnu la ſimplicité de la cõpoſition du cerveau, ie ne vois point comment pouvoir expliquer par ce moyen tãt de merveilleux* phénomenes. Voila ce qui s'appelle ruiner d'un coup de plume les fõdemens de tout *ces ingenieux Syſtéme du Cerveau*, que Willis avoit donné peu auparavant.

Il conclut donc seulement de tout ce qu'il a dit de la Structure du Cerveau, qu'il est probable que les glandes tant du Cerveau que du Cervelet, séparent un suc, qui passe dans les fibres *nerveuses* qui y vont aboutir, comme cela arrive dans les autres glandes *Conglomérées*; qu'il y a lieu de soupçonner que ce suc est plein de ces petits corps, que la Nature a destinez pour être *l'instrument des Sens*, & que ce suc s'insinuant dans toute la cavité des nerfs, imbibe & enfle les parties qui leur sont contiguës. Une preuve que ce suc, ou les particules dont il est chargé sont *l'instrument des sens*, c'est que lors qu'on arrête leur cours par des ligatures, ou par de fortes compressions, comme cela arrive dans les luxations des vertebres du dos, les nerfs qui se trouvent au dessous de l'endroit de la luxation, viennent à se relascher, & les parties où ils se vont rendre perdent le mouvement & le sentiment.

Malpighi s'en tient à ces generalitez, qu'il croit pouvoir recueillir assez probablement de sa description, sans vouloir approfondir davantage cette matiere. Il propose seulement cette question pour la fin, sans la decider; savoir: si ce suc en rempliſſant les cordes des nerfs, ne les rend point tendus, en sorte que treſſaillant à la plus legere impulsion, ils ébranlent ou déterminent à un certain mouvement *quelque autre substance plus universelle & d'une nature plus excellente & plus relevée.*

Voilà

Voila une partie des découvertes de nôtre Auteur sur le Foie, sur la Râte, sur les Reins, & sur le Cerveau, desquelles on recueillera que ces Visceres sont des especes de *Cribles* ou de *Couloirs*, qui filtrent par le moyen de leurs glandes diverses sortes de sucs, pour servir aux necessitez *du Corps animé*; 2. que presque toute *l'Oeconomie Animale* roule principalement sur la separation, & en partie sur le mélange de certaines liqueurs: 3. que tous ces admirables effets sont produits par de tres-petits corps, tels que sont la plus part de ces glandes, que les Microscopes les plus fins ont de la peine à découvrir.

Il n'a pas moins heureusement reüssi dans la recherche qu'il a faite de la Composition des Poumons, de l'Organe de l'Attouchement, & de celui du Goût, de *l'Omentum*, & de *l'Uterus*. A l'égard des Poumons il remarque 1. que les Anatomistes Ordinaires qui les croient d'une substance en quelque façon charnue, ou qui les mettent au rang des *Parenchymes*, tels que sont la Rate & le Foie, se trompent extrémement; puis qu'on peut démontrer que les Poumons, si vous en exceptez les ramifications des vaisseaux du sang & celles de *la trachée artere*, ne sont qu'un composé de membranes fort déliées, qui en le repliant en diverses façons, forment une infinité de *Vesicules* rondes & longues, autour desquelles les extrémitez capillaires de l'artere, & de

la veine des poumons, rampent & s'entortillent ; & qui sont disposées en sorte que les rameaux de la trachée artere communiquent avec elles & qu'elles ont communication les unes avec les autres, j'usqu'à ce qu'elles atteignent la membrane qui enveloppe les poumons. L'usage des poumons est donc de recevoir l'air dans ces vesicules, & comme nous avons dit que les extremitez des vaisseaux du sang rampent tout autour, il arrive que le sang qu'ils contiennent, étant perpetuellement agité & comprimé par ces vesicules qui s'enflent & se desenflent incessamment, se mêle parfaitement, ce qui semble être fort necessaire au sang qui y vient immediatement du cœur, puis qu'il est chargé d'une portion de Chyle qui n'aiant point encore circulé, est apparemment cru & grossier.

L'Attouchement se fait, selon l'Auteur par l'entremise de certaines *papilles nerveuses*, qui sortent de dedans la peau, & qui vont jusqu'à la cuticule, où recevant les impressions, ou les impulsions des Corps qu'on touche, elles communiquent ce mouvement aux nerfs ausquels elles sont continues, & consequemment au Cerveau. En décrivant la peau, il n'oublie pas les petites glandes, dont elle est toute parsemée, qui reçoivent aussi des extremitez d'arteres & qui ont chacune un vaisseau *excretoire*, qui sert à vuider les matieres, qui sortent du corps par la sueur, ou par *l'insensible transpiration*. On peut voir ces glandes, aussi bien

bien que la peau avec la Cuticule & toutes leurs dependances, représentées telles qu'elles paroissent au microscope, dans la grande Anatomie de *Bidloo*, dont nous avons parlé T. 1. p. 365. Des *Papilles* fort approchantes à celles-ci, forment de même l'Organe du Goût dans la Langue.

L'Omentũ est une membrane fort fine, qui contient diverses *Stries* ou *petits Sacs* de Graisse, qui renferment dans leur milieu des veines & des Arteres. Malpighi soupçonne que ces petits sacs sont des vaisseaux particuliers, destinez à charrier seulement de la graisse. Il propose même quelques paradoxes sur ce sujet; savoir par exemple, si la graisse ne fait point une partie de la matiere *du Sperme* & du Lait.

Pour ce qui regarde la description de *l'Uterus*, qui est la derniere piece que Malpighi a donnée au public, & qui n'avoit paru jusques ici que dans la Bibl. Anatomique de Mrs. Le Clerc & Manget, qui l'avoient eu de ce traité de feu Mr. Spon, il remarque dans l'Uterus d'une Vache, outre les Vaisseaux communs aux autres parties, savoir des arteres, des veines, des nerfs, & des vaisseaux lymphatiques, qu'il y a une sorte de vaisseau qui étoit particulier à celle-là. C'est un double Conduit, qui s'étend de chaque côté le long de *l'Uterus* & du *Vagina*, & qui se porte des *Cornes de l'Uterus*, sous divers plans & diverses grandeurs,

à

à l'extremité du *Vagina*, dans lequel il se vient ouvrir un peu au dessus de l'*Uretere*. Ces vaisseaux sont pleins d'un certain suc gluant. Il a encore observé que l'Uterus est tapissé par le dedans d'une *membrane* pleine de petits trous, d'où distille incessamment une humeur visqueuse dans la cavité de l'Uterus & du Vagina. Il dit que cette humeur vient de certains vaisseaux jaunâtres, mais il n'a pu savoir s'il y a des glandes attachées à ces vaisseaux. Cependant il a du penchant à croire qu'il y en a, selon la constante & perpetuelle maniere d'operer de la Nature, par tout ailleurs où il se fait quelque séparation.

Il fait ensuite quelques remarques sur *les Cotyledons*, & passant de là à l'examen de *l'Uterus* des Femmes, il le décrit tel qu'il est dans la grossesse. Outre les veines les arteres, & quantité de membranes & de fibres charnues & fortes, il dit qu'il est rempli d'une infinité de replis ou de *Sinus* qui contiennent du sang; & qui s'anastomosent les uns avec les autres. Pour *le Placenta*, il est tissu des racines des vaisseaux *Umbilicaux*, qui sont affermies & liées ensemble par une substance particuliere qui leur sert *de filtre* (comme nous l'avons remarqué dans d'autres visceres) Il conclut enfin que les femmes ont *des Oeufs*, aussi bien que tous les autres animaux, & il examine de quelle maniere cet œuf se forme, & comment il sort de *l'Ovaire* & en-

tre

tre dans *les Tubes*. Il ne croit poin
ces Vesicules pleines d'une liqueur
qui se trouvent dans les *Testicules*
vaires des Femmes, soient à propr
parler des Oeufs, comme de *Graaf* &
tres l'ont cru; mais seulement que
ficules sont la matiere d'où se form
petite glande jaunâtre, qui aide à f
& à faire éclorre l'œuf, quand son
est arrivé. L'Usage des sucs, dont n
vons parlé, est d'arroser *l'Uterus* & *le*
na, & d'aller au devant du Sperme
en arrêter les parties les plus volatil
se mêlant intimement avec elles, do
une fermentation qui se communi
tout l'Uterus, & met en mouveme
divers sucs qu'il contient, qui agisse
suite sur l'œuf, lors qu'il tombe d
Tube, & luy communiquent les f
dont ils sont imbus. Il confirme
fée par l'exemple des Papillons,
une Vesicule à deux Cornes attaché
Ovaire, de laquelle distille incess
une humeur visqueuse dans *le Vag*
se mêle avec le *Sperme* du mâle,
roser & rendre féconds les Oeufs
vent passer par là.

V.

HENRICI MEIBOMII, *ad Saxonia Inferioris imprimis Historiam introductio: in qua ab ultima notitia ad nostra usque tempora breviter eius Historia delineatur, & de plerisque rerum Saxonicarum Scriptoribus editis & ineditis indicatur.* Helmestadii 1687. pag. 112. in 4.

L'Auteur de cet Ouvrage, qui est Professeur à Helmstadt, s'étant proposé d'expliquer à ses Auditeurs l'Histoire de Saxe, a cru qu'il seroit utile de leur en donner auparavant un abregé, & de leur faire connoître les principaux Auteurs qui l'ont écrite. Il promet de donner en peu de temps trois Tomes *de Rebus Germanicis & Saxonicis*, de l'Histoire d'Allemagne & de Saxe. En attendant que l'on voie cet Ouvrage, on va donner un Abregé de celui-ci qui lui servira d'introduction.

I. Il seroit étonnant que Tacite, qui a tant dit de choses des anciens *Germains*, & qui a vécu dans un temps auquel les Romains avoient pousse leurs conquêtes, jusqu'à l'Elbe & au Weser, *a* n'eût point nommé les Saxons, s'il étoit vrai, comme le disent quelques Historiens, qu'ils aient été tres-puissans, avant même la naissance de Jesus-Christ. Mais il y a de l'apparence que

a Ann. l. 2. ces

ces Historiens nous racontent des fables de ces temps éloignez, où les nations Septentrionales ne savoient encore ce que c'est qu'écrire l'Histoire. Le premier qui ait nommé les Saxons, c'est Ptolomée, qui vivoit sous les Antonins & qui les appelle *Saxones*, quoi qu'en leur Langue ils s'appellent *de Sassen*. Il les place à l'entrée de la Chersonese Cimbrique, c'est à dire du Danemarc, par où l'on voit qu'ils tenoient alors le Holstein, les côtes de l'Ocean & le païs qui est autour de l'Elbe. Cela leurs donna les moiens de s'instruire dans la navigation, & de pirater sur les mers du Nord. On commença à les craindre depuis la fin du troisiéme siecle, où l'on trouve que les Romains furent obligez d'équipper des flottes, pour s'opposer aux pirateries des Francs & des Saxons. Ces derniers passerent le Weser au IV. siecle, & se rendirent maîtres de toutes les côtes de l'Ocean, jusqu'à l'embouchure du Rhein, & ensuite des terres voisines, quoi qu'il ne soit pas aisé de marquer exactement les limites de leur domination. Ils chasserent les Francs Saliens de l'Ile des Bataves, que ces peuples avoient occupée jusqu'alors, de sorte qu'étant devenus plus voisins des Romains, ils eurent des guerres continuelles avec eux, par terre & par mer. les Romains eurent beaucoup de peine à les empêcher de piller les côtes de l'Angleterre, qui étoient exposées à leurs pirateries. Claudien louë Stilichon d'avoir

air

fait en ſorte que l'Angleterre ne craignoit plus leur venuë :

Britannia littore toto
Proſpiceret dubiis venturum Saxona ventis.

Mais il paroît que ce n'eſt là qu'une flaterie, puis que l'an CCCC XLIX, qui fut le quatriéme du Regne de Vortigerne, qui regnoit ſur une partie de la grande Bretagne, ils y firent une deſcente, en ſuite de laquelle ils y établirent de nouvelles principautez, quoi qu'après de longues guerres. Depuis ce temps-là les Romains [a] furent obligez d'avoir dans les Gaules des Officiers commis ſur les côtes de l'Ocean, pour s'oposer aux deſcentes des Saxons. On les appelloit *Maritimi tractûs* ou *littoris Saxonici Comites*, & *les bords Saxoniques* s'étendoient depuis l'embouchure de la Loire juſqu'à celle de l'Elbe. On ſoûtient que c'eſt de ces peuples que tous les autres habitans du Nord ont appris l'art de la navigation, ce qui paroit encore par pluſieurs termes de marine & par les noms des vents qui ſont Allemands.

Pendant le regne de Thierri fils de Clovis Roi de France, ils ſe rendirent maîtres d'une partie de la Thuringe, dont ils dépoſſederent *Erminfride*, ſous la conduite de *Hathugaſt*. Ce fut Thierri qui fut l'occaſion

[a] P. 7.

casion de cette conquête, en leur demandant du secours contre Ermiufride. Aussi depuis ce temps-là, ils furent alliez & amis des François. Mais ces peuples farouches & peu accoûtumez à jouïr des douceurs de la paix, entreprirent bien tôt une autre expédition, à la priére d'Alboin Roi des Lombards, avec qui vint mille Saxons allerent en Italie, avec leurs femmes & leurs enfans. Après qu'ils eurent ainsi abandonné leurs terres, Clotaire & Sigebert Rois des François les donnerent aux Suaubes, qui les posséderent en paix pendant seize ans, au bout desquels les Saxons revinrent d'Italie, où les Lombards mêmes n'avoient pu souffrir leurs insolences. Comme ils trouverent leur païs occupé par d'autres habitans, ils se préparerent à y rentrer par la force, quoi qu'on leur en offrit d'abord le tiers & en suite la moitié. Ils livrerent deux grandes batailles aux Suaubes, & après y avoir perdu beaucoup de monde, ils furent obligez de se contenter des offres qu'on leur avoit faites, & de vivre en paix.

Dès lors [a] on commença à mieux connoître cette nation, mais on n'en eut une parfaite connoissance qu'au VIII. Siecle, par les victoires que Charlemagne remporta sur elle. On les divisoit alors en trois peuples: en *Ostravales* ou *Osterlingues*, en *Westphales* & en *Angariens*, comme M. Meibom le prouve par plusieurs monumens anciens, & par-

[a] P. 12.

particulierement par les paroles d'un Poëte Anonyme, qui a vécu peu de temps après Charlemagne, & qui a écrit en vers la vie de ce Prince.

Sed generalis habet populos divisio ternos.
Insignita quibus Saxonia floruit olim.
Nomina nunc remanent, virtus antiqua recessit, &c.

C'est à Charlemagne qu'est duë la conversion des Saxons à la foi Chrétienne, dont il ne put néanmoins venir à bout qu'après une guerre de 32. ans, qui ruina tout à fait la puissance des Saxons, que les Romains n'avoient pas fort diminuée, comme a l'Auteur le prouve ici au long. Il donna aux Saxons convertis les mêmes privileges qu'à ses autres sujets, & ces peuples barbares qui avoient été d'abord soumis par la force, demeurerent dans l'obeïssance des successeurs de Charlemagne, à cause des bienfaits qu'ils en reçurent. Ces Princes les gouvernoient par des Comtes, ou des Lieutenants, qui leur rendoient la justice au nom du Souverain, desquels on peut trouver les fonctions dans un Discours de *Conringius, de Judiciis Germaniæ*. C'est ce que l'on peut prouver par les patentes du Comte de Westphalie données par Charlemagne l'an DCCLXXXVIII. & qui sont l'un des plus anciens monumens de la Basse Saxe. Cet Acte subsiste encore, & on

a P. 18. & seqq. le

le garde avec soin dans les Archives d'une ville de Westphalie. Il a été imprimé plusieurs fois, mais le premier qui l'a publié est le Grand-pere de l'Auteur. Il la inseré tout entier dans ses notes sur les Annales du Moine. *Vvitichind.*

Les Saxons jouïrent de quelque repos avant & apres la mort de Charlemagne, mais les Esclavons & les Normans, ou Danois, firent de grands dégâts dãs leurs terres, par la negligence des Princes suivans: ou à cause des guerres qui les occupoient ailleurs. C'est ce qui obligea les principaux des Saxons de prendre eux mêmes le soin de la défense de leur patrie, & de nommer entre eux *des Chefs* (Duces) à qui ils obeïroient, quand il faudroit marcher contre l'ennemi. On trouve dans les Actes des fondations de quelques anciens monasteres, que dès l'an DCCCLVI. *Ludolphe* prenoit le titre *de Duc des Saxons.* Son autorité s'augmenta si fort en peu de temps, que son fils *Otton* fut non seulement Duc des Saxons, mais que les Francs même l'éleverent sur le trône Imperial *Henry l'Oiseleur* son fils & *Otton le Grãd* aprés lui, furent les principales causes de la puissance des Saxons, qui furent dès lors indépendans, au lieu que jusqu'à ce temps-là il avoient obeï aux Francs. Bien loin que les Danois & les Esclavons osassent entrer dans la Saxe, ils furent obligez de se retirer bien avant dans leurs propres terres. Les Saxons commencerent alors

alors à bâtir des villes, au lieu qu'auparavant ils avoient été dispersez par la Campagne. Henry l'Oiſe leur prit le neuviéme de tous les ſoldats, qui étoient répandus dans toute la Saxe, les obligea de vivre enſemble en divers lieux, ordonna des aſſemblées & des feſtins en ces mêmes lieux, & en fit enfin de petites villes.

L'Empire étant paſſé de la maiſon de Saxe, dans celle de Suaube, il s'éleva une guerre fâcheuſe entre les Empereurs & les Ducs de Saxe, qui dura pendant les regnes de Henry IV. & de Henry V. La Saxe, ſe ſoûtint aſſez heureuſement contre eux, particulierement par la vertu du Duc Lothaire, qui parvint enſuite à l'Empire. Ce Prince donna ſa fille unique & le Duché de Saxe à Henry Duc de baviere, qui eut de grand démelez avec la maiſon de Suaube, à qui il refuſa pendant quelque temps de remettre les ornemens Imperiaux que ſon Beau-pere avoit laiſſez chez lui, quoi que Conrad Prince de cette maiſon eut été élu Empereur. Cette obſtination lui fit perdre la Baviere, & il auroit encore perdu la Saxe, s'il ne l'eût ôtée par force à *Albert l'Ours*, à qui l'Empereur l'avoit donnée. Il auroit peut-être recouvré la Baviere de même, ſi la mort ne l'en eût empêché. Il laiſſa ſes terres à *Henry le Lion* ſon fils, ſous lequel la puiſſance de la Saxe s'augmenta ſi fort, que cet accroiſſement donnant de l'envie à ſes voiſins fut cauſe de ſa ruine

Les

Les Etats de Henri s'étendoient presque, selon le rapport de Iean Aventin, depuis l'Ocean Septentrional & la mer Balthique jusqu'au Golfe de Venise, mais il en fut bientôt dépouillé par la ligue que l'Empereur & ses voisins firent contre lui. On partagea ses Etats entre divers Princes de l'Empire, & Henry fut obligé d'aller en exil, où il demeura trois ans, après quoi il revint & rentra en possession de quelques-unes de ses terres. Mais il mourut à Brunswick hors d'état d'en recouvrer davantage, à cause des empêchemés qu'y mit Henry IV. successeur de Ferdinand I. La titre avec une partie du Duché de Saxe fut possedé par la posterité *d'Albert l'Ours*, de la maison *d'Ascanie*, duquel on a déja parlé.

Ce fut sous ces Empereurs que les affaires de l'ancienne Maison de Saxe changerent entiérement de face; non seulement des Princes souverains lui enleverent ses Etats, mais ses propres Vasseaux ne la voulurent plus reconnoître, entre autres *Adolphe Comte de Holstein*, quoi que le Holstein n'ait été erigé en Duché que par Friderie III, l'an MCCCCLXXIV. Les Ducs établirent alors leur demeure ordinaire à Wittemberg. *Otton* fils d'Henry le Lion épousa ensuite la fille du Comte Palatin du Rhein, & en ce temps-là la Saxe jouït de quelque repos, qui fut bien-tôt troublé par la contestation, qu'il y eut touchant l'Empire entre Otton & *Philippe de Suaube*.

Ces

Ces troubles ne finirent que par la mort d'Otton, qui laissa un fils du même nom, que les Annales appellent *l'enfant* (Puerum) parce qu'il étoit encore enfant, lors que son Pere mourut. Ce Prince, s'étant allié à la maison de Brandebourg, recouvra Brunsvvick & d'autres terres de son patrimoine, qu'on avoit enlevées à son Pere, aussi bien que plusieurs fiefs. S'étant contenté de ses terres patrimoniales de Brunsvvick & de Lunebourg, il s'accommoda avec l'Empereur, qui les érigea en titre de Duché pour lui & pour tous ses descendans. Cet accord se fit à Mayence au mois d'Août, l'an MCCCXXXV.

Mais le Duc Otton étant mort, sans héritiers mâles, l'an MCCCLIV. & le Duc Guillaume aiant eu le même sort quatorze ou quinze ans aprés, les nouveaux Ducs de Saxe se voulurent mettre en possession du Duché de Brunsvvick & de Lunebourg, mais aprés d'assez longues contestations les enfans d'un Prince de cette maison, nommé *Magnus Torquatus*, en demeurerent les maîtres par un traité, aprés avoir remporté une grande victoire sur Wenceslas Duc de Saxe, l'an MCCCLXXXVIII.

L'un de ces Princes qui se nommoit Frideric alloit rendre à l'ancienne maison de Saxe son premier lustre, s'il n'eût été assassiné dans le païs de Hesse, aprés avoir été élû Roi des Romains l'an MCCCC. Il arriva quelques années après deux choses dans

la

la Marche de Brandebourg & dans la Misnie, qui ont fait un si grand changement dans les affaires de Saxe, que l'Auteur n'a pas cru les devoir oublier, a C'est premierement que la Marche étant tombée entre les mains de l'Empereur Sigismond, il y établit pour son Lieutenant *Frideric* IV. *Marcgrave de Nuremberg*, de l'ancienne famille des Comtes de *Zollern*, & en faite lui remit ce païs-là pour une grande somme d'argent, & lui confera en même temps la dignité d'Electeur, par le consentement des Princes, l'an MCCCCXVII. dans le Concile de Constance. C'est de lui qu'est descendu l'Electeur de Brandebourg d'aujourdhui, qui possede une partie considerable de ce qu'on appelloit autrefois *la Saxe*. La seconde chose que l'Auteur remarque ici, c'est que la maison d'Ascanie s'étant éteinte par la mort d'Albert III. l'Electorat de Saxe fut transferé l'an MCCCCXXII. dans la maison du Marquis de Misnie, de qui sont descendus les Electeurs de Saxe d'aujourdhui.

Ce fut dans ce même quinzieme siécles que se fit le fameux traité des villes Hanseatiques auquel Hambourg & Lunebourg donnerent naissance, après quoi plusieurs autres villes de l'ancienne Saxe s'y joignirent, & particulierement Lubec, qui étoit la principale.

La premiere année du seizieme siécle, Maximilien I. forma à Augsbourg six cercles, dans lesquels il comprit tous les Etats de l'Empire d'Allemagne, savoir les Cercles

de Franconie, de Baviere, de Suaube, du haut Rhein, de Westphalie & de Saxe qui étoit le plus grand de tous. Douze ans après, il divisa l'Allemagne en dix Cercles & partagea celui de Saxe en deux, le Cercle de la Haute & le Cercle de la Basse Saxe.

C'est de ce dernier Cercle en particulier que l'Auteur a entrepris de faire l'histoire, quoi qu'il ne veuille pas s'y renfermer si absolument qu'il n'en sorte quelquefois, pour parler du voisinage. Il contient, pour le dire en un mot, les Archevêchez de Magdebourg & de Breme, les Evêchez d'Hildesheim, de Lubec, de Sverin & de Racebourg, les Duchez de Brunsvvick-Lunebourg, de Meclenbourg, de Saxe-Lavvembourg, & d'Holstein avec les villes de Lubec, de Goslar, de Malhouze & de Northouse.

On verra dans l'Histoire de ce même siecle la guerre que la maison de Lunebourg eut avec l'Evêque d'Hildesheim, & celle qu'elle soûtint peu de temps après contre les Princes de la Ligue de Smalcalde, & contre Albert Marquis de Brandebourg.

Enfin nôtre siecle a vu les efforts inutiles que la maison de Lunebourg fit alors pour se rendre maitresse absoluë de la ville de Brunsvvick, qui prétendoit être indépendante. La guerre de Suede suivit ces troubles, & fut cause d'une si grande désolation dans la Saxe, que ceux qui avoient vu ce païs-là auparavant avoient de la peine à le reconnoître, après les dégâts effroiables qu'une

guerre

guerre de trente ans y avoit faits. Mais le traité de Westphalie aiant rendu la paix à ces Provinces, y fit un changement assez considerable, en ce qu'il mit des Princes séculiers en possession des Archevêchez de Magdebourg & de Breme, de Racebourg & des Evêchez d'Halberstade, & de Sverin. Depuis ce temps-là, si on en excepte les Duchez de Breme & d'Holstein, qui se sont trouvé mêlez dans les querelles des Rois du Nord, la Saxe a joui d'une assez grande tranquilité, & la ville de Brunsvvick a été soumise en 1671. à la maison de Lunebourg pour jamais.

II. Après avoir fait un abregé de l'Histoire de Saxe, l'Auteur entreprend de donner [a] une petite description Géographique de ce païs-là. On a bien des Cartes & des Descriptions de l'Etat, où elle est aujourdui, mais pour savoir les limites de l'ancienne Saxe & les noms de ses peuples, de ses Provinces & de ses villes, il faut consulter les anciennes Chroniques & ramasser ce qu'elles en ont dit en divers endroits, ce qui n'est pas une petite peine. On croit qu'on peut tirer beaucoup de lumiéres des fleuves qui arrosent ou environnent ces provinces, parce qu'il arrive rarement que les fleuves changent de situation. Mais le malheur est qu'ils ont changé de nom, que les Historiens s'y sôt quelquefois trompez & que les Copistes les ont confondus les uns avec les autres. La Saxe a quatre fleuves principaux, *l'Elbe*, *la*

[a] p. 50

Sale, *le VVeser*, & *l'Eems*, sur lesquels l'Auteur fait diverses remarques, que l'on ne rapportera pas, non plus que ses autres recherches Geographiques, touchant la Saxe.

De la Geographie on passe à l'Histoire Ecclesiastique des Saxons. Ce fut Charlemagne qui planta la Religion Chrétienne dans leur païs. Auparavant ils étoient non seulement Paiens, mais encore extrémement superstitieux, & adonnez aux sortileges. Il y a de l'apparence que ceux qui se convertirent les premiers furent les habitans des bourgs; & c'est ce qui fait qu'en Allemand on appelle les Paiens *die Heiden* comme qui diroit les habitans *des bruieres*, ainsi que *Pagani* en Latin signifie proprement *des gens de village*, parce que ce furent les derniers qui embrasserent le Christianisme. On assure qu'encore aujourdhui on voit dans ce païs-là plusieurs restes de l'ancienne superstition, que l'on trouvera decrite dans un livre que le Grand pere de l'Auteur a composé touchant *Irminsul*, Divinité tutelaire de la Saxe. Aussi fallut-il autrefois que Charlemagne employât ses armées victorieuses à convertir les Saxons obstinez dans leur Idolatrie, d'où vient que quelques Auteurs l'appellent *l'Apôtre armé*. M. Meibom remarque ensuite plusieurs choses touchant les divers Dioceses de la Saxe & renvoie pour le reste à ceux qui en ont écrit.

Il

a P. 64.

Il en use de même à l'egard de l'histoire
a des Loix des Saxons. Ils suivoient au commencement de certaines coûtumes, qui n'ont été écrites que fort tard, & ausquelles Charlemagne mêla ses nouvelles Loix.

Présentement le droit Romain est introduit en Saxe, comme dans le reste de l'Allemagne. On peut consulter particulierement sur ces matieres le Livre de *Conringius*, *de Origine Iuris Germanici*.

III. L'Auteur emploie le reste de son Ouvrage a à donner une liste des Auteurs qui ont écrit, ou qui peuvent servir à écrire l'Histoire de Saxe, ou enfin qui ont traité de la Genealogie des familles de ce pais-là. On croit qu'on peut faire beaucoup d'usage non seulement des histoires veritables & serieuses, mais encore des Legendes & des vies des Saints, où l'on trouve souvent des noms de lieu & des circonstances, qu'on ne sauroit apprendre d'ailleurs. On loue, à cette occasion les Jesuites *Bollandus*, *Henschenius*, & *Papebroch* qui ont publié un grand nombre de ces vies.

VI.

a P. 89.

VI.

IOANNIS HARDUINI *Societatis Iesu Presbyteri, De Baptismo Quaestio triplex: De Baptismo pro mortuis. De Baptismo in vino. De Baptismo in nomine Christi.* Paris. 1687. in 4. pag. 83.

LA premiere des trois Dissertations contenuës dans cet Ouvrage, est une explication de ces paroles de S. Paul, 1. Cor. xv. *Autrement que feront ceux qui sont batisez pour les morts* (ὑπὲρ τῶν νεκρῶν) *si les morts ne ressuscitent point? pourquoi sont-ils batizez pour eux?* Le P. Hardouïn croit que deux choses ont rendu ce passage obscur; la premiere c'est la maniere obscure dont l'interprete Latin l'a traduit, & l'autre c'est la trop grande subtilité des Commentateurs qui ont cherché des difficultez, où il n'y en avoit point.

Pour ne pas tomber dans la même faute que les autres, l'Auteur établit cinq regles, par lesquelles il refute les explications que l'on a données jusqu'à présent de ce passage, & veut que l'on juge de la sienne. La premiere c'est que l'on ne doit pas s'éloigner sans necessité de la signification propre des mots. Ceux qui expliquent ce passage des pénitences que peuvent subir les vivans, pour obtenir aux morts la remission

de

de leurs pechez, pechent contre cette regle, parce qu'ils expliquent sans necessité le mot de *Batême* dans un sens métaphorique, outre qu'il n'y a aucun endroit de l'Ecriture, où il se prenne pour des afflictions volontaires. La seconde regle c'est que toutes les explications doivent être conformes, non seulement aux termes de la Vulgate, mais encore à ceux du Texte Grec. Ainsi on doit rejetter toutes les interpretations qui sont contraires au sens de ces mots ὑπὲρ τῶν νεκρῶν, quoi qu'elles s'accommodent assez bien aux termes Latins *pro mortuis*. Le P. Hardouïn en rapporte diverses, qui ont ce défaut. La troisiéme regle pose que S. Paul n'a pas appuié son raisonnement sur quelque coûtume établie sans raison, comme étoit celle de ceux qui se faisoient batiser en la place de leur amis morts, sans batême. C'est donc en vain que quelques Auteurs supposent que S. Paul a tiré un argument de cette coûtume, parce qu'il n'y auroit rien eu de plus aisé aux adversaires de la Resurrection que de dire que cette coûtume étoit ridicule, ce que l'Apôtre n'auroit pû nier. La quatriéme suppose que par ὑπὲρ τῶν νεκρῶν il ne faut pas entendre tous les morts, mais seulement quelques-uns, à cause de l'article τῶν, aulieu qu'il faut entendre tous les morts dans les termes suivans, où il n'y a point d'article εἰ ὅλως νεκροὶ οὐκ ἐγείρονται *si omnino mortui non resurgunt*. On refute par ce principe diverses interpretations, & en-

me autres celle qui par les *morts*, *à cause desquels* on pouvoit se faire batiser, entend tous les Martyrs. On ajoûte contre cette explication que dans le temps, que la premiere Epître aux Corinthiens a été écrite, il n'y avoit pas encore beaucoup de martyrs, n'étant fait mention que de deux dans les Actes, savoir de S. Etienne & de S. Jaques. On suppose que cette Epître a été écrite l'an 111. de Jesus-Christ & le XII. de l'Empereur Claude, environ dix ans après la mort de S. Jaques & dix-sept après celle de S. Etienne. La derniere regle que l'on établit ici, c'est que l'on ne doit point avancer que S. Paul fait allusion à quelque ancienne coûtume, que l'on ne puisse prouver qu'elle a été en usage de son tems & en montrer quelque trace dans les siecles suivans. Par là on refute ceux qui ont cru, que S. Paul parle ici de ceux qui se faisoient batiser sur les tombeaux des martyrs.

Apres avoir ainsi réfuté les explications qu'on a données jusqu'à present de ce passage, le P. Hardouïn remarque que S. Paul [a] divise les Chrétiens en quatre ordres: 1. ceux qui faisoient profession du Christianisme & qui étoient encore en vie, v. 14: 2. Les Chrétiens qui étoient morts, v. 18: 3. ceux qui à cause des morts vouloient être batisez, v. 29: 4. Les Apôtres eux mêmes v. 30. & 32. C'est du troisiéme ordre dont parle S. Paul, selon le P. Hardouïn, & il ne

[a] P. 55.

ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'on voioit une preuve de la créance des Chrétiens touchant la résurrection, dans la conduite de ceux qui s'étoient fait batiser à Corinthe *à cause des morts*, c'est à dire à cause d'un grand nombre de personnes qui étoient mortes en peu de temps dans cette Eglise, ce qui avoit fait résoudre plusieurs à se faire batizer au plûtôt, de peur de mourir sans batême, en cas qu'ils vinssent à mourir d'une mort subite. Si on lui demande de qui il a appris qu'il y avoit eu alors une mortalité dans l'Eglise de Corinthe, il cite S. Paul lui-même qui dit dans cette même Ep. Ch. x. 30 que pour avoir communié indignement, plusieurs étoient malades ou *morts*.

Il arriva quelque *a* chose de semblable du temps de S. Augustin, qui rapporte dans „ son *Enchiridium* que les Juifs, les Païens, „ & les Catechumenes qui étoient à Jerusa„ lem, furent si épouvantez par un tremble„ ment de terre qui y arriva, qu'ils se firent „ tous batizer; & que la même chose arriva en quelques autres lieux. *Marcellin* dans sa Cronique rapporte cet évenement à l'année CCCCXIX.

II Le sujet de sa seconde *b* Dissertation est une réponce du Pape Etienne II. donnée l'an DCCLIV. sur une demande qu'on lui avoit faite, si un Prêtre, qui avoit batizé un enfant en danger de mort avec du vin, ne

a P. 17 *b* P. 25.

devoit pas être puni? Il répond que non, & voici les termes de sa réponce: *Si in vino quis, propterea quod aquam non inveniebat omnino periclitantem infantem baptizavit, nulla ei exinde adscribitur culpa: Infantes, sic permaneant in ipso baptismo. Nam si aqua adfuit presens, ille Presbyter excommunicetur, & pœnitentia submittatur, quia contra Canonum sententiam agere præsumpsit.* C'est le P. Sirmond qui a le premier publié ces réponces, dont peu ont donné autant de peine aux Savans que celle-ci. On n'a pas osé dire qu'elle n'étoit pas veritablement de ce Pape, soit à cause de l'antiquité du Ms. d'où on l'a tirée, soit parce qu'il s'en trouve une toute semblable dans une Lettre du Pape Sirice à Genesius. Cependant il est difficile de concevoir qu'un Pape ait permis de batizer avec du vin, contre le commandement de Jesus Christ, & la pratique constante de toute l'Eglise. Le P. Hardouïn fait voir les inconveniens qu'il y a à l'avouër & montre aussi que ceux qui croient que ce Canon est fautif se trompent.

Il ajoûte à cela les réponces entieres du Pape Etienne, pendant qu'il étoit en France, [a] avec les Décisions de Sirice qui y ont du rapport. Il y a dixneuf réponces que l'on attribuë à Etienne II. dont, selon le P. Hardouïn, il y a dix de supposées, & attribuées faussement à ce Pape. Six des mêmes ont été d'abord publiées sous le nom de

[a] P. 32.

de Sirice, & ensuite mêlées avec les Réponces d'Etienne, si bien qu'il n'y en a que neuf qui soient veritablement de lui. Le Canon qui permet de batizer avec du vin est le XI. en ordre, & se trouve parmi ceux que le P. Hardouïn rejette. Les principales raisons sur lesquelles il se fonde, c'est qu'ils ne sont pas conçus en forme de réponse comme les autres, & que le stile est different de celui des autres. Le Pape Etienne appuie ses répõses sur la doctrine de ses prédecesseurs, & n'avance rien, comme de son chef, au lieu que les Canons que le P. Hardouïn rejette sont de simples décisions, dont on ne rend aucune raison.

III. [a] Enfin la derniere Dissertation traite du Batême administré *au nom de Jesus Christ*. Une Réponse de Nicolas I. aux Bulgares en est l'occasion, & il est bon d'en rapporter ici les propres termes : *A quodam Judæo, nescitis utrum Christiano an Pagano, multos in patria vestra baptizatos assoritis, & quid de his sit agendum consulitis, &c.* Vous assurez qu'en vôtre païs plusieurs « ont été batizez par un certain Juif, que vous « ne savez s'il étoit Chrétien ou Paien, & « vous demandez ce que vous devez faire « en cette occasion. Il est certain qu'il ne « les faut point rebatizer, s'ils ont été bati- « zez, au nom de la S. Trinité, ou seulement « au nom de Jesus Christ, dont ou trou- « ve un exemple dans les Actes des Apôtres, « car c'est la même chose selon l'explication

[a] P. 47.

de

de S. Ambroise. Mais auparavant il faut s'informer si ce Juif a été Chrétien, ou Païen, « ou s'il a, après cela embrassé le Christianisme ; quoi que nous croyions qu'il ne faut « pas mépriser ce que S. Augustin dit du baptême. *Nous avons suffisamment montré*, « dit-il, *pour ce qui regarde le Baptême qui « est consacré par les paroles de l'Evangile « qu'il n'a aucune liaison avec l'erreur de « celui qui l'administre ou qui le reçoit, soit « qu'il ait des sentimens contraires à la doctrine « celeste touchant le Pere, au touchant le Fils, « ou touchant le S. Esprit.* Cette Réponse « se trouve dans le recueil des Conciles à l'année DCCCLVIII.

Plusieurs Theologiens, fondez sur l'autorité de Nicolas I. ont cru que le Baptême ne seroit pas moins legitime, si au lieu de dire en l'administrant *Je te batize, au nom du Pere, du Fils, &c.* on disoit, *Je te batize au nom de Jesus Christ.* Le Cardinal Cajetan avoit soûtenu ce sentiment dans ses Ecrits, mais Pie V. fit effacer, dans la seconde Edition de Rome des Oeuvres de Cajetan, ce qu'il en avoit dit. On trouve néanmoins encore la même pensée dans celles du Pape Adrien VI. imprimées à Rome sous son Pontificat & par son ordre l'an MDXXII.

Mais le P. Hardouïn qui n'est pas de ce sentiment, dit que ni S. Luc, ni S. Ambroise, ni le Pape Nicolas I. n'ont favorisé cette pensée, quoi qu'il avoüe que leurs paroles

paroles ont un seul & même sens *a* il dit. *qu'être batizé au nom de Iesus Christ*, c'est recevoir le *Batême*, après avoir invoqué Jesus Christ. Voiez Luc XXII. 16. Il fait en suite une remarque bien plus subtile, c'est que lors que nôtre Seigneur donne à ses Apôtres la formule du Bapteme, il se sert de l'Actif, *allez, batizez* &c. au lieu que S. Luc se sert dans les Actes du Passif, pour marquer que *le nom de Iesus Christ* fut invoqué en cette occasion par ceux qui furent batizez.

On sait qu'autrefois ceux qui vouloient *b* recevoir le batême étoient obligez de rendre raison de leur foi, quoi qu'on ne laissât pas de regarder leur batême comme legitime, encore qu'ils fussent infectez de quelques erreurs, même à l'égard de la doctrine de la S. Trinité. C'est ce qu'on montre par quelques passages de S. Augustin. Comme dans cette confession de foi, on exigeoit que l'on témoignât de croire la S. Trinité, il est arrivé que l'on a pris pour la même chose être batizé *au nom de Iesus Christ & au nom de la Trinité*. Le P. Hardouïn cite pour cela le I. Concile d'Arles, tenu l'an CCCXIV. qui ordonne *que si quelcun vient de quelque secte dans l'Eglise, qu'on lui demande un Symbole: & que si l'on voit qu'il a été batizé au nom du Pere, du fils & du S. Esprit* (si perviderint eum in Patre, Filio & Spiritu Sancto esse baptizatum

a P. 50. *b* P. 55.

zatum) *on lui impose seulement les mains que si étant interrogé il ne repond pas cette Trinité, qu'il soit batizé.* L'Auteur qui croit que sans la formule *Ie te batize au nom du Pere, &c.* le Batême est nul, remarque néanmoins que le Concile d'Arles n'ordonne pas qu'on demande aux héretiques de quelles paroles on s'est servi en les batizant, *a* car qui pourroit, dit-il, exiger avec justice d'un Païsan, qu'il sût cela? C'est pourquoi on se contente qu'il fasse profession de croire en la S. Trinité.

Le P. Hardouin soûtient *b* que S. Ambroise a voulu dire la même chose que S. Luc, lors qu'il a dit dans son Ouvrage *touchant le S. Esprit* Liv. 1. Ch. 3. en parlant du batême de ces Juifs, dont S. Luc nous fait l'histoire dans les Actes: *quod verbo tacitum fuerat, expressum est fide: cùm enim dicitur in nomine Domini Iesu, per unitatem nominis impletum mysterium est:* „ la foi „ suppléa ce qui ne fut pas exprimé par les „ paroles, car quand il est dit *au nom du* „ *Seigneur Iesus*, ce seul nom renferme tout „ le mystere. S. Ambroise, selon l'Auteur, qui examine au long ce passage, parle, non des paroles qui sont proprement la formule du batême, mais de la profession de foi que ceux qui le reçoivent font. On cite divers endroits du même Pere, par où il paroît qu'on regardoit de son temps comme la veritable formule du batême ces seules

a P. 57. *b* P. 55.

les paroles : *Ie te batize au nom du Pere, &c.*

L'Auteur perſuadé qu'il a donné le veritable ſens de S. Ambroiſe *a* paſſe à la cenſure que *R. Cocq* a faite de quelques penſées de ce Pere, qui en parlant de l'ablution des pieds des Apôtres & particulierement de S. Pierre, Jean XIII. dit que Jeſus Chriſt lui lava les pieds pour lui ôter les pechez héreditaires, car nos propres pechez ajoûte-t-il, nous ſont remis par le batême *ideò „ planta eius abluitur, ut hæreditaria peccata tollantur. Noſtra enim propria per baptiſmum abluuntur. Lib. de Initiand.* c. VI. Le P. Hardouïn croit que par *les pechez hereditaires* il faut entendre les pechez veniels & particulierement ceux que l'on commet par inadvertence, dans leſquels on tombe à cauſe de la foibleſſe de la nature que l'on a heritée d'Adam. Pour effacer cette ſorte de pechez, on avoit accoûtumé dans l'Egliſe de Milan de laver les pieds à ceux que l'on venoit de batizer, & l'on trouve encore des traces de cette coûtume en divers anciens Miſſels, comme le P. Mabillon Benedictin l'a remarqué. Pour les pechez que S. Ambroiſe nomme *propres*, le P. Hardouïn entend les pechez commis par malice. La principale preuve qu'il en apporte, c'eſt que ſi S. Ambroiſe avoit dit ce qu'on lui fait dire, il auroit parlé contre la doctrine de l'Egliſe, & contre la raiſon.

On prétend de même *a* que le Pape Nicolas ne parle d'abord dans ſa Réponſe que

a P. 61. *b* P. 63

de

de la confession de ceux qui reçoivent le baptême, & non pas des paroles de celui qui l'administre, & ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il suffit de faire profession de croire en Jesus Christ pour être baptizé, quoi que celui qui baptize, doive se servir necessairement de la formule ordinaire. Les Bulgares avoient depuis peu embrassé le Christianisme, & avoient été baptizez par un Marchand, car c'est ce que signifie le mot de *Iuif*, ce qui est venu de ce que la nation Judaïque étoit dès lors plus adonnée au commerce que les autres. Il falloit savoir si ce Marchand étoit Chrétien, & s'il savoit comment on doit administrer le baptême, ce qui fait la seconde partie de la Réponse.

L'Auteur refute ensuite les raisons de ceux qui ont *a* attribué un autre sens aux paroles de Nicolas I. & montre qu'en faisant profession de croire en Jesus Christ, on fait profession de croire en la Sainte Trinité.

Enfin il s'applique à faire voir que presque tous les Heretiques ont autrefois baptizé au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, selon ces paroles de S. Augustin: *b Facilius inveniuntur Haretici qui omnino non baptizent, quàm qui non illis verbis baptizent.* Mais comme quelques Anciens & quelques Conciles ont été d'un sentiment contraire touchant de certains héretiques, cela donne occasion au P. Hardouïn de faire

a P. 66. *b* De Bapt. Lib. VII. c. 53.

faire diverses remarques sur cette matiere que l'on pourra lire dans l'Original. Il renvoie à une autre occasion l'examen de ces questions: pourquoi Gregoire I. dit que l'on devoit rebatiser les Bonosiens, puisque le second Concile d'Arles le défend? pourquoi ce même Cõcile condamne le batême de Photin que S. Augustin trouve bon? pourquoi se Pere reçoit le batême de Marcion, que toute l'Eglise Grecque rejettoit? pourquoi en Orient on rebatizoit les Ebionites, les Cerinthiens, & les Manichéens, qu'il étoit défendu de rebatizer en Occident? &c.

A l'occasion de ces Héretiques on fait quelques remarques sur les sectateurs de Paul de Samosate. Il en a eu deux principaux, Photin Evêque de Sirmium dans l'Illyrie occidentale, & Bonose Evêque de Sardique dans l'orientale. Photin avoit été disciple de Marcel Evêque d'Ancyre en Galatie, & Bonose hérita de Photin ses sentimens. Le P. Hardouïn croit que par les Paulianizans, ou Paulianistes, les Peres du Concile de Nicée ont entendu les Galates disciples de Marcel, dont S. Hilaire a dit dans son Liv. VII. contre les Ariens: *Impiè multos ad unum Dei professionem Galatia contrivit* „ La Galatie a élevé avec „ impieté bien des gens, qui ont fait profes- „ sion de ne croire qu'un Dieu. l'Auteur croit que les Peres de Nicée ont eu leurs raisons pour ne nommer pas ses Héresiarques par leur nom. Constantin les a imitez,

a P. 75. selon

selon le P. Hardouïn, en appellant les sectateurs d'Arius plûtot *Porphyriens* du nom d'un Philosophe Payen, qu'Ariens du nom d'un Prêtre Chretien. S. Jerôme a évité de méme de dire le nom de ce dernier dans sa Chronique, sur l'année XXIII. de Constantin, c'est à dire l'an de Jesus Christ 328. qu'Arius fut rappellé d'exil, comme il paroît par Philostorge. Aulieu de dire *Arius*, il a dit, *Porphyrius missо ad Constantinum insigni volumine exsilio liberatur.* On a accoûtumé d'expliquer ces paroles d'un Poëte nommé *Publius Optatianus Porphyrius*; mais le P. Hardouïn les applique à Arius, parce qu'Arius fut délivré de l'exil cette même année.

Au reste quoi que les Paulianistes regardassent Jesus Christ, comme un homme revêtu d'une vertu divine, ils ne laissoient, de batizer comme les autres Chrétiens. Il n'y a eu qu'un tres-petit nombre d'Hérétiques qui se soient en cela éloignez de la pratique générale, comme les Gnostiques & les Valentiniens, dont quelques uns batizoient *au nom du Pere de tous, qui est inconnu, de la verité qui est mere de tous, & de celui qui est descendu en Iesus, au nom des trois Principes sans commencement, des trois fils, & des trois Paraclets* C'est contre ces Hérétiques que le Symbole attribué à S. Athanase, dit qu'il n'y a *qu'un Pere & non pas trois, qu'un fils & non pas trois, qu'un S. Esprit & non pas trois.*

VII.

VII.

LE BOVCLIER DE L'EVROPE, *ou la Guerre Sainte, contenant des avis Politiques & Chrétiens, qui peuvent ſervir de lumiére aux Rois & aux Souverains de la Chrétienté, pour garentir leurs Etats des Turcs & reprendre ceux qu'ils ont uſurpé ſur eux, Avec une relation de* VOYAGES *faits dans la Turquie, la Thebaïde & la Barbarie. Par le* R. P. JEAN COPPIN, *autrefois Capitaine-Lieutenant de Cavalerie, Conſul des François à Damiette, & Syndic de la Terre Sainte; à preſent viſiteur des Hermites de l'Inſtitut réformé ſous l'invocation de S. I. Batiſte au Dioceſe du Puy.* 4. A Paris 1686. pag. 496.

QUoique le R. P. Coppin ait pris l'habit d'hermite depuis plus de vint ans, & qu'il ſoit préſentement au deſſus de l'âge des vieillards ſeptuagenaires, on voit bien néanmoins qu'il n'a pas quitté ſon humeur guerriére, puis qu'il veut emploier ce qui lui reſte de vie, & tout ce que des voiages de pluſieurs années & une longue experience lui ont appris, pour faciliter aux Chrétiens la conquête de la Terre a Sainte, & même de tout l'Empire Otthoman. Il fait voir d'abord l'importance de ce deſſein, dans un diſcours qu'il adreſſe aux Princes Chétiens, & propoſe enſuite les moyés d'y reüſſir.

a L. 1. L'or-

L'ordre qu'il observe est de rechercher les causes de l'accroissemẽt des Turcs, de découvrir leur politique, de donner une description de leurs forces, qui ne sont pas à beaucoup prés si grandes, selon l'Auteur, qu'on se l'imagine d'ordinaire, & de marquer les défauts des expeditions, qu'on a faites contre eux, & qui n'ont pas eu le succés qu'on en attendoit. Après cela il vient aux remedes qu'on y pourroit apporter; le principal est l'union des Princes Chrêtiens, dont il montre la nécessité & la possibilité Et au cas *a* que les Nations Protestantes, comme les Anglois & les Hollandois, fissent " difficulté de combatre sous l'étendart de sa" Sainteté, il veut bien que la ligue en ait" un particulier pour les confederez, afin de" ne pas laisser le moindre ombrage dans " les esprits."

C'est le sujet du I. Livre; dans le II. l'Auteur donne un projet général de la guerre contre le Turc en XIX. Articles. Il croit qu'une armée de terre de cent mille hõmes & une flotte de deux cents voiles seroient capables de renverser l'Empire Ottoman, pourvû qu'on suivit ses conseils *b* qu'on " déchargeât pendant quelques années les " Provinces conquises de toutes sortes de" tributs, qu'on ne leur en imposât après ce " temps-là que de tres moderez, qu'on y " exerçat un Gouvernement fort doux & " qu'on y laissât la liberté de conscience. A " ces

a p. 44. *b* p. 75.

ces XIX Articles, on en ajoûte XII. autres, pour conserver l'union : après quoi on donne des mémoires particuliers, pour la conquête de la Hongrie, de la Romanie, de la Macedoine & des autres provinces principales que les Turcs possedent en Europe, en Asie & en Afrique : & on dit à cette occasion diverses choses qui concernent la situation & les forces de ces païs-là, où nôtre Auteur a voiagé long-temps, & où il a fait plusieurs remarques sur les mœurs & les inclinations des habitans. Suivant ce projet, le P. Coppin ne voioit plus qu'une difficulté, c'est de trouver moien d'y porter de la Cavalerie : ce qui étant impossible, a l'Auteur, qui est Mathematicien & qui a été Capitaine, a inventé pour y suppléer une espece de fort portatif, au dedans duquel l'infanterie se peut mettre à couvert sous des tentes, & dresser ce nouveau rempart contre la cavalerie en moins de demi-heure. Ce fort est de figure quarrée, & composé de 104. machines toutes semblables les unes aux autres, dont chacune est faite de 25. pieces, qu'autant de Soldats peuvent porter sans en être plus embarrassez que de la fourchette & du mousquet. Ainsi il faudroit 2600. hommes pour porter ce rempart mouvant, qui en contiendroit 600. de surplus, si l'on vouloit, & qui ne coûteroit pas 15000. liv. de dépense, en contant des planches qu'on y pourroit ajoûter, pour faire servir cette machine

a p. 144.

chine de pont à traverser les rivieres. L'Auteur parle encore de deux autres machines, l'une est une Arbalête, qui se démonte & qui lance un dard, quatre fois plus gros que les ordinaires, quatre fois plus loin que nos arbalêtes. C'est un exercice auquel il voudroit qu'on employât ceux qui sont inutiles dans une armée. L'autre invention est un bonnet de cuir bouilli ou de tafetas piqué. pour se garentir des coups de sabre des Turcs.

Le III. & le IV. Livre contiennent le voiage du P. Coppin en Egypte. Comme cette Province est assez connuë & qu'on en a plusieurs rélations, on n'indiquera ici que ce que nôtre Auteur semble avoir de plus singulier. « Près du lac *La Madie* tirant vers Rousset, qui est un gros bourg situé sur le chemin d'Alexandrie au Grand Caire, on trouve une muraille bâtie en forme de petit oratoire, où repose une grande Urne, qui tiét une charge de chameau d'eau. Cette urne est couverte, & il y a une écuelle de cuivre jaune qui pend à une chaine attachée au mur & avec laquelle on peut boire. On assura l'Auteur qu'un Turc avoit fait cette fondation, & assigné de certains revenus pour paier des gens qui eussent soin de tenir ces urnes remplies, ce qu'on observoit religieusement.

Voilà un effet considerable de la charité d'un particulier, pour soulager ceux qui voia-

1 p. 168.

voiagent au travers des ſables brulans de l'Egypte : voici une inſtitution publique, pour les mettre à couvert des courſes des Arabes. On remonte un bras du Nil, pour aller de Rouſſet au Grand Caire, & on s'arrête le ſoir au devant de quelque village : *a* mais on n'y entre pas, parce qu'on eſt obligé de coucher dans le bateau pour le garder. Durant la nuit il faut tirer pluſieurs coups de fuſil pour intimider les voleurs, ou les Arabes, dont les uns viennent avec de petites barques, & d'autres à la nage, qui prennent ce qu'ils peuvent attraper, en mettant les mains dans le bateau ſans y entrer. Quand ils ont fait leur coup, ils ſe plongent dans le fleuve, & s'en retournent nageant entre deux eaux de ſorte que les décharges, qu'on fait ſur eux ſont inutiles. Que s'ils ſe trouvent les plus fors, ils ne font pas difficulté de tuer ceux qui ſont dans le bateau pour le piller plus facilement. Afin de prévenir ces accidens, un des habitans du village, au port duquel on a mouillé, vient ſe mettre en ſentinelle proche du batteau, & y fait garde juſqu'au jour. On lui donne d'ordinaire quelques Medins *b* mais c'eſt volontairement, parce que ces villageois ſont obligez à cela, & que s'il arrivoit qu'on dérobât quelque choſe, ou qu'on tuât quelcun dans un de ces bateaux, tous ceux qui demeurent dans le lieu, où il eſt arrêté pendant la nuit, ſeroient accuſez

a P. 172. *b* Monnoie d'argent qui vaut 1. ſol 9. deniers de France.

accusez en general de ce larcin ou de ce meurtre & condamnez à de grosses peines. On trouvera en plusieurs endroits de cet Ouvrage & principalement dans les ch. VIII. & XII. du IV. liv. les motifs qui poussent les Arabes à mener ce genre de vie, dont le principal est la tirannie des Turcs, qui fait, selon l'Auteur, que les Arabes les haïssent beaucoup plus qu'ils ne font les Chrétiens.

Ce qu'il y a de plus exact dans ce Livre est la description du Grand Caire *a*, où le P. Coppin a fait près de deux années de sejour, n'étant encore que laïque. *b* Il assure que le Nouveau Caire n'a pas plus de 12000 pas ou 4. lieuës de circuit, & qu'il en a fait le tour en trois heures, sur des ânes, dont on se sert en ce païs-là, excepté par l'endroit où les murs sont joints à la montagne; sur laquelle le Château est situé. Il ajoûte que ceux qui font cette ville trois fois plus grande que Paris, y comprennent le Vieux Caire, qui est à un mille & demi du Nouveau, avec *Boulac* & d'autres suites de maisons, qui sont hors des murs; & qu'avec tout cela ils passent de beaucoup les bornes de la vrai-semblance.

c Le Vieux Caire est situé dans une Ile d'un mille de long, sur trois ou quatre cents pas de large; la plûpart des maisons sont à demi ruinées, & il y a quantité de mazures, quoi que son assiete soit plus commode que celle du Nouveau Caire. La raison en est

a L. 2. c. 7. 8. & suiv. *b* p. 183. *c* p. 186.

eſt qu'on n'oſe relever les anciens bâtimens, parce que le Bacha fait des affaires à ceux qui remuent des ruïnes : prétendant qu'ils y cherchent de l'argent, que leurs ancêtres y ont caché, lequel lui appartient comme au Lieutenant du Grand Seigneur, qui eſt le maître de tous les biens en fonds. Ainſi au lieu de refaire les maiſons qui tombent de vieilleſſe, ils aiment mieux chercher un autre terrein & en bâtir de neuves.

a Une des plus belles antiquitez du Caire eſt le puits qui fournit d'eau la Citadelle, & qu'on appelle *le puits de Ioſeph*, parce qu'on prétend que ce Patriarche en eſt l'Architecte. Il eſt creuſé dans le roc, & a 45. toiſes de profondeur, ſon ouverture eſt de quatre toiſes en quarré, & ſon enceinte continue de la même grandeur juſqu'à l'eau. On y deſcend par un eſcalier de 9 à 10. pieds de large, dont les degrez ſont ſi commodes que des bœufs vont juſqu'au milieu de ſa profondeur faire mouvoir une machine, qui puiſe l'eau & la vuide dans un reſervoir, d'où elle ſe va rendre dans le château par divers canaux. La galerie que fait l'eſcalier tourne autour du quarré du puits, ſans occuper rien de ſa largeur, étant taillée en dedans du rocher, & ſeparée du puits, par un mur de quatre doits d'épais, qui eſt fait du roc même. Il y a huit fenêtres à chacun des tours que fait

E l'eſcalier

a P. 189.

l'escalier ; lesquelles ont deux pieds & demi de haut sur deux de large, & servent à donner du jour aux degrez. Elles sont taillées avec tant d'art & si unies, qu'on croiroit plutôt qu'elles sont de plâtre que de rocher. *a* Sur le chemin d'*Acre b* à *Tir*, & à quatre milles de cette derniere ville, qui n'est plus qu'un amas de mazures, avec quelques habitations, où se retirent un petit nombre de païsans, on trouve trois reservoirs qu'on appelle *les puits d'eau vive*, parce qu'ils sont toûjours pleins. Le plus grand a six-vints pieds de circuit & 30. de diametre. Ils ont de larges rebords, qui sortent au dehors, & s'avancent au dedans un peu en pente. Leur matiere paroît n'être que de ciment, mais elle est si forte & si dure, qu'ils ne sont encore que bien peu rompus, quoi qu'ils ne soient épais que de quatre doits, & qu'ils subsistent, à ce qu'on dit, depuis Alexandre. On voit aussi les restes d'un aqueduc, qui conduisoit ces eaux dans un grand bassin, proche de Tyr ; mais aujourd'hui après avoir un peu serpenté dans la plaine, elles se vont jetter dans la mer, non loin de l'Antiliban, d'où elles prennent leur source. Les Pyramides D'Egypte sont beaucoup plus anciennes, comme tout le monde sait, cependant elles sont encore si entieres, que nôtre Auteur assure *c* qu'il est monté deux fois au sommet de la plus

a Autrefois *Ptolemaïde b* p. 418. *c* p. 26. & sui.

plus grande, qui a 1160 pas ou 580. toises de circuit, & qui est composée de 208. ou 210. rangs de pierres, dont chacune a trois pieds de hauteur sur cinq ou six de longueur, de sorte que cette pyramide s'éleve à plus de 600. pieds de terre en ligne perpendiculaire. On voit par là à quel degré de solidité les Anciens avoient porté l'Architecture.

Le P. Coppin ne s'est pas tant attaché à faire une description Géographique de l'Egypte, qu'à remarquer les mœurs des differens peuples qui l'habitent. Il y en a de quatre sortes, des Mahometans originaires du païs, qu'on appelle *Maures*, des Arabes qui errent dans les campagnes, si ce n'est quelques-uns, à qui les Bachas ont donné des terres dans la haute Egypte; des Chrêtiens Grecs ou Cophtes, & des Turcs qui sont présentement maîtres du païs, & tiennent les autres trois extrémement bas. Il s'est néanmoins conservé parmi les maures quatorze *Sangiacs* [a] ou *Beis*, qui sont les restes de la Noblesse Egyptienne, & qui vivent encore avec beaucoup d'éclat. L'Auteur rapporte assez exactement les manieres d'agir de ces quatre nations, tant en public que dans le particulier, & parle aussi du Gouvernement & des Charges des Turcs. Voici quelques-unes de ces remarques.

[b] Le *Soubachi* fait l'Office de Capitaine du guet & de Prevôt des Archers; mais cette charge est beaucoup plus considerée chez

[a] p. 196. [b] p. 216.

les Turcs que parmi nous. Il y a un autre Officier qui marche toûjours aux côtez du Soubachi & ne le quitte jamais, qui s'assied à sa droite dans les visites de cérémonie, & qui par son habit & par le respect que lui porte le Soubachi paroît tenir un rang considerable dans l'Etat. Cet Officier est le bourreau.

a Peu de personnes ignorent que ceux qu'on appelle *Cherifs* se disent de la race du Prophete, & portent le Turban verd pour marquer qu'ils sont ses parens. On sait aussi qu'il y a plusieurs de ces Cherifs, qui sont également respectez par les Turcs & par les Arabes; jusque-là que le rapport d'un d'entre eux vaut celui de deux témoins. Mais tout le monde ne sait peut-être pas où c'est que Mahomet a pris tant de neveux. C'est que si parmi les familles qui vont tous les ans à la Meque, il se trouve une femme qui devienne grosse durant le voiage, l'enfant qui en naît est Cherif, & tenu pour parent de Mahomet. Si c'est une fille, elle ne donne pas le droit à celui qui l'épouse de porter le turban verd, il a seulement une piece de cette couleur à son turban blanc.

On n'ignore pas non plus que l'Alcoran défend de boire du vin à toutes sortes de personnes, & l'on s'imagine ordinairement qu'il n'y a que des débauchez qui violent cette défense. Mais nôtre Auteur assure qu'au Caire & à *b* Tunis il y a des cabarets de vin aussi bien que des maisons à Caffé, que lors-

a p. 219. *b* p. 407.

lorsque des Mahometans traitent des Chrétiens, ils boivent du Vin avec eux a; & que la principale raison qui fait que peu de gens en boivent, est qu'il est fort cher, à cause des impôts excessifs que le Grand Seigneur y a mis dessus.

b Une des choses en quoi le P. Coppin s'est distingué des autres Voiageurs, c'est en faisant le voiage du desert de S. Antoine, que peu de Voiageurs ont le courage d'entreprendre; parce que les Arabes sont maîtres des vastes solitudes de la Thebaïde. Il prit le temps que le *Cachef* avoit fait une trêve avec les Arabes, & sous la conduite d'un Capitaine de cette nation, lequel étoit en ôtage auprès du Cachef, & que cet officier donna pour guide à l'Auteur & à sa troupe, ils arriverent au couvent de S. Antoine, où il n'y a maintenant que 22. solitaires, des 300. Religieux, qui s'y retiroient autrefois, & qui avoient chacun leur cellule, dont il ne reste plus que 40.

Ce Couvent est environné d'une muraille ronde d'environ 500. pas de circuit, & sa hauteur est de 26. a 27. pieds. Il n'y a point de porte: mais on voit du côté du Nord une guerite quarrée & couverte avec une ouverture quarrée au dessous, d'où sort une grosse corde, dont l'un des bouts pend hors de

a p. 222. 223. *b* p. 291. & suiv. *c* C'est un Officier qui commande un camp-volant pour s'opposer aux entreprises des Arabes.

la muraille jusqu'à terre, & l'autre bout est passé à une poulie, & attaché par dedans l'enclos à une grande rouë, que quelques Religieux font tourner en se mettant dedans, pour tirer en haut ceux qui doivent entrer.

Le P. Copin paroit d'assez bonne foi & même assez exact, de sorte qu'il semble qu'on peut bien s'en fier à lui lorsqu'il ne rapporte que ce qu'il a vu; mais il faut être un peu sur ses gardes, lorsqu'il se mêle de raisonner, ou qu'il parle après les autres. Ainsi la description qu'il fait de la créance des Mahometans n'est pas aussi juste que celle qu'il fait du Grand Caire, & l'on n'a pas moins sujet de soupçonner le tableau qu'il nous fait de la Religion des moines de la Thebaïde, qui sont des Chrétiens Cophtites. L'Auteur ne se contente pas de les accuser avec le commun des Docteurs, d'être infectez des hérésies d'Eutyche & de Dioscore, il ajoûte *qu'il n'est pas croiable combien depuis qu'ils sont séparez de l'Eglise Romaine, ils ont rassemblé de faux dogmes & d'usages abusifs.* Comme le P. Copin ne marque pas en quoi consistent *ces faux dogmes*, son Lecteur sera obligé de recourir à d'autres Voiageurs, pour les apprendre; & s'il lit la Relation du P. Vanslebe, & le Ch. IX. & X. de l'Histoire Critique de la créance & des coûtumes des Nations du Levant, il verra que la plûpart de ces *usages abusifs* ne sont que des cérémonies innocentes, & il sera persuadé avec le Pere Simon, que

a si

a si l'on retranchoit du sentiment d'Eutyche quelques manieres de parler trop fortes, & les conſequences qu'on en tire ordinairement, on pourroit facilement le concilier avec celui de l'Egliſe Romaine.

Les Cophtes & les Abiſſins dépendent du même Patriarche qui réſide à Alexandrie, & ils ont la même créance. On peut lire à l'égard de ces derniers l'excellente Hiſtoire de Mr. Ludolf, & particulierement le Ch. VIII. du III. Liv. où l'Auteur conclut, après un célebre Allemand, * *que la controverſe venoit plûtôt du ſoin que les deux partis avoient pris d'éviter ces extremitez odieuſes que d'une diverſité réele dans le fond du dogme: que les Grecs avoient voulu s'oppoſer aux Héréſiques qui confondoient la Divinité & l'humanité de Ieſus-Chriſt, & les Cophtes à ceux qui en faiſoient deux perſonnes.* Le P. Coppin *b* dit auſſi qu'ils recitent leurs prieres en langue Syriaque. Mais le P. Simon aſſure qu'ils ſe ſervent dans leurs offices d'une langue *c* particuliere, qu'on nomme la langue Cophte, & que l'Arabe eſt la langue du Païs.

d Mais revenons aux coûtumes des Cophtes, dont l'Auteur a été témoin & qui ſont plus aſſurées. En voici une aſſez ſinguliere. Les Religieux de S. Antoine mangent dans des plats de bois, & toûjours dans les mêmes; de ſorte qu'on ne met jamais devant

a Hiſt. Crit p. 120. * Pet. Heyling. *b* p. 308. 309. *c* Hiſt. Crit. p. 118. *d* p. 309. 310.

les uns celui qui a servi aux autres: mais ce n'est pas en quoi consiste la singularité. C'est qu'on ne nétoie jamais ces plats, qu'on laisse toûjours sur la table, & que lorsqu'il y reste quelque chose, le Frere qui a le soin de servir remet de la nouvelle viande sur la vieille, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour une portion. L'Auteur raporte cette coûtume d'une maniere si générale, qu'il semble que ces solitaires mêlent toutes sortes de viandes sans distinction: On trouvera cela fort étrange, mais il ne faut pas juger du goût de ces gens-là par le nôtre. Le P. Coppin aiant voulu goûter d'une soupe de lentilles, aprêtées à l'huile de lin, qui étoit le diner du Vicaire du couvent, les trouva si mauvaises, qu'il avoit de la peine à comprendre comment ils en pouvoiét vivre. Il ajoûte que pendant leur carême, ils ne font qu'un seul repas, & ne mangent que fort peu, que tout le reste de l'année ils vivent de legumes, de fruits & d'herbages, qu'ils boivent de l'eau, & ne mangent jamais ni chair ni œufs.

Nos Voiageurs allerent de là visiter deux autres habitations de S. Antoine, & le desert de S. Paul l'Hermite, où il y a encore quelques restes d'un Monastere inhabité, qui ne sert plus que de retraite aux Arabes, & qui n'est qu'à une lieuë de la Mer-Rouge. Après cela l'Auteur se met à décrire l'Arabie & les peuples qui l'habitent avec leurs coûtumes: mais com-

comme il n'en dit rien que d'assez connu, & qu'il a appris en Egypte tout ce qu'il en sait, on ne s'y arrêtera pas.

Le V. Livre contient une rélation des voiages de l'Auteur en Barbarie, en Phénicie & dans la Terre-sainte. On y trouve assez peu de choses singulieres, parce que le P. Coppin ne s'est pas appliqué à faire des recherches d'Antiquité prophane ou eccléfiastique, si ce n'est qu'on mette dans ce rang les Legendes & les vies des saints dont il cite plusieurs passages. On y a rencontré néanmoins quelques remarques, qu'on ne se souvient pas d'avoir luës ailleurs.

a A Tunis on enferme les Esclaves sur le soir, dans un bâtiment fort vaste & élevé, & *dont les murailles sont très-épaisses & très-fortes. Ce lieu, qui s'appelle le bain des Esclaves, est environné par dedans d'une galerie, où ils montent pour se coucher. Il y a un Autel à l'un des bouts où l'ō célebre la Messe*; & même assez publiquement, puisque l'Auteur, *étant allé visiter durant la semaine sainte, le repositoir du S. Sacrement y remarqua une aussi grande quantité de lumieres, qu'il peut y en avoir dans les plus considérables Eglises de la Chrétienté.* Il n'y a pas d'apparence qu'on puisse celebrer les mysteres avec tant de pompe à l'insu des Corsaires. Non seulement ils le savent, ils y assistent même quelquefois, puis que l'Auteur *en vit un*

E 5 *venir*

a p. 406.

venir allumer sa pipe pleine de Tabac aux cierges de l'Autel, Tous les Chrétiens qui étoient présens fremirent à l'indignité de ce spectacle. Il faut avoüer que ces Chrétiens souffrent une rude persécution, de ne pouvoir pas punir de semblables attentats. Cependant il y a des gens qui osent excuser cette conduite des Turcs, & soûtenir qu'ils ont en cela beaucoup plus d'humanité que la plûpart des Chrétiens, qui sont si fort éloignez de permettre que les Mahometans aient des mosquées dans leur païs, qu'ils ne souffrent pas même des personnes qui croiét à l'Evangiles aussi bien qu'eux adorent Jesus Christ d'une maniere differente de la leur, & selon les mouvemens de leur conscience.

On trouvera, dans ce dernier Livre, une description assez exacte de la ville de *Seyde a*, où l'Auteur a fait un assez long séjour; des lieux circonvoisins comme *Sour b*, S. Jean d'Acre *c*, & le païs du *d* Chouf ou des Druses. C'est une contrée montueuse, à quelques six lieuës de Seyde. Les habitans obeïssent à un Emir tributaire des Turcs, & leur Religion est un mélange de la Chrétienne & de la Mahometane *e*. Ils se disent issus de quelques François, qui se réfugierent dans ce lieu, après la perte du Roiaume de Jerusalem; & ils ont toujours conservé plus d'inclination pour cette Nation, que pour

a *Sidon* l. 5. c. 6. b *Tyr* c. 7. c *Ptolémaïde* 8. d c. 17. e p. 469.

pour les autres Européens. Celui qui y commandoit durant le séjour que l'Auteur y fit *a* s'appelloit *Melchem*, & étoit neveu de Fakardin, ce fameux Emir, qui resista si longtemps aux Turcs, & dont on a inseré, dans la vie d'Amurath, une histoire tragique, *qu'il faut mettre au rang des fables*, *b* selon le P. Coppin.

L'Ouvrage finit par une description de *Damiette c* où l'Auteur a demeuré environ quatre ans, en qualité de Consul des Anglois & des François, & de Sindic & Procureur de la Terre Sainte, *d* Cette dernière charge lui fut donnée par le R. P. Gardien des Religieux de l'Observance, qui réside à Jerusalem, & qui lui envoia les provisions, *avec une association à toutes les bonnes œuvres de l'Ordre*.

a en 1643. *b* p. 423. *c Peluse*. *d* p. 482.

VIII

GISBERTI CUPERI HARPOCRATES, *sive explicatio imagunculæ argenteæ perantiquæ; quæ in figuram Harpocratis formata repræsentat Solem. Eiusdem* MONVMENTA ANTIQVA *inedita. Multi Auctorum loci, multæ Inscriptiones, Marmora, Nummi, Gemmæ, varii ritus & Antiquitates in utroque Opusculo emendantur & illustrantur. Accedit* STEPHANI LE MOINE *Epistola de* MELANOPHORIS 4. Trajecti ad Rhenum apud Franciscum Halma. 1687. 294. pagg. & 67. fig.

SI les Ouvrages de Mr. Cuper n'étoient pas aussi connus qu'ils le sont de la plûpart des Savans, on se croiroit obligé de commencer par l'explication de sa Methode. Mais on a déja pû remarquer par son Apotheose d'Homere, *a* & par la premiere édition de ce Livre, qu'il sait enrichir son sujet par un grand nombre d'Antiquitez qu'il y mêle, & par plusieurs passages des Anciens, qu'il explique en passant. C'est pourquoi comme on ne sauroit indiquer dans cet extrait toutes les matieres que l'Auteur traite dans cet Ouvrage, on se contentera d'en marquer le sujet principal, de rapporter quelques-unes des plus fortes preuves, & de toucher les digressiõs les plus considerables.

On

a à Amsterdam chez Boom in 4. 1683 *Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres*. de 1684. p. 73.

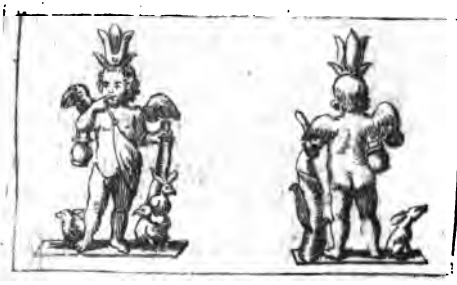

On a pû remarquer par la lecture du titre de ce Volume qu'il est composé de trois dissertations. La premiere explique une statuë d'argent qui représente *Harpocrate* & qui a été tirée du Cabinet de M. Smetius Ministre de Nimegue. C'est l'ouvrage qui a déja paru, il y a quelque vint années. La seconde piece renferme plusieurs *Monumens anciens*, dont on fait part ici aux Savans, pour la premiere fois. La troisiéme est une Lettre de Mr. Le Moine Professeur à Leide touchant les Prêtres Paiens appellez *Melanophores*, ou *Melanephores*.

I. La statuë d'Harpocrate, que Mr. Cuper explique, représente un enfant demi-nud, n'aiant autour du corps qu'une écharpe, qui descend de l'épaule droite & lui couvre une partie du ventre & le côté gauche. Il porte une fleur de Lotus sur la tête, un carquois sur

sur le dos, & il a des ailes attachées aux épaules, l'anse d'une petite cruche est passée à son bras droit, qu'il hausse pour porter à la bouche *l'Indice*. Il s'appuie de la main gauche sur un bâton noüeux, autour duquel un serpent est entortillé, & il y a tout contre un oiseau, qui semble être une oie. A côté droit il a à ses pieds un lievre ou un lapin, & vers le pied gauche un épervier ou quelque autre oiseau semblable.

L'Auteur prétend que cet Harpocrate n'est pas simplement l'embleme du silence, mais aussi celui du Soleil, que les Paiens adoroient sous divers noms, & representoient par plusieurs Symboles. Pour le prouver, il commence par rapporter ce que les Anciens ont dit de la naissance d'Harpocrate, & expliquant ensuite toutes les parties de cette statue, il montre qu'il n'y a rien qui ne convienne au Soleil dans un sens mistique & allégorique.

a On dit qu'Harpocrate étoit fils d'Isis & d'Osiris, qu'Osiris engendra cet enfant après sa mort, & qu'Isis en accoucha avant le terme ordinaire: ce qui fut cause qu'il eut les reins & les jambes foibles. On met le temps de la naissance d'Harpocrate environ le solstice d'hiver, & on ajoûte que sa mere l'aiât perdu inventa l'art de la navigation, pour le chercher par mer & par terre. D'autres soûtiennent que c'étoit *Orus* qu'Isis cherchoit & qu'elle n'a point eu d'autre fils. L'Auteur conclut de là qu'*Orus* & *Harpocrates* sont les

a p. 3.

mêmes,

mêmes, & cite un passage de Diodore de Sicile, qui dit qu'Isis resuscita son fils Orus, que les Tirans avoient tué, & le rendit immortel, par un breuvage qu'elle lui fit prendre. Cet Historien assure que les Egyptiens entendent par Orus Apollon, qui aiant appris de sa Mere l'art de la Medecine & de la Divination, se rendit recommandable aux hommes par les remedes & les Oracles qu'il leur donna. Plutarque ajoûte qu'*Orus* fut élevé par Latone, dans des marais autour de *Butus*. Cuper allegue plusieurs autres Auteurs Paiens, qui ont cru qu'Orus étoit le Soleil, & entre autres Macrobe, qui dit que c'est de ce nom d'*Horus*, que les 24. heures *horæ*, ont pris leur nom. Et pour confirmer ce sentiment par une autre étymologie, on fait venir avec plusieurs savans le mot Egyptien *Orus* de l'Hebreu אור *Or* qui signifie lumiere.

a Le sens mystique que les Philosophes ont donné à ces fictions montre, selon Mr. Cuper, qu'Harpocrate représentoit le Soleil. Apulée appelle Isis la *Nature, la Mere des choses, la maîtresse de tous les Elemens, la plus grande des Divinitez, la Déesse qui est tout*, & lui donne les épitheres de *Déesse à dix mille noms* & de cause *féconde*, *myrionyma* & *fructifera*. Quelques Anciens ont parlé de deux Orus le vieux, & le jeune. Ils disent que le vieux est né imparfait & dans les tenebres, entendant par là le chaos,

a p. 11.

chaos, qui n'étoit pas le monde, mais une image confuse du monde. Cela a quelque rapport avec la fable d'Harpocrate, qu'on décrit comme un avorton, qui est si foible qu'il ne peut se tenir sur ses pieds; ce qui marque assez bien la foiblesse des raions du Soleil levant. Le Solstice d'hyver, qui est le temps de sa naissance, est celui auquel les plantes commencent à germer, pour pousser des fleurs au Printemps suivant: les marais sont le lieu de son éducation, parce que le Soleil se nourrit d'exhalaisons, & qu'il s'en éleve plus des terres humides que des autres.

a Le *Lotus*, qui est sur la tête d'Harpocrate a été choisi pour représenter la vertu générative du Soleil, parce que cette plante a une tige comme celle des féves, croit dans les cãpagnes d'Egypte que le Nil a inondées, & a une petite fleur blanche semblable au lis, laquelle se ferme, lors que le Soleil, se couche & se rouvre, lors qu'il se leve. On ajoûte que le soir elle cache sa tête sous leau, & qu'elle sort au lever de cet astre.

Une des plus fortes preuves qu'ait Mr. Cuper, pour montrer que la petite statue qu'il examine est un Harpocrate, c'est qu'elle met le doit sur la bouche, pour apprendre à se taire à ceux qui étoient initiez dans les mysteres d'Isis: On

Quique premit vocem digitoque silentia suadet.

a p. 19. *Lotus*

a On sait avec qu'elle exactitude ceux qui avoient part aux misteres de Cérès & de Cybele gardoient le secret, que les Romains avoient leur Déesse *Angerona* ou *Angeronia*, qui ordonnoit le silence par la même posture, & leur Dieu *Consus* qu'ils faisoient fils d'Isis aussi bien qu'Harpocrate, & qui presidoit aux *Conseils*. Les Egyptiens disoient qu'Orus & le Soleil étoient nez avec le doit sur la bouche. C'est pourquoi dès qu'on avoit passé les portes sacrées de leurs temples, il n'étoit plus permis de parler, & il falloit adorer la Divinité, qui est le principe de l'Univers, avec un profond silence.

C'est ainsi que Macrobe, Porphire, Jamblique, & les autres Philosophes Païens, qui vivoient parmi les Chrétiens, expliquoient les ceremonies de leur Religion, afin qu'elles parussent moins ridicules; mais les savans, qui ont vécu avant ce temps-là, ont été plus sinceres, & Varron, selon le rapport de S. Augustin, avouë qu'on n'imposoit aux initiez un silence si rigoureux, que parce qu'on avoit peur qu'ils ne révelassent que ces prétenduës Divinitez avoient été des hommes. Aussi n'ignoroit on pas leur origine. Voici celle de Serapis, comme la rapporté ce grand Docteur de l'Eglise, après Varron. b *Environ ce temps-là.*

a p. 22. *Silence.*

b *August.* de Civit. Dei L. XI. 65. VII.

là, un Roi d'Argos nommé APIS vint par mer en Egypte, où étant mort, il devint SERAPIS le plus grand Dieu des Egyptiens. Si l'on demande d'où vient qu'après sa mort on l'a nommé Serapis & non pas Apis, Varron en rend une raison qui est fort vraisemblable. La biere où l'on met un mort que tout le monde appelle présentement σορὸς, se nomme σορὸς Comme on rendoit des hommages religieux à la Chasse, où le corps d'Apis étoit enfermé, avant que de lui bâtir un Temple: on l'appella d'abord Sorolapis ou Sarapis, & enfin en changeant une lettre Serapis: & on défendit, sur peine de la mort, que personne ne dit qu'il eût été homme. La statuë, qu'on voit dans presque tous les Temples où l'on adore Isis & Serapis, & qui mettant le doit sur la bouche.

a Vers le temps de Joseph.

b Ou plutôt *Sarapis* comme le nomment Pausanias, Porphire & Suidas, qui dit qu'Apis a été un homme riche & Roi de Memphis, qui nourrit de ses propres revenus les habitans de cette partie de la Basse Egypte, où fut bâtie ensuite Alexandrie, ce qui fut cause qu'on lui rendit après sa mort des honneurs divins. Suidas, qui ne savoit pas plus d'Hebreu que S. augustin, fait venir aussi le nõ de *Sarapis* de *Soros* & d'*Apis*: mais il seroit bien plus naturel de le tirer de l'Hebreu שר *sar* Prince, & אבר *abbir* Ainsi *Sarabbir* ou *Sarapis* signifieroit un prince puissant.

bouche a vertu qu'on ait à garder le silence, signifie selon le même Varron, qu'on doit se taire sur leur origine & ne pas dire qu'ils ont été mortels.

a On n'aura pas de peine à deviner que les *ailes* figurent dans cette Théologie symbolique, la rapidité avec laquelle le Soleil fournit sa carriere, & l'on ne sauroit trouver à redire à la justesse de cette métaphore, si l'on pense qu'il y en a une toute semblable dãs Malachie, qui attribue des ailes au Soleil de Justice. *b* A l'égard du *carquois & des fleches*, tout le monde sait que les Peintres ne représentent jamais Apollon sans cet attirail : mais tout le monde ne sait peut être pas les raisons que *les mystiques* en donnent : c'est 1. que l'arc marque le disque du corps du soleil, & les fleches les raions qui en sortent : 2. C'est que la clarté ou la présence de ses raions pénetre & dissipe toute l'obscurité des doutes : 3. C'est que les Anciens croiant que le Soleil & la Lune étoient la cause des maladies contagieuses & des morts subites, ils ne pouvoient mieux parler allégoriquement de cet effet, qu'en donnant un Arc & des fleches à Apollon & à Diane, à l'un pour tuer les hommes & à l'autre pour percer le sein des Dames.

c La *Cruche*, dont l'Anse est passée au bras d'Harpocrate est un ornement que

a p. 32. *Ailes.* *b* p. 41. *Carquois & fleches.* *c* *Cruche* p. 45.

que les Egyptiens donnoient à la plus-part de leurs Dieux, à Isis, à Osiris à Serapis, à Anubis, au Nil représenté sous la figure d'un Lion tenant un trident d'une de ses griffes & de l'autre une cruche. La raison en est que le Soleil fait élever des vapeurs, qui se resolvent en pluie, & que le feu & l'eau sont les principes de la génération & de la fécondité.

a L'Auteur croit que l'oiseau, qui est auprès du bâton d'Harpocrate, est une oie, parceque cet animal est d'un naturel fort chaud, à ce que dit Elien. *b* On s'étonnera peut-être que nôtre Harpocrate s'appuie sur un bâton noüeux ou sur une massue, *c* puis qu'elle semble consacrée à Hercule, mais il faut savoir que dans la Mythologie païenne, Hercule lui même est le Soleil, sa massuë marque l'obliquité de l'Ecliptique, la peau de Lion dont ce heros se couvroit signifie que le Soleil est dans sa force, lors qu'il entre dans ce signe, les Pommes d'Or qu'Hercule enleva ce sont les autres Astres, dont le soleil efface la clarté, & & les douze travaux d'Hercule après lesquels ce Heros est mis au rang des immortels, & épouse Hebé Déesse de la Jeunesse, sont les douze signes du Zodiaque, que le Soleil parcourt dans une *année*, après quoi il recommence sa course au printemps, comme s'il étoit rajeuni pour nous, *& qu'il eût été fait immortel*

a p. 54. *Oie* *b* Hist. Anim. 9. L. v. c. 29.
c *Clava* 56.

mortel pour décrire continuellement dans le ciel des lignes paralleles. Ce ſont là des allegories *pleines de ſens & ſagement inventées* a ſi l'on en croit le Scholiaſte d'Heſiode. Elles le ſont pour le moins autant que l'explication, que donne le même Scholiaſte, de la victoire de Jupiter ſur les Titans, *b* qu'il fait être un embleme de la liberté où Jeſus-Chriſt nous a mis, & de la victoire, qu'il a rapportée ſur Sâtan & le peché. Les Titans ſont les Demons, qui s'étoient rendus maîtres de toutes les choſes ſublunaires. Les Geans ſont les pecheurs figurez par *Gyges*, à cauſe du corps qui eſt *terreſtre* & corruptible, & par *Briarée* parce qu'ils ont une ame celeſte & immortelle. *Iupiter* eſt, ſelon lui, Jeſus *Chriſt*, & les autres Immortels ſont les fideles, qui quoi qu'infirmes & corruptibles, ont été néanmoins adoptez de Dieu, & comme *diviniſez* par la grace, Θεοὶ χαριτι τε καὶ χάρεν.

c Le *Serpent* qui s'entortille autour de la maſſuë, étoit auſſi conſacré au Soleil de même qu'à Mercure & à pluſieurs autres Dieux & Déeſſes, qui repréſentent le Soleil & la Lune; ſoit pour montrer l'obliquité du cours de ces aſtres; ſoit parce que les dragons ont la vuë très-perçante; ſoit parce que ces animaux qui rajeuniſſent, & quittent leur peau tous les ans ſont très

a Διλέγως ἢ καὶ πάνυ βάθος ὁ Ἡρακλῆς λέγεται τῶ Ἡβλω λαβεῖν εἰς γυναῖκα, &c.
b Fol. 2. CXLIX. CL. c P. 57. *Serpent*

très-propres à être la figure du Soleil, qui s'approche de nous tous les printemps avec de nouvelles forces.

M. Cuper doute si l'animal, qui est au pied droit de son Harpocrate, est un CHIEN, un *Lapin* ou un *Lievre*; mais cela lui importe peu; parce que lequel que ce soit des trois, la Théologie symbolique lui fournit des raisons pour montrer qu'ils sont l'embleme du Soleil. A la verité il n'a jamais lû que ni le *Lievre* [a] ni le *Lapin* fussent des animaux consacrez au Soleil: mais cela n'empêche pas qu'ils n'aient de grands rapports avec cet Astre. Le Soleil est le principe de la génération & de la fécondité, & le Lievre est un animal très fécond, qui nourrit des petits, tandis qu'il en conçoit d'autres: & qui en porte tout à la fois de parfaits, de demiformez & d'autres qui viennent d'être conçus. C'est apparemment par cette raison, que le Liévre étoit consacré à Venus. 2. Cet animal court extrémement vite, & peut bien être pris pour embleme de la rapidité du Soleil, aussi bien que le Cerf, qui lui étoit consacré par une raison semblable. 3. De même que le Soleil ne prive jamais la terre de sa lumiere, étant toûjours ou au dessus, ou au dessous de nôtre hémisphere: ainsi le Lievre ne ferme jamais les yeux, non pas même quand il dort. Les raisons qui servent pour les Lievres, sont aussi bonnes pour les Lapins, à cause de leur fécondité: & à l'égard des Chiens c'est bien

[a] *Lievre* p. 63.

bien le moins que leur fidelité & leur vigilance meritent que d'être les emblemes de cet Astre qui ne nous abandonne jamais, & qui veille continuellement pour nous.

a Il est aussi fort difficile de reconnoître quel oiseau c'est qui est à côté gauche, aux pieds de nôtre Harpocrate; parce que son bec & sa tête sont en partie rompus. Mr. Cuper conjecture que ce peut-être un *aigle*, un *corbeau* ou un *épervier* parce que tous ces oiseaux ont de certains rapports avec le Soleil, & lui avoient été consacrez : l'aigle, à cause de la rapidité & de la hauteur de son vol : le corbeau, à cause de sa vertu de prédire l'avenir, & l'épervier par l'une & l'autre de ces raisons.

b Ce n'est pas non plus sans mystere qu'Harpocrate est représenté *demi-nud*, puis que dans cet état-là il figure le Soleil partageant ses raions entre les deux hémisphéres, & y causant tour à tour les tenebres & la clarté, par son absence & par son retour.

Les Grecs & les Romains adoroient Apollon sous la figure d'un jeune homme, les habitans d'Hiérapolis lui rendoient leurs hommages sous la forme d'un vénérable vieillard, & l'Auteur veut qu'Harpocrate sous celle d'un *enfant* représente le même astre. Tout cela n'a rien de contradictoire ; parce que le Soleil se trouve en un seul jour en trois differens états ; étant le matin foible comme un enfant, à midi robuste comme un jeune hom-

a p. 70. *Aigles, courbeau*, ou *épervier*.
b p. 74. *Demi-nud*. *b* *Enfant* p. 76.

me, & perdant peu à peu ses forces, à mesure qu'il approche de son coucher; de même qu'un vieillard qui s'affoiblit d'autant plus qu'il est proche de sa fin.

Voilà l'explication allegorique de l'Harpocrate, que Mr. Cuper a tirée des écrits des Théologiens mystiques du Paganisme, comme Plutarque Martianus Capella, Macrobe & Porphyre. C'est encore sur leur autorité qu'il se fonde, pour montrer que non seulement Harpocrate & Orus, mais encore Mercure, Bacchus, Osiris, Esculape, Hercule Jupiter, Attys, Priape, Saturne, Belus, Serapis, Janus, Vulcain, Adonis, que tous ces Dieux n'étoient que le même Soleil, adoré sous divers nõs & à differens égards: de même que Minerve, Diane, Cerès, Junon, Isis, Hecate, Proserpine, Rhea, Cælestis, Astarte, & les Parques même ne répresentoient que la Lune. Mais quelques ingenieux qu'aient été les Philosophes à inventer des allegories, on voit bien qu'elles sont tirées de trop loin, pour être tombées dans l'esprit de ceux qui ont établi le culte de ces Divinitez, ou plûtôt qui y ont donné occasion: car tout le Paganisme n'est qu'un amas de superstitions, qui doivent leur origine à des traditions, très-anciennes & même très-simples; mais qui se sont corrompuës insensiblement, par l'ignorance des peuples & l'avarice des Prêtres. Dans des siecles plus éclairez sur tout après que la lumiere

que la lumiere de l'Evangile eut commencé à paroître, les Philosophes eurent recours aux allegories, pour expliquer les fables & les cérémonies de leur Religion, soit qu'ils eussent honte d'avouër qu'ils adoroient des hommes morts, soit qu'ignorant l'histoire & la tradition ancienne, ils ne pussent expliquer autrement des faits, que la maniere figurée de les raconter, ou quelques circonstances fabuleuses, qu'on y avoit ajoûtées, rendoient entierement absurdes. C'est une remarque que M. Cuper fait en passant *a* & sur laquelle on a cru devoir insister, afin qu'on ne prit pas pour des veritez, des allegories que les Philosophes ont inventées pour justifier le Paganisme.

On finit ce Traité par l'explication *b* d'un grand nombre d'inscriptions, où il est parlé d'Harpocrate, & de quantité de Médailles, où il est représenté de diverses manieres. Outre cela on explique par occasion plusieurs passages des Anciens, qui renferment ou des coûtumes, ou des manieres de parler Latines; par exemple ce que *c* c'est que *reddere aliquem Harpocratem*? Pourquoi les Latins appelloient *Harpocratiani* ceux qui étoient *militia Veneris inutiles*? Si l'on sacrifioit des Chiens aux Dieux Celestes *d* Si c'est Joseph que les Egyptiens adoroient sous le nom de Serapis? *e* Quels Dieux avoient

F

a p. 87. *b* p. 123. ad 180. *c* p. 89. *d* p. 67. *e* p. 89.

voient droit de lancer la foudre ? a Pourquoi l'on feignoit les Dieux si pesans, que ceux qui portoient leurs statuës, pour petites qu'elles fussent avoient de la peine à marcher.

Penetralibus exit
Effigies brevis illa quidem, sed plurimus infra,
Liniger impositâ suspirans vectâ sacerdos
Testatur sudore Deum:

dit Claudien, décrivant les Processions de Memphis. Et Petrone pour marquer que les Dieux avoyent quitté leurs Globes celestes & étoient descendus ici bas, pour assister à la guerre de Pompée & de Cesar, dit que la terre sentit marcher les Dieux sur elle, & que les Astres s'étonnoient de n'avoir plus leur poids ordinaire:

Sentit terra Deos; nudataque sidera pondus
Quæsivere suum.

Enfin on y trouvera quelques réflexions sur divers endroits *de l'Utilité des Voiages* de Mr. Baudelot, dont on a fait l'extrait dans le IV. volume de cette Bibliotheque pag. 247.

III. La seconde piece de cet Ouvrage contient dix ou douze monumens antiques, & plusieurs inscriptions qu'on a deterrées pour la plûpart en Gueldre, & que Mr. Cuper don-

a P. 99. P. 166.

ne

ne au public pour la premiere fois. Un des plus considerables est qu'on a trouvé dans le territoire de Bolduc, & dont Mr. Copez Bourguemestre de cette Ville a fait présent à l'Auteur.

C'est une pierre blanche, sur laquelle cette inscription est gravée.

.. ACSUSA.
NO. HERCULI.
SACRU. FLAV/. S
VITHIRMATIS FIL.
S MMUS MAGISTRA.
. IVITATIS BATAUOR.
V. S. L. M.

C'est à dire *a Consacré à Hercule Macsusanus. Flavius fils de Vithirmas premier Magistrat de la Cité des Bataves, a paié son vœu volontairement, & comme il devoit.*

Mr. Cuper croit qu'Hercule est surnommé ici *Macisanus* de quelque village près du Rein, qui s'appelloit *Machusum* ou *Macsusum*. Il ajoûte qu'on a des médailles de Posthume, où cet Empereur est représenté, avec cette inscription HERC. MACVSANO, parce que ce Prince, aiant chassé les Allemans d'autour des Gaules, gagna si bien le cœur de ses sujets & principalement des Gaulois, que le considerant comme un second Hercule, ils lui firẽt frapper plusieurs médailles avec des Inscriptions semblables, comme *Herc. Pacifero, Herculi Argivo, Herculi Lybico,*

Herc. Deusoniensi. Vsihirmas est sans doute un nom Gaulois ou Batave, & *Flavius* un surnom Romain, comme *Claudius Civilis*, *Iulius Paulus*, *Iulius Brigantius*, *Claudius Labeo* & autres semblables, que les Romains donnoient à divers de leurs Alliez, pour marque de leur protection & de leur bien-veuillance. *Civitas* signifie, selon un ancien Grammairien, a *un lieu & une ville*, *le droit des habitans* ou la bourgeoisie, *& une multitude d'hommes*, ou un Etat. Si l'on veut prendre *Civitas* pour une ville, ce peut être Nimegue, où l'on trouve beaucoup plus d'Antiquitez, qu'en aucun lieu circonvoisin; ce qui fait croire que cette ville n'a pas commencé d'être fameuse au tems de Charlemagne, & qu'elle l'étoit déja sous les premiers Empereurs Romains. Ainsi *Flavius premier Magistrat de la cité des Bataves*, voudroit dire *Flavius* premier Consul de la Capitale de Batavie. Que si par *Civitas Batavorum* on entend l'Etat ou la République des Bataves, qui est le sens le plus naturel, on aura ici un monument glorieux de l'ancienne liberté de ce peuple, & on pourra inferer de cette inscription, 1 Que la Batavie n'a jamais été reduite en Province, ni gouvernée par des Proconsuls Romains, puis qu'il paroit par cette inscription, qu'au temps de Posthume, elle avoit un Sou-

a Valerius Flaccus apud A. Gellium. L. 18. c. 17.

Souverain Magistrat de sa nation. Elle ne l'étoit pas non plus sous l'empire de Vespasien ni sous celui de Tite ; *a* ses sujets ne paiant aucun tribut, & fournissant seulement un certain nombre d'hommes à l'Empire en qualité d'Aliez. Elle ne l'étoit point aussi sous Caracalla, ni sous Severe, puis qu'on lit en des inscriptions de ces deux Empereurs GENS BATAVORVM AMICI ET FRATRES ROMANI IMPERII : Civ. BATAVI FRATRES ET AMICI. P. R. *La nation des Bataves amie & freres de l'empire Romain. Les Citoiens Bataves freres & amis du peuples Romain.* 2. Il paroit encore par cette inscription que les Bataves n'étoient pas moins libres, que les autres peuples de la Germanie, *b* dont les Rois étoient électifs, étant pris d'entre la Noblesse, & n'avoient point une puissance infinie ou arbitraire. Leurs Chefs & leurs Généraux étoient des gens que leur valeur avoit élevez à cette charge, & qui commandoient plûtôt en faisant paroître leur courage à la tête de leurs troupes, qu'en leur donnant des ordres severes. Il n'y a pas d'apparence que les Bataves, qui étoient comme les Suisses de l'Empire Romain, *in usum praliorum sepositi velut arma atque tela bellis reservati*, une nation qui ne combatoit que pour LA GLOIRE, & la plus belliqueuse de toutes celles qui habitoient le long du Rhein : il n'y a pas d'apparence, dis-je que ce peuple

a Tacit. Hist IV. 12 XV. 25.

b Tacit. de Mor. Germ. c. 67.

donnât plus d'autorité à ceux qui les gouvernoient que les autres Allemans, & particulierement les Cattes, dont il tiroit son origine. Il semble même que le pouvoir des Gouverneurs Bataves fût plus borné que celui des Rois Germains ; puisque nôtre Flavius, qui paroît avoir été la premiere personne de l'Etat, ne prend la qualité ni de Roi, ni de Prince, ni de Chef, mais seulement le titre de *premier* MAGISTRAT *des Bataves.*

On ne doit pas s'étonner que nous aions traduit *summus Magistratus, premier Magistrat* ; parce que le mot de *summus* dit d'un Magistrat n'emporte pas une autorité absoluë & sans bornes : mais marque simplement un Juge en dernier ressort & qui est au dessus des autres. C'est pourquoi au lieu des termes des *Summus Magistratus*, on lit dans une des inscriptions, que Gruterus a données au public & que l'Auteur rapporte, *Magistras Primus* au même sens, que Tertullien *b* appelle l'Evêque *Summus sacerdos*, le premier des Prêtres. Si l'on demande à M. Cuper en quoi il fait consister la charge de *premier Magistrat des Bataves*, il dira qu'il croit qu'elle a été à peu près semblable à celle de l'Archonte des Atheniens ; parce que Trebellius Pollion, parlant de l'Empereur Gallien, dit qu'il *voulut être Archonte, c'est à dire premier Magistrat d'Athenes, par une vanité semblable à celle qui l'avoit fait souhaiter d'être admis.*

a p. 225. *b De Baptisme* c. 17. *Summus Magistratus.*

admis au nombre des citoiens & d'aſſiſter aux ſacrifices, L'Auteur ajoute une remarque, qui fait voir que ce Flavius étoit une des premieres perſonnes de l'Etat. C'eſt qu'à force de regarder les quatre dernieres lettres de cette inſcription V. S. L. M. qu'on explique ordinairement *votum ſolvit lubens merito*, il a apperçu entre l'V & le S. qui ſont à quelque diſtance l'une de l'autre, les traces d'un P presque entierement effacé; ce qui voudroit dire *Votum Publicum ſolvit*, que ce Favius s'étoit aquité d'un vœu public.

111. Dans une des inſcriptions d'Harpocrate, que M. Cuper explique, [a] il eſt parlé d'un Théophile qui a été d'un ordre de Prêtres Egyptiens, qui étoient habillez de noir & qu'on appelloit à cauſe de cela *Melanophores*, comme on nommoit chez les mêmes peuples *Pterophores* une ſorte de Prêtres, qui avoient des ailes ſur la tête, & chez les Siciliens & les Locriens *Phialephore*, une fille qui portoit une phiole dans les Sacrifices. Ceux qui offroient des victimes aux Dieux infernaux alloient auſſi vêtus de noir; & l'Ecriture parle de certains Prêtres Paiens qu'elle appelle *Camarim*, à cauſe de leur habit, qui étoit de cette couleur. Quoi que les Prêtres d'Iſis fuſſent ordinaire vêtus de lin blanc, néanmoins comme pluſieurs des céremonies de ſon culte repréſentoient des évenemens lugubres; il n'eſt pas hors d'ap-

[a] p. 128.

parence que quelques-uns de ces Prêtres eussent des vêtemens noirs. Et cette conjecture peut être confirmée par un passage de Servius, qui dit que les Egyptiens pleurent la mort d'Osiris, tué par Typhon son frere, couverts de robbes noires, & que cette coûtume a passé d'eux aux autres nations

L'Auteur aiant consulté là-dessus M. le Moine Professeur à Leide, à qui le public est redevable de l'édition de divers petits Traitez Grecs, dont la plûpart n'avoient jamais paru; ce Théologien lui envoie une dissertation sur les *Melanophores* en forme de Lettre, qui fait la troisiéme piece de cet Ouvrage: [a] Il explique l'inscription, sur laquelle M. Cuper, dit ce qu'on vient de rapporter, & il commence par l'explication du mot de *Pastophortion*, qu'il croit marquer divers petits appartemens, qui servent à l'ornement d'un Temple; ou à la commodité de ceux qui le gardent, comme des vestibules couverts, des antichambres, des cellules. On appelloit *Pastophores* les Ministres sacrez, qui demeuroient dans ces cellules, ou qui y venoient quelque fois. L'origine de ce nom est venuë, ou de ce que les premiers Temples des Dieux ont peutêtre été des tentes, ou des maisons portatives, comme le Tabernacle des Juifs; ou de ce que ces Ministres portoient les voiles & les autres ornemens sacrez, qu'on renfermoit dans ces Temples. On ajoûte à cela,

[a] p. 141.

cela qu'Isis étoit l'emblême de la Terre, qui étoient représentée par un voile noir dont on couvroit cette Déesse. On appelloit aussi Osiris *noir*, comme étant le même que le Nil:

Nam viridem Ægyptum nigrâ fecundat arenâ.

C'est pourquoi les Latins appelloient un fleuve *Melo*, les Grecs *Μέλας* & les Hebreux *שחור sihor*, mots qui signifient tous noir, & les Egyptiens lui consacroient une statuë noire. Il y avoit en Arcadie une statuë de Cerès, qu'on appelloit *la noire*, à cause du deuil qu'elle portoit de Proserpine. Les Ministres de ces simulacres, & ceux qui avoient soin de ces voiles & de ces ornemens noirs pouvoient être appellez à cause de cela *Melanophores*; ou peut-être qu'ils portoient eux mêmes des vêtemens de cette couleur, & qu'ils étoient du nombre des Prêtres destinez à la célebration des solemnitez lugubres. M. le Moyne fait ensuite diverses remarques sur les *Camarim*, qu'il trouve non seulement dans les endroits de l'Ecriture, où les Interprétes les ont reconnus; mais encore dans *Job* III. 5. qui doit être traduit à peu près de cette maniere, selon la pensée de l'Auteur: *Que les tenebres & l'ombre de la mort rendent ce jour fouillé, qu'il soit couvert de nuages & que les prêtres, qui ont la charge de marquer les jours, le mettent au nombre des malheureux.* F 5 Melo-

M. le Moyne croit aussi que les Vêtemens blancs, que Jesus Christ promet, a à ceux qui vaincront, font allusion à une coûtume Juive ; c'est que dans l'examen des Prêtres, qu'on faisoit avãt que de les admettre au service du Sanctuaire, on renvoioit couverts de noir ceux qui étoient soüillez de quelque défaut ; mais on mettoit une robbe blanche à ceux qui s'en trouvoient exemts, & ils entroient dans le temple, pour y exercer avec les autres les fonctions de leur ministere.

On trouvera encore dans cette petite Dissertation un passage de l'Auteur des Origines de Constantinople corrigé, une inscription Greque, que Saumaise rapporte dans ses Commentaires sur l'Histoire d'Auguste & où l'Auteur lit σφαιροφόρος pour πραιροφόρος, un passage d'Ammien Marcellin & deux de Servius corrigez : L'origine du nom de *Camillus*, que les Anciens donnoient aux Ministres des Dieux, & que l'Auteur tire de l'Arabe *Cadmala*, qui signifie la même chose : Pourquoi les Arabes appellent les Apôtres *Awariin* c'est à dire blancs ; &c.

IX.

a Apoc. 3. 4. 5.

IX.

AN ESSAY *towards the Recovery of the Iewish Measures and Weights, comprehending their Monies, &c. Essai touchant les Mesures, les Poids, & la Monoie des Hebreux, que l'on recherche par le moien des anciennes mesures comparées avec celles d'Angleterre. Ouvrage utile pour reconnoître la grandeur, la pesanteur & le prix de plusieurs mesures, poids & monoies des Grecs, des Romains & des Nations de l'Orient. Par* RICHARD CUMBERLAND *Docteur en Theologie.* A Londres 1686. in 8. pag. 140.

MR. Cumberland a ajoûté à la fin de son Livre, quelques réflexions pour montrer quelle est l'utilité des recherches, dont il est composé. On a cru qu'on devoit commencer par cet endroit à parler de cet ouvrage, pour faire d'abord comprendre au Lecteur à quoi il peut être utile. On reviendra en suite au commencement.

Premierement l'exactitude que l'on a observé par tout dãs les mesures & dans les poids, sont des exemples sensibles que Dieu n'a pas permis que la justice s'éteignit tout à fait; en aucun endroit du monde. C'est par le moien de ces choses, que chacun détermine ce qui lui appartient en propre; les limites de ses terres, la quantité de ses fruits & la valeur

de son argent. C'est pourquoi elles ont été établies en même tems que les Etats se sont formez, & dès le moment que les hommes ont commencé à avoir quelque commerce ensemble.

Secondement les mesures du Tabernacle & du Temple, établies pour l'usage commun de tous les Juifs, font voir le soin que Dieu avoit pris de former le corps de la République des Juifs, & d'en faire comme une seule *Eglise Nationale*, conduite par les Sacrificateurs qui officioient pour tout le peuple.

En troisiéme lieu la connoissance de ces mesures fait mieux comprendre la magnificence, la symmetrie & la beauté de l'Architecture du Temple. On voit aussi mieux les soins que Dieu prit, pour la subsistance des Levites ses ministres. Si la grandeur de la Coudée est telle que l'Auteur la décrit, le Temple & les terres des Levites auront eu beaucoup plus d'étenduë qu'on ne leur en donne ordinairement, en supposant que la coudée n'étoit que de 18. pouces. Le quarré des Coudées, selon la grandeur que l'Auteur leur donne, est à ce qu'on leur attribue ordinairement ce que 3 ' 82. son à 2 ' 25. c'est à dire que l'aire d'une Coudée contenoit, selon M. Cumberland presque un tiers plus que l'on ne croit, si bien que le Temple & les fonds des Levites étoient presque un tiers plus grands, que l'on ne juge ordinairement.

En quatriéme lieu, on apprend par là que les

les Hebreux ont toûjours gardé constamment les mêmes mesures depuis le temps de Moïse, & peut être même depuis des temps plus éloignez.

Enfin les rapports & les proportions qui se trouvent entre ces poids & ces mesures, nous font voir la sagesse de ceux qui les ont les premiers établies, que l'on peut probablement présumer avoir vécu avant le Déluge.

Ces mêmes proportions servent à en conserver plus aisément la memoire & font croire qu'il étoit necessaire que les Sacrificateurs des Hebreux eussent au moins quelque connoissance des Mathématiques, puis qu'ils ne pouvoient sans cela s'acquiter bien de leurs charges de Commis sur les poids & sur les mesures.

Pour venir présentement au corps du Traité, il faut remarquer d'abord qu'il est divisé en quatre Chapitres.

Dans le premier on marque les principes généraux & la Méthode que l'on a suivie: Dans le second on traite de la Coudée des Hebreux, & des grandeurs déterminées par là dans l'Ecriture: Dans le troisiéme de *l'Ephe*, & des mesures dont la capacité est marquée dans l'Ecriture, par un certain nombre *d'Ephas*, ou par rapport à la capacité de cette mesure: Dans le dernier du *Sicle*, & des autres poids & monoies déterminées par rapport au Sicle.

a On peut déja comprendre par là que M. Cumberland s'est appliqué à l'examen des

a Ch. 1. p. 5.

simples

ſimple longueurs, en ſuite à celui des meſures creuſes qui renferment les trois dimenſions, & enfin à celui des poids.

1. Quoique les Anciens déterminent ſouvent la longueur des meſures, par celle d'un certain nombre de grains de bled mis en travers l'un aupres de l'autre, & qu'il ſoit probable qu'ils ont déterminé la longueur d'un doigt par celle de ſix grains, le premier des nombres parfaits; quoi qu'il ſemble que la largeur de quatre doits peuvent avoir fait une *paume*, & ſix paumes une Coudée: néanmoins comme les grains de bled ne ſont pas toûjours égaux, il fallut, ſans doute bien-tôt établir une meſure fixe d'un pouce, d'une paume & d'une coudée. Ainſi il y a de l'apparence que les Ouvriers qui bâtirent l'arche, dont l'Ecriture marque toutes les dimenſions par un certain nombre de coudées, avoient une meſure commune, ſur laquelle ils ſe regloient. Autrement ils n'auroient pû ajuſter l'une avec l'autre toutes les parties de ce grand bâtiment.

Auſſi les Orientaux ont toûjours eu une meſure commune du pouce, & par conſequent de la paume & de la coudée, dans laquelle ils ont conté un nombre égal de pouces. C'eſt ce que témoigne *Abulfeda* dans des paroles que *Greaves* a citées dans la Préface qu'il a miſe devant la deſcription de la *Choraſmiet* par *Abulfeda*; Quoi qu'il reconnoiſſe que la coudée des Anciens com-

contenoit huit paumes, au lieu que dans la ſuite des ſiecles, on ne lui en a donné que ſix, il aſſure que les Anciens & les Auteurs plus nouveaux s'accordent dans la meſure des pouces, ce qui paroit en ce que lors qu'ils marquent la diſtance des lieux par un moindre nombre de coudées, cette diſtance ſe trouve égale à celle que les autres ont publiée, quoi qu'ils y aient mis un plus grand nombre de coudées, pourvû que l'on ſuppoſe que ces derniers ont parlé d'une coudée de ſix paumes, & les premiers d'une coudée de huit.

Sur ce fondement, l'Auteur a cru que ſi l'on pouvoit recouvrer quelque ancienne meſure du Levant d'un certain nombre de paumes, on pourroit déterminer par là toutes les meſures des longueurs. Il croit avoir trouvé une meſure ancienne dans le *Derab*, ou la Coudée d'Egypte, dont on ſe ſert encore au grand Caire, & qui contient manifeſtement ſix paumes. Le même *Greaves* dont on a parlé, qui a été Profeſſeur en Aſtronomie à Oxford, a publié cette meſure, dans ſon Livre du pied Romain.

Ce ſavant homme avoit promis de faire un Livre des poids & des meſures des Anciens, mais il eſt mort avant que de pouvoir tenir ſa parole.

M. Cumberland a encore entrepris de déterminer la capacité de *l'Epha*, par la proportion certaine qu'il y a entre cet-

cette mesure & une coudée cubique, & par celle qu'il y a entre une partie connuë de l'*Epha*, & entre le *Congius* de Vespasien, que l'on voit encore a Rome; sans parler des lumieres que l'on peut tirer de la maniere de mesurer par la capacité d'un œuf, dont les Rabbins parlent tres-souvent, & du nombre connu des pouces solides d'eau qui rempliſſent l'Epha, ou une de ſes parties connuës.

Après cela on vient à l'examen du poids & de la valeur du Siele. Tout cela mérite bien qu'on l'explique avec un peu plus d'étenduë.

a l. On peut présumer que la coudée, dont on ſe ſert aujourdhui en Egypte, eſt la même que celle dont on s'y eſt toûjours ſervi, à moins qu'on ne prouvât clairement le contraire. Or bien loin de trouver aucun veſtige de ce changement dans l'Hiſtoire, on voit que divers Auteurs Arabes aſſûrent que la coudée a toûjours été la même en Egypte. *Kicher* croit encore que le *Nilometrion*, qui eſt une colomne diviſée en coudées Egyptiennes, pour meſurer l'accroiſſement du Nil, eſt auſſi ancien que le Patriarche Joſeph. Outre cela les plus anciens Auteurs, s'accordent avec les modernes, en ce qu'ils diſent que le Nil doit s'élever juſqu'à ſeize coudées pour rendre l'Egypte fertile, d'où il s'enſuit que la coudée y a toûjours été de la même grandeur, parce que ſi l'on ſuppoſoit que les coudées

a Ch. 2. p. 12.

dées ont été plus petites, l'accroiſſement du Nil juſqu'à ſeize coudées n'auroit pas été ſuffiſant, pour donner au païs la fertilité qui lui étoit neceſſaire pour nourrir ſes habitans, & ſi cet accroiſſement avoit été plus grand, dans la ſuppoſition que les coudées étoient plus grandes, il auroit été dommageable à l'Egypte, au lieu de lui ſervir. Cette raiſon eſt ſuffiſante, pour nous perſuader que la meſure de la coudée n'a ſouffert aucun changement en ce païs-là, & que la, meſure publique que l'on en a gardée dans les Temples de Serapis, & enſuite dans les Egliſes des Chrétiens a toûjours été la même.

On peut ajoûter à cela la remarque de *Proclus*, c'eſt qu'il n'y a point de païs au monde où la Geometrie fût plus ancienne & plus neceſſaire qu'en Egypte. La raiſon de cela eſt, que le Nil couvroit tous les ans de limon les bornes, qui diviſoient les poſſeſſions, de ſorte que chacun ne pouvoit reconnoître ſes terres que par un exact arpentage, que l'on ne peut ſavoir ſans qu'on ait quelque connoiſſance des Elemens de la Géometrie. Or pour arpenter toûjours également, il faloit neceſſairement avoir des meſures fixes & qui ne changeaſſent point. On ſait auſſi que la principale meſure dont les Egyptiens ſe ſervoient pour cela, étoit celle de la coudée: & Herodote nous apprend qu'ils diviſoient leur *Schœnus* σχοῖνος en un certain nombre-

bre de coudées, pour n'avoir pas la peine d'appliquer trop souvent une mesure aussi petite que cette derniere. On voit par là qu'on n'auroit pu la changer, sans causer un grand desordre dans la division des terres qu'il falloit faire tous les ans. Et en effet quelle raison auroit on pû avoir de faire du changement dans l'ancienne mesure, qui étoit aussi cõmode pour cette division que quelque autre que l'on eût pû inventer, & qui avoit cet avantage sur toutes les autres, qu'on y étoit déja accoutumé?

M. Cumberland ajoûte à ces raisons un exemple, qui sert à en faire mieux sentir la force. [a] Herodote nous apprend qu'il y avoit en Egypte deux sortes de troupes reglées. Ceux qui composoient les unes s'appelloient *Hermotybies* & les autres *Calasiries*. Il y avoit 250000. de ces derniers, lesquels servoient tour à tour dans les Gardes du Roi qui donnoit à chacun d'eux, pour s'entretenir, douze *Arours* de terre. Chaque *Arour* faisoit un quarré parfait, dont chaque côté étoit de cent coudées de long. Selon la supputation de l'Auteur, & suivant la coudée du Caire, ces douze *Arours* reviennent à un peu plus de neuf *Acres* d'Angleterre, qui contiennent chacun dans son aire 43560. pieds. On conçoit bien que chacun de ces Soldats avoit dequoi entretenir sa famille des revenus d'un espace de terre aussi considerable que celui dont on vient de

[a] *In Euterpe cap.* CLXIV. *& seqq.*

de parler, mais si on avoit changé la mesure de la coudée, on auroit causé un extrême desordre dans ces partages, & ruïné ainsi les principales forces du Roiaume, comme M. Cumberland le montre par une supputation exacte, que l'on pourra voir dans l'original.

Pour ce qui regarde l'antiquité des *Aroures*, il est impossible de marquer assurément le temps, auquel cette sorte de mesure a été mise en usage en Egipte. Car encore qu'Herodote n'en parle que là où il fait l'histoire du regne *d'Apries*, que les Chronologistes croient avoir été celui que l'Ecriture appelle *Pharaon Hophra*, il suppose néanmoins qu'elle étoit en usage avant le temps de ce Prince, & il témoigne qu'on ne s'en servoit que dans l'étenduë de douze *Nomes*, selon la division que *Sesostris* avoit faite de l'Egypte, qu'il avoit toute partagée en trente six *Nomes*. Sesostris a été le plus belliqueux de tous les Rois d'Egypte, & l'Auteur cõjecture que ce fut lui qui fut l'inventeur des *Aroures*. Si cela est, l'usage des *Aroures* sera plus ancien que Moïse, au moins selon la Cronologie *d'Eusebe* & *d'Arfricanus*, qui placent Sesostris dans la douziéme Dynastie & Moïse dans la dix huitiéme. Mais suivant le calcul *d'Usserius*, les *Aroures* auroient été inventées du temps de Moïse, puis qu'il lui fait Sesostris contemporain, ce qui suffit à l'Auteur pour son dessein. Il ne dit rien de la pensée d'un [a] savant Anglois, qui a cru que Se-

[a] *Marsham ad Secul.* xxv.

sostris.

Sostris étoit le même que Sesac, qui prit Jerusalem du tems de Roboham. Si cette conjecture de *Marsham* étoit vraie, la raison que M. Cumberland tire de l'antiquité du regne de Sesostris pour celle des *Aroures*, seroit sans fondement.

Il croit qu'on peut comparer les 100. coudées des côtez des *Aroures* Egyptiennes avec les 1000. coudées des côtez des possessions des Levites chez les Hébreux, & la proportion decuple qu'il y a entre ces mesures lui fait croire, qu'elles ont été en usage en même tems, & que la maniére de mesurer les terres étoit la même dans l'Egypte & dãs la Palestine. L'Auteur ne remarque cela qu'en passant, parce qu'il doit prouver la même chose au long, un peu plus bas. Il auroit pû ajoûter que comme les Egyptiens mesuroient par cordes, car *Schœnus* σχοῖνος nom d'une mesure Egyptienne dont on a déja parlé, signifie en Grec une *corde*: les Hebreux appelloient de même חבל *Chebel*, *cable* ou *corde* une certaine mesure. Voiez les Pseaumes XVI. 6. LXXVIII. 55.

Pour revenir à la Coudée Egyptienne, s'il y étoit arrivé quelque changement, il auroit été causé par les puissances étrangéres, qui se sont renduës maîtresses de l'Egypte. Or ce n'a point été par les Babyloniens, puis que la coudée Babylonienne de cinq paumes est plus courte que l'Egyptienne, & que celle de six est la même, cõme on le montrera dans la suite. Ce n'a pas été non plus par les Grecs, ni

ni par les Romains, puis que leurs coudées sont plus courtes que celles d'Egypte. Enfin ce n'a point été par les Turcs, sous lesquels ce païs est présentement, puis qu'il n'y ont point introduit leur *Pike* (qui est un mot tiré de πηχὺς *coudée*) car les deux sorte de *Pikes*, dont on se sert à Constantinople, sont toutes deux plus grandes que la coudée du Caire, comme on le peut voir dans la table de *Greaves*, où il compare les mesures du Levant avec le pied Romain & Anglois.

Enfin pour achever de mettre hors de doute l'égalité perpetuelle de la coudée Egyptienne, on remarque que les anciens Architectes ont ordinairement déterminé la grandeur de leurs bâtimens, par un nombre rond de certaines mesures connuës, sans y mêler de fractions. C'est ce que l'on peut voir même dans la structure de l'Arche, qui étoit longue de 300. coudées, large de 50. & haute de 20. On trouvera aussi la même chose dans les dimensions du Temple de Jerusalem. C'est ainsi encore que *Greaves* a remarqué que les pavez de marbre du *Panthéon* à Rome, sont larges justement de trois pieds Romains, ou plus étroits justement de la moitié. Cela a fait naître à M. Cumberland l'envie de mesurer par la coudée Egyptienne du Caire la grandeur des Pyramides, pour voir s'il y en trouveroit un nombre rond, ce qu'il a découvert par le moien de la *Pyramidographie* de

de *Greaves*. On en peut voir le calcul dans l'original.

Il vient ensuite à prouver que la Coudée des Hebreux [a] étoit la même que celle des Egyptiens, sur quoi il apporte diverses preuves génerales & particulieres.

Les générales sont 1. Que les Hebreux étant descendus en Egypte au nombre de soixante & dix personnes, & y aiant demeuré lõgtemps dans une espece desclavage, ils s'y accoûtumérent vrai-semblablement aux mesures Egyptiennes; & lors que Moïse parle de mesures dans sa Loi, c'est sans doute des mesures qui étoient déja connues aux Hebreux, puis qu'il n'en établit de nouvelles en aucun lieu de ses Ecrits. 2. Qu'il y a de l'apparence que les Egyptiens, les Cananéens, & les Hebreux avoient reçu les mêmes mesures de Noë, les uns par les mains de Cham & les autres par celles de Sem. Il paroit même que la Coudée des Egyptiens & des Cananéens n'étoit pas differente, parce que celle de Samos, qui étoit une colonie des Phéniciens, étoit la même que la Coudée d'Egypte, selon le raport d'Herodote. En effet il n'y apoint de raison de croire qu'on ait introduit de differentes mesures dans ces deux païs, & la Monarchie d'Egypte aiant été fondée l'an du Monde 1816. c'est à dire, cxc. ans avant la mort de Noë, il semble que c'est de lui qu'elle ait dû prendre ses mesures, qui lui ont été necessaires dès le moment de son établissement, comme à

[a] p. 26. tous

tous les autres Etats du monde. Que la Chronologie nous apprend que depuis la mort de Noë jusqu'à l'élevation de Joseph, il ne s'est écoulé que CCLXXXIII. ans, dans lequel espace de temps l'Histoire ne dit point, qu'il y ait eu aucun changement de mesures. Divers Auteurs Arabes assurent aussi que ce fut le Patriarche Joseph, qui établit le *Nilometrion*, & si cela est, on pourra croire qu'il le divisa par la coudée ordinaire & connuë en Egypte avant qu'il y allât. 4. Qu'il paroît par l'Ecriture que les mesures publiques étoient en usage, avant que Jacob descendit en Egypte, & qu'elles étoient les mêmes que celles dont on se servoit du temps de Moïse. Ce Prophete, par exemple, parle des dimensions de l'arche qu'il marque par un certain nombre de coudées, qui doivent avoir été les coudées qui étoient en usage lors qu'il vivoit, autrement on n'y auroit rien entendu. On ne peut pas dire, qu'il ait réduit une ancienne mesure en coudées qui étoient plus connuës de son temps, parce qu'outre qu'on n'en a aucune preuve, il n'est pas croiable qu'il n'y eût dans sa réduction aucun nombre rompu.

Avant que de passer aux preuves particulieres de l'égalité de la coudée Judaïque & Egyptiéne, l'Auteur a trouvé à propos de la réduire en pouces & en dixiéme de pouces. *Greaves* a marqué l'étenduë de la coudée du Caire ainsi 1' 824. c'est à dire 1. pied d'Angleterre, 8 dixiémes, 2 centiemes & 4 milliémes

du

du même pied. Mais, selon la réduction de M. Cumberland, elle est de 21 888 c'est à dire de 21. pouces, 8. dixiémes, & autant de centiémes & de milliémes, de la même mesure. Pour se faire mieux entendre, l'Auteur a donné une mesure de douze pouces dont chacun est divisé en dix parties. On marquera seulement ici la mesure de quatre pouces, par laquelle il sera aisé de comprendre ce que l'on a à dire.

Pou-

Tom. V.

Pouces p. d.
3 6 4 8 la Paume
dont 3 ſont une ½ Coudée

Parties Decimales
1012 le Pouce
dont 4 ſont 1 Paume

C'est là le tiers d'un pied d'Angleterre, que l'on pourra multiplier autant de fois qu'il sera necessaire pour l'intelligence de ce qu'on dira touchant la grandeur des mesures des Hebreux, & que l'on pourra comparer avec le pied dont on se sert en d'autres lieux. Pour l'usage de cette distinction en 10. parties, on consultera l'original, n'étant pas possible de mettre tout ici, sans faire un trop grand extrait d'un assez petit livre.

Pour montrer en particulier que la Coudée Judaïque est la même que celle d'Egypte, on remarque 1. Que tous les Auteurs Chrétiens, Juifs, Persans, Arabes; font la coudée Judaïque de six paumes. Pour ce qui regarde les disputes qui sont entre les *Savans* touchant la difference des Coudées, l'Auteur croit qu'elles sont nées de ce que le mot *Ammah*, que l'on traduit par celui de coudée, signifie quelquefois une mesure en général, comme il paroit par la langue Arabe, de sorte qu'on ne doit pas être surpris de trouver ce mot pour une mesure de cinq, de six & de huit paumes. Mais tous les Savans tombent d'accord que la coudée du Sanctuaire, la coudée proprement dite *cubitus verissimus*, comme l'appelle la Vulgate sur Ezech. XLIII. 13. ne contenoit que six paumes. C'est en ce sens, comme le plus propre, que l'Auteur prend le mot *Ammah* dans l'Ecriture, lors qu'il se trouve seul, & qu'il n'y a rien dans le texte, qui nous oblige

de nous éloigner de ſa ſignification ordinaire. Il n'y a que trois endroits du Vieux Teſtament, où il y ait quelque choſe qui marque qu'on ne doit pas prendre ce mot, dans le ſens qui lui eſt le plus commun. Le premier eſt Deut. III. 2. où en parlant de la meſure du lit de *Og*, il eſt dit qu'il avoit tant de coudées de long & de large *ſelon la coudée d'un homme*, c'eſt à dire, non ſelon la grandeur de la coudée de *Og*, qui étoit de la race des Géans, mais de celle d'un homme d'une taille ordinaire. Les deux autres paſſages ſont Ezech. XL. 5. XLIII. 13. où ce Prophete, qui écrivoit en Caldée, marque expreſſément, qu'il entendoit des coudées Hebraïques qui étoient plus grandes d'une Paume que celles de Babylone, de peur qu'on ne crût qu'il parloit de celles du Roiaume où il demeuroit. On a déja dit que les Orientaux déterminoient la grandeur du pouce par celle de ſix grains de bled, dont vintquatre faiſoient une Paume. Il y a de l'apparence qu'on choiſiſſoit les plus beaux grains, ſelon la maxime: *optimum in ſuo genere menſura reliquorum*. Et ſelon cela le pouce des Orientaux, peut valoir, 912. du pouce Anglois, c'eſt à dire neuf dixiémes, une centiéme & une miliéme du pouce d'Angleterre. Quatre pouces Orientaux faiſant une Paume, ſi l'on multiplie un pouce par 4, on trouvera qu'une Paume revient à 3, 648. d'Angleterre, c'eſt à dire à 3. pouces, 6. dixiémes, 4. centiémes & 8. milliémes de pouce. Si l'on multiplie

cette mesure par 24. le produit sera 21 ^c 888. ce qui est justement la grandeur de la coudée du Caire, ce qu'il falloit démontrer. On peut remarquer que ces Pouces & ces Paumes des Orientaux s'accommodent assez bien avec la mesure des doits & des Paumes des personnes qui les ont d'une mediocre grandeur, ce qui fait voir que c'est en commençant par ces moindres mesures, qu'on a déterminé dans l'Orient la grandeur du pied, aulieu que dans les mesures Greques & Romaines on a déterminé, comme on a voulu, la grandeur du pied, que l'on a divisé ensuite en douze parties que l'on a appellées par tout doits, quoi qu'on ne s'accordât point dans leur grandeur.

2. Il paroit par Ezechiel XLIII. 13. comparé avec XL. 5. que la Coudée Hebraïque avoit une Paume de plus que la coudée Babylonienne, d'où vient que le Prophete dit, pour exprimer une coudée du Sanctuaire, *une Coudée* (Babylonienne) *& une paume*. Mr. Cumberland remarque sur ces paroles, qu'on en peut conclurre qu'encore que les Babyloniens & les Hebreux ne s'accordassent pas dans la mesure de la coudée, ils s'accordoient néanmoins dans la mesure de la Paume, puis qu'autrement on n'auroit sû ce que vouloit dire le Prophete par cette addition: *& une Paume*. Au contraire, comme le pied des Romains & des Grecs n'est pas le même, aussi leur Paume differe considerablement. Il

paroit

paroit encore par là que la Coudée Judaïque étoit la même que celle d'Egypte, puis que l'une & l'autre surpassoient celle de Caldée justement d'une Paume [a] l'Auteur apporte ici diverses raisons qui peuvent persuader que les Babyloniens & les Juifs s'accordoient dans la grandeur de la Paume, quoi qu'ils ne s'accordassent pas dans celle de la coudée ; & que les Caldéens en avoient de deux sortes, dont la plus petite qui étoit de cinq Paumes, n'étoit pas fort differente de la Grecque. La derniere étoit de 18 ' 13. & la Caldéene. de 18 ' 24.

M. Cumberland se sert encore de trois autres preuves tirées du raport qu'il y a entre la coudée Judaïque & la coudée Romaine, du consentement de quelques savans Arabes & Iuifs, & des mesures de la Table des pains de proposition & de l'Arche de Noé.

Enfin après avoir trouvé la grandeur de la Coudée, l'Auteur détermine par là la longueur des autres mesures, dont voici la liste:

1. Le Pouce qui est la $\frac{1}{24}$ partie o ' 912.
2. La Paume qui est la $\frac{1}{6}$ *pouces* 3 ' 648.
3. L'Empan ou le *Zereth* qui est la $\frac{1}{2}$ p. 10 ' 944.
4. La mesure qu'ils appelloient *ἐξγυια orgnia*, *cond.* 4
5. La verge d'Ezechiel *c.* 6.
6. La canne *c* 8.

[a] P. 43.

7. Le *Schœnus* ou la corde *c.* 80. pieds 145 ' 92.

8. Le chemin du Sabbat *c.* 200. p. 3648.

9. Le mile *c.* 4000. p. 7296.

10. La Parasange *c.* 12000. p. 21888.

11. Le Stade qui est la $\frac{1}{30}$ de la Parasange ' 400.

12 Le chemin ordinaire d'une journée, 8. parasanges, *c.* 96000.

La grandeur de toutes ces mesures étant déterminée, par un certain nombre de coudées, le changement de cette derniere mesure auroit causé un tres-grand desordre dans toutes les autres.

II. *a* Avant que d'expliquer la capacité de l'Epha, & des mesures, dont on détermine la grandeur par son moien, on montre que la maniere la plus exacte de le faire, c'est de voir combien de pouces cubiques d'eau de pluie peuvent être contenus dans un vaisseau. On ajoûte à cela que le *Gallon* de vin contient en Angleterre précisément 231. pouces cubiques & celui de bled 272.

M. Cumberland croit que *l'Epha* contenoit 1747. pouces cubiques, selon la mesure d'Angleterre, & qu'en le concevant de figure cubique, il avoit un peu plus de douze pouces de longueur, en chacun de ses côtez. Il le prouve par la proportion qui est entre *l'Epha* & le cube de la coudée Hebraïque, le *Corus* ou le *Chomer*, le *Seah*, & la capacité de

a Ch. III. p. 60.

de 432. œufs que les Rabbins donnent à l'Epha.

1. L'Epha fait la ſixiéme partie du cube de la coudée Egyptienne, lequel cube on appelle *Araub*. Or la ſixiéme partie de ce cube contiét 1747. 7. pouces cubiques. La ſecõde propoſition ſe peut démontrer, & la premiere ſe prouve par l'autorité *d'Alſephadi*, & *d'Ebn Chalecan* Mathématiciens Arabes, qui le diſent expreſſément, & dont on peut trouver les paroles dans l'Arithmetique du Docteur *Wallis*: l'Auteur remarque encore que la capacité de l'Epha contenoit juſtement 1000. onces d'eau de pluie, plûtot que de celle de fontaine, parce que la premiere eſt plus legere & plus égale en poids dans les differents climats, au lieu que l'eau de fontaine eſt beaucoup plus peſante dans le Nord, que dans le Levant. Auſſi eſt-il certain que les Anciens s'en ſervoient, pour déterminer la capacité de leurs meſures. Le *Congius* Romain tenoit juſtement 10. livres d'eau de pluie, comme *Dioſcoride* le témoigne, leur *Amphora* 80. & leur *Sextarius* 20. onces de la même eau. La maniere de conter les poids par des nombres ronds de Sicles, ou par le double, c'eſt à dire par des onces, n'eſt pas moins ancienne. Mr. Cumberland croit que l'Auteur du livre de Job fait alluſion à la coûtume de juger de la capacité d'un vaiſſeau par le poids de l'eau, lors qu'il dit: *il peſe l'eau par meſure*, XXVIII. 25. dont il juge qu'on peut recueillir que les meſures d'eau

des Anciens contenoient un certain poids connu, parce que sans cela on ne pourroit pas dire peser l'eau par mesures.

2. Tous les Savans reconnoissent que le *Chomer* ou le *Corus* contenoit dix *Ephas*, & Ezechiel XLV, 11. regle *l'Epha* par le *Chomer*. Or Joseph nous apprend dans ses Antiquitez Lib. XV. c. 11.) que le *Corus* contenoit dix *Medimnes* Atriques, par où il paroit que *le Medinne* & *l'Epha* étoient selon lui, d'une égale capacité. Il ne s'agit donc que de trouver la capacité du *Medimne* par le moien des mesures Romaines, ausquelles on l'a réduit, & réduire en suite les mesures Romaines à celles d'Angleterre.

Le *Medimne* Atrique étoit egal à 48. *Chœnices*, selon le temoignage de *Pollux*, *d'Harpocration*, de *Galien* & de plusieurs autres. Le *Chœnix* étoit égal à trois *Cotyles*, sçlõ *Pollux*. Une *Cotyle* étoit égale a un demi-*sestier* Romain, & par consequent 12. Cotyles égaloient le *Congius*. On peut trouver des preuves de tout ceci dans quelques ouvrages des Anciens, concernant les mesures, *qu'Henri Etienne* a fait imprimer dans *l'Appendix* de son *Thresor de la Langue Greque*.

Pour réduire le *Congius* Romain en pouces cubiques, il faut remarquer que par l'examen du *Congius* de Vespasien, & par l'inscription qui y est, on sait qu'il contient justement 10. livres poids Romain, d'eau ou de vin. Chaque livre Romaine étoit de douze onces, & chaque once, comme [illegible]*eaves* & d'autres l'ont montré, con-

tenoit exactement 438. grains du poids qu'on appelle en Angleterre *Troy Weight*, & qui a été ainsi nommé de la ville de Troyes en Champagne, d'où les Normands le porterent en Angleterre. C'est pourquoi il s'en manque justement 42 grains qu'elle n'égale une once du même poids, qui contient 480. grains. Mais elle se trouve précisément de la même pesanteur qu'une once d'une autre sorte de poids, qu'on appelle *Averdupoise*, & l'Auteur croit que ces onces se sont conservées en Angleterre depuis le tés des Romains. Ensuite par le moyen d'une Table de la proportion qu'il y a entre les onces & les pouces cubiques, composée par le Chevalier *Ionas More*, on trouve que la mesure du *Congius* contient 207 ' 067. pouces cubiques, de sorte qu'il étoit plus petit que le Gallon de vin d'Angleterre de pres de 24. pouces.

M. Cumberland trouve par le calcul que le *Medimne* contenoit 2484. ' 72. pouces cubiques, de sorte qu'il surpassoit *l'Epha* selon la capacité qu'on lui a donnée, de 737. pouces cubiques, c'est à dire de plus de trois Gallõs de vin, ce qui ne s'accorde point avec l'autorité de Joseph. Mais on répond qu'il a plûtot parlé en Historien, qui compare deux mesures approchantes, qu'en Géometre, qui marque exactemẽt leur capacité, & on donne encore quelques autres voies de decouvrir la mesure de *l'Epha* par le moien du *Chanis* des Grecs & du *Culeus* des Romains

On les pourra lire dans l'Auteur aussi bien que les preuves qu'il tire du *Seah* & de la mesure de 432 Oeufs. On mettra seulement ici la réduction des autres mesures en pouces cubiques.

L'*Epha* ou le *bath*	1747 ' 7.
Le *Corus* ou le *Chomer*, qui contenoit 10 *Ephas*	17477.
Le *Seah* le $\frac{1}{3}$ d'un *Epha*	584 ' 5.
Le *Hin* la $\frac{1}{6}$ l'un *Epha*	291 ' 25.
Le *Homer* la $\frac{1}{10}$	174 ' 77.
Le *Cab* la $\frac{1}{18}$	97 ' 08.
Le *Log* la $\frac{1}{72}$	24 ' 27.

On peut objecter sur le *Homer* qu'il n'y a pas d'apparence qu'il fût si grand, parce que chaque Israëlite recueilloit dans le Desert un *Homer de Manne* pour sa subsistance d'un jour : Mais on répond à cela qu'il y en avoit plûtôt trop, que trop peu; que la manne consistant en des grains ronds, comme la Coriandre, ils laissoient entre eux de petits intervalles qui en diminuoient le poids; qu'étant une nourriture très legere elle devoit être poreuse; qu'il s'en gâtoit une partie en la cuisant, puis que le soleil la faisoit disparoître, de sorte qu'il n'en restoit pas trop pour nourrir un voiageur.

M. Cumberland remarque en suite une proportion *subdecuple* entre quelques mesures

xes des Hebreux. Le *Corus* tenoit 10. *Ephas*, *l'Epha* 10. *Homers*. Il ajoûte que le *Cotyle* mesure Athenienne, qui contenoit 10. onces d'eau, & ainsi égaloit la moitié du *Sestier* Romain, étoit la 10. partie d'un *Homer*, comme elle étoit la 12, du *Congius* Romain. Cette proportion qu'il y a entre le *Cotyle* & *le Homer* qui est *subdecuple* de même que les autres, fait croire à M. Cumberland, qu'Athenes, qui étoit une colonie Egyptienne ou Phénicienne, avoit apporté cette mesure de l'Orient.

On peut comprendre par là que le *Cotyle* peut passer pour la mesure commune des plus grandes dont on se soit servi dans l'Orient & dans l'Occident; ce qui sert à faire voir les rapports qui sont entre elles, & à nous persuader que les premiers Originaux, s'il faut ainsi dire, de ces mesures sont venus d'Orient, aussi bien que le genre humain. 10 *Cotyles* font 1. *Homer*, & l'on peut déterminer par là la capacité des mesures des Hebreux: 2. font un *Sestier* Romain; & l'on peut regler par là les mesures Romaines: 3. font un *Chœnix* qui sert à determiner la grandeur du *Medimne* & de plusieurs autres mesures Greques. Les Romains se servoient du nom de *Cotyle*, aussi bien que les Grecs, & les Syriens & les Arabes s'en servent encore, quoi qu'on ne le trouve pas dans la Bible, où il n'y a point de plus petite mesure que le *Log*. Néanmoins parce qu'on y trouve une Racine d'où il peut être dep-

vé, M. Cumberland croit que le nom, comme la chose, est venu du Levant.

A l'occasion de cela il entreprend d'éclaircir une difficulté, qui vient de ce qu'on ne sait pas bien la capacité de la mesure, qu'on appelloit μετρητης dont il est parlé Jean 11. 6. où il est dit que nôtre Seigneur changea six urnes d'eau en vin, dôt chacune contenoit *cinq ou* six *metretes*. La version Angloise traduit *firkin* qui est une mesure de huit ou neuf *Gallons*, mesure *d'Ale*, si bien que Jesus Christ auroit fait environ 100. *Gallons* de vin, & selon d'autres plus de 500. pintes mesure de Paris. Il paroit incroiable que nôtre Seigneur qui prêchoit la temperance, ait voulu donner occasion aux conviez, par une si grande abondance de vin, d'en boire plus qu'il ne falloit. M. Cumberland remarque que dans un discours touchant les poids & les mesures, qui porte le nom de *Cleopatre*, & qui est à la fin du *Tresor d'Henry Etienne*, il est dit que le *Metretes* contenoit six sestiers chez les Syriens. Ainsi le *Metretes* Syrien étoit égal au *Congius* Romain, & cõme les Anciens comprenoiẽt souvent la Judée sous le nom de Syrie, il se peut faire que les mesures de Cana, dont parle S. Jean, n'aient pas été plus grandes que le *Cõgius*, ce qui diminue si fort la quantité du vin produit par Nôtre Seigneur, qu'il la reduit à la dixiéme partie.

M. Cumberland finit ce Chapitre, par l'explication de la difficulté qui se trouve dans la

la maniere dont la capacité de la mer d'airain est exprimée dans l'Ecriture. Il est dit 1. Roix VII. 26. qu'elle contenoit *deux mille Baths* & 2. Paral. IV. 5. *trois mille*. Cette difference se trouvant & dans l'Hebreu & dans les anciennes versions, ce seroit une conjecture trop hardie que de soupçonner qu'il y eût ici quelque faute de Copiste. On aimeroit mieux s'en tenir à l'opinion de *Grotius*, qui a dit que l'on y mettoit ordinairement deux mille *Baths* d'eau, mais que dãs des occasiõs extraordinaires; lors qu'on rempliſſoit tout à fait ce grand vaiſſeau, on y en pouvoit mettre trois mille. Mais comme cette réponce ne satisfait pas entierement le calcul Géometrique, par lequel, en suppoſant la mer d'airain cylindrique, qui est la figure la plus commode, on trouve qu'elle devoit contenir plus de deux mille *Baths* sans néanmoins aller jusqu'à trois mille; on ajoûte à cela que l'Auteur des Paralipomenes peut avoir ajoûté mille *Baths* aux deux milles du livre des Rois, seulement pour marquer par ce nombre rond, que ce vaiſſeau contenoit pluſieurs centaines de *Baths* par deſſus les deux mille que l'on y mettoit ordinairement. En effet il paroit que cet Auteur ne s'exprime pas dans une exactitude Géometrique, puis qu'aprés avoir dit que le Diametre de la mer d'Airain étoit de dix coudées, il en donne 30. à sa circonference, au lieu que la Geometrie nous apprend qu'il en faut plus de 31. pour un vaiſſeau de 10. coudées de Diametre.

Ceux

Ceux qui ne seront pas satisfaits de cette réponse, peuvent imaginer quelque figure irréguliere qu'il leur plaira, pour y trouver la capacité que l'Ecriture attribue à la mer d'airain, pourvu qu'ils ne lui donnent pas une figure Hémisphérique, comme a fait Joseph, ou la figure d'un *Parallelipede* dans les trois plus basses coudées, & celle d'un Cylindre dans les deux coudées superieures, comme ont fait les Rabbins, parce que ces deux figures sont trop petites, comme l'Auteur le fait voir.

III. [a] Il passe ensuite au Sicle, qu'il ne regarde pas tant comme une monoie que comme un poids, dont il marque la valeur en monoie d'Angleterre. Il croit qu'il pesoit justement une demi-once Romaine, ou du poids qu'on appelle en Angleterre *Averdupoise*. Cela paroit 1. par le poids de tous les Sicles qu'on peut encore avoir, qui sont tous à peu près d'une demi-once. *Villalpandus* en a pesé plusieurs, *Greaves* en a pesé deux, *Usserius* un qui est dans la Bibliotheque du Roi d'Angleterre, *Seldenus* un autre, & l'Auteur deux, qui se sont tous trouvez à peu-près égaux. Il recueille de là que le Sicle pouvoit valoir un peu-plus de 28. sols monoie d'Angleterre, c'est à dire un peu plus de 30. monoie de France. 2. *S Ierome* sur le IV. d'Ezechiel témoigne que le Sicle pesoit une demi-once. D'autres asseurent la même chose, & *Cleopatre* dit en deux endroits que le *flate-*

[a] Ch. IV. p. 103.

re

re que l'on sait avoir été la même chose que le Sicle, pesoit 4. Drachmes, c'est à dire demi-once. *Antoine Augustin* dit aussi avoir vu deux pieces de l'ancienne monoie de Carthage, qui pesoient quatre drachmes. On se servoit sans doute dans cette colonie des Tyriens de la même monoie qu'à Tyr, & les Thalmudistes assurent que la monoie des Juifs s'accordoit avec celle des Tyriens. L'Auteur croit qu'on peut conjecturer par là que l'once Romaine qui est précisément le double du Sicle, tire sõ origine de l'Orient où on s'est servi de semblables poids, & d'une monoie que l'on nomme *Selah*, & qui valoit deux Sicles. 3. Les Rabbins assurent que le Sicle pesoit 320 grains de bled, ce, qui revient à peu près au même poids.

Quelques Auteurs modernes, Juifs & Chrétiens, croient qu'il y a eu un autre Sicle de la moitié du poids du précedent qu'ils appellent le poids du Sanctuaire. Mais M. Cumberland ne croit pas que leurs raisons soient concluantes. On peut voir ce que l'on dit de part & d'autre sur ce sujet dans *Hottinger de Cippis*, p. 110. & *seqq.* On renvoie aussi le Lecteur à *Greaves* pour y voir la comparaison du denier Romain & de la Drachme Attique avec le $\frac{1}{4}$ d'un Sicle.

a Par le moien de cette détermination du poids du Sicle, il est aisé de juger du poids & du prix du *Beka* ou du demi-Sicle, du quart de Sicle que les Thalmudistes appellẽt *Zusa*, & de sa vintiéme partie, qui est appel-

a p. 110.

lée

lée *Gerah* Exode xxx. 13. & *Agurah* 1. Sam. 11. 36. Les Septante ont judicieusement traduit ce mot par celui de ὀβολὸς, car nous avons encore des *oboles Attiques*, comme l'a remarqué Greaves, qui pesent justement la vintiéme partie d'un Sicle, ce qui est une nouvelle preuve que l'on a marqué le veritable poids de cette monoie.

Il y a de l'apparence que l'Attique aiant été peuplée par des Egyptiens du temps de Cecrops, & par des Phéniciens du temps de Cadmus, ces nouveaux habitans apporterent de l'Orient avec eux cette petite monoie, ou ce petit poids. Aussi l'on trouve dans le traité de *Cleopatre* que l'on a déja cité, que l'obole Attique étoit aussi nommé *Drachme Egyptienne*; qui ne pesoit que la $\frac{1}{6}$ d'une Drachme d'Athenes. On peut par ce moien là réduire à nos poids modernes la plûpart des poids des Grecs, parce que Galien, Dioscoride & plusieurs autres nous ont marqué la proportion qu'il y avoit entre ces poids & la Drachme. On voit encore par là que la Drachme Attique étoit de 66. grains poids de Troies.

Mais pour revenir au *Gerah*, plusieurs Savans aiant prouvé que c'étoit *la même* monoie que le *Keshitah*, dont il est parlé Gen. xxxiii. 19. & Jos. xxiv. 32. par la détermination du prix du *Gerah*, on apprend celui du *Keshitah*. L'Ecriture fait aussi mention d'une espece de monoie, qu'elle nomme *Darckmon*, ou *Adarcon*

que

que les Septante ont traduit δραχμὴ 1. Paral. xxix. 7. Eſd. ii. 69. Nehem. vii. 69. 70. *Brerewood* a remarqué que les Septante ont entendu ici par le mot de *Drachme*, non celle d'Athenes, mais celle d'Alexandrie qui valoit le double. Il croit auſſi que ces noms de monoie ont du rapport à celui d'une monoie d'or battue en Aſie, par ordre de l'un des *Darius*, & que les Grecs nommoient δαρεικὸς *Darique*. Le Scholiaſte d'*Ariſtophane*, & *Harpocration* aſſurent que ces Dariques peſoient autant que les χρυσοῖ d'Athenes, qui étoient auſſi des pieces d'or. Or *Pollux* & *Heſychius* diſent que cette derniere monoie peſoit deux Drachmes Attiques, c'eſt à dire, ſelon le calcul de *M.* Cumberland, 132. grains poids de Troies. Le Scholiaſte qu'on vient de nommer, dit que le Darius, dont les Dariques tirent leur nom, étoit plus ancien que le pere de Xerxes. On n'en trouve point d'autre plus ancien que *Darius de Medie*, dont Daniel parle en deux endroits.

Suppoſé que le poids du Darique fût tel qu'on l'a marqué, il valoit monoie d'Angleterre 20. Shillings 4. ſols. c'eſt à dire près de 13 liv. 5. ſols, monoie de France.

Hottinger a cru que le mot de *Darchmon* vient du mot Perſan *Dram*, qui ſignifie une monoie & un poids de douze *Cherats*. Or le *Cherat* des Arabes eſt le même que le *Gerah* des Hebreux dont vint peſoient un Sicle, comme l'a remarqué *Arias Montanus*.

tanus. Mr. Cumberland recueille de là que le *Cherat* pese 11. grains, poids de Troies, si bien que 12. faisoient 132. grains, ce qui étoit justement le poids du Darique, qui étoit le double de la Drachme Attique.

Comme il est fait mention de quelques monoies Romaines dans le Nouveau Testament, & on a cru en devoir marquer le poids & la valeur. La seule monoie d'argent des Romains, dont il soit parlé, est le Denier (*Denarius*) qui sous les Empereurs valoit un peu moins que le *Denier Consulaire* dont *Greaves* a écrit avec tant de savoir. Par l'examen que M. Cumberland en a fait, le Denier courant du tems de nôtre Seigneur, c'est à dire sous les Empereurs, pesoit 60. grains, poids de Troies, & valoit, selon la monoie d'Angleterre d'aujourdhui, 7. sols 3. *farthinghs*, environ 8. sols de France.

Les autres monoies Romaines, dont il est parlé dans l'Ecriture, étoient de cuivre, & des parties contiuës de *l'As*, ou de *l'Assis* Romain, qui avant Jesus Christ & long temps apres lui, pesoit justement une demi-once. Il ne valoit que la dixiéme partie d'un Denier, c'est à dire, monoie d'Angleterre trois *farthinge* & une dixiéme, environ 6. deniers de France. Il s'ensuit de là que *l'Assarium* dont il

est

a. p. 116.

est parlé Matt. x. 29. & qui selon Cleopatre étoit le $\frac{1}{4}$ d'une once, ne valoit que la moitié & que le *Quadrans* dont S. Matthieu fait mention c. v. 26. qui étoit le $\frac{1}{4}$ de l'*As* & la $\frac{1}{8}$ de l'once n'étoit pas tout à fait un *farthing* d'Angleterre, mais seulement 77. centiémes de *farthing*, à peu prés un denier de France. Le λεπτον ne valoit que la moitié. Voiez Marc. XII, 42.

Apres avoir déterminé la valeur de ces petites monoies, M. Cumberland [a] vient au *Talent* & au *Maneh*. Le Talent, selon son calcul, contenoit 3000 Sicles, de sorte qu'il pesoit 1500. onces Romaines. Voiez Exod. XXXVIII. 25. 26. Il y avoit un Talent d'argent & un Talent d'or. Celuy d'argent valoit en livres *Sterling* 353 ' 59375. Les parties *Décimales* font onze Sillings dix sols & demi, de sorte qu'un Talent, que les Hebreux appelloient *Chicchar* ככר, valoit prés de 4600. livres monoie de France. Le Talent d'or devoit par consequent valoir monoie d'Angleterre 5067. livres *sterlings*, 3. *shillings* 10. sols, parce que la valeur de l'or est à celle de l'argent de même poids, côme 14 ' 356. a. sont à 1. La valeur de l'or par dessus l'argent a augmenté depuis le temps des Consuls Romains depuis dix jusqu'à quatorze & un tiers, & il y a de l'apparence qu'elle haussera toûjours. Ainsi un Talent d'or vaudroit monoie de France plus de 65873. liv. Pour

[a] p. 118.

Pour le *Maneh* des Hebreux, consideré comme un simple poids, il contenoit justement 100. Sicles. C'est ce que l'on peut recueillir de 1. Rois x. 17. comparé avec 2. Paral. IX. 16. Car encore que le mot de Sicle ne soit pas exprimé dans ce dernier passage, il ne laisse pas de se sousentendre, Ezechiel c. XLV, 12. nous apprend que le Maneh se reduisoit en Sicles, & Pollux Lib. IX. c. 6. assure que quand on disoit simplement *une piece d'or*, on entendoit un *statere*, comme dans l'Orient quand on disoit *une piece d'argent*, on entendoit un Sicle.

Le *Maneh* pris pour une monoie contenoit 60. Sicles, comme nous l'apprenons du passage d'Ezechiel que l'on a cité. & Joseph Liv. XIV. 22. assure que le μνᾶ des Juifs (qui vient du mot *maneh*) pesoit deux livres & demi, ce qui fait 30. onces, en mettant 12. onces, à la livre, & justement 60. Sicles, chaque Sicle pesant demie-once, comme on l'a montré.

M. Cumberland ne s'arrête pas à la diversité qu'il y avoit entre les *Mines* des Grecs & des Romains, il dit seulement en passant, qu'il croit que cette diversité est venuë des differentes significations du mot de Maneh chez les Orientaux.

On peut remarquer par ce qu'on vient de dire, le rapport qui est entre les poids & les mesures. Le calcul des parties de la coudée nous peut conduire à la connoissance de toutes les mesures, & à celle du Sicle &

de

de tous les poids qui en dépendent. Le cube de la Coudée Egyptienne fait un *Ardub*, la sixfiéme partie de cette mesure fait un *Epha*; la dixiéme partie de l'Epha fait un *Homer*; la dixiéme partie de l'Homer fait un *Cotyla*; la dixiéme partie d'un Cotyla fait une once, & la moitié d'une once un Sicle.

L'Auteur a mis à la fin une Apostille [a] dans laquelle il apporte une nouvelle preuve de la capacité, qu'il a attribuée à l'Epha. Toute la force de son raisonnement est appuiée sur la supposition que l'Epha est la $\frac{1}{6}$ de *l'Ardub* ou du Cube de la Coudée Egyptienne. Il a été confirmé dans sa pensée, par le fameux M. *Pocock* qui est l'Oracle de l'Angleterre dans les langues Orientales, & qui l'a averti que l'Auteur du Dictionnaire Arabe nommé *Alkamus* assure que *l'Ardub* est une grande mesure Egyptienne qui contient six *VVaibahs*. Or *VVaibah* ou *Oebah* est le même qu'Epha, comme M. Cumberland l'avoit déja remarqué apres plusieurs Savans, & comme l'assure un celebre Grammairien Arabe nommé *Abu VValid*.

Il ne nous reste plus qu'à donner une Table des Poids & des Monoies comme nous en avons donné une des Mesures, & à marquer une Méthode exacte de reduire les Poids & les Mesures d'Angleterre, à quelque poids & à quelque mesure que l'on voudra.

Ta-

[a] P. 139.

Table des Poids & des Monoies.

Le *Sicle* d'argent, une $\frac{1}{2}$ once Romaine valoit monoie d'Angleterre 28 ‘ 28 c'eſt a dire 2. *Shillings* 4. ſols, 1. *farthing* & prés de la $\frac{1}{8}$ d'un *farthing*.

Bekah un demi-Sicle.

Gerah, *Agurah*, ou *Keshitah*, la même choſe qu'une *Obole* Attique, la $\frac{1}{20}$ partie d'un Sicle.

Le *Talent* d'argent 300. Sicles, monoie d'Angleterre l. 353. 11. s. 10. d.

Le Talent d'or l. 5076. 3. s. 10. d.

Le *Maneh*, conſideré comme poids 100. Sicles, comme monoie 60.

Le *Darique* d'or, ou le *Darchemon* Perſan, 12. *Gerahs*, en monoie d'Angleterre l. 1. 0. 4. d.

Le Denier Romain 7. d. 3. *far*.

L'*Aſſis* $\frac{1}{2}$ once 3. *farthings* & une $\frac{1}{10}$.

l'*Aſſarium* la moitié de l'*Aſſis* 1. *farthing* & 55. centiémes de *farthing*.

Le *Quadrans* un peu plus des $\frac{3}{4}$ d'un *farthing*.

Le λεπτὸν qu'on a traduit en François *pite*, environ le $\frac{1}{3}$ d'un *farthing*.

a Méthode pour reduire les Meſures & les Poids.

Il faut prendre un fil avec un plomb attaché au bout, & qui ſoit d'une telle longueur, qu'à chacune de ſes vibrations il emploie juſtement une ſeconde de tems, ou qu'il s'en

a p. 124.

faſſe

faſſe ſoiſſante dans l'eſpace d'une minute. Cette longueur eſt la même chez toutes les Nations & dans tous les âges, & on la peut trouver par le moien d'une bonne pendule. Comme le mouvement du fil pourra ſervir à meſurer le tems, ſa longueur, avec le ſecours de l'Arithmetique, ſervira à meſurer toute ſorte de quantité continuë. On peut appeller toute cette longueur une *Aune horaire*, comme l'illuſtre *M. Huguns*, qui a propoſé le premier cette Méthode, a nommé ſa troiſiéme partie *le pied horaire* dans ſon traité de *Horologio Oſcillatorio*.

Cette longueur étant appliquée à quelque meſure que ce ſoit, on verra à l'œuil comment on la doit exprimer par les meſures de chaque Nation, Ainſi ſelon les meſures d'Angleterre on l'exprime par 1. Verge (*Yard*) 3. pouces 25. centiémes; ou par 29. pouces 25. centiémes; au lieu que nous avons trouvé que la Coudée Judaïque eſt plus courte, n'étant que de 21 ' 888.

Pour trouver plus facilement la proportion de la Meſure univerſelle avec la Coudée Judaïque, il eſt utile de ſuppoſer que cette meſure eſt diviſée en 10000 parties decimales, & l'on verra enſuite combien la Coudée, que l'on veut meſurer, contient de ces parties. Comme la longueur de la Pendule, ſelon les meſures d'Angleterre, 29 ' 25, eſt à la Coudée Judaïque, ſelon les mêmes meſures 21' 888: de même la longueur de la Pendule, en 10000, parties décima-

les

les, eſt à la Coudée Judaïque, en ces mêmes parties, 5576 : 5. Cette quatriéme proportion marque celle que la Coudée Judaïque a avec 10000; ce ſont là des termes dont l'uſage peut être univerſel, & c'eſt ce que l'on cherchoit. La Coudée étât ainſi déterminée, la proportion qu'il y a entre elle & le côté d'un Epha peut être trouvé par la méthode que l'on a marquée lors que l'on a parlé du rapport ou de l'harmonie qu'il y a entre les meſures des Juifs. La 1000. partie du Epha donnera l'Once, dont la moitié fait un Siole.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1687.

MAL

X.

CONSUETUDO vel LEX MERCATORIA, of the Ancient Law-Merchant in three parts, according to the essential of traffick, &c. *Les Coûtumes ou les Loix des Marchands, divisées en trois parties selon les trois parties essentielles du commerce, & necessaires aux Ministres d'Etat, aux Juges, aux Magistrats, aux Juriſconsultes, aux Maîtres des Monnoies, aux Marchands, aux Mariniers & à tous ceux que negotient par tous le monde.*

par Gerard Malynes, *Marchand. Avec.* I. *un Recueuil des Loix de la mer:* II. *un autre concernant les Lettres de Change, par* Jean Marius *Notaire public*: III. *Le miroir des marchands, ou direction pour tenir ses livres de contes en bon ordre, selon la Methode Italienne, par* R. Dafforne. IV. *Introduction à l'art de tenir bien les Contes par* J. Collins *de la societé Roiale*: V. *le Contoir, ou maniére abregée de tenir les contes des marchands par* Abraham Liset, *Troisiéme Edition, à laquelle on a ajoûté les trois traitez suivans*: 1. *La Iurisdiction de l'Admirauté d'Angleterre, par* Richard Zouch: 2. *Les anciennes Loix maritimes d'Oleron, de VVisby, & celles des villes Hanseatiques, qu'on observe encore présentement*: *La souveraineté des mers Britanniques prouvée par les Monuments, par l'Histoire, & par les Loix d'Angleterre. Par* Jean Buroughs *Chevalier, Garde des archives de la Tour.* A Londres, 1686. in fol. pag. 1136. Se trouve chez la Veuve Svvart à Amsterdam.

ON peut assez comprendre par ce titre, ce que l'on doit attendre de cet ouvrage. La plus grande partie des matiéres qu'il contient sont d'une nature, qui ne permet pas qu'on en fasse des extraits. Ceux qui négotient en Angleterre, ou qui

y ont quelque procés pour le commerce, pourront s'instruire dans l'original des Loix de ce païs-là. On dira seulement que le Recueuil des *Coutumes ou Loix des Marchands* contient dans sa premiére partie les choses les plus génerales qui regardent toutes sortes de negoces& de marchãdises, que l'Auteur appelle *le Corps du Commerce*; dans la seconde il traite de l'argent & des monnoies, ou de *l'ame du Commerce*, & dans la quatriéme des remises & lettres de change, en quoi *l'ame du Commerce exerce ses facultez*. Pour les traitez suivans le titre général en fait assez connoître la matiére. On s'arrêtera néanmoins un peu au dernier, qui renferme quelque chose de *plus curieux*.

Ce Traité avoit été écrit par l'Auteur en 1633, comme il paroit par le commencement de cet Ecrit. On ne sait, si c'est la premiére fois qu'il paroit au jour, le titre n'en disant rien; mais comme il n'est pas fort connu deça la mer il paroîtra nouveau à la plus part du monde. Il pose d'abord comme une verité incontestable, que divers Princes ont exercé de tems immémorial quelque jurisdiction sur les mers voisines de leurs Etats, pour ce qui regarde la pêche, le passage &c; & que cela est absolument necessaire pour l'ordre & pour le repos de la societé. Cependant il avouë qu'à l'égard du droit, les Jurisconsultes ne sont pas d'accord entre eux: *Grotius*

dit *que les mers & les bords sont communs par le droit des gens*: *Balde* au contraire assure que *le droit des Gens nous apprend que les jurisdictions sont distingnées sur la mer, comme sur la terre* & Bartole étend cette jurisdiction *jusqu'à cent mille des bords*. De cette diversité d'opinions l'Auteur conclut que ceux qui sont en possession de ces droits doivent se moquer des subtilitez des Iurisconsultes, & conserver par la force ce dont ils sont en possession.

I. Il passe de là aux droits particuliers de l'Angleterre, & tâche de montrer d'abord, par [a] les Commentaires de Cesar, que de son tems les Anglois étoient maîtres absolus de leurs mers. Il ne donnoient entrée dans leurs ports qu'à quelques Marchands, dont Cesar ne pût tirer presque aucunes lumiéres touchant les nations qui habitoient l'Angleterre, & les forces de ce païs-là. Cependant les Anglois avoient envoié de grands secours dans les Gaules, & leurs alliez de la basse Bretagne, que César nommé *Venetes*, envoiérent au devant de sa flotte CCXX vaisseaux beaucoup plus grands & mieux armez que ceux des Romains. L'Auteur conclut de là que les Anglois avoient dés lors l'empire de la mer, puis que si peu d'etrangers osoient aborder leur île, & qu'ils avoient de grandes flottes.

Il croit que les Romains jouïrent des mêmes

[a] Lib. III. IV. & V. de *Bell. Gall.*

mêmes droits quand ils se furent rendu maîtres de l'Angleterre, mais que cette île aiant été épuisée par les levées qu'ils y firent, & par les guerres civiles qu'il y eut ensuite entre les divers Princes, qui se rendirent maîtres, on ne pensa pas à conserver ces droits jusqu'à ce que toute l'île fut soumise au Roi Edgar, *Ranulphe* de *Chester* assure que ce Prince avoit toûjours une flotte de 400 voiles, qu'il partageoit en quatre escadres, qui faisoient la garde en quatre differents endroits de ses Etats, & qui le rendoient maître absolu de la mer

II. L'Auteur dit que ces droits ne furent point contestez jusqu'au tems d'Edoüard. I. vers l'an 1299. Le Roi de France, aiant guerre avec les Flamands, envoia contre eux une flotte commandée par *Reinier Grimbald*, qui s'attribua, en qualité d'Admiral, la Iurisdiction des mers dans lesquelles il navigoit. Le Roi d'Angleterre s'en plaignit, & on lui fit faire satisfaction, dont on dressa un Acte qui est encore dans les Archives de la Tour de Londres en vieux François, & que l'Auteur *a.* a inseré ici en Anglois. Il est intitulé en Latin: *de Superioritate Maris Anglia, & jure officii Admirallatus; du domaine de la mer d'Angleterre, & du droit de la charge d'Admiral.* Ce Traité fut signé par les députez de Genes, d'Espagne, d'Allemagne, de Hollande, de Zelande, de Frise,

a P. 8.

de Danemarc & de Norvvegue. L'Auteur soûtient qu'il paroît par ce Traité: 1. Que les Rois d'Angleterre ont eu de tems immémorial l'Empire de leurs mers: 2. Que ces droits leur appartenoient, non parce qu'ils étoient *Seigneurs des deux rivages* opposez de l'Angleterre & de la Normandie, car le Roi Edouard I. ne possedoit point cette derniére Province, mais parce qu'ils étoient inséparablement attachez au Roiaume d'Angleterre: 3. Que les Rois d'Angleterre avoient pouvoir de faire des Loix & d'exercer une souveraine jurisdiction sur toutes les personnes qui se trouvoient dans ces mers, & en toutes sortes de causes: 4. Que les Rois de France n'avoient pas le droit de créer des Admiraux dans ces mers: 5. Que ces droits de *l'Angleterre* étoient reconnus de la plus grande partie de la Chrêtienté.

III. M. *Buroughs* cite encore quelques autres Actes, aprés quoi il vient à l'usage & à l'exercice de ces droits, * & prétend faire voir, par diverses Loix d'Angleterre, que les Rois de cette île ont toûjours eu la garde souveraine de ces mers: qu'ils ont imposé des Taxes & des tributs sur les vaisseaux qui y passoient, ou qui y pêchoient: qu'ils en ont fermé & ouvert le passage, comme ils ont jugé à propos: que tout Varech & pêche roiale leur appartient. Il apporte des preuves de ces quatre choses,

* *Voyez*

ſes, tirées des loix d'Angleterre, Latines, Françoiſes & Angloiſes. Il prouve par exemple le premier & le ſecond par un Acte d'un parlement convoqué la ſeconde année de Richard. II. *Ordinance & grant per l'adviſe des Merchants de Londres, & des autres Merchants vers le North per aſſent de touts les Commons de Parliament per devant les Countes de Northumberland & le Mayor de Londres, pour le guard de mere & coſts de Admiral des North aux deux neifs. Primerment pur prender de chacune neif & crayer de quelque paſſage que paſſe per la mere le dit Admiral alant & retournant par le voiage de chaque tonne tight* VI *d.* C'eſt à ceux qui s'y intereſſent à examiner ſi l'on peut aquerir un droit ſur ſes voiſins par de ſemblables loix.

On prouve les autres choſes de la même maniére, & l'on finit ce Traité par une courte deſcription des avantages, que les Anglois & leurs voiſins tirent des mers Britanniques. On s'attache principalement aux grands profits qu'en tirent les Hollandois, qui y ont tous les ans 4800 bâtimens, où il y a pour le moins 16800 matelots. L'Auteur croit que c'eſt là une des principales ſources des richeſſes & de la puiſſance de la Hollande. On montre enfin que l'Angleterre pourroit tirer de la pêche des Harangs infiniment plus de profit qu'elle ne fait, ſi l'on corrigeoit de certains abus qui ſe commettent dans la pê-

che des Anglois, & que l'on ne remarque point dans la conduite des Hollandois, & des autres nations qui vont à cette pêche.

XI.

THEOLOGIENS PROTESTANS

1. ECLAIRCISSEMENS *ſur les ſcandales injuſtement pris d'un Livre intitulé* L'OUVERTURE *de l'Epitre aux Romains par l'explication du verſ. 27. du Chap.* III. M DC LXXXVII. in 12. p. 192.

IL y a deux ans qu'une perſonne qui demeure en Hollande publia *l'Ouverture de l'Epître aux Romains*, ſans ſavoir qui en étoit l'Auteur. Ne trouvant perſonne qui le voulut adopter, on fut contraint, comme on le dit dans un petit Avertiſſement, de l'expoſer au public, dans la penſée qu'il en ſeroit peut-être plus favorablement traité que de celui qui l'a mis au monde. Cependant on aprend par la dédicace de cette nouvelle Edition, où l'on s'adreſſe aux *Profeſſeurs & Docteurs en Théologie* que *des demi-ſavans ſe ſont récriez contre cet Ouvrage*; & par la p. 104. que *les Theologiens de Hollande qui voient*, dit on, *tous les jours courir devant leurs yeux, ſans s'émouvoir le moins du monde, mille livrets qui ruïnent la Religion & la pieté, on fait beaucoup de bruit de ce livret.*

C'eſt

C'est ce qui a engagé l'Auteur a en donner une Défense, qui est jointe à la fin de cette nouvelle Edition, que l'on dit être plus correcte que la précédente, *qui avoit été faite*, dit l'Auteur, *sur une copie pleine de fautes, écrite par quelque écolier, & qui n'étoit point du tout en état pour la forme de faire honneur à son Auteur.* Mais après s'être donné la peine de conferer assez exactement ces deux Editions, on n'a pas remarqué qu'on y eût fait d'autres changements considerables que ceux-ci. Au lieu qu'on lit p. 10. Ed. 1. *que la foi, entant qu'elle est une œuvre, n'entre point dans la justification autrement que ne font* TOUTES *les autres bonnes œuvres*; on trouve dans la 2. Ed. *p.* 13. QUELQUES *autres bonnes œuvres.* P. 36. de la 1. Ed. p. 59. de la 2. Ed. aprés ces mots *par infusion*, on trouve ces paroles dans la seconde, qui n'étoient pas dans la premiére : *Le dogme de la non-imputation est à mon sens l'un des plus téméraires, qui ait été avancé dans l'Ecole des Réformez; car outre qu'il nie une verité soûtenuë d'un consentement de seize siécles, il donne beaucoup de prise aux Sociniens qui nient l'imputation de nos pechez à I. C.* P. 87. de la 1. & 81 de la 2 aprés ces paroles *negligeant les autres* l'Auteur a ajoûté. *Il est vrai, que les versets* 21. 22 *&* 23 [du Ch. IX. de l'Epître aux Romains] peuvent *être rapportez à la Prédestinatiã éternelle, cõme on le verra dãs les Eclaircissemens. Mais les versets précedẽs*

doivent être entendus de l'Election & du choix qui se fait dans le tems. Comme il n'y a pas d'apparence que le Copiste ait oublié ces paroles, qui n'y pouvoient pas être avant que l'Auteur eût entrepris de composer ces Eclaircissemens : il n'y en a pas non plus qu'il ait ajouté celles-ci de son chef, qui se trouvent à la p. 92. de la 1. Ed. & qui ne sont point dans la seconde, dont on peut voir la p. 85. *Mais notre interpretation enleve aux* SUPRALAPSAIRES *les preuves qu'ils prétendoient tirer de ce Chapitre, pour établir que l'objet de l'élection & de la réprobation est l'homme* créabilis aut integer. *Car puis que l'élection dont il est ici parlé, est proprement celle qui se fait dans le tems: l'objet de cette création est l'homme, non seulement consideré* ut lapsus & creatus; *mais c'est l'homme*, ut actu creatus & lapsus, & actu existens.

Comme ce petit ouvrage a fait quelque bruit, ceux qui ne l'ont pas vû ne seront pas fâchez d'en trouver ici la matiere en peu de mots. [a] On s'y propose deux choses : la premiére, c'est d'expliquer le sens de cette These, qui contient la conclusion de la dispute de S. Paul, *l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la Loi* : la seconde c'est d'examiner la Methode dont l'Apôtre se sert, pour prouver cette These dans toute son Epître.

Pour entendre la premiére, il faut savoir

[a] p. 7. Ed. 2.

voir quel étoit l'Etat de la Controverse. Plusieurs Theologiens se sont imaginez que l'Apôtre avoit en vuë des Controverses à peu prés semblables à celles qui s'agitent aujourdhui sur la matiére de la Justification. Mais l'Auteur croit que ces Théologiens se trompent. « Les Pharisiens, dit-il, contre qui S. Paul disputoit, soûtenoient que l'Economie de Moïse devoit durer éternellement : que cette Alliance legale étoit l'unique voie du salut; que le Messie n'étoit point venu pour détruire cette Alliance, mais afin de la faire observer : en un mot que la Loi de Moïse étoit celle qui mettoit les hommes en état de grace, & qui les établissoit en la disposition prochaine, comme on parle, pour la vie éternelle, en leur donnant la vraie & salutaire justice. Voilà précisément, ajoûte l'Auteur, le sentiment que S. Paul combat, c'est à dire qu'il établit que ce n'est point la Loi de Moïse, qui est capable de mettre les hommes en état de grace, qu'elle ne confére point la vraie justice salutaire, mais que ce Privilege de sauver les hommes & de les rendre véritablement justes appartient à l'Evangile, exclusivement à l'Alliance de la Nature & à l'Alliance Légale.

L'Etat de la question étant posé, on recherche le sens des trois termes dont la proposition de S. Paul est composée: 1. être

Quoi qu'on avouë que le terme de *juſtifier* ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour abſoudre ou *déclarer juſte*, on ſoûtient qu'il ſignifie ici, comme en divers autres endroits des Livres ſacrez, tranſporter de l'état de nature qui eſt un état de condamnation, à l'état de ſalut & de grace. Or comme ce dernier état ne conſiſte pas ſimplement dans l'abſolution que nous apellons des pechez, mais auſſi dans l'infuſion des qualitez & des diſpoſitions réquiſes pour être ſauvé, il eſt clair que le terme de juſtifier doit comprendre l'un & l'autre, c'eſt à dire la remiſſion des péchez & la communication des diſpoſitions internes & inhérentes. On prouve au long *qu'il* faut entendre ainſi le mot de *juſtifier*, par l'état même de la controverſe, par d'autres termes ſynonymes dont S. Paul ſe ſert en la traitant, & par pluſieurs autres raiſons. L'Auteur croit que cette explication établit mieux que les autres, le ſalut abſolument gratuit, en faiſant voir que tout ce que nous recevons de Dieu eſt de cette nature, & remiſſion des pechez & ſanctification, puis que S. Paul aſſure, ſelon ce ſentiment, que l'un & l'autre viennent de Dieu & non pas de nous.

Pour ce qui regarde le terme de *foi* *. on dit qu'il ſe prend ici pour l'objet de la foi, c'eſt

* p. 41.

c'eſt à dire pour l'Evangile & pour l'Alliance de Grace, comme il ſe prend indubitablement en divers autres endroits de l'Ecriture. On le prouve par pluſieurs raiſons & particuliérement par toute la diſpute de S. Paul, qui le demande neceſſairement, ſoit qu'on l'examine dans l'Epitre aux Romains, ſoit qu'on en ſuive le fil dans l'Epitre aux Galates. On rend même raiſon pourquoi S. Paul appelle l'Alliance Evangelique du nom de Foi, comme on le peut voir à la p. 39. *& ſuiv.*

Les œuvres de la Loi ne ſignifient autre choſe que l'Alliance Legale, ou *la Loi des œuvres*; par une métathéſe qui eſt aſſez familiére à S. Paul. On ne s'arrête pas ſi long-tems ſur ce terme que ſur les autres, parce qu'il eſt clair que ſi le mot de Foi déſigne toute l'Alliance Evangelique, les œuvres de la Loi doivent déſigner toute l'Alliance Moſaïque.

Aprés avoir ainſi expliqué la Théſe de S. Paul, on vient à la ſeconde choſe qu'on s'étoit propoſée dans cet Ouvrage c'eſt de montrer comment S. Paul la prouve, & l'on donne pour cet effet une courte analyſe de ſes principales preuves, depuis le commencement de l'Epitre, juſqu'à la fin du Chap. XI. On pourra la lire dans l'Original: car il ne ſeroit pas poſſible de la rendre plus courte qu'elle n'eſt, ſans l'obſcurcir. Il ſuffira de remarquer deux choſes: l'u-

ne

ne c'eſt que l'on explique le VII Chap. *a* ſelon le ſentiment de ceux qui croient que S. Paul ne parle pas en cét endroit de lui même, mais d'un homme ſous la Loi non encore régénéré. L'autre choſe remarquable, c'eſt qu'au lieu que les Comentateurs, qui ont ſuivi les idées de S. Auguſtin, interprétent l'élection dont parle S. Paul au Chap. IX. du décret de l'élection éternelle, *b* l'Auteur croit pouvoir dire, « avec aſſurance, qu'en cela ils ſe trompent & qu'ici l'Election eſt préciſement « cette action de Dieu purement gratuite, « par laquelle dans le tems il appelle efficacement, & convertit certains hommes « en négligeant les autres. « L'Auteur ajoûte enſuite les paroles que l'on a citées ci-deſſus, aprés quoi il montre qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun paſſage où les mots *d'élire*, *délection* & *d'élus* ſignifient neceſſairement l'Election éternelle.

Ce ſont ces ſentimens, pour leſquels l'Auteur fait une eſpéce d'Apologie dans les Eclairciſſemens. Il proteſte d'abord qu'il tient *c* pour les Canons du Synode de Dordrecht pris dans leur plus grande rigueur, & pour en perſuader le Lecteur il fait une profeſſion de ſa créance compriſe en dix articles, où il marque ce qu'il penſe de la prédeſtination, de l'élection & de la juſtification. *d* Aprés cela il prouve tout de nouveau ce qu'il a avancé dans ſon Ouver-

a p. 66. *b* p. 81. *c* p. 105. *& ſuiv.* *d* p. 110.

Ouverture, & tâche enfin de faire voir qu'il n'a favorisé aucun sentiment cõtraire au Synode de Dordrecht, ou incompatible avec la doctrine reçuë dans les Eglises Reformées.

On peut remarquer que l'Auteur ménage beaucoup les *Superlapsaires*, puis que dans son Eclaircissement, p. 185. il témoigne qu'il n'a eu aucun dessein de leur dérober les preuves qu'ils prétendent tirer du IX Ch. de l'Epitre aux Romains pour leur hypothése. Il avouë qu'il a retranché les paroles que l'on a raportées ci-dessus: *Mais nôtre interprétation enleve* &c. à quoi il ajoûte: *Mais si cela n'est pas vrai, c'est une de ces choses qui échappent aux Auteurs quand ils méditent pour la premiére fois. Et si l'écrit avoit passé par les mains de son Auteur, il auroit corrigé cela: comme on le trouve corrigé dans cette seconde Edition. Car il a voulu dire simplement qu'en prenant le mot d'Election dans son vrai sens & comme l'Ecricure le prend, les superlapsaires n'y peuvent trouver aucune preuve pour leur Hypothese.*

Mais il y a de certaines autres personnes, pour qui l'on ne garde pas tant de mesures: *Pour ceux*, dit-on, *qu'on accuse d'enseigner que les hommes sont justifiez de toute éternité, ou même dans le tems avant les premiers mouvemens de répantance, on leur fait grace de passer auprés d'eux sans les toucher: le moins qu'on puisse se dire de tels sentimens*

timens c'est qu'ils sont scandaleux. Néanmoins, selon l'Auteur, Dieu a résolu de toute éternité de pardonner les pechez & de donner son esprit de sanctification à certaines personnes sans aucune prévision d'œuvres, si bien que, selon lui, il faut qu'il y ait une grande difference entre résoudre par un décret immuable de pardonner des pechez, qui ne sont pas encore commis, & les pardonner actuellement, puis que ce dernier est pour le moins *scandaleux* & que l'autre est fort orthodoxe.

On ne dira plus rien touchant cet Ouvrage, si ce n'est que si la seconde Edition a des Eclaircissemens qui ne sont pas dans la premiére, celle-ci a une lettre de feu M. Claude, que l'on ne trouve pas dans l'autre. Cette lettre est divisée en deux parties, dont la premiére contient des conseils pour s'instruire avec ordre de l'Histoire Ecclesiastique, & pour lire utilement les Peres. On y trouve le jugement de M. Claude sur les principaux Auteurs qui ont écrit des Histoires Ecclésiastiques, & sur les principaux Peres Grecs & Latins. Ces jugemens sont assez desinteressez, on y louë ce qu'on croit digne de loüange, & on y blâme sans façon ce qu'on croit mériter d'être blâmé: Ainsi aprés avoir donné à S. Augustin les loüanges qu'il mérite pour son savoir, pour son esprit, pour son éloquence & pour sa pieté, on dit nettement [a] qu'il donne un peu

tro

[a] P. 129.

trop dans l'allégorie, qu'il répéte souvent « les mêmes pensées; qu'il affecte les fausses « antithéses, selon le génie de son siécle; *Il « y a une chose*, ajoûte M. Claude, *qui flétrit extrémement sa memoire. Savoir qu'après avoir été dans des sentimens de douceur & de charité, touchant la conduite qu'on doit tenir envers les héretiques, les contestations qu'il eut avec les Donatistes l'échauffirent tellement qu'il changea du blanc au noir, & soutient hautement qu'il falloit persécuter les hérétiques & les contraindre à la foi orthodoxe, ou bien les exterminer, qui est un sentiment fort terrible & fort inhumain.*

La seconde partie contient [a] une Dissertation sur cette question : *en quel état un justifié est, lors qu'il lui est arrivé de tomber dans des pechez énormes, & qu'il ne s'en est pas encore relevé par la répentance?* M. Claude comprend en onze propositions ses sentimens sur cette matiére, & répond enfin, pour le dire en un mot, qu'un fidéle en cet état est sous la condamnation, mais que l'éxécution en demeure suspendue aussi bien que les effets salutaires de l'amour de Dieu, qui ne permet néanmoins jamais qu'un fidéle meure en cet état. Que si *par impossible*, comme l'on parle, cela arrivoit, il répond, sans hésiter, que ce fidéle seroit damné.

2. Con-

[a] P. 133.

2. CONVERSATIONS SUR DIVERSES MATIERES DE RELIGION, *où l'on fait voir* la Tolerance *que les Chrêtiens de divers sentimens doivent avoir les uns pour les autres; & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte nous dit* des Alliances de Dieu, de la Justification & de la Certitude du Salut: *avec un Traité* de la LIBERTE' DE CONSCIENCE *dedié au Roi de France & à son Conseil.* 1687, *in* 12. *p.* 287. se trouve chez Savouret à Amsterdam.

CE Livre contient cinq Entretiens, dont le I. traite de la Tolerance que les Protestans doivent avoir les uns pour les autres en matiére de Religion. On s'aplique particuliérement a répondre aux difficultez que l'on a accoûtumé de faire contre la doctrine de la Tolerance, & à montrer que les inconveniens, que l'on dit qui se trouveroient dans la pratique de cette doctrine, ne sont pas comparables aux desordres que l'on remarque dans la maniére dont les Protestans vivent les uns avec les autres.

Le II. Entretien *a* fait voir la Tolerance, que les Magistrats doivent avoir pour ceux que l'on nomme Hérétiques. On y expli-

a P. 66.

explique au long la maniére dont ils doivent soûtenir la verité, & les précautions qu'ils doivent prendre pour ne se laisser pas tromper au zéle indiscret, ou à la malice de certaines gens, qui traitent d'Héretiques ou de Blasphémateurs tous ceux qui ne sont pas de leur sentiment. On y attaque avec ardeur ceux qui soûtiennent que le Magistrat peut se servir de peines corporelles, de peines infamantes, ou de peines pécuniaires pour ramener à ses sentimens ceux qui en sont éloignez. On soûtient qu'il ne peut se servir que de la persuasion, & qu'il ne peut opposer la force à l'Héresie, que lors que les Hérétiques voudroient opprimer par la même voie les sentimens que le Magistrat regarde comme les plus véritables.

Comme ces deux Entretiens ont du rapport l'un avec l'autre, les trois suivans traitent de matiéres, qui ont beaucoup de liaison entre elles, quoi qu'elles n'en aient point avec celle des deux premiers. C'est ce qui nous oblige, avant que de venir à ces derniers Entretiens de dire un mot du Traité de la Liberté de Conscience qui est à la fin. [a] Ce n'est qu'une Traduction d'un petit Livre Latin imprimé en Hollande il y a plus de quarante ans sous le titre de *Vindiciæ Iunii Bruti pro libertate Religionis.* Il meritoit d'être traduit, & si l'on compare ce que l'Auteur dit ici p. 235. touchant la conduite

[a] P. 220.

conduite des premiers Chrêtiens, avec ce qu'en a dit l'Auteur du *Commentaire Philosophique a*, au Chap. IX. de la premiére partie, on trouvera que ce dernier n'a fait en cela qu'embellir & amplifier ce que l'autre dit dans ce Traité. Il eſt diviſé en trois Chapitres, dont le premier montre « que les Catholiques doivent accorder la li- « berté de conſcience & de Religion, « qu'ils ont promiſe à ceux qu'ils apellent « Hérétiques, quand même il pourroient « les opprimer ſans en recevoir aucun pré- « judice: le ſecond « que les Catholiques « peuvent ſans bleſſer leur conſcience, ac- « corder la liberté de Religion, aux Hé- « retiques & pourvoir à leur ſureté: le troi- « ſiéme enfin „ que les Catholiques le doi- « vent faire. «

On ne peut pas rapporter en détail les raiſons de l'Auteur & de plus le livre eſt ſi court & la matiére de ſi grande importance dans le tems où nous vivons, qu'on ne ſe répentira pas de l'avoir lû tout entier.

Les ſujets des trois derniers entretiens, ne ſont pas de moindre conſéquence pour les Théologiens & pour les autres perſonnes qui veulent bien ſavoir leur Religion. On traite dans la *b* III. *des Alliances de Dieu avec les hommes*, à peu prés ſelon les idées des Rémontrans. L'on ſoûtient que l'Alliance de la Nature n'a été traitée, à propre-

a Voiez. Bibl. Univ. T. 3. p. 346.
b P. 123.

proprement parler, qu'avec nos seuls premiers parens, puis que si Dieu en eût éxécuté la ménace à la rigueur, Adam seroit mort sans postérité. Cette ménace consistoit à faire mourir Adam d'une mort violente, car on ne regarde pas Adam comme immortel par sa nature avant le peché, & l'on croit que lorsque l'Ecriture dit que le peché a fait entrer la mort dans le monde, elle considére la mort non simplement comme un accident inévitable de la nature, mais comme un accident naturel changé en peine, de même que l'accouchement douloureux des femmes, qui ne l'auroit guére moins été avant le péché qu'il l'est présentement. On passe aprés cela à l'Alliance de Grace, que Dieu traita avec Adam & avec toute sa postérité; d'où vient qu'il ne le fit pas mourir d'abord aprés son péché, mais lui donna le tems d'avoir plusieurs enfans. L'Auteur s'étend beaucoup à montrer que cette Alliance regarde tout le genre humain, & non seulement une certaine partie de la postérité de Seth, c'est à dire les Juifs, Dieu traita en suite une alliance particuliére avec Abraham & les Juifs, dont la principale promesse étoit que le Messie naitroit au milieu d'eux. Toutes les Loix que Dieu a données à Moïse se rapportoient à cela, car ou elles figuroient le Messie, ou elles servoient à distinguer la République Judaïque de tous les autres Etats & a la conserver jusqu'à la

venue

venue du Messie. Plusieurs de ces Loix étant purement cérémonielles, il n'étoit pas aisé de les observer, çauroit été un un joug tout à fait insupportable aux Hebreux, sans les bénédictions temporelles, que Dieu donnoit aux Iuifs, dit l'Auteur *a. comme une espéce de dédommagement*, parce qu'ils avoient seuls la peine d'exécuter ces Loix, dont l'usage n'étoit bon que pour un but particulier. On trouvera ici plusieurs réflexions touchant le salut des Paiens & la rejection des Iuifs, qui ne s'accommodent guére avec la Théologie de S. Augustin, mais aussi on y accuse cette Théologie de se contredire elle même.

Dans le *b* IV. Entretien qui est *sur la matiére de la Iustification* on fait d'abord en peu de mots l'Histoire des Controverses de l'Eglise Romaine & des Réformateurs sur ce sujet. Aprés cela on pose l'Etat de la Question qui étoit entre S. Paul & les Iuifs, touchant la même matiére, & il paroît par là que nos disputes modernes n'ont point de rapport à celles que les Apôtres avoient avec les Iuifs. Ces derniers soûtenoient que la profession du Iudaïsme, & l'observation extérieure des cérémonies de la Loi, suffisoient pour rendre juste & agréable à Dieu. S. Paul soûtenoit au contraire que ce n'est que la Foi, c'est à dire la profession de l'Evangile jointe à la sanc-

tifi-

a P. 150. *b* P. 160.

cification, qui purifie le cœur & qui met en état d'être sauvé. Il montroit encore que la Loi étoit une institution passagére & qui devoit être anéantie par la venuë du Messie. S. Paul attaquoit deux sortes de personnes, 1. Les Iuifs qui pressoient la profession du Iudaïsme & l'observation de la Loi, comme l'unique voie du salut. 2. Quelques Chrêtiens Iudaïzans, qui croioient que la profession extérieure de l'Evangile suffisoit pour être sauvé, comme on croioit parmi les Iuifs que la profession de la Loi étoit suffisante pour cela. S. Paul réfute ces derniers au Chap. v, vi, vii, de l'Epitre aux Romains, & ce sont les mêmes que S. Iaques attaque dans son Epître avec tant de force, si bien que l'on voit par là comment il faut concilier ces deux Apôtres, ce que l'on fait dans la suite de cét entretien. où l'on apporte des preuves de tout ce que l'on vient de dire. On en a marqué quelques-unes dans l'extrait de *l'Ouverture de l'Epître aux Romains*, à laquelle on renvoie ici.

Le v. Entretien [a] traite de l'assurance que l'on a de son salut, & explique le sentiment des Rémontrans, que l'on peut voir en peu de mots à la p. 44. du second Tome de cette *Bibliotheque*.

L'Auteur de ces Entretiens est le même, qui en publia il y a deux ans cinq autres, imprimez *à Amsterdam chez VVetstein* 12. Ils traitent *de la Grace immédiate, du Franc Arbitre*

[a] P. 189.

Arbitre & du Peché Originel. Ces deux derniers sujets avoient été traitez une infinité de fois, selon les idées de l'Auteur, mais le premier, savoir la *Grace immédiate* n'avoit peut-être jamais été examiné de la sorte. On y soûtient que pour la conversion de l'homme, il n'est pas besoin que Dieu agisse immédiatement & sans occasion extérieure sur nôtre ame. On croit que Dieu ne se sert que de sa parole, & des autres moiens extérieurs, qui en ébranlant le corps font changer de disposition à l'esprit. Il y a deux Entretiens sur cette matiére, où l'on trouvera l'explication de plusieurs passages de l'Ecriture, sur lesquels on a accoûtumé d'appuier l'opération immédiate du S. Esprit sur la substance de l'ame. On prétend qu'un bon nombre de ces citations ne régardent point une grace ordinaire, que Dieu donne à tous ceux qu'il convertit, mais la grace extraordinaire de faire des miracles, qui a cessé depuis longtems dans l'Eglise. Ceux qui n'ont jamais entendu parler de ces sentimens seront surpris d'y trouver tant de choses nouvelles pour eux. Comme ces Entretiens paroissent il y a long-tems on n'en dira pas davantage.

On ajoûtera seulement que les cinq autres qui font la seconde partie de ce volume, sont d'un autre Auteur. Ils traitent principalement, de *l'Etenduë de nos connoissances Metaphysiques*, de leur usage

dans

dans la Réligion & de l'abus qu'on en a fait. On croit en devoir ici marquer la Méthode, parce qu'aucun Journaliste n'en a parlé que fort généralement, quoi que la matiére soit de trés-grande importance. a Voici les principes de l'Auteur qu'il établit, dans le premier Entretien. 1. *Qu'il ne faut pas étendre l'usage des facultez, que nous avons reçuës de Dieu, au delà de certaines bornes qu'il leur a marquées, à moins que de vouloir se jetter dans une infinité d'erreurs.* 2. Que comme nos sens ne nous ont été donnez que pour la conservation de nôtre corps, & que c'est par rapport à cela qu'il faut juger de leurs dépositions, & ne pas s'imaginer d'en apprendre davantage par leur moien: ainsi les lumiéres de la raison ne nous aiant été données que pour nous conduire au bonheur éternel, on ne doit pas s'attendre qu'elles nous instruisent clairement de ce qui n'a aucun rapport à cette fin, ou qui n'a pas une liaison nécessaire avec les choses qui y ont du rapport; de sorte que sans le connoître on ne puisse s'instruire de ces derniéres veritez. 3. Qu'ainsi il peut arriver que des choses que nous connoissons tres-clairement, nous n'en pouvons pas toûjours tirer des conséquences pour découvrir celles qui nous sont inconnuës, lors que cette découverte n'est pas nécessaire par elle même, ni par le rapport qu'elle peut avoir avec des con-

a P. 207.

noissances necessaires en elles mêmes, pour nous conduire à la fin pour laquelle Dieu nous a créez. Quoi que cette matiére soit assez abstruse, on a tâché de la rendre sensible par des comparaisons & par des éxemples tirez des sens, que l'on ne regarde pas comme des preuves, mais comme de simples moiens de faire mieux comprendre la pensée.

Le résultat de tout ce que l'on dit se réduit à ceci: C'est que nous comprenons aisément tout ce qui peut-être utile & salutaire, & tout ce qui a un rapport nécessaire avec cette connoissance. Mais, ajoûte l'Auteur, lorsque nous voulons passer au de là de ces bornes, nous ne trouvons qu'incertitude, que difficultez, que ténébres, qu'abîmes dans le fonds desquels nous ne saurions pénétrer. Tous ceux qui ont eu la témérité de sortir de cette étenduë limitée, où la raison nous peut servir de guide, se sont égarez dans un païs inconnu, où l'on ne trouve aucun chemin, ni aucun conducteur dont on puisse suivre les pas. On ne trouve dans leurs écrits que sujets de douter, que contradictions, qu'obscuritez qu'ils s'efforcent vainement d'éclaircir.

On emploie tout le Second & tout le Troisiéme Entretien à faire voir que les Métaphysiciens, faute d'observer la régle que l'on vient de donner, ont obscurci plusieurs articles de la Réligion. Comme on s'arre-

s'attache principalement à la Métaphysique Moderne, on tâche de faire voir que le P. Malebranché, qui est celui des Cartésiens, qui a le plus mêlé la Religion à la Philosophie, n'a fait qu'obscurcir les articles qu'il a voulu expliquer par ses principes.

On auroit peut-être conclu de ce que dit l'Auteur que les lumiéres de la raison, trompent & qu'on ne s'y doit pas fier. C'est ce qui l'engage à parler de l'usage que l'on doit faire de la raison dans la Religion. a 1. On ne doit s'en servir que dans les choses dont la connoissance est utile, ou necessaire pour parvenir au bonheur éternel. 2. Elle ne trompe jamais dans ces choses, lors qu'elle nous fait voir évidemmẽt quelque proposition, si bien qu'il faut ajoûter une restriction à la régle de Descartes : *tout ce que nous connoissons clairement & distinctement est vrai*, savoir: *dans les choses pour la connoissance desquelles la raison nous a été donnée.* Il en est, selon l'Auteur, de nos autres recherches, comme des songes. La raison reünit alors des choses tout à fait contradictoires, comme l'imagination pendant la nuit, joint des objets & des circonstances absolument contraires. Il semble que l'on voit clairement la verité de diverses choses incompatibles, sans qu'on puisse trouver le moien de les concilier. On en apporte pour exemple la Prescience de

a p. 333.

Dieu, & la Liberté de l'homme. 3. La révélation suppose en nous comme indubitables de certaines connoissances, sans lesquelles nous ne saurions l'entendre, telles que sont les lumiéres générales du sens commun, qui se trouvent parmi toutes les nations: 4. Il faut se servir de la raison, dans toute l'étenduë que l'on a marquée, pour savoir si une doctrine que l'on propose comme venant de Dieu, en vient effectivement. Ce seroit une crédulité blamable que de croire qu'elle vient de Dieu, sans en avoir de bonnes preuves. 5. Supposé que l'on soit assuré que ceux qui nous annoncent cette Révélation sont véritablement envoïez de Dieu, il faut se servir de la raison pour entendre ce qu'ils nous disent, & pour cela il ne faut que les idées générales du sens commun & l'intelligence de la Langue dans laquelle la révélation est conçuë. 6. Dés qu'on a découvert le sens de quelque partie de la Révélation, en sorte que selon toutes les régles du bon sens, & de la Grammaire, elle signifie une certaine chose, il la faut croire, quelque extraordinaire & miraculeuse qu'elle paroisse, comme la Resurrection de Jesus-Christ, ses miracles &c. Mais pour cela il faut qu'on en puisse former quelque idée, ou confuse ou distincte, ce dont on n'a absolument aucune idée ne pouvant être l'objet de nôtre créance. Par exemple si l'on nous disoit qu'il faut croire qu'il y a *una*

mon-

montagne sans vallée, nous aurions droit de demander ce que veulent dire ces termes. Nous entendons ce que c'est qu'une *montagne*, ce que c'est qu'une *vallée*, mais nous ne saurions imaginer une *montagne sans vallée*. Il pourroit peut-être se faire que nous nous accoûtumassions à dire que nous croions qu'il y en a, si dés l'enfance on prenoit soin de nous dire qu'il y a quelque lieu au monde, où par un effet miraculeux de la puissance divine, on voit une montagne d'une prodigieuse hauteur; auprés de laquelle il n'y a point de vallée. Mais croirions nous véritablement ce que nous dirions? Peut-on dire que l'on croit quelque chose, lors qu'on l'exprime par des paroles qui n'ont aucun sens, au moins à nôtre égard? C'est tout de même que si une personne qui n'entendroit point du tout l'Arabe s'accoûtumoit à dire tous les jours qu'elle croit ce que signifieroient quelques mots Arabes, dont personne ne lui auroit apris le sens. Quoi que cette personne pût dire, elle ne croiroit rien; car une chose dont nous n'avons aucune idée est à nôtre égard un pur rien. C'est là le sentiment de l'Auteur, touchant l'usage de la raison dans la Réligion.

Le quatriéme Entretien est rempli d'exemples de *passages de l'Ecriture citez mal à propos par les Métaphysiciens modernes*. L'Auteur soûtient, par exemple, que le mot de *Grace* ne signifie en aucun endroit

de l'Ecriture sainte une opération immédiate du S. Esprit sur l'ame de l'homme, a. & marque en peu de mots les divers sens ausquels il croit qu'il se prend dans l'Ecriture. Mais il s'attache particuliérement à quelques passages que le P. Malebranche a citez, pour prouver par l'Ecriture son système *de la Nature & de la Grace*. On remarque que les Langues n'ont pas été formées sur des idées de Métaphysique, mais sur des idées populaires; & comme les Ecrivains sacrez n'ont pas inventé de nouvelles Langues, ni de nouvelles manières de parler, mais se sont servis de celles qui étoient en usage de leur tems, on soûtient qu'il ne les faut entendre que comme le peuple les entendoit en ce tems-là, & non selon des principes de Métaphysique, qui lui étoit tout a fait inconnus. Cela étant supposé, on tâche de montrer que le P. Malebranche a cité un grand nombre de passages dans un sens bien éloigné de celui qu'ils doivent avoir, selon le génie des Langues, dont les Auteurs sacrez se sont servis. On refute assez au long la pensée qu'il a euë qu'il faut prendre à la rigueur les passages de l'Ecriture, où elle assure que Dieu fait tout. On remarque entre autres choses que les Hebreux attribuent à Dieu immédiatement tout ce qui arrive, tant le mal que le bien, & que c'est aussi la coûtume de plus anciens Poëtes Grecs, quoi

quoi qu'on soit assuré qu'ils n'ont pas cru que la Divinité faisoit immédiatement ce qu'ils lui attribuent. Esaïe dit, par exemple, Ch. XXVIII, 26, en parlant des travaux & des soins des Laboureurs, *que Dieu les instruit de ce qu'il faut faire*, quoi qu'assurément il ne crût pas que Dieu leur révélât immédiatement ce qu'il faut faire dans la culture de la terre, non plus qu'*Aratus* qui dit, aussi que Iupiter *dit aux Laboureurs quand il faut fossoïer, ou labourer avec des beufs, & quand le tems est propre à planter les arbres, ou à semer les grains.*

Le dernier Entretien contient une paraphrase des Chapitres IX, X, & XI de l'Epitre aux Romains, avec quelques remarques tirées en partie de *Hammond* Docteurs Anglois, aussi bien que la Paraphrase. On verra l'occasion de cet Entretien, si l'on en lit le commencement.

XII.

NOUVELLES EDITIONS DE QUELQUES ANCIENS AUTEURS.

A. AUR. CORN. CELSI *De Medicina Libri octo, brevioribus Rob.* CONSTANTINI, IS. CASAVBONI *aliorúmque Scholiis ac locis parallelis illuſtrati, curâ & ſtudio* TH. J. ab ALMELOVEEN M. D. Amſtel. 1687. ap. Joan. Wolters in 12. pag. 574.

ON ne trouvoit plus chez les Libraires de Celſe, qui fût d'une forme à être porté dans la poche. En voici une Edition nouvelle, qui pourra être fort utile aux Médecins qui ſe piquent de parler bien Latin, puis qu'ils la pourront porter avec eux ſans incommodité, & lire ainſi Celſe à des heures perduës. C'eſt ce qui a obligé M. d'Almeloveen à reſerver pour une autre Edition, un indice, ou plutôt une eſpéce de Dictionnaire des mots de Celſe, avec des notes plus amples. Cependant il n'a pas laiſſé de joindre à cette édition un indice qui tient plus d'une feuille, au lieu qu'il n'y en a point dans les précédentes.

On

On voit cela dans celle-ci, outre la vie de Celſe écrite par le ſavant *Rhodius*, qui avoit auſſi compoſé un Dictionnaire de cet Auteur, mais qui s'eſt perdu dans un incendie. On voit dans cette vie le tems, la patrie & les écrits de Celſe. Quelques Savans ont cru que ce Médecin a vécu ſous Auguſte, & d'autres ſous Caligula, mais la plûpart croient qu'il nâquit ſous Tibére, & qu'il vécut juſqu'à l'Empire de Trajan. Pour la patrie quelques uns ont cru qu'il étoit de *Veronne*, & les autres de *Rome*, parce que l'on trouve dans divers MSS. *Celſi Veronenſis* &c. & en d'autres *Romani*. Mais Rhodius remarque que ce ſont les Grammairiens & les Copiſtes, qui ont mis aux livres la plûpart des titres que l'on y trouve, les Auteurs n'aiant pas accoûtumé d'y en mettre aucun, comme *Gallien* le rapporte de lui même dans ſa méthode, Liv. VII. c. I. Cela donnoit une belle occaſion aux Copiſtes d'attribuer un ouvrage à qui il leur plaiſoit, & à mettre au devant des livres les noms les plus propres à les faire bien vendre. Auſſi n'ont-ils pas manqué de le faire, comme on n'en a que trop d'exemples. Celſe avoit compoſé des livres, *de Rhétorique*, *de l'Art Militaire* & *de l'Agriculture*, qui ſe ſont tous perdus.

M. d'Almeloveen aiant remarqué aprés pluſieurs autres que Celſe non ſeulement abrége, mais traduit ſouvent Hippocrate, a crû qu'il ſeroit utile à ceux qui

voudroient conferer ces deux Auteurs, de trouver sous chaque page les endroit d'Hippocrate d'où Celse a tiré ce qu'il dit, ou au moins dans lesquels il dit la même chose que ce Prince des Médecins. On y a encore ajoûté les passages paralleles des anciens Médecins, & même ceux de quelques autres Auteurs, qui peuvent servir à l'éclaircissemẽt ou à l'intelligence de Celse.

Enfin on a mis aprés cét Auteur un recueuil de notes de divers Savans, mais principalemens de *Robert Constantin*, *d'Isaac Casaubon*, & de *Iean Casarius*. On trouve dans ces notes particuliéremente trois choses 1. Une figure des Ventouses dont se servoient les Anciens. 2. Une Lettre de *Iean Manard* touchant les notes Médicinales de Celse, par lesquelles il exprime le poids des drogues dont il compose ses remédes. 3. Une figure des pincettes, dont les Anciens se servoient pour s'arracher les poils du corps, ou pour d'autres semblables usages.

Avant que de passer à un autre Auteur, on rapportera l'explication d'un passage d'Horace, où l'on s'appuie particuliérement sur l'autorité de Celse. Une personne qui a beaucoup d'estime pour M. Dacier, dont nous avons une version des Odes d'Horace avec de savantes notes nous envoia il y a quelque tems des Doutes sur divers endroits de ce Poëte. On n'a pas trouvé à propos de les publier à moins qu'il

qu'il ne s'en présentât une occasion favorable. On profite de celle-ci pour donner au public un de ces Doutes, en attendant qu'on puisse faire paroître le reste. Dans l'Ode XVI du Liv. II. en décrivant la peine qu'il y a à se délivrer des chagrins, Horace dit,

Scandit æratas vitiosa naves
Cura.

M. Dacier traduit : *le Souci, qui naît toujours d'un naturel vicieux & corrompu, monte avec nous sur les vaisseaux.* Dans ses nôtes il dit que *ce sentiment est tiré de l'Ecole des Stoïciens.* Mais c'est ici une Ode purement Epicurienne, où Horace dit « que quelque parti qu'on prenne, on ne « sauroit trouver le repos, que tous les « hommes souhaitent avec tant d'ardeur. « Quelque genre de vie que l'on embrasse, « quelques honneurs & quelques richesses « dont l'on puisse jouïr, on ne sauroit évi- « ter bien des chagrins. Tout ce qu'on peut « faire, c'est de se contenter de peu, & se « réjouïr sans se mettre trop de peine de « l'avenir. Il n'y a rien là de Stoïcien. C'est ce qui me fait croire que *vitiosa* est ici pour *vitia pariens*, comme *pallida mors* la pâle mort, pour la mort qui rend les hommes pâles. On trouve dans les Poëtes mille exemples semblables. Si l'on demande ce qu'il faut entendre ici par *vitia*, on

répond que ce mot signifie la même chose que *morbi* des maladies, & qu'Horace n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que le chagrin qui produit une infinité de maladies nous suit par tout. Il est vrai que quelques Grammairiens distinguent entre *vitium* & *morbus*, & que *morbus*, selon eux, est proprement une maladie qui est dans tout le corps, comme la fièvre, la phthisie; au lieu que *vitium* ne marque précisément qu'un défaut, ou un mal qui est en quelque partie, comme quand on est borgne, boiteux, sourd &c. Cependant on ne peut pas nier que les Anciens ne confondent souvent ces deux mots. *Celse*, qui a écrit très-purement, s'en est servi indifféremment en cent endroits, comme quand il commence ainsi son sixiéme livre: *Dixi de iis vitiis quæ per totum corpus medicamentorum auxilia desiderant; nunc ad ea veniam quæ nonnisi in singulis partibus insidere consueverunt, orsus à capite, &c.* On ne peut pas douter non plus que *Vitiosus* ne signifie souvent *malade*, témoins ces paroles d'*Ulpien*: *Vitium non tantùm ad animum refertur, sed etiam ad corpus; unde* vitiosum *mancipium*, & vitiosum *jumentum; id est, morbosum.* Mais sans aller en chercher des exemples ailleurs, Horace lui même se sert du mot *Vitiosus* en ce sens, Liv. II. Sat. VII.

Illusique

Illaesique pedes vitiosum ferre recusant Corpus.

Sur quoi le vieux Commentateur, pour expliquer ce *vitiosus corpus*, dit: *corpus multo cibo & cruditatibus vexatum*, c'est à dire, un corps gâté & perdu par la bêbuche, un corps malade d'indigestion & de cruditez.

2. CL. RUTILII NUMATIANI GALLI *Itinerarium integris* Simleri, Castalionis, Pithoei, Sitzmanni, Barthii, Gœvii *aliorumque Animadversionibus illustratum, ex Musæo* TH. J. ab ALMELOVEEN, in 12. Amstel. ap. Wolters 1687. pag. 363.

IL y a bien de l'apparence qu'il est arrivé à ce titre la même chose qu'à celui de Celse, & que les Copistes ont ajoûté au nom de Rutilius celui de sa patrie, parce qu'il témoigne dans ce Poëme être né dans les Gaules. Si l'Auteur avoit voulu ajoûter quelque chose à son nom, il auroit plûtot marqué la ville dans laquelle il avoit vû le jour, qu'un nom vague, qui comprend dans son étenduë plusieurs centaines de lieuës. Il y a quelque sujet d'être surpris que les Commentateurs n'aient pas encore censuré les Copistes de cette faute.

Cét Auteur a vécu du tems d'Honorius, c'est

c'est à dire au commencement du cinquiéme siécle. Il a été Tribun Militaire, Préfet du Prétoire, Gouverneur de Rome & Consul.

Il fit un voiage de Rome dans la Gaule Cisalpine, comme il semble, & il en avoit fait une description en vers, qui étoit contenuë en deux livres, ausquels il manque quelque chose au commencement, & encore plus à la fin. Ces vers sont assez élégans pour son siécle, quoi qu'ils n'égalent pas ceux de Claudien, qui vivoit dans le même tems. Il y en a quelques-uns qui sont assez beaux au commencement du 1. Livre, où l'Auteur invoque la ville de Rome, depuis le 47 vers jusqu'au 164. *Lilio Girallis* a remarqué qu'on y trouvoit une circonstance de la vie de Stilichon qu'on ne voioit pas ailleurs. C'est que lors que ce Ministre travailloit à élever son fils Euchérius sur le trône, il fit bruler les livres des Sibylles, que l'on avoit conservez jusqu'à ce tems-là. Rutilius, qui étoit Païen, se plaint de cette perte assez élégamment dans ces vers:

Nec tantùm Geticæ grassatus prodidit armis,
Ante Sibyllinæ *fata cremavit opis.*
Odimus Aliphaam consumti funere torris.
Nisæum crinem flere putantur aves.
At Stilicho æterni fatalia pignora regni.
Et plenas voluit præcipitare colus.

Cinq

On a joint à cette Edition, I. Des diversitez de lecture tirées de l'Edition de *Gio-Battista Pio* imprimée à Bologne en 1520, & de celle de *Panvini*, qui parut à Venise parmi ses traitez de la République Romaine, en 1558. C'est *Josias Simler* qui a fait ce recueuil; & qui y a ajoûté quelques autres varietez tirées de *Leander Albertus*, qui a cité plusieurs fois Rutilius.

II. On trouve ensuite des notes de *Joseph Castalio*, qui étoient fort rares & qui sont beaucoup plus amples que les précedentes. On voit particuliérement dans ces notes plusieurs inscriptions Romaines, que l'Auteur cite ou pour éclaircir quelques passages de Rutilius, ou pour faire voir comment il faut orthographier des mots Latins, où l'on fait souvent des fautes, ou dans lesquels les Anciens mêmes ont varié. Ainsi *b* quoi que Prisicien Liv. xv. ait dit que les adverbes tirez des nombres depuis cinq jusqu'a mille se terminoient en E S, comme *quinquies*, *millies*; &c. mais que ceux qui viennent de *quot* & de *tot* se terminent en ENS, *quotiens*, *totiens*: Cependant on trouve dans les anciens marbres tous ces adverbes terminez en ENS, comme *quinquiens*, ce qui paroit par une inscription que l'on rapporte. On prouve par de semblables autoritez qu'il faut écrire

re *Cælum*, le Ciel & non pas *Cœlum*; *Felix* sans diphthongue, que l'on peut écrire *lachrima* avec une H où sans H, quoi que le plus souvent il n'y en ait point; qu'il faut orthographier *genetrix* & non pas *genitrix*; *delicia* & non pas *delitia*; *inlustris* & non pas *illustris* &c. A la fin des notes de Castalio, on voit quelques corrections de *Pierre Pithou*, qui ne rempliſſent que deux pages.

III. Les Remarques ſuivantes ſont d'un ſavant Allemand nommé *Theodore Sitzman*. Un de ſes amis les publia a Lion en 1616. Elles ſont remplies d'un plus grand nombre de recherches & de remarques critiques que celles de Caſtalio. L'Auteur y cite une infinité d'Auteurs du bas Empire, ſans oublier néanmoins les plus anciens Ecrivains Grecs & Latins, lors qu'ils ſervent à l'explication de Rutilius. L'on ajoûte encore à cela les Modernes, dans les écrits deſquels on peut trouver des éclairciſſemens, ou des *illuſtrations* des matiéres que l'on traite. Il eſt vrai qu'il y a un grand nombre de citations, auſſi bien que dans Barthius, qui ne contiennent rien qui ſoit digne de remarque, & qui ne ſemblent avoir été ramaſſées, que pour faire paroître une vaſte lecture, ou une grande mémoire. On rapporte ſouvent pluſieurs paſſages paralleles des autres Auteurs, ſur des ſujets qui n'ont rien de difficile ou de particulier.

culier. Barthius est sur tout abondant dans ces sortes de citations, mais il s'en faut beaucoup qu'il le soit autant qu'un Critique Anglois nommé *Price* qui a écrit sur les Pseaumes; sur le Nouveau Testament, & sur Apulée. Ce n'est pas que ces citations soient tout à fait inutiles, on y peut trouver par hazard de quoi confirmer quelque correction, lors que l'on a besoin de faire voir qu'un Auteur a pu parler, comme on le fait parler, parce que plusieurs autres en ont usé de même. Les gens du métier entendront bien ce que l'on veut dire, sans qu'il soit besoin d'en donner des exemples.

Il vaut mieux qu'on fasse connoître Sitzman par quelque autre endroit. On sait que Rutilius s'est fort emporté contre la Religion Judaïque dans ces vers: *a*

Reddimus obscœna convitia debita Genti,
Quæ genitale caput propudiosa metit.
Radix stultitiæ, cui frigida sabbata cura
Sed cor frigidius religione suâ est.
Septima quæque dies turpi damnata veterno,
Tanquam lassati mollis imago Dei.
Cætera mendacis deliramenta cataſtæ,
Nec pueros omnes credere posse reor.
Atque utinam nusquam Iudæa fabacta fuisset,
Pompeii bellis imperioque Titi!

Latius

a Lib. 1. vers. 387.

Latiùs excisa gentis contagia serpunt,
Victoréque suos natio victa premit.

„ Nous rendimes à ces infames circoncis
„ les injures qu'ils méritoient. Ce sont
„ eux qui sont l'origine de la folle Religiõ
„ qui régne aujourdhui. Ils observent soi-
„ gneusement leurs languissans Sabbats,
„ mais ils ont l'ame encore plus languissan-
„ te que leur Religion. Chaque septiéme
„ jour est consacré chez eux à une honteuse
„ oisiveté, molle image d'un Dieu lassé
„ par le travail. I'ay peine à croire
„ que les enfans puissent se persuader les
„ autres réveries de cette nation servile &
„ trompeuse. Plût aux Dieux que la Iu-
„ dée n'eut jamais été soumise par les
„ guerres de Pompée & sous le commande-
„ ment de Titus. Les opinions dangereu-
„ ses de cette nation ruinée se répandent
„ plus que si elle subsistôit encore, & toute
„ vaincuë qu'elle est, elle triomphe de ses
„ vainqueurs. *Pierre Pithou a.* a crû que Rutilius attaquoit ici les Chrétiens sous le nom des Iuifs. *Lipse* est du même sentiment, en quoi il a été suivi par *Barthius* dans ses notes. Ces Savans ont cru que Rutilius n'osant s'en prendre ouvertement au Christianisme, l'a attaque sous le nom de la Religion Iudaïque, & l'a même marqué par le mot de *Stultitia*, la folle Religion dont celle des Iuifs est

com-

a *Adversar. Lib.* 2. c. 3.

comme la racine, Mais Sitzman soutient qu'il ne parle que des Juifs, que les victoires de Pompée & de Titus avoient répandus par tout l'Empire Romain, sans pouvoir éteindre leur Religion.

En effet il n'y a que le mot de *Stultitia*, qui se puisse rapporter directement au Christianisme, & peut-être encore qu'on lui pourroit donner un autre sens. Pour ce que Rutilius dit, *victoréſque ſuos natio victa premit*, il ne le faut pas entendre à la rigueur. Il a seulement voulu dire que plusieurs Romains avoient embrassé le Judaïsme depuis la prise de Jérusalem. *Seneque* avoit dit auparavant en terme aussi forts: *a. Uſque eo ſceleratiſſimæ Gentis conſuetudo convaluit, ut per omnes jam terras recepta ſit. Victi victoribus leges dederunt.*

IV. On trouve ensuite les notes de Barthius, qui sont beaucoup plus longues que celle de Sitzman, & plus abondantes aussi en citations, qui ne sont pas tout à fait nécessaires. Il y a une Préface au devant, où l'on peut voir les titres de plusieurs livres que l'Auteur promettoit de donner au public, mais dont il n'a jamais paru qu'une petite partie, parce qu'il ne trouvoit pas des Libraires, comme il le marque lui même, qui eussent le même zéle que lui pour l'avancement des belles lettres. Mais si tous ces Ouvrages ressembloient à celui-ci, on peut s'assurer de n'avoir perdu

a *August. de Civit. Dei.* L. VI. C. XI.

perdu, au moins en partie, qu'un grand nombre de citations dont on peut se passer sans peine. Ce n'est pas qu'il n'y pût avoir de bons endroits aussi bien que dans celui-ci : mais ils sont comme cachez sous une si grande multitude de passages des Anciens, qu'il faut avoir assez de patience pour les déterrer. On trouve par exemple une espéce de Digression assez curieuse, touchant les Génies, sur le 328 vers du 1. Livre.

Hæc propriis nuper sunxerat insula saltus,
Sive loci ingenio, seu Domini genio.

Barthius explique ces derniers mots du bon Génie de l'Empereur, par lequel les Paiens avoient accoûtumé de jurer : de même que lors qu'ils vouloient presser instamment quelque particulier, ils le conjuroient par son Génie ; quoi qu'on ne jurât que par celui des Empereurs, comme l'Auteur le prouve par Tertullien, Ulpien, Apulée &c. Ceux qui avoient juré par le Génie de l'Empereur dans une affaire pécuniaire, & qui s'étoient parjurez étoient condamnez à recevoir des coups de bâton, & à s'entendre dire aprés cela : Une autre fois ne jurez pas si légérement : *Imperator noster*, dit Ulpien *cap.* XIII. *de Iurejur: rescripsit*

rescripsit fustibus eum castigatum dimitti, Vita ei superdici MH PROPETΩSOMNYE. *a* Le Génie des particuliers entroit même dans les complimens d'une maniére assez singuliére, comme dans ces paroles de *Petrone*: « On dit que la femme de Trimalcio est bien heureuse, « parce qu'elle mesure l'argent au boisseau; & qu'étoit-elle il y a peu de tems? « Vôtre Génie me pardonnera [*ignoscet mihi Génius tuus*] mais vous n'auriez « pas voulu recevoir un morceau de pain « de sa main. «

On attribuoit au Génie, ou à la Fortune de l'Empereur, que Barthius confond en cette occasion, tous les bons succés de leurs Lieutenans, & l'on disoit même quelquefois que le Génie des particuliers n'étoit autre chose que ce qu'on appelloit ordinairement leur fortune. Autrement on en parloit comme d'une Divinité tutelaire qui s'attachoit à la conduite & à la fortune de chacun. Cette Divinité se divertissoit, lors que ceux à qui elle étoit attachée se réjouïssoient, ou faisoient la débauche; elle s'affligéoit, lors qu'ils passoient leur vie tristement, ou qu'ils ne se traitoient pas assez bien; d'où sont venuës ces maniéres de parler communes dans les écrits des Anciens, *indulgere genio*, *defraudare genium*. Comme cette divinité pensoit plus souvent à la brièveté de la vie que les hommes, elle avoit soin, si l'on en croit

a p. 163. Horace,

Horace, de les exciter à se divertir pour ne la pas laisser écouler inutilement. Les Anciens ont cru que ce Génie se montroit fort rarement aux hommes, mais qu'il avoit paru à quelques personnes d'une vertu extraordinaire, ou d'une dignité qui les élévoit au dessus du reste des hommes, & qu'il paroissoit triste & abatu, lors qu'il devoit arriver quelque malheur à la personne à laquelle il étoit attaché, ou lors qu'elle devoit mourir bientôt. Ainsi l'Empereur Constance, selon le rapport d'Ammien Marcellin, avoüa peu de tems avant sa mort, à ceux qui l'approchoient de plus prés, qu'il avoit cessé de voir un Ange qui lui apparoissoit en secret, & qui lui étoit quelquefois apparu avec un air plein de tristesse & d'abbatement. On croioit même qu'il y avoit une grande différence entre ces Génies, de sorte que les uns étoient plus puissans que les autres & les faisoient trembler. a Ainsi Appien rapporte qu'un devin Egyptien, qui étoit à la suite d'Antoine, lui dit que sa fortune, qui seroit d'ailleurs trés-grande & trés-éclattante, étoit obscurcie par la fortune de César, & qu'il feroit bien de s'éloigner de lui le plus qu'il pourroit, *car vôtre Génie*, ajoûtoit-il, *craint le sien*: ὁ γὰρ σὸς, ἔφη, Δαίμων τὸν τοῦ φοβεῖται. Il y avoit aussi, selon les Païens, de mauvais Génies qui ne servoient qu'à tourmenter ceux à qui ils s'attachoient, & à leur

a *In Parthicis* p. 156. *Ed. Steph.*

leur annoncer des malheurs, lors qu'il leur paroissoient. Ils avoient un air propre à inspirer la terreur, au lieu que les bons Génies étoient beaux & bienfaits, & d'une taille au dessus de celle des hommes.

Mais ce n'étoient pas seulement les hommes qui avoient leurs Génies, chaque lieu avoit le sien, comme on le prouve au long, & comme *Castalio* l'avoit déja remarqué. On voit même, par quelques inscriptions anciennes, que les armées Romaines ont cru avoir des Génies qui les protégeoient. Les Roiaumes ont eu leur Génies, & l'on adoroit à Rome le *Génie public* ou la divinité tutelaire de l'Empire. Il semblera encore plus surprenant que les Dieux eux mêmes aient eu leurs Génies distinguez; cependant c'est ce que Barthius [a] a crû trouver dans l'Antiquité, mais les passages qu'il cite ne paroissent pas tout à fait formels. Les curieux pourront les examiner s'ils le trouvent à propos.

Enfin cette multitude de Génies produisit un si grand nombre de divinitez, que Pline a dit en se moquant de cette opinion vulgaire, [b] que le peuple qui habite le Ciel est plus nombreux que n'est le genre " humain, puis que chacun a fait de lui " même une divinité : *Major cœlitum populus etiam quàm hominum intelligi potest, cum singuli quoque ex semet ipsis totidem faciant Deos.*

V. [c] Aprés les notes de Barthius viennent

[a] p. 252. [b] *Lib.* II. *c.* 7. [c] p. 338.

nent celles de M. *Grævius*, qui s'est particuliérement attaché à expliquer quelques endroits obscurs de Rutilius, & à y ôter quelques fautes, que la négligence des Copistes y a laissées. Rutilius dit par exemple, selon les Editions Liv. 1. v. 229. en parlant de Faunus.

Præsidet exigui formatus imagine saxi
Qui pastorali nomina fronte gerit

M. Grævius corrige, *qui pastorali numina fronte tegit*, qui cache sa divinité sous le visage d'un Berger. Il produit diverses maniéres de parler semblables, & ceux qui se connoissent en corrections ne douteront pas que celle-là ne soit véritable.

L'endroit ou étoit cette statue de Faunus est en Etrurie, & on l'appelloit autrefois *Castrum novum*, & aujourdhui *S. Marinella*. Rutilius, selon la pensée de M. Grævius l'a confondu mal à propos avec un bourg du *Latium*, qui s'appelloit *Castrum Inui*, & qui est la même chose que *Castrum Fauni*. Ce qui a donné occasion à Rutilius de tomber dans cette erreur, c'est que dans cet endroit de l'Etrurie, dont il parle, on honoroit particuliérement le Dieu Sylvain, qui est le même que le Dieu Faune.

Quelques vers plus bas, Rutilius raconte une chose assez surprenante, mais qu'on n'avoit pas bien entenduë. Mes-

salla

Talla Préfet du Prétoire sous Honorius & Arcadius avoit une métairie, où un Taureau en bondissant avoit fait sourdre une fontaine. On dit que l'Empereur Charles IV. remarqua un semblable effet en poursuivant une biche, dans un lieu d'Allemagne, où l'on a bâti ensuite des bains. Messalla prit occasion de là de nommer cette nouvelle fontaine la *fontaine d'Helicon*, parce que les pieds d'un Taureau l'avoient fait naître, de même que la fontaine d'Hippocréne étoit née d'un coup de pied de Pégase. Il fit mettre ensuite sur la porte des bains qu'il y fit bâtir:

Ardua non solos decorant miracula Grajos,
Auctorem pecudem fons Heliconis habet.
Elicitas simili credamus origine lymphas
Musarum, latices ungula fudit equi.

Mais il semble qu'il faudroit encore faire un petit changement, & lire *ne* au lieu de *non*, ou au lieu de *decorant*, *decorant*, On en laisse le jugement aux Savans, & à *M. Gravius* lui même, qui est plus capable d'en juger que qui que ce soit.

VI. *b* Enfin M. *Almeloveen* a ajoûté à tout cela de petites notes, où il se propose la même chose, que M. *Gravius* dans les

a vers 263. *b* p. 347.

siennes. Il explique quelques endroits obscurs, il en corrige d'autres, il fait remarquer quelques anciennes coûtumes, & apprend à son Lecteur où il les pourra trouver expliquées plus au long. Il remarque par exemple sur les 43 vers la coûtume des Anciens de baiser non seulement les hommes en leur disant adieu, mais encore le seuïl des portes, en quittant les maisons: aprés quoi il nous renvoie à *Martin Kempius*, qui a fait un assez gros livre sur *les Baiser*, qui sans doute n'est pas si divertissant que les *Baci* du *Tasse*, ou les *Suavia* de *Ianus secundus*. Sitzman avoit déja remarqué sur le même vers de Rutilius la même coûtume, & avoit cité Ammien Mercellin, qui dans la description de la prise d'une ville représente les femmes & les enfans embrassant les seuils des portes & les baisant. Ces Auteurs, qui imite souvent Virgile, a sans doute pris une partie de cette description de lui, car ce Poëte dit au second de l'Eneïde, en parlant des Troiennes.

Amplexaque tenent postes atque oscula figunt.

M. Almeloveen croit qu'il y a une faute dans le 76 vers, où Rutilius dit:

Aras Pœoniam meruit Medicina per artem,
Factus & Alcides nobilitate Deus

Il ai-

Il aimeroit mieux lire *ferocitate Deus*, mais on ne peut pas faire un Dactyle de *ferocitate*. Il est néantmoins vrai qu'il y a ici une faute, car *nobilitate* ne signifie rien en cét endroit. Il semble qu'on pourroit lire.

Factus & Alcides nobilis arte Deus:

Ou plutôt *Fretus & Alcides* &c. comme il y a dans les anciennes Editions. Rutilius a imité cet endroit d'Horace Liv. III. Od. 3.

Hac arte *Pollux & vagus Hercules*
Innixus *arces attigit igneas.*

Outre cela il y a ici une espéce de comparaison d'Hercule & d'Esculape, qui demande qu'il y ait le mot *Ars* dans le second vers, aussi bien que dans le premier:

Aras Paeoniam meruit Medicina per ARTEM,
Fretus & Alcides nobilis ARTE *Deus.*

On ne doit pas s'étonner que l'on trouve ici *Nobilis Deus*, puis que *Pedo Albinovanus* a bien dit *nobile numen* dans son Elégie à Livie vers 409.

Sideris hoc obitus terris instare monebat,
Et mergi Stygiâ nobile numen *aquâ.*

3. C. CORNELII TACITI *Opera quæ extant, ex recensione & cum Animadversionibus* THEODORI RYCKII, Lugd. 1687. ap. Hackium. 2. voll. in 12. pag. 620. 1. Vol. pag. 503. 2. Vol.

IL y a plus de cent ans que Lipse fit imprimer Tacite à Leide, avec des Notes. Cela n'empêcha pas qu'un Savant nommé *Curtius Pichena* n'entreprit de faire de nouvelles remarques sur cét Auteur, & quoi que Lipse eût vû ces notes, il ne laissa pas de donner une nouvelle Edition des siennes à Louvain, vint-cinq ans aprés que la premiére avoit paru. Depuis personne ne s'étoit aviſé de consulter de nouveau les MSS. comme s'il n'y en avoit point eu au monde que ceux de Lipse, ou si ce Critique avoit corrigé tous les passages fautifs de Tacite, au lieu qu'il avouë qu'il y a des endroits qu'il n'a pu rétablir, & qu'il y a plusieurs MSS de Tacite, qu'il n'a point eus. Outre cela *Beatus Rhenanus*, dont Lipse a suivi l'Edition avoit changé plusieurs choses dans Tacite, contre l'autorité d'un MS. de la Bibliothéque de Bude, dont il s'étoit servi, de sorte qu'en plusieurs endroits il avoit fait parler Tacite, comme il l'avoit trouvé à propos. Il est vrai que Lipse en a corrigé un bon nombre, mais malgré

malgré les soins de ce grand critique il y en étoit resté quelques-uns. C'est ce qui a engagé M. *Ryckius*, Professeur en Histoire dans l'Université de Leide, de recourir à d'autres MSS. & aux anciennes Editions, dont on pourra voir une énumération dans la Préface.

Il assure qu'il a tâché de rétablir par tout les maniéres de parler dont Tacite s'étoit servi, sans vouloir le faire parler plus élégamment qu'il n'a fait, & sans entreprendre de mettre aucun mot dans le Texte, qu'il ne l'eût trouvé dans les MSS. ou dans les Editions, si ce n'est lors que sa conjecture paroissoit tout à fait certaine, & qu'il ne s'agissoit que d'un trés-petit changement. Autrement lors qu'il y avoit encore lieu de douter, ou que le changement qu'il auroit fallu faire étoit plus grand, il s'est contenté de la marquer à la marge. On y voit aussi les années depuis la fondation de Rome, & depuis la naissance de Jésus-Christ, ce qui sert beaucoup à concevoir mieux la suite de l'histoire & à la retenir.

Dans les notes M. Ryckius rend raison des corrections, que l'on a faites dans le texte de Tacite, ou du rétablissement de divers endroits que l'on avoit corrigez mal à propos. Il en explique plusieurs autres difficiles à entendre, & il reconnoit qu'il a tiré beaucoup de lumiéres des leçons que *Frederic Gronovius* fit sur Tacite, pendant

la jeuneſſe de l'Auteur. On ne s'attache pas ſeulement aux paroles, on paſſe aux choſes, on compare ſoigneuſement avec Tacite les Auteurs qui ont écrit la même hiſtoire que lui. On éclaircit pluſieurs difficultez touchant les familles Romaines, & on donne des tables Généalogiques des générations, où il y a quelque embarras, comme dans la famille des *Scribōniens* p. 35. dans celle des *Aſiniens* p. 112. dans celle des *Meſſalla* p. 149. & dans celle des *Iuniens* p. 156. L'on a été ſouvent obligé de refuter les Interprétes de Tacite, qui ont paru juſqu'à préſent. Mais il n'y en a point que l'on ait été obligé de contredire plus ſouvent, qu'*Henri Savil*, qui a critiqué Tacite avec aſſez d'aigreur, peut être parce que cét Hiſtorien parle mal des Juifs & des Chrêtiens, ou qu'en quelques endroits il ſuit les ſentimens d'Epicure.

Si Tacite a mal jugé des Chrêtiens, M. Ryckius croit que c'eſt parce que tout changement dans la Religion eſt dangereux dans un Etat, à quoi il ajoûte que ſi Tacite n'a pas connu que le changement, que les Chrêtiens vouloient y faire, venoit du Ciel, il eſt plus digne de pitié en cela que de colére C'eſt un défaut qui lui a été commun avec les plus ſages des Païens, auſſi bien que l'ignorance où il a été touchant l'hiſtoire des Iuifs témoin l'Empereur Auguſte lui même, qui croioit que les Iuifs jeunaſſent le jour de Sabbat, comme

il pa-

il paroit par un fragment d'une de ses lettres à Tibére, ou il dit : *ne Iudæus quidem, mi Tiberi, tam diligenter Sabbathis jejunium servat, quàm ego hodie servavi, qui in Balneo demum post horam primam noctis duas bucceas manducavi prius quàm tinguì inciperem.*

Pour ce qui regarde l'Epicuréïsme, on dit que si Tacite l'a été dans la spéculation, il ne l'a pas été dans la pratique. Il paroit par tout admirateur de la vertu & ennemi mortel du vice. M. Ryckius croit que les pensées Epicuriennes de Tacite, & de plusieurs autres Païens, viennent de ce qu'ils étoient Sceptiques à l'égard des principes de la Philosophie, quoi que dans la conduite de leur vie ils suivissent les lumiéres naturelles qui les portoient à la vertu; de sorte qu'il y avoit une contrarieté entre leurs actions & leurs discours, qu'il n'est pas possible de concilier autrement.

M. Ryckius défend aussi en peu de mots son Auteur, contre quelques Censeurs qui ont osé le critiquer, & qui ont cru y pouvoir faire remarquer plusieurs défauts. On l'accuse, par exemple d'être obscur. M. Ryckius avouë que la clarté est en effet une des bonnes qualitez du stile, mais il soûtient aussi qu'il y en a d'autres, & qu'il y a une espéce d'obscurité, qui ne fait que dérober aux yeux du vulgaire des veritez qui sont au dessus de sa portée, & rendre le style plus grave & plus fort. On ne sau-

roit blâmer cette obscurité, & celle de Tacite est précisément de ce caractére, aussi bien que celle que les Critiques Grecs ont tant vantée dans Thucydide. Le caractére de l'un & de l'autre est de dire beaucoup en peu de mots, & de laisser l'esprit du Lecteur en suspens, plûtôt que de lui dire ce qu'il peut deviner de lui même. On voit dans l'un & dans l'autre un sublime, qui approche quelquefois de la diction Poëtique, & quelque dureté dans la cadence des periodes, mais qui est récompensée par des figures vives & fréquentes. Leur stylé est serré, grave, véhément, & pathétique.

Pour ce qui regarde les mots obscurs que l'on reproche à Tacite, les omissions qui rendent le sens difficile, & les phrases assez claires d'elles mêmes, mais qui sont placées en sorte qu'il n'est pas aisé de les bien entendre, M. Ryckius se plaint que ceux qui ont reproché tout cela à Tacite n'en ont rapporté aucun exemple: ce qui lui fait croire que ces gens-là n'étoient pas fort versez dans la lecture de cét Auteur. Il ajoûte même que, si l'on veut avoüer la vérité, cette Critique ne peut pas être reçuë aujourdhui, comme elle auroit pû l'être du tems de Quintilien & de Pline. La raison de cela est, qu'aujourdhui que la langue Latine n'est plus en usage, on ne peut pas connoître assurément ce qui pouvoit plaire, ou au contraire choquer

quer les oreilles en ce tems-là, toutes les langues changeant avec le tems, & ce qui paroît beau dans un siécle étant insupportable dans un autre.

On fait une accusation contre Tacite, qui est bien plus importante: c'est qu'on le compare à Machiavel, & qu'on prétend qu'il a voulu donner des préceptes d'une Politique détestable, qui détruit tout ce qu'il y a de plus saint au monde. Mais M. Ryckius dit qu'il y a cette différence entre Tacite & Machiavel, que ce dernier donne des avis aux Tyrans, pour opprimer facilement les peuples, au lieu que le premier découvre les secrets de la Tyrannie, pour apprendre aux peuples à s'en garder, & en fait voir toutes les horreurs, pour leur inspirer l'envie de la prévenir.

Trajano Boccalini a cru que Tacite ne s'étoit servi de la vie de Tibere & des autres Princes dont il parle, que comme d'une occasion pour débiter des maximes de Politique, & les faire mieux goûter en les mêlant à une histoire; qu'il n'auroit pu faire en les proposant tout simplement & en forme de Système. Mais M. Ryckius dit que pour être persuadé que ces pensées de Boccalini ne sont que des Chimères de politique, il ne faut que savoir que Tacite étoit du parti du Sénat & de la liberté, & par conséquent extrémement contraire à la Tyrannie, comme en effet on le prouve par plusieurs raisons, que l'on pourra lire

sur la fin de la Préface au Lecteur.

Quelques autres ont encore accusé Tacite d'avoir découvert des secrets, qu'on croit que personne ne pouvoit découvrir, parce que personne ne les pouvoit savoir. Nôtre Auteur replique à cela que nous sommes dans un siécle malheureux, où l'on traite de fable tout ce qu'on ne peut pas démontrer géometriquement, & qu'il seroit à souhaiter que les Critiques de Tacite eussent apporté quelques exemples de ces secrets impénétrables, que Tacite a entrepris mal à propos de découvrir.

On trouve encore dans les Notes de M. Ryckius plusieurs choses en faveur de Tacite, quoi qu'il le reprenne aussi quelquefois, Comme ce qu'il dit de cet Auteur est mêlé de diverses remarques de Critique, on a cru que pour donner au Lecteur quelque Idée des Remarques de M. Ryckius, on ne feroit pas mal de choisir ces endroits.

Il conjecture 4. que son Historien avoit deux surnoms, qu'il s'appelloit VERUS aussi bien que *Tacite*. Il appuie sa conjecture sur une inscription, qu'on a trouvée dans le Duché de Juliers où on lit ces paroles: *Apollini ..... Rationatoris honore usurus secundùm* GORNELIUS VERUS TACITUS *erexit monumenti loco.* Celui qui a le premier publié quelque chose de Tacite est *Philippe Beroalde*, qui fit imprimer à Rome en 1515 les cinq premiers li-

vres des *Annales*, à qui il donna le nom *d'Histoires*. *Beatus Rhenanus* qui publia à Bâle peu de tems aprés, toutes les œuvres de Tacite, donna le nom *d'Annales* à tous ses livres. Enfin *Lipse* a prouvé qu'il n'y en avoit que seize, qui dussent porter le nom *d'Annales*, & que l'on devoit donner celui d'Histoires aux cinq derniers.

Si l'on veut savoir l'ordre dans lequel Tacite a écrit ses ouvrages, on n'a qu'à consulter M. Ryckius p. 67. où il fait voir qu'il a écrit *la vie d'Agricola* sous l'Empire de Nerva, & le livre des *mœurs des Germains*, l'année que cét Empereur mourut. Il publia ses Histoires, qui cõtiénẽt les choses qu'il avoit vuës, avãt que ses *Annales*, où il raconte des faits, dont il ne pouvoit pas avoir été témoin, & ces deux ouvrages parurent sous l'Empire de Trajan. Aprés avoir achevé les Annales, qui commencent à la mort d'Auguste, il forma le dessein d'écrire une histoire complete de la vie de ce Prince.

On a repris Tacite de ce que sans y penser, il avoit commencé ses Annales par un vers héxamétre, *Urbem Romam à principio Reges habuere*, *a*, mais M. Ryckius croit que cela ne lui est pas échappé par mégarde, parce que Salluste a aussi commencé son histoire de la guerre de Jugurta par un vers spondiaque *Bellum scripturus sum, quod populus Romanus*. Ce n'est

pas qu'il n'avouë que Tacite a quelquefois inseré des vers dans sa prose, sans y penser. On peut voir là dessus la Rhétorique de *Vossius* Liv. IV. Ch. IV. §. 3. où il cite un trés-bon héxamétre qui se trouve dans le livre de Tacite, *des mœurs des Germains*, & où il parle ainsi d'un bois consacré :

Religione patrum ac priscâ formidine sacram.

A moins que Tacite n'ait tiré ce vers de quelque ancien Poëte qu'il ait voulu citer, comme Lipse l'a crû, c'est sans doute une faute, quoi qu'on en trouve quelques exemples dans les meilleurs Auteurs, & l'on ne peut concevoir qu'il soit permis de commencer par un vers des histoires aussi sérieuses que celle de Salluste & de Tacite, & encore moins que ces historiens l'aient fait exprés. On peut voir là dessus Vossius que l'on vient de citer.

M. Ryckius, qui soûtient qu'on ne peut pas accuser Tacite d'une obscurité vitieuse, & dans laquelle il soit tombé par ignorance, avouë qu'il l'a quelquefois recherchée à dessein. Ainsi en parlant de l'avantage qu'il y avoit à connoître l'esprit du peuple, & à savoir la maniére de le ménager sous les Empereurs, aussi bien que sous la République, il dit: *conversos animos, neque alia* [M. R. lit *alio*] *re-*

vinci.

rum quam si unus imperitet, hac conquirit tradique in rem fuerit. Liv. IV. c. 33. Tacite a voulu dire qu'encore que les premiers Empereurs eussent laissé au Senat une certaine ombre d'autorité, l'Etat étoit devenu absolument Monarchique; mais c'étoit une vérité que les Empereurs ne vouloient pas que l'on dit, quoi qu'ils agissent sur ce pied-là. On en peut voir encore un exemple à la p. 187. de notes de M. Rycius.

Il remarque encore une autre coûtume de Tacite, c'est d'omettre quelquefois une circonstance considerable dans un endroit, où elle devroit être, s'il avoit observé la suite naturelle de l'Histoire, & de la mettre plus bas. V. p. 560, 367, & 402. Son Commentateur croit qu'il n'en a usé ainsi, que pour varier & pour exciter l'attention de son Lecteur. Ainsi en décrivant la guerre d'Othon & de Vitellius dans le second Livre de ses Histoires, il ne marque point l'endroit où l'armée de ce dernier étoit campée: mais on le trouve dans le Livre 3. ch. 26. où il dit par occasion que c'étoit sous les murailles de Crémone. *Henri Savil* n'a pas manqué de reprendre cette omission de Tacite, & bien des gens se persuaderont sans peine qu'il a eu raison: Tacite, quoi que d'ailleurs admirable, n'aiant pas été au dessus du reste des hommes, pour ne commettre aucune faute, pas même par inadvertence. Quoi qu'on ait raison d'admi-

d'admirer les Anciens, on ne doit pas canoniser les fautes, qu'ils peuvent avoir commises contre les régles inviolables du bon sens, seulement parce qu'ils ont vécu plusieurs siécles avant nous, ou qu'ils ont mille endroits admirables. Comme il est juste d'admirer ce qui le mérite, il n'y a rien qui doive empêcher de reconnoître une faute dans un Auteur, qu'on ne sauroit d'ailleurs assez louër. Au reste c'est aux Critiques à juger si en décrivant une guerre comme celle d'Othon & de Vitellius, il étoit permis de ne rien dire de l'endroit où étoit le camp de l'une des armées.

Si M. Ryckius excuse ces transpositions de Tacite, il ne laisse pas de reconnoître que Tacite a écrit avec trop d'animosité contre Tibére, comme quand il a conjecturé que Tibére ne s'étoit retiré dans l'île de Caprées, que pour mieux couvrir ses cruautez & ses débauches *savitiam ac libidinem cum factis promeret, locus occultabat* Annal. Liv. IV. ch. 57. Boccalini a conjecturé avec bien plus de vrai-semblance que Tibére se retira dans l'île de Caprées, parce qu'il crut que Rome souffriroit plus aisément sa tyrannie, s'il s'en tenoit un peu éloigné, que s'il y faisoit son séjour: & qu'il seroit dans cette île bien plus en sureté contre les conspirations que s'il demeuroit a Rome, où il s'étoit attiré la haine d'une infinité de personnes par ses cruautez, & où bien des gens pensoient à

se délivrer de lui, de peur qu'il ne les traitât, comme il avoit fait plusieurs des plus illustres Sénateurs, qu'il avoit fait condamner à mort, sous divers prétextes. Il s'étoit apperçu qu'on avoit découvert ses injustices, quelque soin qu'il eût pris de les couvrir du manteau des Loix & du bien de l'état. Il avoit eu l'imprudence d'assister au jugement de *Votienus Montanus*, qu'on accusoit d'avoir mal parlé de lui, & qu'on prétendoit par conséquent être criminel de Léze-majesté. L'accusateur de Votienus fit connoître à Tibére, en rapportant les discours que l'accusé avoit tenus de lui, ce que l'on disoit en secret de son gouvernement. Ses veritez proposées d'une maniére si cruë & si publique le firent résoudre d'éviter désormais les assemblées, comme Tacite lui même le rapporte. Annal. Liv. IV. ch. 42.

Cet Historien paroit aussi n'avoir pas eu une idée bien distincte de l'étenduë de la mer Caspie, & de la situation des païs voisins, comme M. Ryckius le fait voir aprés Boccalin, quoi qu'il n'approuve pas les raisons que ce dernier en donne, Vo. p. 118. Il semble aussi n'avoir pas su qu'Ecbatane étoit en Médie, lors qu'il dit, Annal. Liv. XV. ch. 31, que Tiridate aiant quitté Corbulon, *il trouva Pacorus en Médie & Vologese à Ecbatane*, comme si cette

ville avoit été en quelque autre Province. Il ne seroit pas facile de dire si c'est par ignorance dans la succession des Rois de Syrie, ou par faute de mémoire que ce grand Historien a confondu *Antiochus* surnommé *le Dieu*, avec *Antiochus l'illustre*. Il dit qu'Antiochus avoit entrepris de ruïner la Réligion Judaïque, mais qu'il en fut empêché par la rebellion d'*Arsace* Roi des Parthes. Cet *Arsace* se rebella sous Antiochus *le Dieu*, 248. avant Jesus Christ ou peu d'années plus tard. Ce Prince n'entreprit point de ruïner la Réligion des Juifs, ce ne fut qu'Antiochus *l'illustre* qui le voulut faire 166. avant J. C.

Mais il n'est pas si surprenant que Tacite ait ignoré la situation de ces païs éloignez, qu'il est surprenant qu'il n'ait pas su une circonstance très-considerable du mariage de Silius & de Messaline. C'est que l'Empereur Claude signa le Contrat de ce mariage, parce qu'on lui avoit fait accroire que ce n'étoit qu'un mariage feint, pour détourner un danger qui menaçoit l'Empereur lui même, & que les devins aiant dit que le mari de Messaline étoit menacé de quelque chose de funeste, ce malheur arriveroit à Silius devenu Epoux de Messaline, & non à l'Empereur. Cette circonstance, que Suétone nous a conservée, empêche qu'on ne soit si fort surpris de la hardiesse de Si-

Silius & de Messaline, que Tacite paroît l'avoir été. Voiez Ann. Liv. XI. ch. 27. & les notes de M. Ryckius. p. 142.

Tacite s'est encore contredit lui même dans ses Annales & dans ses Histoires en parlant de Poppée. Il dit dans ses Annales Liv. XIII. ch. 45. qu'Othon devenu amoureux de cette femme la débaucha à Rufius Crispinus, & l'épousa, au lieu que dans les Histoires il dit que Neron la remit entre les mains d'Othon, pour la garder jusqu'à ce qu'il se fût défait d'Octavie. *Hist.* Liv. I. c. 13.

On pourroit recueillir plusieurs autres endroits curieux des Remarques de Mr. Ryckius sur Tacite, mais la nécessité, où l'on est, de varier les matiéres autant qu'il est possible, nous oblige de passer à un autre sujet. On avertira seulement le Lecteur qu'il trouvera à la p. 134. de nouvelles preuves de la verité du sentiment *d'Ortelius* touchant *le fossé de Corbulon*, qui s'étendoit du Rhein jusqu'à la Meuse, & qu'il soûtient être ce que l'on appelle aujourdhui *le Leck*. Cluvier a entrepris de réfuter ce sentiment, & *Isaac Pontanus* qui lui a répondu, n'a pu empêcher que celui de Cluvier ne fût embrassé par plusieurs Auteurs des Provinces Unies. La raison de cela est, selon M. Ryckius, qu'Ortélius & Pontanus ont appuié leur sentiment sur de mauvaises preuves, quoique dans le fonds ils aient raison. On peut

voir encore p. 424 & 425 le sentiment de l'Auteur touchant *l'île des Bataves*, & *les Caninefates* peuples de, Païs-bas, dont parle Tacite dans le IV Liv. de ses Histoires.

Quoi que M. Ryckius ait fait imprimer de nouveau toutes les œuvres de Tacite, il n'a fait aucunes notes sur *la vie d'Agricola*, & sur le livre des mœurs des Germains.

On trouve à la fin de ces notes une Harangue intitulée *Sejanus, sive De vita & morte C. Aelii Sejani, dicta Lugd. Bat. postridie Kalend. Maji. An.* 1679. L'Auteur s'y est proposé de ramasser tout ce que l'on trouve dans les Anciens touchant la vie de ce favori de Tibére; particuliérement pour suppléer à ce que Tacite en avoit dit & qui s'est perdu. L'on sait que dans le v. Livre de ses Annales, il y a une *lacune* où il manque l'histoire d'environ trois ans, qui contenoit la fin misérable de l'Infortuné Séjan.

4. M. TULLII CICERONIS *De Officiis Libri Tres, & in illos* SAMUELIS RACHELII *Commentarius Philosophico Iuridicus. Præmissa sunt ejusdem Prolegomena, quibus natura Honesti, aliáque ad jus natura spectantia explicantur.* Amstelod, apud H. Wetstenium. 1686. in 8. pag. 583.

C'Est ici une seconde Edition des commentaires de *M. Rachelius* sur les Offices de Ciceron plus correcte & plus belle que celle d'Allemagne, Comme ce livre est particuliérement pour ce païs-là & qu'il y est déja assez connu, il ne sera pas nécessaire qu'on s'y arrête beaucoup. Il suffira seulement d'avertir ceux qui ne l'ont pas lu, que ces Commentaires contiennent une comparaison perpetuelle des sentimens d'Aristote, des Jurisconsultes Romains & de Grotius dans son Livre *de Iure Pacis & Belli*, avec ceux de Ciceron, qui a suivi dans cet ouvrage principalement les Stoïciens.

On a mis au devant des *Prolegomenes*, où l'on traite de l'origine du droit naturel, & où l'on s'attache à prouver qu'il ne dépend point de la coûtume, ni de la raison humaine, mais de Dieu; & que toute l'obligation, où les hommes

sont

ſont d'obſerver les Loix appuiées ſur ce droit, vient principalement de la volonté de Dieu qui nous l'ordonne. C'eſt là ſelon M. Rachelius, l'unique principe immuable de tout ce qu'on appelle vertu. La raiſon varie, la coûtume n'eſt pas la même chez tous les peuples, mais la volonté de Dieu ne change point, & il ne manquera pas de punir ceux qui l'auront violée, en mépriſant les Loix fondées ſur le Droit naturel.

XII.

LA CREANCE DE L'EGLISE ORIENTALE *ſur la Tranſſubſtantiation, avec une réponſe aux nouvelles objections de Mr. Smith. Où l'on fait voir que Cyrille Lucar, Patriarche de Conſtantinople, qu'il honore du titre de Martyr, a été un Impoſteur*, par RICHARD SIMON: A Paris. 1687. in-12. pag. 203.

ON a parlé du livre que l'on attaque ici, dans le I. Tome de cette *Bibliotheque* p. 62. On y pourra voir au long le ſujet de la diſpute qui eſt entre M. Smith & M. Simon, & les raiſons que le premier a eües de croire que l'Auteur de *l'Hiſtoire Critique de la Créance & des coûtumes des Nations du Levant* n'a pas toûjours

toûjours exposé fort fidélement la créance de l'Eglise Grecque. Il ne s'agit présentement que de dire en peu de mots ce que cét Auteur y répond. Mais parce qu'il a dit dans un Livre plein d'emportement, qu'il vient de publier, que l'un des Auteurs de cette Bibliothéque n'avoit pas bien entendu le sens de M. Smith, il est bon de faire ici quelque réflexion sur une censure si violente & si mal-fondée. La premiére chose qu'on a à remarquer sur cela, c'est que M. Simon qu'on a acusé plusieurs fois de prophétiser le passé, avec assez peu de succés, a mal dévîné, lors qu'il a cru que l'extrait du livre de M. Smith avoit été fait par l'Auteur des *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique*. La seconde c'est que M. Smith, qui entend apparemment un peu mieux son propre ouvrage que ne fait M. Simon, ne s'est pas plaint de l'extrait qu'on en a donné, mais au contraire a témoigné qu'il en étoit assez satisfait. Aussi a-t-il sujet de l'être, puisque l'on a rapporté fidélement ses sentimens.

Mais M. Simon [a] dit que l'on a fait une faute grossiére, en appellant le monastére de S. Athanase *le monastére de Sainte Laure*; parce que λαύρα signifie *un monastére*, comme si on avoit pris *Laure* pour le nom d'une Sainte. Mais si M. Simon n'avoit pas été trop en colére contre l'Auteur des Sentimens,

[a] *Rép. à la Def. Des Sent.* p. 174.

mens, qui a bien osé réfuter ses doctes Ouvrages, & qui lui a donné un peu plus de peine qu'il ne pensoit, il auroit bien vû que l'on a pris ces mots *Sainte Laure* pour un nom propre, parce qu'en effet on appelle ainsi, par excellence, le Monastére de S. Athanase. On l'appelle même simplement *Laure*, comme on le peut voir dans un Catalogue des noms des vint-deux Monastéres du mont Athos, que l'on trouve dans les *Varia Lectiones* de *Iean Rutgers* Liv. II. c. XI. On a donc du dire le *Monastére de Sainte Laure* ou *de la Sainte Laure* comme on dit *l'Abbaïe de Noir Moutier l'Eglise de la Sainte Chappelle*, *l'Eglise du Saint sepulcre*, sans être en danger de se voir accusé de prendre Noirmoûtier une Chappelle & un sepulcre pour des *Saints*, ou pour des Saintes, à moins que ce ne fût par des gens qui n'entendroient pas le François.

Pour ce que dit M. Simon qu'on a mis le P. Goar parmi les Grecs Latinisez, parce qu'on a dit *Allatius*, *Caryophilus & Goarus qui étoient des Grecs Latinisez* il faut qu'il sâche que l'Imprimeur a transposé le mot de *Goarus*, qui devoit être avant celui *d'Allatius*, en sorte que ces termes *qui étoient des Grecs Latinisez*, ne se doivent rapporter, selon le sentiment de l'Auteur de l'extrait, qu'à *Allatius & à Cariophile*.

Mr. Simon se plaint encore d'une autre infidélité, c'est qu'on a dit qu'on

donnoit dans l'Eglise Grecque aux Communians *une pleine cueuillier* de vin mêlé avec des miettes de pain, au lieu que M. Smit a dit *exhaurit Sacerdos Cochleare*. M. Simon n'entend pas si peu de François, qu'il ne sâche que quand on dit *une pleine cueuillier*, on n'entend pas toûjours à la rigueur une cueuillier qui soit pleine jusqu'à verser, mais qu'on veut dire simplement ce qu'on apelle autrement *une cueuillerée*, soit que la cueuiller soit pleine ou non. Mais M. Simon qui *a n'a pas été assez heureux d'avoir fait un voiage en Levant*, & qui sait néanmoins aussi parfaitement toutes les circonstances de la Communion des Grecs, que s'il avoit été *Pappas* schismatique pendant trente ans, nous apprend *qu'on ne prend pour les enfans nouveaux-nez*. Qu'UN TANT SOIT PEU *de vin consacré* [mais par quel miracle ne s'y trouve-t-il jamais de miettes de pain, quoi qu'on le puise dans un calice où l'on en a mis ?] *dans le fonds de la cueuillier, & qu'ils sucent plûtot qu'ils ne l'avalent*. Il faut que *les enfans nouveaux-nez* des Grecs soient autrement faits que ceux des Latins, car à moins que les enfans de nôtre Occident ne rejettent ce qu'ils ont sucé, ils l'avalent ; mais les enfans du Levant ne rejettent, ni *n'avalent* mais *sucent* seulement.

Pour venir présentement au livre de M. Simon, & pour en donner un extrait que lui

[a] *Hist. Crit.* p. 49.

lui même ne puiſſe pas deſapprouver, on dira d'abord qu'outre ce qu'on peut aprendre de ſon deſſein par le titre de l'ouvrage, il s'eſt propoſé de montrer ici *que les Grecs a ſans être Latiniſez on pu ſe ſervir des expreſſions des Théologiens Scholaſtiques*, parce qu'ils ont commencé à les lire depuis quelques Siécles. Il nous apprend encore dans ſon *Avertiſſement*, que le prémier chapitre de cét Ouvrage avoit déja été imprimé dans *l'Hiſtoire Critique de la Créance & des Coutumes des nations du Levant*: mais que comme l'Imprimeur n'en a pas eu *une copie exacte*, il a été à propos de le réimprimer à la tête de ce Livre. Il ne dit pas ce que c'eſt qui manquoit à cette copie pour être éxacte, ni qui c'eſt qui a donné plus d'exactitude à celle ſur laquelle on a fait la ſeconde Edition. Ainſi on ne décidera point ici, ſi c'eſt lui même & de ſon propre mouvement qui y a changé bien des endroits, ou ſi c'eſt par les ſoins, ou ſelon les avis des Reviſeurs des livres; qui pourroient avoir été choquez de quelques paſſages qui ne leur paroiſſoient pas aſſez favorables à l'Egliſe Romaine. Il ſe pourroit bien faire auſſi que M. Simon y eût corrigé des choſes, où il a cru s'être trompé, & que *gli Reviſori del S. Ufficio di Francia* euſſent traité ſon livre, comme ceux de Veniſe firent les Oeuvres de Saint Auguſtin en 1570, où ils firent mettre dans le

titre

a *Advertiſſ.* p. 4.

titre qu'ils avoient eu soin de faire ôter « tout ce qui auroit pû infecter les ames « des fidéles de quelque méchante héréſie, « ou s'écarter de la foi catholique & or- « thodoxe : *caravimus removeri ea om- « nia quæ fidelium mentes hæreticâ pravita- « te possent inficere, aut à catholica & or- « thodoxa fide deviare.* On n'entreprendra pas d'examiner ſi les Reviſeurs de Paris ont été bien ou mal fondez, mais on rapportera fidélement les principales differences, qui ſe trouvent entre les deux Editions du premier Chapitre de M. Simon. On ſera contraint d'être un peu long, mais on eſpére que le Lecteur pardonnera aiſément une longueur, qui ne peut venir que d'une trop grande éxactitude.

Voici le commencement du Chap. II. de de *l'Hiſt. Crit.* p. 37. *De la Tranſſubſtantion. Si elle eſt reconnuë par les Grecs qu'on nomme* ORDINAIREMENT *Schiſmatiques.* Quoi que cette queſtion ait été traitée fort au long par M. Arnaud, dans ſes « livres contre M. Claude, elle ne laiſſe pas « de ſouffrir encore de grandes DIFFICULTEZ ; & il y a même des gens, « principalement parmi les Proteſtans, qui « ne s'en rapportent pas tout à fait à ce « grand nombre d'atteſtations produites « par ce Docteur, dans ſon Ouvrage de la « *Perpetuité*, parce qu'il n'a rapporté, diſent-ils, qu'une traduction Françoiſe de « toutes ces atteſtations, ſans en publier « les

les originaux ; & qu'il se peut faire qu'elles aient été mal traduites, outre qu'on trouve, disent les mêmes Protestans, dans ces témoignages quelques faits, qui ne sont nullement de la créance des Grecs, & qui donnent par conséquent occasion de douter de la sincérité de ces Actes. Aussi quelques Jésuites ont-ils eu dessein de publier des attestations plus authentiques, & dans les Langues mêmes où elles ont été composées, ce qui sera assurément d'une tres-grande utilité. Mais en attendant cela, je produirai ici quelques preuves de la créance des Grecs touchant la Transubstantiation, qui doivent être, ce me semble, préferées à toutes les attestations qu'on pourroit faire venir du Levant, parce que non seulement les Jésuïtes seront suspects aux Protestans, mais même ils ne manqueront pas de dire que ces attestations auront été mendiées, & qu'il n'y a rien qu'on ne fasse faire aux Grecs d'aujourdhui pour de l'argent &c.

Les Protestans devoient sans doute avoir de l'obligation à M. Simon, de ce qu'il avoit si bien proposé les raisons qu'ils ont de rejetter les attestations de M. Arnaud : mais M. Simon n'a pas voulu qu'on lui eût plus longtems cette obligation, voici à quoi tout ce qu'on vient de lire a été reduit dans l'Edition de Paris : *Il n'y a jamais eu de fait qui ait été prouvé avec*

tant

rant d'EVIDENCE, & par un si grand nombre de témoignages que celui qui regarde le consentement des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine, sur la créance de la Transsubstantiation. Cependant il se trouve encore aujourdhui des Protestans opiniâtres, qui osent soutenir que ces Eglises sont de leur sentiment. Ils content pour rien toutes les attestations, qu'on a rapportées dans les Livres de la Perpétuité, comme si elles avoient été mendiées, & quelles eussent été données par des gens, à qui l'on fait tout faire pour de l'argent: *A quibus nihil non pretio extorqueas.* Spanh. &c.

Il avoit dit p. 41. de l'H.C. qu'il ne vouloit pas examiner *si Gennadius étoit du nombre des Grecs Latinisez.* Ces paroles sont retranchées dans l'Ed. de Paris p. 8.

P. 43. & 44. de l'H. C. on dit que le mot de *mutationem transsubstantiation est barbare & inconnu aux Anciens.* On ne sait si ces mots ne passeroient point à Rome, pour *verba pias aures offendentia*, ou au moins *malé sonantia:* mais dans l'Edition de Paris on dit seulement que ce mot étoit *inconnu aux Anciens, qu'il n'étoit pas de l'usage ordinaire, qu'il étoit nouveau.*

P. 45. de l'H. C. on dit que l'on a imprimé à Venise en 1635 *sous le nom d'un* « *Prêtre & Moine Grec, nommé Gregoire,* « un petit abregé de la Théologie des « Grecs &c. Dans l'édition de Paris p. 14. on a

retranché les mots imprimez en Italique, que l'on vient de lire, quoi que dans la page ſuivante ligne 11, on commence ainſi une période: *ce Gregoire qui réſidoit à Chio* &c. ce qui fait voir qu'on ſuppoſe qu'il a déja été nommé. Mais ce peut être une faute d'Imprimeur; car on ne croit pas les Réviſieurs ſi délicats qu'ils n'aient pû ſouffrir ces termes *ſous le nom*, comme s'ils marquoient néceſſairement que l'on ſoupçonne que ce Grégoire ne ſoit pas le véritable Auteur du Livre. Ainſi à la p. 46. au lieu de la *Confeſſion attribuée à Cyrille*, on a mis ſimplement *la Confeſſion de Cyrille*, dans la ſeconde Edition. Dans un autre endroit on ſemble douter dans l'Edition de Paris, d'une choſe qu'on avoit aſſurée dans celle de Roterdam. On dit p. 15. de l'Ed. de P. *C. Coreſſius eſt* apparemment *celui qui a écrit*, mais le mot *apparemment* ne ſe trouve pas dans l'Edition de Hollande.

P. 47. On a trouvé à propos de retrancher dans l'Ed. de Paris p. 18. ces mots qui ſont dans la premiére: *Ie paſſe ſous ſilence ce grand nombre de miracles que ce même Agapius à rapportez, pour prouver la verité de la Tranſſubſtantiation; parce que ces miracles, ſoit qu'ils ſoient vrais ou faux ne font rien à nôtre ſujet*,

Mais on a fait un changement bien plus conſiderable à la p. 49. où l'on trouve ces paroles dans l'H. C. touchant les deux

deux Synodes tenus à Constantinople contre Cyrille : Ainsi ces deux Synodes se « contentent de rapporter les propositions « de Cyrille selon SES MESMES TERMES & de les Anathématiser. SI Cyrille s'étoit servi, dans sa prétenduë Confession de foi, du terme μετουσίωσις, les Evêques de ces deux Conciles n'auroient « pas manque de s'en servir. » On dit là nettement que ni Cyrille, ni ces Conciles ne se sont point servis de ce mot, & que les Conciles ont rapporté les propres termes du Patriarche. On assure tout le contraire dans l'Edition de Paris p. 21. où l'on dit *que comme Cyrille s'étoit servi dans sa prétenduë confession de Foi du mot de* μετουσίωσις *ou* transsubstantiation, *qu'il dit avoir été inventé par les Latins, ces deux Synodes se sont contentez d'anathematizer les propositions de Cyrille*, SANS *emploier ses propres termes.* On trouve encore une varieté assez considérable dans la même p. 49. de l'H. C. entre l'Ed. de Hollande & celle de France : On dit dans la première, que le mot μεταβλητέον est la même chose que μετουσιῶσθαι puis que Cyrille Lucar s'en sert pour nier la transsubstantiation de l'Egli- « se Romaine : & dans la seconde p. 22. « *puis que Cyrille s'étant servi de ce dernier* (μετουσιῶσθαι) *en niant la Transsubstantiation, on lui oppose dans la condamnation de sa proposition celui de* μεταβλητέον.

P. 50. de l'H. C. on rapporte les paroles

d'un Concile tenu à Conſtantinople en 1642. contre Cyrille, où l'on dit *que Jeſus-Chriſt n'a pas dit, ceci eſt la figure de mon corps, mais ceci eſt mon corps, ſavoir* CE QU'ON VOIT, *ce qu'on reçoit, ce qui A ETE' ROMPU, ce qui a été déja ſanctifié & beni.* On a omis dans l'Edition de Paris p. 23. ces mots *ce que l'on voit*, quoi qu'il y ait dans le Grec. ὁρώμενον. En effet, ſelon le ſentiment de ceux qui croient la Tranſſubſtantiation, *ce qu'on voit* ne ſont que les accidents du pain, & non pas le corps de Jéſus-Chriſt, qui eſt dans le Sacrement d'une maniére inviſible. On a eu auſſi raiſon de traduire κλώμενον *qui a été rompu*, quoi qu'il ſignifie ordinairement *qui eſt rompu* au préſent, parce qu'en effet ce n'eſt pas le corps de Jeſus-Chriſt que l'on déchire & que l'on rompt, en mangeant une hoſtie, puis qu'il y eſt, d'une maniére impaſſible & indiviſible. Mais les Proteſtans ne feront que ſe confirmer par là dans la penſée où ils ſont, qu'il y a long-tems que les Grecs ne ſavent eux mêmes ce qu'ils veulent dire, lors qu'ils parlent de divers articles de la Religion, puis qu'en voulant favoriſer la Tranſſubſtantiation, ils la détruiſent ſans y prendre garde.

On ne s'arrêtera pas au retranchement que l'on a fait p. 50. de ce qu'on avoit dit que le Bénédictin, qui a traduit en Latin le Synode de Jéruſalem, tenu en 1672. *ſavoit à grands peine lire le Grec, tant cette Verſion eſt rem-*

est remplie de fautes; ni à ce qu'on dit p. 51. qu'il a traduit *Crete* pour *Veniſe*, ni à d'autres petits changements; on remarquera ſeulement qu'on a retranché dans l'Edition de Paris plus de quatre grandes pages de celles de Hollande, ſavoir la 52, la 53, la 54, la 55 & 9 lignes de la 56, où l'on avoit fait l'hiſtoire de Cyrille Lucar. On y faiſoit comprendre que Cyrille n'avoit été perſécuré à Conſtantinople & enfin étranglé que parce *qu'il ne put ſoutenir un parti auſſi puiſſant qu'étoit celui des Ieſuites de Conſtantinople, appuié par la Cour de Rome.*

P. 63. aprés avoir dit que le ſecond Concile de Nicée avoit déclaré qu'on ne pouvoit appeller les dons *antitypes* qu'avant la conſécration, on dit *que ceux qui ont néanmoins quelque connoiſſance des Peres Grecs, ſont obligez d'avoüer que les Evêques du Concile de Nicée* SE TROMPOIENT *dans ce fait-là, & que les anciens Peres ont donné le nom d'Antitypes aux Symboles, même aprés leur conſécration, ne croiant pas que ce mot contint en ſoi rien qui fut oppoſé à la verité du corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.* Au lieu de cela on a mis dans la ſeconde Edition: que quelque difficulté qu'il y ait ſur « ce mot d'Antitype, pour ſavoir ſi quel- « ques Peres Grecs l'ont appliqué à l'Eu- « chariſtie, il eſt conſtant que ceux des an- « ciens Docteurs de l'Egliſe, qui ont don- « né le nom d'Antitypes aux Symboles a- «

prés la consécration, ne croioient pas que ce mot contint, &c. "

On a enfin retranché ces mots qui sont à la p. 64. de l'Hist. Crit. touchant le different qui étoit entre les Iconoclastes & les défenseurs des images : *Leur different consistoit seulement à savoir si le pain devoit encore être nommé antitype aprés la consecration. Les Iconoclastes l'affirmoient & ils avoient pour eux l'antiquité. Les défenseurs des images le nioient, & ils tomboient dans une erreur de fait, qui ne nuisoit en rien à la chose dont il s'agit.*

On a déja dit qu'on ne vouloit pas entreprendre de pénétrer dans les raisons, qui ont obligé M. Simon à ces changemens. C'est au Lecteur à les rechercher, s'il le trouve à propos. La Réponce aux raisons de M. Smith contient six chapitres, dont on marquera les matiéres en peu de mots. Dans le C. II. On soûtient 1. qu'on ne doit pas demander des Catholiques Romains qu'ils fassent voir le mot de μετουσίωσις dans les Grecs anciens ou modernes, parce qu'il suffit qu'ils prouvent que les Grecs ont cru la chose, sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient emploié ce mot : mais que Gennadius s'en est servi dans le passage cité par Melece Syrique. On dit ici p. 47. *Qu'il est certain que ce passage a été tiré d'une Lettre*, comme il paroit en effet par le commencement. Dans la premiére Edition on avoit dit que c'étoit dans *une de ses Homilies*

milies que ce passage se trouvoit. Vo. p. 41. de l'H. C. 2. M. Simon s'applique à montrer qu'Allatius & Possevin ont eu peu de connoissance de Gennadius & de ses ouvrages, & qu'ils se sont particuliérement trompez en ce qu'ils ont cru que *George Scholarius*, qui a écrit quelques Traitez contre les Latins, n'est pas le même que *Gennadius*. 3. On prouve ce dernier fait par les ouvrages Mss. de ce Patriarche, qui portent tantôt le titre de *Scholarius*, ou de *George Scholarius Moine* & tantôt celui de *Gennadius Patriarche*. Il y en a deux tomes in 8. dans la Bibliothéque du Roi de France, dont le premier a déja été imprimé en Angleterre, à une préface prés, qui n'est pas dans cette Edition, & qui est dans le Mss. de Paris. Celui à qui ce Mss. appartenoit l'a intitulé. *Premier Tome de George Scholarius Moine dont le nom fut changé en celui de Gennadius, contre les Latins, divisé en six sections.* On a traduit μετονομασθεντος *dont le nom fut changé*, selon la significatiõn constante de ce mot, au lieu que M. Simon a traduit *qui fut aussi appellé*, ce qui n'est pas proprement ce qu'il signifie. Mais il semble que l'Auteur ne se soit pas piqué d'exactitude dans ses versions, comme lors qu'il traduit p. 52. ὁ ὕστερον γενόμενος μοναχὸς *qui enfin fut moine*, comme si ὕστερον signifioit précisément *enfin*, au lieu qu'il ne se prend simplement que pour *aprés*. On verra ensuite ce que l'Auteur a pu recueillir ou

des Mſſ. dont on vient de parler, ou des livres imprimez, touchant Gennadius. 4. M. Simon parle aprés cela de quelques autres ouvrages Mſſ. du même Gennadius, qui ſont encore dans la Bibliotheque du Roi de France, par où il paroît que ce Patriarche a été le même que George Scholarius. 5. Cependant le paſſage cité par Melece Syrigue, ou la lettre d'où il a été tiré, ne ſe trouve dans aucun de ces Mſſ. Pour ſuppléer à ce défaut on a recours de nouveau à Melece Syrigue, & on donne à la fin ce paſſage tout entier; au lieu qu'auparavant on n'en avoit cité que ce qui regarde la Tranſubſtantiation. Il paroît en effet par le commencement de ce paſſage, qu'il eſt tiré d'un diſcours en forme de Lettre & non d'une *Homilie*, & l'on y fait dire à Gennade: *qu'il avoit déja prononcé un ſermon ſur le corps myſtique de I. C. dans cét infortuné Palais, le jour de la Paraſceve du Lazare, devant l'Empereur, l'Impérat. & les principaux de la ville.* ἐνώπιον τῶν Βασιλέων, καὶ τῆς ΣΥΓΚΛΗΤΟΥ &c. En liſant cette citation à la p. 68. du Livre du P. Simon, on avoit d'abord ſoupçonné qu'il falloit lire ici τῆς Συγκλήτου *du Senat*, & non τῆς συγκλητου qui eſt un ſolecciſme, car συγκλητος eſt maſculin, outre qu'il ne ſignifie pas *une femme* mais une perſonne *qui ſe met à table ſur le même lit*. Auſſi voit-on que M. Simon a changé d'avis, avant que l'impreſſion de ſon livre fût achevée, puis qu'à la p. 234. il a traduit ce mot

mot par celui de *Senatus*, sans avertir néanmoins qu'il fallût corriger la version de la p. 68. Ce qu'il y a encore ici de plus surprenant c'est que ce même mot τῆς συγκλήτου est traduit *la Cour* à la p. 55. Il auroit été à souhaiter que M. Simon eût rendu quelque raison de ses varietez dans un mot de peu de conséquence ; parce que les Protestans ne manqueront point de soupçonner qu'un homme qui est si chancelant dans la version d'un mot assez commun, ne traduit presque qu'en devinant. Il conclut au reste des paroles que l'on vient de citer que ce passage est véritablement de Gennadius, parce que dans la préface du 1 Tom. Mss. de ses Oeuvres, il est dit qu'il prêchoit les Vendredis dans le Palais en présence de l'Empereur & du Senat. Cela est sans doute une bonne preuve, supposé que Melece Syrigue n'ait pas eu assez d'adresse, pour bien représenter le personnage de Gennadius.

Dans le Chap. III. On dit ce que l'on sait de Melece *qui a été Protosyncelle & Docteur de la grande Eglise de Constantinople*, & qui a eu des emplois considérables, au lieu que M. Smith l'avoit traité d'inconnu. On donne en suite une Analyse de sa Réfutation de la Confession de foi de Cyrille Lucar. Cét écrit de Syrigue est en Mss. dans la Bibliothéque du Roi de France. On fait voir que Cyrille avoit tiré de Calvin la Doctrine qu'il débite pour celle de l'Eglise

Grecque, & qu'il copie même souvent ce Réformateur. Aussi Syrigue, pour réfuter ces nouveautez, a cru qu'il ne pouvoit pas mieux faire que de prendre dans Bellarmin les argumens, dont ce Cardinal s'est servi contre les Réformez. La question seroit de savoir, si Syrigue a droit de faire passer les sentimens des Docteurs Romains pour ceux de l'Eglise Grecque, & si l'on peut s'en fier à lui plûtot qu'à Cyrille, qui a fait la même chose à l'égard des Docteurs Réformez. Pour faire voir que Syrigue n'étoit point Latinisé, M. Simon insiste sur quelques endroits, où il soûtient les sentimens que les Grecs défendent avec chaleur contre les Latins. „ * Il reprend „ Cyrille de n'avoir suivi la Confession de „ l'Eglise Orientale, lors qu'en parlant „ de la procession du S. Esprit, il a avancé „ qu'il procedoit du Pere par le Fils. Cette „ Eglise, selon lui; ne s'accorde point sur „ cét article avec celle d'Occident qui en„ seigne que le S. Esprit procéde de toute „ éternité de deux hypostases savoir du Pe„ re & du Fils, au lieu que son Eglise ne „ reconnoit que la procession du S. Esprit „ par le Fils laquelle s'est faite dans le tems. On laisse à M. Smith le soin d'examiner cette distinction de Syrique.

Aprés avoir donné l'Analyse de la Réfutation de cét Auteur, M. Simon ajoûte qu'il

* P. 76.

qu'il sait bien qu'on lui pourra dire *que a la meilleure partie de cet ouvrage, qui a été tirée de Bellarmin, est prise plutôt employée à réfuter les Calvinistes que Cyrille, & qu'il y a bien de l'apparence que les Iesuites de Constantinople y ont mis la main.* Il répond à cela que ces sortes de soupçons sont injustes, parce que plusieurs Grecs, qui ne sont point Latinisez, ne laissent pas de savoir le Latin, & de lire les Auteurs qui ont écrit en cette Langue. Quelques-uns ont même traduit quelques Scholastiques Latins en Grecs, comme *S. Thomas d'Aquin.* On trouve quelque chose de sa Somme en Grec dans la Bibliothéque du Roi, & on en voit deux extraits à la fin du livre de M. Simon. On prouve ensuite que *Gennadius* savoit le Latin, de sorte qu'on ne doit pas trouver étrange qu'en parlant de l'Eucharistie, il se soit exprimé comme les Docteurs de l'Ecole Latine ont accoûtumé de le faire. *b S'il est vrai*, ajoute-t-on, *que ce soit le même Scholarius, qui assista avec l'Empereur au Concile de Florence, & qui y parla pour l'union des deux Eglises, on ne peut douter qu'il n'ait beaucoup estimé la Théologie Scholastique, car dans une Epitre écrite pour la paix, il admire la grande capacité de l'Eglise Latine, &c.* On cite encore un ouvrage Mſ. de Gennadius *touchant ce qu'un Evêque doit savoir*; ou l'on assure qu'il se sert de plusieurs

a P. 90. b P. 100.

sieurs termes des Scholastiques. On croit que Cyrille s'est gâté à force de lire les écrits de Calvin, mais on ne semble pas craindre que les Protestans en disent autant des Grecs, qui ont lû les Docteurs de l'Ecole Latine avec trop d'application. Au moins on ne prévient point cette objection, qu'il est aisé de croire que les Grecs, que les Catholiques Romains citent avec tant d'éloges, parce qu'ils se sont approchez de leurs sentimens, peuvent avoir confondu les pensées des Scholastiques de nôtre Occident avec la Doctrine de l'Eglise Orientale, comme on assure que Cyrille a confondu les sentimens de Calvin avec cette même Doctrine.

Dans le Chap. IV. On défend *Gabriel de Philadelphie* contre M. Smith, qui l'avoit accusé de ne faire que copier les Scholastiques, & détourner même le sens de leurs paroles, faute de les entendre, de ce qu'il est rempli d'allusions hors de propos, qu'il explique d'une maniére puérile plusieurs passages de l'Ecriture &c. On replique qu'il a expliqué fidélement la doctrine de son Eglise, & que d'autres nouveaux Grecs ont interpreté l'Ecriture de même. On le compare ensuite avec Cyrille, & l'on soûtient que ce dernier est un novateur, & un homme qui n'étoit pas comparable en pieté à Gabriel. Les Protestans repliquent la même chose cõtre ce Gabriel.

M. Simon [a] rend ensuite raison pourquoi

[a] P. 119.

quoi le Patriarche *Iérémie* ne s'eſt pas ſervi du mot μετουσίωσις dans ſa réponce aux Theologiens de Wittemberg, C'eſt parce que ces Théologiens, pour exprimer la Transſubſtantiation, c'étoient ſervis du mot μεταβολὴ. Ce Patriache dit entre autres, choſes que *a pendant tout le tems que le pain eſt ſur l'autel de la Protheſe, ce n'eſt que du ſimple pain qui eſt préſenté a Dieu, mais qu'il devient enſuite véritable pain, & eſt véritablemẽt* changé μετεβλήθη τῷ ἀληθινῷ. S'il n'y a pas ici une faute d'imprimeur, M. Simon a traduit ces derniers paroles d'une maniére aſſez étrange, car on lit dans ſa verſion: *& eſt véritablement pain.* Le Patriarche dit en ſuite, *qu'il faudroit mille bouches, & qu'elles ne ſuffiroient pas même pour expliquer* ce changement. Il répete ſouvent que c'eſt une choſe au deſſus de la Raiſon, d'où l'on croit qu'on peut inferer qu'il avoit une autre idée de l'Euchariſtie que les Proteſtãs, qui n'y conçoivent pas de ſi grands myſtéres. Cependant Calvin & Beze ont parlé à peu prés de même de l'Euchariſtie, ſans croire la Tranſſubſtantiation.

Dans le v. Chap. on fait l'apologie & le panegyrique de quelques nouveaux Grecs, qui ont condamné la Confeſſion de Cyrille, & particuliérement de *Gregoire* Moine de Chio, de *George Goreſſius*, de *Michel Cortacius* de Créte, & *d'Agapius* Moine du

[a] P. 124.

du Mont Athos. On dit autant de mal de *Gergan* Evêque d'Arte & de *Metrophane Critopule*, que l'on a dit de bien des prémiers. La régle perpetuelle, dont on ſe ſert pour juger des Grecs modernes, eſt la conformité, ou la difference de leurs ſentimens & de ceux de l'Egliſe Romaine. Ceux qui copient les Scholaſtiques Latins expoſent fidélement le ſentiment de leur Egliſe; ceux qui favoriſent les Calviniſtes ſont des impoſteurs.

Il eſt vrai que dans le VI. Chapitre on cite Grotius & un autre Auteur, qui ont cru que Cyrille n'avoit pas expoſé fidélement les ſentimens de ſon Egliſe. Mais bien des gens accorderont cela ſans peine, qui n'en auront pas plus de créance aux témoignages des Grecs, que M. Simon cite pour ſon Egliſe; parce qu'il eſt même plus probable que des Grecs gagnez par une Egliſe, qui n'oublie rien pour étendre ſes limites, ont parlé en ſa faveur, qu'il n'eſt probable qu'aucun d'eux eût entrepris de parler pour les Proteſtans, qui n'ont ordinairement aucune paſſion à faire de Proſelytes. Quoi qu'il en ſoit, M. Simon tâche de faire voir que Cyrille Lucar, *n'a point été martyr, mais un impoſteur*. Mais il paroit par l'hiſtoire que l'Auteur a lui même faite de ce Patriarche dans le II. Ch. de l'H. C. que s'il avoit embraſſé le parti des Ieſuites, il n'auroit pas fini ſes jours auſſi triſtement qu'il fit; & il y a encore plus d'apparence

parence que s'il avoit été assez lâche, pour se faire Mahometan il auroit sauvé sa vie. Ainsi supposé qu'il eût mal représenté dans sa Confession les sentimens de l'Eglise Grecque; il seroit toûjours mort pour n'avoir pas voulu agir contre sa conscience; & si on ne le veut pas traiter de Martyr, il faut au moins avoüer qu'il ne manquoit pas de pieté.

M. Simon fait voir dans le même chapitre que ceux qui admettent plusieurs termes nouveaux dans d'autres dogmes de la Religion, n'ont pas droit de se récrier contre celui de *Transsubstantiation*, & de dire qu'en introduisant un nouveau mot, on a introduit un nouveau dogme. Pour avoir droit de parler de la sorte, il faudroit rejetter les mots de *Trinité* de *Personne*, de *Consubstantiel*; &c. parce que si l'on a eu droit autrefois d'autoriser ces termes contre les anciens hérétiques, pourquoi n'en pourroit-on pas introduire de nouveaux, lors qu'on juge cela necessaire? L'Eglise a aujourdhui les mêmes droits; qu'elle avoit il y a douze cents ans.

Enfin dans le VII. Chap. M. Simon s'applique à montrer que l'Eglise Orientale adore Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il apporte pour cela les témoignages de *Gabriel de Philadelphie*, de *Cabasilas*, de *Simeon de Thessalonique*, *de la Confession Orthodoxe de l'Eglise Orientale*. Il dit que

„ l'adoration de l'Eucharistie, étant une
„ chose de pratique & d'usage, il ne sait,
„ comment il se peut faire qu'il se trouve
„ encore des Protestans qui osent la nier,
„ & que *M. Burnet* (dans ses Remarques
„ sur les Actes de l'Assemblée du Clergé)
„ parlât de l'Eglise Greque dise hardiment
„ *qu'on n'y adore point le Sacrement.* On
„ ajoute p. 180. pour éclaircir la pratique
„ des Grecs, que ce qui a trompé les Pro-
„ testans, c'est que les Grecs ne font pas
„ paroître si sensiblement l'honneur, qu'ils
„ rendent aux Symboles aprés la consécra-
„ tion, que ceux de l'Eglise Romaine,
„ mais que cela vient de ce que n'y aiant
„ eu aucun hérétique en Orient, qui con-
„ tredit l'adoration, on étoit demeuré
„ dans l'ancienne simplicité.

„ Il y a encore un autre difficulté qui a
„ embarrassé même des Catholiques. *b*
„ C'est que les Grecs s'inclinent & se pro-
„ sternent devant ces Symboles, qui ne
„ sont encore que du pain & du vin; au lieu
„ qu'aprés qu'ils ont été consacrez, il ne
„ font paroître par leurs actions aucune
„ sorte de respect. Mais pour ce qui re-
garde le respect qu'on rend aux dons, avant
qu'ils soient consacrez, „ M. Simon n'y
„ voit rien d'extraordinaire. Les Grecs
„ considérent ce pain & ce vin qui ont été
„ bénis, comme les images du corps &
„ du sang de Iesus-Christ, qui doit être
bien-

a p. 179. *b* p. 182.

bientôt offert sur le grand Autel. C'est pourquoi ils leur rendent tous les honneurs extérieurs, qu'ils ont accoûtumé de rendre aux images * * * Le Lecteur attend sans doute que l'on dise la raison que M. Simon apporte du peu de culte que les Grecs rendent au dons consacrez ; car il semble que s'ils les honorent avant la consecration comme les images du corps de Jesus-Christ, ils les devroient bien plus honorer, lors qu'ils sont devenus son corps même. Mais au lieu de trouver la raison d'une conduite si étrange dans M. Simon, on y trouve les trois étoiles que l'on vient de voir, & c'est par là que le livre finit. C'est au Lecteur à juger si c'est l'Auteur qui a laissé le sens imparfait, ou si les Reviseurs l'ont obligé d'en retrancher la moitié. Au moins on peut assûrer que *M. Pirot*, qui est l'un de ces Messieurs, n'a pas trouvé dans cét ouvrage beaucoup *d'onction*, puis que pour toute approbation, il dit simplement *qu'il l'a leu*.

Mais c'est ce qui importe peu au public, il vaut mieux lui faire remarquer que ce dernier Chapitre est le troisiéme de *l'Histoire Critique*, si ce n'est qu'on y a ajoûté cette fin imparfaite, transposé & retranché quelque chose, comme on a fait à l'égard du premier Chapitre. Les Curieux pourront les conferer. Pour n'être pas trop long, on marquera seulement deux endroits retranchez dans l'Edition de

Paris,

Paris. 1. On dit *a* au commencement du Chapitre *que les Protestans, qui accordent assez* FACILEMENT *que les Grecs sont à peu prés de même sentiment que les Latins dans le fait de la Transsubstantiation, nient qu'ils adorent Iesus-Christ dans les Symboles consacrez, prétendant que leur culte se termine à Iesus-Christ dans le ciel.* 2. On dit *b que si on accuse les Grecs de n'adorer point les Symboles, il faudra aussi accuser les Anciens de ne les avoir point adorez, puis qu'on ne trouve rien dans leurs livres, ni même dans les Liturgies, qui approche du culte extérieur d'aujourdhui.* Comme les Protestans nieront qu'ils accordent que le sentiment de l'Eglise Grecque soit *à peu prés* la Transsubstantiation, ils accorderont volontiers que les Anciens n'adoroient point l'Eucharistie, puis qu'on n'en trouve rien dans leurs Ecrits.

Outre les trois extraits de *Gennade*, de *Synigue*; & de *Melece d'Epheſe*, qui étoient dans la premiére Edition, on trouve ici: 1. Un nouvel extrait de Gennade, que l'on a intitulé: *Premiére partie du témoignage de Gennadius*, dont on n'avoit raporté que ce qui regarde précisément la Transsubstantiation: 2. Deux extraits de la Somme de S. Thomas traduite en Grec: 3. Un extrait d'une dissertation touchant les Sacremens, qui est à la fin du 2. Tome de

a P. 64. *b* P. 65

de *George Scholarius* contre les Latins. Enfin on donne un Catalogue assez curieux des principaux livres, tant imprimez, que Mss. qui ont été citez dans cet ouvrage, par où l'on fait connoître ces livres à ceux qui ne les ont pas vûs, & l'Auteur souhaite qu'avant toutes choses on lise ce Catalogue.

XIV.

FRANCISCI SANCTII MINERVA, *sive de Causis Latinæ Linguæ Commentarius, cui accedunt animadversiones & notæ* GASPARIS SCIOPPII *& longè uberiores* JACOBI PERISONII, *Franekeræ* 1687 in 8. pag. 650.

POur faire connoître *Sanctius* à ceux qui ne le connoissent pas encore, on n'a pas cru pouvoir mieux faire que de transcrire ici ce qu'en a dit l'Auteur de la *Nouvelle Methode pour apprendre la Langue Latine*, dans la Préface de cét Ouvrage.

SANTIUS fut un Professeur célébre « de l'Université de Salamanque, qui aiant « consideré de quelle sorte *Iules César Scaliger* avoit raisonné sur la Langue Latine, dans son livre qu'il a intitulé: *de causis Lingua Latina*, sans qu'il eût tou-« ché

» ché néanmoins ce qui regarde la construc-
» ction, entreprit cette derniére partie
» comme la plus néceſſaire, dans ſon livre
» qu'il a intitulé auſſi *de Cauſis* &c. Aiant
» découvert une infinité de fautes qui s'é-
» toient gliſſées dans cét art, & en aiant
» expliqué les parties les plus importantes,
» avec une lumiere qui paſſe ſans compa-
» raiſon tous ceux qui l'ont dévancé, il a
» été admiré de toute l'Eſpagne, qui l'a
» honoré des titres illuſtres de *Pere des*
» *Lettres & de Reſtaurateur des Sciences.*
» Auſſi *Ferdinand Henricides*, Grand Sei-
» gneur d'Eſpagne, étant allé à Rome en
» M DC XXV, Ambaſſadeur pour le Roi
» Catholique, y porta ce livre de San-
» ctius qu'il eſtimoit fort. Cét Auteur
» s'eſt étendu particuliérement ſur la Syn-
» taxe, qu'il explique de la maniére du
» monde la plus claire, en la réduiſant à
» ſes premiers principes; en faiſant voir
» que ce qui paroît conſtruit ſans aucune
» régle & par un uſage entiérement arbi-
» traire de la Langue, ſe rappelle aiſément
» aux Loix générales de la conſtruction or-
» dinaire, ou en exprimant quelque paro-
» le qui y eſt ſouſentenduë, ou en recher-
» chant l'uſage des anciens Auteurs Latins;
» & enfin en établiſſant une Analogie & u-
» ne proportion merveilleuſe dans toute la
» Langue.

» *Scioppius* célébre dans le même art à qui
» l'Ambaſſadeur d'Eſpagne dont on a parlé

montra,

montra, arrivant à Rome, le Livre de « Sanctius, en fit une estime trés-particu- « liére aussi-tôt qu'il l'eût vu : & témoi- « gnant mépriser ceux qui aimoient mieux « suivre d'autres chemins, parce qu'ils leur « étoient plus connus, que de se conduire « par une lumiére si pure, il s'est rendu de- « puis son disciple, dans l'excellent livre « qu'il a écrit sur cette matiére. Aussi *Vos-* « *sius*, estimé pour la connoissance des Let- « tres humaines, a suivi ces deux Auteurs « presque en tout, & semble souvent n'a- « voir quasi fait que les copier.

Les Livres de *Sanctius* & de *Scioppius* étant devenus fort rares, on a cru à Franeker qu'on feroit plaisir au public de les publier de nouveau, & de les joindre ensemble, celui de Scioppius ne contenant que des remarques sur Sanctius, ou des confirmations de ce que le Grammairien Espagnol avoit dit. Ainsi on a inseré les notes de Scioppius dans le texte du premier, dont on les a distinguées en les mettant entre des crochets. Pour celles de M. *Perizonius* elles sont au bas de la page en plus petits caractéres.

L'ouvrage de Sanctius est divisé en quatre Livres : le I. traité *des parties du Discours* : le II. de *la Syntaxe des noms* : le III. de celle *des Verbes* : le IV. enfin des *Figures de Grammaire*, & c'est celui où l'on trouve les réfléxions les plus fines, & où Sanctius a tâché principalement de découvrir

découvrir les fondemens de la Langue Latine.

On trouve à la fin du quatriéme Livre diverſes raiſons, par leſquelles Sanctius a s'efforce de prouver, qu'il ne faut pas apprendre la Langue Latine en parlant dans la converſation, mais en écrivant, & qu'il ne faut jamais parler cette Langue, ſans préparation. Il ſe propoſe ſix objections contre ce ſentiment, auſquelles il répond en peu de mots, ſans oublier de citer pluſieurs Auteurs Anciens & modernes, qui ont été du même ſentiment que lui. En effet on voit par expérience que de certaines nations qui parlent Latin beaucoup plus ſouvent que les autres, ne ſont pas celles qui écrivent le plus purement en cette Langue. En tâchant d'exprimer ſur le champ ſes penſées en Latin, on les exprime ſouvent d'une maniére barbare, & on s'accoûtume ſi bien à cette barbarie, qu'on ne s'apperçoit plus qu'on parle mal, & qu'on n'a plus de goût pour la véritable pureté du langage. Il faut donc ſe garder d'accoûtumer les enfans à parler un langage, qu'il leur faille oublier enſuite, lors qu'il voudront s'exprimer purement: *Non aſſueſcat ergo*, dit Quintilien, *ne dum infans quidem eſt, ſermoni qui dediſcendus ſit.* On s'imagine d'aquerir de la facilité de parler, en parlant beaucoup & ſans préparation

a P. 642.

patation, & l'on ne se trompe pas tout à fait, on aquiert la facilité de s'exprimer, mais d'une maniére barbare, en s'accoutumant à parler peu correctement *perverse dicere homines perverse dicendo facillimè consequuntur.* Ce sont les propres termes de Ciceron dans son second Livre *de l'Orateur*, qui ajoûte un peu plus bas: Le principal est de faire une chose que la « plûpart du monde fuit, parce qu'elle est « extrémement penible, c'est d'écrire « beaucoup. On ne sauroit mieux aprendre « à bien parler, qu'en s'exerçant à bien é- « crire: *Stylus optimus & præstantissimus « dicendi effector ac magister.* Aprés ce petit Traité, on voit un Abregé de la Grammaire Latine que Sanctius a fait, selon les idées qu'il s'étoit formées de cette Langue, & dont il a rapporté les preuves dans le premier ouvrage dont on a parlé. Cette Grammaire est toute comprise en 36. pages.

Pour venir présentement aux remarques de *M. Perizonius*, qui sont beaucoup plus amples que celles de Scioppius, on verra que l'Auteur a examiné avec un desinteressement, qui ne se trouve qu'assez rarement dans les Commentateurs, les pensées de Sanctius. Il soûtient souvent contre lui des sentimens que ce savant Espagnol avoit rejettez; il confirme ses pensées lors qu'il le trouve à propos; il en rejette une partie & retient l'autre, sans

M embar-

embraſſer jamais aveuglement ce que dit ſon Auteur, & ſans rejetter ſans diſtinction toute une hypotheſe, parce qu'il pourroit y avoir quelque choſe qui ſeroit faux.

On voudroit bien pouvoir rapporter ici pluſieurs exemples de cette conduite, mais comme il s'agit des fineſſes de la Grammaire Latine, que peu de gens entendent bien, on craint que la plûpart des Lecteurs ne fuſſent pas ſatisfaits de cet extrait. Ceux là même qui emploient toute leur vie à expliquer des Livres Anciens, que l'on ne peut entendre médiocrement, ſans s'être beaucoup appliqué à la Grammaire, négligent ordinairement cette ſorte d'étude. En effet il eſt plus aiſé d'expliquer un ancien Auteur en ſe ſervant d'une verſion, que l'on n'entend que par rapport à l'uſage des langues modernes, ou par rapport à celui des Scholaſtiques, que de s'appliquer à comprendre le tour & les maniéres d'une langue morte, depuis pluſieurs ſiécles. Cependant toute la force des raiſonnemens, que l'on appuie ſûr des citations, dépend de la véritable intelligence des termes, & des maniéres de parler; qui ne conſiſte pas à ſavoir le ſens, que nous pouvons donner aujourdhui aux phraſes des verſions dont nous nous ſervõs; mais à ſavoir qu'elles idées les Hebreux ou les Grecs attachoient autrefois aux mots de leurs Langues, ſur leſquels nous

nous appuions nos raisonnemens.

Mais ce n'est pas ici le lieu de se plaindre d'une conduite, qu'il est plus aisé de déplorer que de reformer. Il vaut mieux donner quelque idée des Notes de M. Perizonius, par quelques éxemples qui puissent être de la portée de tous ceux qui savent un peu de Latin.

Le grand principe de Sanctius c'est qu'il n'y a point de maniére de parler dans la Langue Latine, qui soit née uniquement du caprice de l'usage, & dont on ne puisse rendre de bonnes raisons, en y pensant bien, quoi qu'on ne les sache pas toûjours. Il s'applique à prouver cela depuis le premier Chapitre de son ouvrage, & cette maxime y régne presque par tout. Quoi que M. Perizonius approuve en plusieurs rencontres le principe de Sanctius, il croit néanmoins qu'il y a des phrases qui sont contraires à l'analogie & à la raison, parce que la Langue Latine à été formée dans un tems où ceux qui s'en servoient ne savoient ce que c'est que régles de Grammaire; & qu'ainsi le peuple peut avoir mis en usage des maniéres de parler, qui n'ont aucun fondement dans l'analogie, ni dans la raison. Par exemple, il est ridicule de dire *nemo homo*, *personne*, parce que l'idée du mot *homo* est déja contenuë dans celle que l'on a attachée au mot *nemo*. C'est encore un Pleonasme ridicule qui de dire *deorsum versum* pour dire *en*

bus. On auroit pu ajoûter à cela tous les purs Pleonasmes, dont on peut voir des exemples à la p. 536. Mais M. Perizonius en rapporte un troisiéme d'une phrase, qu'il croit être contraire à la raison & à l'analogie, & qui pourroit néanmoins lui être contesté. Il dit que *gratulari alicui* est à dire remercier les Dieux pour quelcun, de sorte que l'on ne peut pas dire *Dii gratulantur alicui*, puis qu'on ne peut pas dire que les Dieux se remercient eux mêmes. Cependant *Phedre* Fab. LXIX. introduit les Dieux *gratulantes Herculi* de ce qu'il avoit été reçu dans le ciel. Mais si *gratulari amico* ne signifioit autre chose, si ce n'est *dicere amico gratum seu jucundum sibi esse quod ipsi evenerit*, lui témoigner que l'ô a de la joie à cause d'un bonheur qui lui est arrivé, on ne pourroit pas être surpris de voir les Dieux faisant un semblable compliment à Hercule, & cet usage du verbe *gratulor* n'auroit rien qui ne fût tres-conforme à l'analogie & à la raison.

M. Perizonius prouve lui même contre Sanctius *a* que *vapulo à præceptore*, *exsulo à Prætore*, & *ego amo Deum*, sont des Phrases Latines, quoi que ce savant Espagnol ait dit que l'autorité de mille Grammairiens ne les lui sauroit faire approuver. Le Commentateur fait voir ailleurs que *b* l'Auteur n'a pas eu plus de raison de dire que

a P. 7. *b* P. 26.

que les Grecs ont eu un sixiéme cas aussi bien que les Latins, sentiment qui a été embrassé par l'Auteur de la *Nouvelle Methode Greque*, dont M. Perizonius fait néanmoins beaucoup de cas. Les plus fortes raisons de Sanctius consistent en ce que les Latins, dont la Langue est formée sur la Greque, ont un ablatif, & en ce qu'ils joignent souvent des mots Grecs avec des prépositions Latines qui régissent l'Ablatif, ou avec des noms qui sont au même cas. On répond à cela qu'autrefois les Latins n'avoient point d'Ablatif, mais se servoient en sa place du datif, comme font les Grecs: mais qu'ensuite ils formérent un Ablatif, qui étoit régi par des prépositions qu'on ne mettoit point devant le Datif. Au commencement ces deux cas avoient toûjours une même terminaison, comme ils l'ont encore en plusieurs rencontres, mais on la changea depuis en certains noms. Ainsi on ne doit pas s'étonner si les Latins joignent quelquefois des propositions qui régissent l'Ablatif, ou des noms à l'Ablatif avec des Datifs Grecs; parce qu'ils étoient au commencement les mêmes, & que le Datif Grec a la force de l'Ablatif Latins.

On peut voir encore ce que M. Perizonius dit des Participes sur le Chap. xv. du Liv. I. [a] où comme on tombe d'accord avec Sanctius en ce qu'il dit que

[a] P. 83.

les Participes ſont de veritables noms, on nie qu'ils puiſſent, à proprement parler, régir l'accuſatif par eux mêmes, de ſorte que ſi on les joint à ce cas ce n'eſt que par une maniére de parler Elliptique, qui eſt tres-commune dans la Langue Latine, comme Sanctius l'a fait voir en divers endroits.

Cette penſée eſt contraire au ſentiment commun des Grammairiens, mais on trouve la défenſe de l'opinion reçuë touchant les verbes neutres, contre Sanctius ſur le Ch. II. du Liv. III. * Cet Auteur ſoûtient qu'on a tort de les appeller neutres, puis qu'ils ſont tous actifs, ou paſſifs, ſi l'on examine bien leur nature. On fait voir le contraire par pluſieurs raiſons & par divers exemples, & l'on en uſe ainſi par tout. On joint toûjours l'uſage & l'analogie.

* p. 203.

XVI.

Livres ſur la Divinité de la Religion Chrêtienne.

1. REFLEXIONS SUR LES CINQ LIVRES DE MOYSE *pour établir la verité de la Religion Chrêtienne.* 8. A Londres pour Jean Cailloué. 176. pp. 1687.

IL y a long-tems qu'on travaille à établir ſolidement la verité de la Religion Chrêtienne: & c'eſt un ſujet qu'on ne doit pas abandonner dans un ſiécle comme le nôtre, où le nombre des prétendus eſprits forts ſemble augmenter tous les jours. Les Auteurs qui ont écrit là deſſus ſe ſont ſervis de diverſes methodes, ſelon que leur génie & leurs vuës étoient différentes. Il y en a qui ont tâché de mettre dans tout ſon jour la ſainteté de la Morale Evangelique, d'autres qui ont beaucoup appuié ſur les miracles, quelques-uns ont démôtré la nouveauté du Monde par les changemens qu'il ſouffre, & quelques autres ſe ſont attachez à des preuves de Metaphyſique. M. Allix, aiant remarqué qu'une des premiéres choſes, que font ceux qui entrent dans l'examen de la Religion, eſt de voir ſi les faits,

que l'Ecriture rapporte, sont véritables; à cet que la méthode la plus naturelle, & la plus proportionnée au besoin & à la portée de tout le monde, étoit de montrer : *Que les principaux faits rapportez dans l'histoire du Vieux & du Nouveau Testamens sont inconteſtables.* C'eſt là la Theſe générale de l'Auteur, dont il donne prémiérement des preuves directes, aprés quoi il répond aux objections des Athées, & prouve en même tems ces deux choſes. 1 Que la promeſſe du Meſſie eſt le fondement du culte divin & le but de la pluſpart des Hiſtoires de l'Ancien Teſtament. 2. Que les Livres qui portent le nom de Moïſe ſont véritablement de lui, & que l'on ne peut douter de ſes miracles.

Les principaux faits, que l'Ecriture rapporte ſont la création du Monde, la chute de l'homme, la promeſſe du Meſſie, ſa naiſſance, ſa vie, ſa mort, ſa reſurrection, ſon aſcenſion &c. Pour donner une preuve générale de la vérité de ces faits, M. Allix poſe d'abord cette maxime; qu'on ne ſauroit révoquer en doute des faits, qui ont tous les degrez de probabilité, qu'on puiſſe ſouhaiter en des hiſtoires anciennes, & qui ſervent de fondement à l'hiſtoire des ſiécles ſuivans. Il montre enſuite qu'on ne ſauroit aſſigner aucun tems, où il ne ſoit abſurde de dire que les Livres du Vieux & du Nouveau Teſtament, qui contiennent ces faits, ont été ſuppoſez. 1. Parce que les Chrétiens,

Chrêtiens, encore qu'ils aient été divisez en plusieurs sectes, presque aussi tôt aprés Iesus Christ, se sont tous accordez à lire l'Ecriture Sainte, dans leurs assemblées chaque premier jour de la semaine. 2. Parce que les Livres de l'Ancien Testament ont été entre les mains des Paiens, trois siécles avant Iesus-Christ, aiant été traduits en Grec par l'ordre de Ptolomée Philadelphe. 3. Parce que le Roiaume des dix tribus a conservé le Pentateuque avec autant de soin que celui de Iuda. Ainsi il n'y a point d'apparence que les Livres du Nouveau Testament aient jamais été supposez; puisque des Sectes, qui se haïssent aussi fortement que les Societez Chrêtiennes ont toûjours fait, ne sauroient s'accorder à supposer tant de Livres; & que si une Secte l'eût entrepris, les autres n'auroient pas manqué de se récrier sur cet attentat, & de rejetter ces écrits supposez; comme on l'a fait aussi, à l'égard des Actes de S. Pierre & de S. Paul, de l'Evangile aux Hebreux, de celui de S. Thomas & semblables. On ne peut pas dire non plus que les Livres du Vieux Testament aient été compilez, depuis le tems de Ptolomée Philadelphe, c'est à dire depuis l'an du Monde 3681, * puisque les Paiens les avoient dés lors en Grec. On prouve par une raison semblable l'antiquité des Ecrits de Moïse, que les Samaritains ont toûjours reconnus

* *Selon Calvisius.*

pour vrais, & qu'ils ne peuvét avoir reçû des Juifs, puis qu'ils les ont cõsideré cõme leurs ennemis, depuis le Schisme de Jeroboam, l'an du Monde 3030. Il n'est pas plus vraisemblable que le Pentateuque ait été supposé, dans le tems, qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Roboam, qui n'est que de 580 ans, tant parce qu'il y a eu de grandes divisions entre les Iuifs, que parce qu'ils ont été soûmis la plûpart du tems aux Cananéens, aux Madianites, & à d'autres nations idolatres & jalouses des privilèges, que Moïse attribuë aux Israëlites.

Il y a une autre raison génerale, qui prouve l'impossibilité de cette supposition, en quelque tems que ce soit; c'est que ces Livres contiennent les Loix sur lesquelles la République des Iuifs a été établie, & doivent être par conséquent antérieurs à sa fondation.

Comme ces Réflexions sur les cinq Livres de Moïse, ne sont que le commencement d'un grand Ouvrage, que Mr. Allix nous prépare sur toute l'Ecriture, il ne prouve pas ici tous les principaux faits de l'Histoire sacree, il s'attache seulement à démontrer la verité de la Créatiõ du monde & de la Promesse du Messie dans la I. partie de ce Livre, qui contient des réflexions sur la Genése; & celle des Miracles & des Loix de Moïse, dans la II. partie, qui traite des quatre au-

tres

tres Livres. Voici quelques-unes de ses preuves.

La création du Monde & la promesse du Messie sont des faits qui regardent tout le genre humain, & qui sont de si grande importance qu'on n'en sauroit trouver de semblables dans l'histoire prophane. L'Auteur du Pentateuque est un homme illustre par son éducation & par son rang, qui les raporte comme des choses connuës de tout le monde, & cruës de tout tems particuliérement par les Ancêtres du peuple Iuif. Ce n'est pas là le caractére des fables.

Outre le dessein général d'inspirer des sentimens de pieté & de Religion, qui est commun à tous les livres sacrez, il semble que Moïse en ait un particulier dans la Genése, c'est de mettre au jour les droits que les Israëlites avoient sur la terre de Canaan, fondez sur les Oracles par lesquels Dieu avoit promis à Abraham de donner ce païs à sa posterité. Il seroit étrange qu'on eût osé inventer des oracles si désavantageux à tant de nations, les soûtenir de tant d'histoires si fabuleuses; & qu'un grand peuple les eût reçus & conservez avec tant de respect depuis si longtems.

La I. Objection que l'on fait est que Moïse n'est point l'Auteur de la Genése: ce qu'on réfute en faisant voir qu'il n'est aucun tems, où l'on ait pû supposer ce Livre, sans qu'on s'en fût apperçû. Quand ce seroit Salomon même le plus puissant de tous les

Rois d'Israël, qui auroit entrepris cette supposition, on ne comprend pas comment il y auroit réussi, ni comment il auroit pû faire recevoir un écrit faux & inconnu, comme un Livre tres-commun, dont presque toutes les familles avoient des copies, & qu'on lisoit dans les assemblées publiques, tous les sept jours & de sept en sept ans, depuis prés de six siécles; parce qu'il n'est pas possible qu'un peuple oublie tout à coup tous les faits, qu'il a apris de ses Ancêtres, ou qu'il embrasse, comme des coûtumes venuës de ses Peres, des institutions nouvelles, qui ne sont fondées que sur des fables.

Mais l'on dit à cela, que ce Livre n'a pas été si commun, ni lû avec autant de soin, que Mr. Allix le prétend, puis que sous le régne de Iosias, il étoit si inconnu qu'on le trouva a dans la trésorerie du Temple, & qu'ainsi rien n'empêche qu'il n'ait pu être supposé en ce tems-là. L'Auteur répond que c'est là une conjuncture sans fondement; puisque les dix Tribus, qui avoient fait schisme depuis longtems, avoient déja le Pentateuque, & l'avoient même porté avec eux en Assyrie. Cela paroit parce qu'il n'est point dit que le Sacrificateur Samaritain que Salmanasar envoia dans le pays des dix Tribus, pour instruire la colonie qu'il y avoit établie, empruntât des Iuifs les Livres de Moïse; cepen-

a 2. Chron. xxxiv. 14.

cependant il est dit qu'ils reveroient l'Eternel, quoi qu'ils servissent aussi les Dieux des nations, & leur postérité conserve soigneusement ces Livres.

Au reste il ne faut pas s'imaginer que cét exemplaire trouvé fut l'unique qu'il y eut au monde. Il y avoit déja dixhuit *a* ans, que Iosias avoit purifié d'Idolatrie le Temple & le Païs, non seulement celui de Iuda qui lui appartenoit mais aussi celui de Manassé, d'Ephraim & de Simeon, il falloit bien qu'un si grand zele eut l'ordre de Dieu pour principe, & qu'une réformation si générale, approuvée si hautement par l'Ecriture, eut été faite sur le modéle que la Loi de Moïse en donne.

Il faut donc que ce soit pour une autre raison que cette circonstance est marquée si expressément, & que cét exemplaire trouvé fut l'Autographe de Moïse. Ce n'est pas là une conjecture en l'air, elle est fondée sur les paroles de l'Original. *Hilkija Souverain Sacrificateur trouva le Livre de la Loi de l'Eternel, par la main de Moïse.* Il est vrai qu'on peut sous-entendre le mot de *donnée*: mais il est bien naturel & plus énergique de suppléer celui *d'écrit*, & de traduire: *Il trouva le Livre de la Loi de l'Eternel* celui qui étoit écrit *de la main de Moïse. b*

Il étoit facile de reconnoître cét exemplaire

a Ibid. v. 8.

b בְּיַד מֹשֶׁה *Bejad Moshé.*

plaire, ou à ſon antiquité, ou à quelque marque que ce S. Légiſlateur y avoit miſe, ſemblable à celle que S. Paul ajoûtoit à ſes Epîtres, afin qu'on les pût diſtinguer des autres écrits.

Suivant cette interprétation, cette Hiſtoire n'a rien d'embarraſſant; on ne s'étonnera plus qu'Hilkija faſſe tant de cas de ce Livre trouvé, que le Roi paroiſſe ſi touché à la lecture qu'on en fait, qu'il ordonne de conſulter une Propheteſſe, qu'il convoque le peuple pour traiter alliance avec Dieu, comme Moïſe fit lorſque Dieu donna ſa Loi ſur Sinai, qu'il célébre ſolemnellement la Pâque, &c. On n'aura qu'à ſe repréſenter l'effet que produiroient ſur une perſonne pieuſe, les originaux du Nouveau Teſtament, qui lui tomberoient tout à coup entre les mains, pourvû qu'elle fut parfaitement perſuadée, que ce ſont là les éxemplaires, que les Apôtres, ont dictez, ou écrits de leur propre main.

Mais les Athées n'en demeurent pas là; ils objettent [a] II. que quand la Genéſe auroit été écrite par Moïſe, cette Hiſtoire n'en ſeroit pas plus digne de foi, venant d'un homme qui a vécu ſi long-tems aprés. Pour lever cette difficulté, on dit que la création du monde n'a pû s'effacer pendant ce tems là de la mémoire des hommes, Dieu aiant inſtitué une loi dés le commencement, pour en renouveller la mémoire de ſept

[a] P. 36. & ſuiv.

en sept jours. Pour prouver cette antiquité du Sabbat, & faire voir que les Patriarches l'ont observé, M. Allix montre que le culte de Dieu aiant été public depuis le tems de Seth, & y aiant eu dés lors une distinction d'animaux purs & impurs, il falloit bien aussi qu'il y eût un jour distingué des autres, & destiné aux cérémonïes de la Religion & aux sacrifices. 2. Que les Anciens avant Moïse distinguoient le tems par semaines. Gen. VIII: 10, 12. XXIX: 27, Exod. VII: 25. & que cette coûtume s'est répanduë parmi toutes les nations: ce qui suppose que l'observation du Sabbat est fort ancienne. 3. Que le v. 4. du ch. II. de la Genése, *telles sont les originès des Cieux & de la terre, quand ils furent créez*, marque que tout ce qui est rapporté auparavant s'est passé dans l'espace des sept premiers jour, & par conséquent aussi la bénédiction & la consécration du Sabbat: dont il est parlé v. 1, 2, 3. [4] Qu'au XVI. ch. de l'Exode v. 5, 23, 27, 28, 29, 30. il est parlé du Sabbat comme d'une loi connuë & établie depuis longtems. 5, Que le Decalogue ne commande pas le Sabbat comme une institution nouvelle: mais qu'il ordonne seulement de s'*en souvenir*, comme on fait à l'égard des Loix, qu'on veut remettre en pratique. Iaques Alting, dont on a parlé dans le IV. vol. de cette Bibliothéque, a fait un Traité sur cette matiére, où il soutient l'opinion de l'anti-

qui-

quité & de l'obſervation perpetuelle du Sabbat. Il allégue entre autres raiſons cette phraſe de Gen: IV: 2. *La fin des jours*, qu'il prétend marquer le Sabbat, comme cette circonlocution *le premier des jours de la ſemaine*. Act. XX: 7. & 1 Cor. XVI: 2. ſignifie le Dimanche. Il fonde ſa conjecture ſur ce que *la fin des jours* marque dans le paſſage de la Genéſe un certain tems deſtiné aux ſacrifices, & il ſoûtient qu'il eſt plus naturel d'entendre par là *la fin d'une ſemaine*, le jour du Sabbat, que Dieu avoit *ſanctifié* & conſacré à ſon ſervice, que la fin d'un mois ou d'une année, dont on ne trouve pas que Dieu ait rien dit.

2. Il prétend que le nom de ימים *Iamim* jours, lorſqu'il eſt ſeul & ſans reſtriction ſignifie ſouvent une *Semaine*, & que c'eſt la premiére ſignification de ce mot, qu'on a emploié enſuite pour une année. Lev. XXV: 29. Ainſi, ſelon lui, il faut traduire Gen: XXIV: 55. Que la fille demeure avec nous או עשר ימים *dies aut decem, une ſemaine ou dix jours*: les deux maniéres de conter par ſemaines & par dixaines étant les plus anciennes & les plus univerſelles de toutes: & 1 Sam. XXVII: 7. *Or le nombre des jours, que David demeura ſur les terres des Philiſtins fut une Semaine & quatre mois*; où ימים *Iamim dies* ne peut pas s'expliquer une année, parce qu'il ne s'écoula que quatre mois entre la mort de Samuel & celle de Saul, ſi l'on en croit les

Rabbins;

Rabbins; *a* que David ne se retira chez les Philistins, qu'après le trépas de Samuel, & qu'il s'en revint à Hebron, d'abord qu'il fût celui de Saül.

La promesse du Messie avoit fait, selon M. Allix, de si profondes impressions dans l'esprit des Patriarches, qu'ils l'ont euë devant les yeux dans la plû-part des actiõs que l'Ecriture nous en rapporte. Comme l'Oracle, qui contenoit cette promesse, savoir, *la posterité de la femme briſera la tête du ſerpent*, étoit conçu en des termes fort généraux, & pouvoit s'appliquer ou au premier des enfans mâles d'Eve, ou à sa postérité en général, ou à quelcun de ses descendans; les premiers Péres, dans l'impatiẽce où ils étoient de voir l'accompliſſement de cette promesse, en faisoient à tout moment des aplications peu heureuses, mais que Moïse n'a pas laissé de remarquer, parce qu'elles sont autãt de preuves de la verité de son Histoire, touchant la création, la chute de l'homme & son relévement par le Messie. Si Eve appelle son premier-né *Caïn*, c'est qu'elle croit d'avoir *aquis un homme le Seigneur*, ou *de la part du Seigneur*, & d'avoir mis au monde le Libérateur du Genre humain; si Caïn conçoit de la jalousie contre son fréreAbel, c'est qu'il a du chagrin de voir qu'ũ Cadet le vienne troubler dans la posſeſſion d'une promesse, qu'il croioit lui appartenir

a Sal. Jarchi, Kimchi.

partenir comme à l'aîné de la famille. Si Seth & ſes deſcendans ſe ſéparent de la race de Caïn, c'eſt parce que Dieu l'avoit dépouillée du droit d'accomplir ce premier Oracle. Si Lemeth tombe dans la Polygamie; c'eſt qu'il croioit que les enfans de Caïn étoient rentrez dans leurs droits à l'égard de la promeſſe, aprés la ſeptiéme génération, & qu'il s'imaginoit en hâter l'accompliſſement *en travaillant à multiplier ſa poſterité.* *a* M. Allix, continuant ſes réflexions ſur la vie des Patriarches juſqu'à la mort de Joſeph, trouve dans leur hiſtoire mille marques de leur foi dans la promeſſe du Meſſie. Ceux qui auront lû les écrits de Coccejus, *b* d'Alting & de Burman ne ſeront pas ſurpris de la maniére dont nôtre Auteur explique l'hiſtoire de la Geneſe.

M. Allix montre aprés cela *c* qu'on ne ſauroit douter de la tradition, ſur laquelle les recits de Moïſe ſont fondez; parce que la ſource n'étoit pas extrémemẽt éloignée, & qu'il ne rapporte que des hiſtoires tres-importantes, tres-aiſées à retenir, & qui par conſéquent devoient être gravées fortement dans la mémoire des hommes. C'eſt à quoi contribua beaucoup la coûtume des Patriar-

a P. 63. *b* *Vide Cocc. ſumm. Theolog.* XLIII. *& Burman. Synops.* L. III.
c P. I. C. XVII, XVIII.

Patriarches de faire assembler leur famille un peu avant leur mort, & de leur remettre alors devãt les yeux les plus importãtes verités de la Religion. On éclaircit ensuite les difficultez, que l'Histoire des Egyptiés, des Caldéens & des Chinois peut faire venir dans l'esprit.

Le dernier retranchement des Athées est qu'encore que Moïse fût l'Auteur de la Genése, il ne s'ensuivroit pas que cette Histoire fût véritable dans toutes ces circonstances, parce que ses Loix ordonnoient qu'on fit mourir ceux qui n'y obéïroient pas. On remarque d'abord que ceux qui font cette objection sont contraints de reconnoître pour vrais un grand nombre de faits, qui étoient de notorieté publique, & sur lesquels il n'étoit pas possible d'en imposer; comme la construction de l'Arche, la Tour de Babel, l'Origine des Cananéens, des Israëlites, des Moabites, des Ammonites, &c. 2. Que le peuple d'Israel n'étoit pas si aisé à persuader, ni si soumis à Moïse qu'on se l'imagine; comme on le voit par leur murmures fréquens. 3. Qu'au moins aprés sa mort ils auroient pû rejetter cette Loi accablante, si elle n'eût eu que des fables pour fondement, 4. Qu'ils n'ont pas manqué d'occasion pour cela, puisque les Successeurs de Moïse n'étant point de sa famille, n'avoient aucun interêt de soûtenir ses Ecrits & ses Loix; que leurs Juges n'ont eu le plus souvent

que

que trés-peu d'autorité, & qu'ils ont été plusieurs fois sujets des nations voisines ennemies de leur Loi. 5. Que néanmoins au lieu de rejetter cette loi, ils ont eu tant de respect pour elle, qu'ils ont toûjours attribué leurs malheurs aux infractions qu'ils avoient faites à ses préceptes.

M. Allix commence la II. partie de ses réflexions, par prouver que l'Exode & les trois Livres suivans sont de Moïse. 1 Parce qu'il est dit expressément que Moïse fit mettre *a le Livre de la Loi* dans le Tabernacle à côté de l'arche de l'alliance 2. Qu'il y a des endroits dans ces Livres, qui contiennent une espéce de Iournal, qui a dû être fait sur les Lieux, tel qu'est le ch. XXXIII. des Nombres, où sont marquez les 42 campemens des Israëlites dans le désert. 3. Qu'on y trouve des événemens qu'un Auteur postérieur à Moïse auroit infailliblement retranchez, afin d'abolir la mémoire de certaines actions, qui alloient à deshonorer des familles puissantes & des Tribus entiéres. 4. Que ces Livres sont citez par les Auteurs suivans, & que les Loix dont l'Histoire Iudaïque a marqué l'observation y sont contenuës. 5. Que l'Auteur du Pentateuque défend d'y rien ajoûter. *b* 6. Que lorsqu'on a entrepris une réformation dans Israël. on a pris ces livres

a Deut. XXXI: 26.
b Deut. IV: 2.

vres pour régle, comme il paroît par celle de Iosias. 2 Rois. XXIII: 21.

a On fait plusieurs autres remarques, tant sur la personne de Moïse, que sur les choses qu'il rapporte, & l'on s'attache particuliérement à prouver la verité de ses miracles. C'en est une preuve bien forte que les fêtes, les Loix & les coûtumes, dont l'institution est une suite de ces événemens miraculeux: comme la Pâque, la consécration de la Tribu de Levi, & la rédemtion des premiers-nez des hommes & des bêtes impures. Saint Epiphane assure que de son tems les Egyptiens avoient une coûtume, qui semble proceder de ce meurtre des premiers nez. C'est que la veille de Pâque ils mettoient du vermillon sur leurs Brebis, sur leurs arbres, sur leurs terres, & sur leurs maisons. Aux preuves des miracles, l'Auteur fait succéder celles des Oracles & des Prophéties. Il emploie les XIV. derniers Ch. de son Livre à montrer, par la conduite de Moïse, qu'il a eu les mêmes espérances, que ses prédecesseurs à l'égard de la promesse du Messie; & à faire voir que la pluspart des Loix que Dieu avoit données aux Israëlites, le soin qu'il avoit pris de les distinguer des autres peuples, par la circoncision & par tant d'autres cérémonies, l'esprit de jalousie envers les autres peuples, que la Loi

a C. II, III, IV.

Loi inſpiroit, l'étude de leurs généalogies qu'elle recommendoit, l'attachement au païs de Canaan, la diſtinction des Tribus & des familles, les réglemens touchant la virginité, tout cela n'avoit été inſtitué que pour faire reconnoître le Meſſie aux Iuifs.

4. DE LA VERITE' DE LA RELIGION CHRETIENNE. 12. A Amſterdam chez A. Wolfgang. *1687.* pag. 255.

VOici un Auteur qui a le même but que M. Allix, quoique ſa méthode ſoit differente, puis-qu'il tire ſa principale preuve des miracles de Ieſus Chriſt & qu'il y rapporte toutes les autres. L'*Ouvrage* eſt diviſé en XXIII. Chapitres, où l'on entrepend I. de prouver la vérité de la Religion Chrêtienne par les miracles. II. de démontrer la verité des miracles, qu'on avoit ſuppoſée auparavant. III. de tirer de ces deux hypothéſes diverſes conſéquences, qui ſe trouvant véritables, ſervent à confirmer la vérité des deux principes, d'où elles procédent.

I. Les XII. premiers Chapitres renferment les preuves de la Religion Chrêtienne par les Miracles, que l'on conſidére en général & en particulier. Au premier égard, on prouve que les Miracles ſont des

effets

effets extraordinaires, qui ſurpaſſent toutes les forces des agens naturels, & ne peuvent être produits que par une volonté particuliére de Dieu. On conclut de là que les miracles ne ſont pas une ſimple preuve de ſentiment, qui ne frappe que les yeux du peuple: mais des principes certains & indubitables, pour ceux qui les conſidérent avec attention, & qui ſavent diſtinguer un ſentiment raiſonnable & bien fondé d'une imagination populaire & ſans fondement.

De cette conſéquence il en naît une autre qui mêne l'Auteur à ſon but, c'eſt que ſi les miracles ſont des principes certains, & qu'on ſuppoſe que Dieu veut donner aux hommes quelque avertiſſement ou quelque inſtruction particuliére, on ne conçoit pas qu'il puiſſe donner à celui qu'il emploie à ce miniſtére des Lettres de créance plus ſures, plus claires & plus authentiques que les miracles. On poſe enſuite deux principes pour diſtinguer les differens degrez de reſpect qu'ô doit avoir pour les miracles; 1 Que de deux perſonnes qui ſe diſent Miniſtres de Dieu & qui enſeignent des choſes contraires, le veritable eſt celui qui fait les plus grands miracles: c'eſt en vertu de cette maxime qu'on a dû croire Moïſe plûtôt que les *Magiciens* d'Egypte. 2. Qu'entre ceux qui portent des marques infaillibles de leur miſſion, le dernier doit être préféré aux autres, ſi ces miracles

racles ſont les plus grãds. C'eſt par ce principe qu'on doit ajoûter plus de foi a Ieſus Chriſt qu'a Moïſe, & qu'au contraire l'Antechriſt n'en merite point, parce que ſes ſignes & ſes miracles, bien loin de ſurpaſſer ceux de Ieſus-Chriſt n'ont rien qui en approche.

De ces conſidérations ſur les miracles en général on deſcend à ceux de Ieſus-Chriſt en particulier; d'où l'on tire deux preuves pour la divinité de ſa doctrine. La prémiére eſt appuiée ſur ces deux principes. 1. Que dans l'hiſtoire de Ieſus-Chriſt il y a des choſes ſi extraordinaires comme ſa réſurrection, ſon aſcenſion &c. qu'elles n'ont pû proceder que d'une volonté particuliére de Dieu. 2. Que perſonne ne pouvoit mieux nous inſtruire du but de cette volonté de Dieu, que Ieſus Chriſt, en faveur de qui ces miracles ont été faits. Or Ieſus-Chriſt nous a déclaré que le deſſein de Dieu étoit de confirmer ſa doctrine par ces miracles: donc &c. La ſeconde preuve eſt renfermée dans ce Syllogiſme; ſi Ieſus Chriſt eſt le Meſſie, l'envoié du Ciel & le fils de Dieu, ſa doctrine eſt véritable; or Jeſus Chriſt s'eſt attribué ces trois priviléges, & il ne ſe les eſt point attribuez à faux; puiſque Dieu a rendu témoignage à ſes paroles, en répandant des bienfaits miraculeux ſur les hommes, par ſon miniſtére, & en verſant ſur ſa perſonne des faveurs extraordinaires, telles que

ſont

sont sa résurrection, son ascension; donc &c.

On vient ensuite à refuter Spinosa, qui fait deux objections contre la preuve des miracles. Dans la premiére il tâche de prouver cette proposition; que les miracles sont des effets purement naturels, qui ne different des autres qu'en ce qu'ils sont plus rares & que nous en ignorons les causes. Mais on lui soûtient qu'il n'en apporte point de bonne raison, & que tout ce qu'il dit ne prouve autre chose, si non qu'il y a des Loix générales & un ordre naturel & mécanique, qui produit les effets ordinaires qui arrivent dans le Monde; mais il ne montre pas qu'il n'y a point de cause supérieure qui produise les effets extraordinaires & miraculeux, qu'on ne peut rapporter à ces Loix générales. On ajoûte à cela que la résurrection d'un mort & les autres miracles de Jesus-Christ sont mille fois plus propres à convaincre un esprit équitable de l'éxistence de cette cause supérieure: que les raisonnemens embarrassez d'un Sophiste à former des doutes là dessus.

La seconde objection de Spinosa est que les miracles sont des principes obscurs & inconnus, dont on ne peut conclurre rien de certain. On répond à cela qu'on ne prend pas pour principe ce qu'il y a d'obscur ou d'inconnu dans les miracles, telle qu'est la maniére dont Dieu les fait soit immédiatement,

soit à l'occasion de la volonté de ses ministres ; mais qu'on raisonne sur ce qu'il y a de clair & qu'on y conçoit trés distinctement. On fait par exemple que le concours de toutes les causes physiques nécessaires à la resurrection d'un mort est aussi moralement impossible, que de composer une des Comédies de Terence, en jettant au hazard sur une table tous les caractéres d'une imprimerie. Qu'il n'y a point d'homme, pour savant qu'il soit, qui connoisse toutes les causes particuliéres capables de ressusciter un mort, ni qui sache précisément le moment auquel elles doivent agir & concourir toutes à produire ces effets, en sorte qu'il puisse régler ses desseins sur cette connoissance. Qu'il n'y a point de volonté humaine, dont les desirs soient assez efficaces, pour mettre en mouvement tous les ressorts physiques nécessaires au rétablissement de la vie d'un homme. De tout cela, qui est-ce qu'on conçoit clairement dans les miracles, on conclut que puisqu'on ne voit point de cause dans le monde, qui soit capable de ressusciter un mort, il faut nécessairement que cét effet procéde d'une cause supérieure également sage & puissante.

II. Dés le XIII. Ch. L'Auteur s'attache à montrer la verité des miracles, qu'il avoit supposée jusqu'alors, & il le fait en prouvant ces deux propositions. I. Que l'Histoire de Jesus Christ, telle que nous

l'avons

l'avons dans les Livres du Nouveau Testament, ne sauroit être fausse. 2. Que cette Histoire est arrivée précisément de cette maniére, si les Livres du N. T. sont des Auteurs dont ils portent le nom & s'ils n'ont point été alterez.

Ceux qui veulent faire naître des doutes sur l'Histoire de Jesus-Christ s'y prennent de deux maniéres differentes, qui se détruisent l'une & l'autre, les uns regardent les Apôtres comme de bonnes gens qui se sont laissé tromper, & les autres les voudroient faire passer pour des imposteurs: mais ces deux partis sont également insoûtenables. On ne peut pas dire que les Apôtres se soient trompez; parce qu'il ne s'agit pas ici de préjugez, d'opinions, de connoissances spéculatives, sur quoi l'on peut facilement imposer aux simples, ce sont des faits qu'ils rapportent; non des faits éloignez, ou de peu d'importance, mais des choses extérieures & remarquables qui se sont passées en leur presence, & dont ils ont été témoins plusieurs fois. De sorte que pour se tromper, il faudroit qu'ils eussent eu l'imagination étrangement blessée, ou même qu'ils eussent été tout à fait phrénétiques: ce qui est une supposition ridicule vû la sagesse, la modération & l'uniformité qui paroît dans leurs écrits.

Il n'est pas moins absurde de soûtenir que les Apôtres ont entrepris de séduire le monde. 1. Ce n'est qu'un soupçon sans

fondement, & par conſéquent témeraire & injuſte. Les choſes extraordinaires qu'un Hiſtorien rapporte ne doivent pas d'abord le faire regarder comme un hôme de mauvaiſe foi. Tout l'effet qu'elles doivent produire ſur un eſprit éxact, c'eſt de le rendre plus attentif qu'à l'ordinaire, & de lui faire peſer mûrement les preuves ſur leſquelles il appuie ſes récits. La raiſon en eſt que lors qu'on a des preuves poſitives d'un fait, il eſt inutile de former des difficultez métaphyſiques là deſſus, à moins qu'on ne pût démontrer clairement que ce fait eſt impoſſible & contradictoire. Si les Apôtres avoient entrepris d'en faire accroire ainſi au Monde, ils auroient formé le deſſein le plus extravagant & le plus difficile qui fut jamais, de prétendre de perſuader aux hommes un tiſſu de fables ſi contraires à leurs inclinations, & d'eſpérer de réſoudre les dificultez qui ſe preſenteroient à tout moment ſur un ſujet ſi compoſé. 3. On ne voit aucun motif humain qui ait pu pouſſer les Apôtres à machiner cette fraude. Ni l'ambition, ni la volupté, ni l'avarice, ni la curioſité, ni la vaine gloire n'ont pu entrer dans ce deſſein, & s'il leur fut tombé dans l'eſprit, toutes ces paſſions auroient dû les en détourner. 4. On a des preuves poſitives & convaincantes de leur bonne foi, ſavoir leur probité, leurs miracles & leur Martyre. A l'égard de la probité, tout le monde tombe d'accord qu'elle ſuffit pour faire re-

cevoir le témoignage d'un Historien, & ceux qui les fréquentoient pouvoient être parfaitement assurez de celle des Apôtres, par mille circonstances de leur vie. On trouve encore dans leur Livres de grandes marques de leur pieté, de leur charité & de leur vertu. Il est vrai qu'il faut avoir lû ces Livres assez longtems, & être accoûtumé à leur stile, pour sentir ces marques, parce qu'elles sont dispersées, & qu'elles ne font pas tant d'effet séparément qu'unies ensemble. Il en est du génie des écrits comme de l'humeur des personnes; il faut avoir de l'abitude avec elles pour les bien connoître, parce que le naturel qui ne se montre que peu à peu, & le plus souvent dans des circonstances négligées, se découvre enfin toute entier par la suite & par la liaison de toutes ces circonstances. Les miracles des Apôtres joints à leur probité donnent un grand poids à leur témoignage. Il les font regarder comme des gens de bien que Dieu a choisis d'une maniére extraordinaire, & écouter leurs paroles avec le respect qu'on doit aux Oracles. Tout cela soûtenu par un Martyre, qu'ils souffrent non pour quelque opinion spéculative, mais pour confirmer que tout ce qu'ils ont dit de Jesus-Christ, que ses miracles, sa résurrection, son ascension sont véritables; tout cela, dis-je rámassé ensemble forme la plus grãde & la plus forte preuve qu'on puisse souhaiter en matiére de faits historiques.

de ces veritez. On finit cet Ouvrage en montrant qu'au lieu qu'en supposant que la Doctrine de l'Evangile est divine & que ses miracles sont vrais, l'on n'a point de peine à comprendre pourquoi il est si puissant sur les cœurs, & d'où vient qu'il a fait tant de progrés; on n'en sauroit rendre de bonnes raisons, par aucune autre circonstance de l'histoire de la Religion & des Apôtres.

XVI.

DES DROITS *des deux Souverains en matiére de Religion*, LA CONSCIENCE ET LE PRINCE, *pour détruire le dogme de l'indifference des Religions & la Tolerance universelle. Contre un livre intitulé Commentaire Philosophique sur ces paroles de la Parabole.* Contrain les d'entrer. 12 A Rotterdam 1687 pag. 298.

CEux qui auront lû, dans le III. Vol. de cette Bibliothéque, l'extrait qu'on a donné du *Commentaire Philosophique* seront surpris de voir l'affreuse peinture que ce Livre en fait. On avoit bien remarqué quelque embarras dans les derniers Chapitres du second volume du Commentaire, & des expressions qui pouvoient être

être prises dans un mauvais sens. Mais comme on n'entreprend pas de juger des Livres, & beaucoup moins de deviner les vuës cachées que peuvent avoir les Auteurs, on n'avoit garde d'accuser celui-ci de Socinianisme & de Déïsme. On avoit crû que toutes ses raisons ne tendoient qu'à établir une tolérance Politique en matiére de Religion, dogme trés-conforme au génie de l'Evangile, à l'esprit de la Réformation, & aux loix de l'Etat où nous vivons. On s'étoit imaginé qu'il avoit marqué assez clairement dans le Ch. IX. de la II. Partie, qu'il ne s'ensuit pas qu'on fasse sans crime tout ce qu'on fait par la direction de la Conscience. On avoit pris garde qu'en d'autres endroits, il prenoit la Conscience dans le sens des nouveaux Philosophes & de plusieurs célébres Théologiens de ces Provinces, qui soûtiennent que la Conscience ne sauroit errer, & entendent par là la lumiére naturelle, & ces premiéres veritez, ou notions communes, qui ne trompent jamais ceux qui les consultent attentivement & sans préjugez. De sorte que si l'Auteur du Commentaire Philosophique s'est trompé dans les propositions qu'il a avancées, touchant les Hérétiques, qu'il suppose agir selon leur conscience, cela vient apparemment de ce qu'il a confondu les deux idées de ce mot, & qu'il a attribué à un amas d'opinions confuses que les préjugez, l'éducation, & la coûtume ont formé,

une des prérogatives qui n'appartiennent qu'aux idées claires & aux veritez évidentes, que la raison & la lumiére naturelle présentent à l'éspritt. Que si l'Auteur du *Commentaire* a confondu exprés ces deux idées, comme celui *des droits des deux Souverains* semble l'insinuer; & s'il a eu pour but de faire les opinions des hommes la régle infaillible de leur conduite; c'est un dessein si pernicieux à la Réligion, aux bonnes mœurs & à la societé Civile, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on n'ait pas eu un sentiment si désavantageux d'un Auteur, qui paroissoit d'ailleurs si bon Protestant.

Quoi qu'il en soit, comme on a fait historiquement l'extrait du Commentaire Philosophique, sans pénétrer dans les dessein de l'Autheur, on fera de même celui de son adversaire.

On ne s'amusera pas à chercher le nom de celui, à qui le public est rédevable de cét Ouvrage, puis qu'il a voulu être anonyme. On avertira seulement le Lecteur qu'il pourroit se tromper; s'il en jugeoit sur ce que le tour, les maniéres, les sentimens & les expressions de ce Livre & de ceux d'un Auteur célébre se ressemblent beaucoup. Celui qui a composé le Traité des droits des deux Souverains est un homme, qui n'a jamais fait de Livres; « l'autorité, de celui à qui il adresse cét ouvrage & son propre CHAGRIN l'aiant exigé en Au-

« P. 8.

teurs

„ teur, malgré la nature & malgré lui:
„ *Si natura negat facit indignatio*
„ *versum.*

Il faut que cette indignation ait été bien grande, puis qu'elle a inspiré à l'Auteur un stile beaucoup plus fort que ne l'est ordinairement le stile de ceux qui écrivent pour la premiére fois.

On voit par là combien il est aisé de se tromper dans les conjectures, qu'on fait sur les écrivains anonymes. Ainsi l'on n'est pas obligé de s'en tenir à celles de nôtre Auteur, qui prétend que le Commentaire Philosophique soit *a. un Ouvrage de Cabale & une conspiration contre la verité*, qu'elle ait été machinée par *b. des Théologiens François & par conséquent réfugiez*. On ne croit pas non plus qu'il soit nécessaire de leur *marquer cette chasse, afin qu'ils sache de quelle maniére on aura à agir avec des personnes qui se déclarent si fort sans détour pour l'indifference des Religions & même des actions, en cas que Dieu rende à nos Eglises la liberté qu'il leur a ôtée.*

Aprés ces conjectures sur l'Auteur, ou les Auteurs du Commentaire Philosophique, & sur le but qu'ils ont eu, on fait l'extrait des propositions de cet Ouvrage, qu'on a dessein de réfuter & on les réduit à 8. huit. „ 1 Que c'est la bonne intention qui fait „ tout. 2. Que c'est la conscience qui régle

a 1 P. 8. *voiez* p. 70. *b dans la Préf.* p. 2, 5 P. 30.

» tout. 3. Que soit qu'on fasse bien ou mal, » tout est bon, pourvû qu'on suive sa con- » science. 4. Qu'on est obligé, sous peine » du plus grand péché mortel qui se puisse » commettre, de tuer, de sacrifier à l'i- » dole, lorsque la conscience l'ordonne. » 5 Que les Hérétiques, les Turcs, les » Juifs & les Paiens ne seront point punis » devant Dieu, à cause des blasphémes » qu'ils prononcent contre la Religion » Chrêtienne. 6 Que ce ne sont pas même » des blasphémes, parce qu'ils ne les croiét » pas tels. Que l'erreur, qui passe pour veri- » té dans notre esprit, nous donne les mê- » mes droits, priviléges & avantages que la » verité même ; & nous oblige aussi sous les » mêmes peines. 8 Que toute ignorance, » de quelque nature qu'elle soit, nous dis- » culpe entiérement dans le vol, dans le » meurtre &c.

a De cette Doctrine, qu'on appelle le *pur Deïsme*, on tire 25 Conséquences, pour faire voir qu'elle ruïne la Religion, & 16 autres pour montrer qu'elle confond toutes les idées, que nous avons du vrai & du faux, de la vertu & du vice; & qu'elle tend à détruire la société civile.

b On rapporte ensuite 25 exemples ou preuves tirées de l'Ecriture Sainte, pour faire sentir la fausseté de ce systeme. Aprés cela on essaie de réfuter les objections du Commentateur Philoso- phique,

a p. 86. *b p.* 102.

phique, comme on l'appelle, & on les réduit toutes à celli-ci *a. On eſt toujours obligé de ſuivre les mouvemens de ſa conſcience: donc on ne peut jamais pecher quand on les ſuit: par conſéquent on péche toûjours quand on ne les ſuit pas.* Pour répondre à cela nôtre Auteur dit. 1. Que lorſqu'une preuve nous paroît invincible, & que cependant elle nous méne à des concluſions horribles, ou notoirement fauſſes & déteſtables, il faut conclurre que cette démonſtration prétenduë n'eſt qu'une pure illuſion. 2. Que pour trouver la vérité il ne faut jamais convertir les difficultez en preuves. 3. Il ajoûte que le moien de diſſiper ces obſcuritez c'eſt d'établir un ſyſtéme clair, net & dégagé des erreurs populaires, de la nature, des devoirs & des droits de la conſcience: ce qu'il tâche de faire en 24. Aphoriſmes.

Il auroit été à ſouhaiter pour l'entier éclairciſſement d'une queſtion ſi difficile; & capable de jetter de ſi grands ſcrupules dans les eſprits, que ces Meſſieurs euſſent eu la bonté de nous dire ce qu'ils entendét préciſément par le mot de conſciences. Les Philoſophes modernes appellent de ce nom le ſentiment interieur qu'on a d'une choſe, dont on ne peut former d'idée claire & diſtincte. C'eſt ainſi qu'ils diſent que nous connoiſſons nôtre ame par *conſcience*, au lieu que nous connoiſſons les autres êtres par idée, & que nous ſommes aſſurez par conſcien-

conſcience de l'exiſtence de nos penſées & de nos déſirs. C'eſt peut-être là le ſens le plus naturel de ce terme ; mais ce n'eſt pas le plus uſité. On appelle ordinairement conſcience le jugement intérieur, que l'ame porte d'une action, aprés l'avoir comparée à une certaine régle : ce qui fait voir que la validité de ce jugement, & l'obligation qu'il impoſe, dépendent de la bonté de la régle & de l'exactitude avec laquelle on fait la comparaiſon. Tout le mõde tombe d'accord qu'il y a des régles infaillibles, que Dieu a miſes dans nôtre ame, pour juger du vrai & du faux, du bon & du mauvais & régler là deſſus nôtre conduite. On les nomme d'ordinaire notions communes, lumiére naturelle ; comme, qu'il y a un Etre Souverain qui eſt le Créateur & le Conſervateur des hommes ; qu'il les a mis enſemble pour vivre en ſocieté ; & qu'on doit s'aquitter de tous les devoirs qui dépendẽt de ces principes. S. Paul leur donne le nõ de Loi, lorſqu'il dit que *a. les Gentils, qui n'ont pas la Loi de* Moïſe, *font naturellement ce que la Loi commande, que ces gens-là n'aiant pas la Loi ſont loi à eux-mêmes, & qu'ils montrent que l'œuvre de la Loi*, ou ſes preceptes *ſont écrits dans leur cœur*. Voilà la régle & ſon Auteur ; on trouvera la comparaiſon des actions avec cette régle, & le jugement que l'ame porte dans les paroles qui ſuivent : *leur conſcience leur rend*

a Rom. II. 15.

rend témoignage & leurs pensées s'accusent ou s'excusent mutuellement. C'est par rapport à ce témoignage que Ciceron dit que la force de la conscience, est grande pour inspirer l'assurance ou la crainte: *a. Magna vis est conscientiæ, & magna in utramque partem: ut neque timeant, qui nihil commiserint: & pœnam semper ante oculos versari putent qui peccarint.*

Pour parler proprement, il ne faudroit jamais donner le nom de conscience qu'à ce jugement, qui suppose une comparaison exacte de l'action à des principes clairs & évidens; mais les hommes sont si peu accoûtumez à rentrer en eux-mêmes, pour consulter attentivement la verité intérieure, & ils sont si portez à confondre les préjugez de l'éducation avec les notions communes, qu'ils ont donné le nom de conscience à tous les jugemens de l'ame, formez sur des opinions, qui ont fait une forte impression en elle. Cela est arrivé principalement dans les choses qui regardent la Religion & la morale. C'est pourquoi la conscience en ce sens est bonne ou mauvaise, vraie ou fausse, par rapport aux sentimens sur lesquels on se régle. Si l'on est affligé, par exemple, pour ne vouloir pas faire des choses que Dieu a véritablement défenduës, c'est une *conscience de Dieu*, une *conscience bonne*, & *sainte*. Que si quelcun s'ima-

a Orat. pro Mil. §. 23.

s'imagine que des viandes qu'on a offertes à une idole ſont ſouillées, & qu'il n'eſt pas permis à des Chrêtiens d'en manger : c'eſt une *conſcience foible*. Mais l'opinion, par exemple, des Diſciples des Phariſiens, qui diſoient qu'il n'eſt pas permis d'aſſiſter ſon pere & la mére des biens que l'on a conſacrez à Dieu, étoit une conſcience fauſſe & impie.

Aprés ces diſtinctions on ſouhaiteroit que l'Auteur des droits des deux Souverains eût ajoûté ces trois aphoriſmes aux 24 qu'il nous a donnez. 1. Que lors qu'on croît devoir faire une choſe de grande importance, ou s'en abſtenir; c'eſt à dire que la conſcience commande ou défend telle ou telle action, il ne faut ſe déterminer que ſur un principe clair & évident; 2. Que ſi cette conſcience commande ou défend quelque choſe de directement contraire aux régles de la morale & de la ſocieté civile, ce n'eſt pas une conſcience proprement dite, mais une opion fauſſe & pernicieuſe. 3. Comme on eſt aſſez ſouvent obligé indiſpenſablement à agir; lorſque la choſe n'eſt pas de la derniére conſéquence, il ſuffit de faire ce qu'on croit le meilleur, ou de ſuivre les premiers mouvemens de ſa conſcience. Voici des exemples qui éclairciront ces maximes.

1. La Conſcience ordonne à un Catholique Romain de ſe proſterner devant une hoſtie conſacrée, parce qu'il y croit Ieſus

Chriſt

Christ corporellement présent. C'est sans doute une action de très-grande conséquence, puis qu'il s'agit de rendre à un objet extérieur un culte qui n'appartient qu'à la Divinité, & de faire en sa présence des actes d'une adoration souveraine. Il seroit donc bien raisonnable d'attendre à se déterminer qu'on fût cõvaincu que cette créance est fondée sur un principe évident. Mais y a-t-il quelcun qui le sasse, & qui voie clairement qu'un corps humain est, par un miracle perpetuel de la Toute-puissance divine, en mille lieux à la fois ?

2. Un Catholique se croit obligé en conscience d'avancer la gloire de Dieu, & de ramener autant d'hommes qu'il peut dans le chemin du salut. Il est persuadé d'ailleurs que son Eglise est la vraie & la seule Eglise de Iesus-Christ; de sorte que voiant qu'il ne peut y faire entrer ceux qui en sont dehors, ni par la douceur, ni par les exhortations, ni par les promesses; il emploie, pour ne rien épargner, les menaces, les arrêts, les empriſonnemens, les confiscations, les éxils, & enfin les dragons & les supplices les plus cruels. Si ce zélateur étoit capable d'écouter la raison, il seroit facile de lui faire comprendre que Dieu, qui est l'Auteur de la morale & de la societé civile, & qui a commandé d'aimer son prochain comme soi-même, ne sauroit approuver les maximes des per-

perſécuteurs, qui vont à ſa deſtruction entiére.

3. Ainſi de tous les jugemens confus, auſquels on donne le nom de conſcience, il n'en eſt aucun qui oblige, que ceux qu'on forme ſur le champ dans des occaſions preſſantes, où les neceſſitez de la vie nous forcent à agir, & où il n'eſt pas queſtion d'un fait de la derniére conſéquence. On pourroit apporter une infinité d'éxemples de ce dernier aphoriſme puiſque la vie en eſt toute pleine; mais on croit que cela ne ſerviroit de rien, parce que les circonſtances des tems, des lieux & des perſonnes varient ſi fort qu'on ne ſauroit donnér de régle certaine là deſſus. Il ſuffira d'avertir que l'unique moien de réüſſir dans ces jugemens ou de ſe former une bonne conſcience, c'eſt d'être homme de bien & de s'accoûtumer à ne pas juger légérement.

Aprés cette petite digreſſion, qu'on a faite en faveur de quelques perſonnes pieuſes, à qui la lecture de nos deux Auteurs avoit fait naître des ſcrupules, il eſt tems de revenir au dernier, qui dans le XII. ch. répond à ſix argumens du Traité de la raiſon humaine. Les objections reviennent à ceci. 1. Que les erreurs ne ſont pas des déſobéiſſances, parce que Dieu ne commande pas abſolument de trouver la verité; mais ſeulement de la chercher. 2. Qu'elles ſont inévitables. 3. Que ceux qui font les erreurs

erreurs de créance damnables, font Dieu extrémement cruel. 4. Que toutes les erreurs ne méritent pas l'enfer, & que s'il y en avoit de si dangereuses, Dieu auroit pris soin d'en faire un détail si particulier & de nous les marquer si exactement qu'on ne sauroit s'y tromper. 5. Que si les erreurs étoient des pechez, ce seroient des pechez, dont on ne pourroit se repentir, puis qu'on ne les connoît pas. 6. Qu'elles ont de si grandes apparences de verité, & sont toutes si probables, étant soûtenuës par un grand nombre de personnes & même des plus sages, qu'on a sujet de croire que Dieu ne les punira pas rigoureusement. On répond en soûtenant qu'il est ridicule de dire que Dieu nous ordonne de chercher la verité, mais qu'il ne nous ordonne pas de la trouver; qu'il lui a été libre de nous imposer la nécessité de trouver les veritez importantes de la Religion & de les embrasser, & qu'il n'a point été obligé de proportionner la maniére de révélation à l'état où le peché nous a réduits. 2. Que cette inévitabilité d'errer est de même nature que celle qui se trouve dans un homme, qui péche par une habitude absolument confirmée. 3. Que ceux qui ont tant de tolerance pour les erreurs veulent être plus sages & plus charitables que Dieu, à qui il a été libre d'attacher le salut à la connoissance de certaines veritez, aussi bien qu'à la pratique de certaines actions.

actions. 4. Qu'il n'eſt nullement neceſſaire de diſtinguer nettement les veritez fondamentales de celles qui ne le ſont pas; parce que l'Evangile les comprenant toutes, ceux qui croient toutes les veritez que l'Evangile enſeigne, croient auſſi ſans doute les fondamentales. 5. Qu'on peut ſe repentir des erreurs lors qu'on vient à les connoître, de même qu'on ſe repent du vice; dés qu'on reconnoît le mal qu'il nous fait, & cela paroît par tant de milliers de Paiens, d'Hérétiques & des Iuifs qui ſe ſont convertis. 6. Que bien loin qu'il y ait de grandes apparences de verité dans les Religions & les ſectes corrompuës, leurs erreurs ſont ſi ſenſibles, qu'il faut s'aveugler pour ne les pas voir.

Aprés avoir emploié le reſte de *ce Chapître* à repondre à deux objections du Commentaire Philoſophique, l'Auteur traite dans le dernier *de ce que les Princes peuvent faire légitimement pour détruire la fauſſe Religion, en faveur de la bonne.* Il croit avoir choiſi ſur ce ſujet le ſentiment des SAGES,[a] qui tiennent le milieu entre ceux qui ne veulent point de tolérance, & ceux qui la veulent univerſelle; entre ceux qui flattent les oppreſſeurs de la vérité & les violateurs des Traitez, & ceux qui voudroient que les Souverains ne ſe mélaſſent des affaires de la Religion que pour donner, ou conſerver à leurs ſujets la li-

[a] P. 274, 275, 276.

la liberté de Conscience & faire vivre tout le monde en paix. Son hypothese est donc que chacun étant obligé d'avancer la gloire de Dieu, selon le caractére dont il est révêtu, de conserver à la Religion sa pureté & de la lui rendre quand elle la perduë, le Prince est tenu d'y contribuer par son autorité, qui est son propre caractére & qui lui est singulier.

* Si l'on demande à l'Auteur ce que l'autorité peut faire contre la fausse Religion, il renvoie pour l'apprendre à l'histoire de l'Eglise: de peur que ceux qui ne consulteroient que la raison ne s'allassent imaginer que la vérité est si propre à s'insinuer dans les esprits que pour la faire triompher, il sufit d'empêcher qu'on ne l'oprime, de la faire prêcher publiquemẽt par les plus habiles gens, & de favoriser ceux qui en font profession, comme on fait ordinairement les gens de bien. Ce n'est pas assez, selon l'Auteur, pour repurger l'Eglise, il faut abbatre les images, enterrer les reliques, interdire tout culte idolatre, ôter les Eglises aux Hérétiques, chasser les faux Evêques, à l'éxemple des Rois de Iuda, des Empereurs Chrêtiens & des Princes Réformez. Mais si malheureusement les Hérétiques étoient aussi attachez à leurs erreurs que les prémiers Chrêtiens à leur Réligion, & qu'aprés qu'on leur auroit defendu les assemblées publiques,

il

* p. 288.

ils en fissent de secrétes; Si les faux Evêques se rencontroient aussi zélez que les Alexandres & les Ambroises, & qu'ils aimassent mieux mourir que d'abandonner leurs Temples; comment traiter ces gens-là? En faut-il venir avec eux aux dernières extrémitez? non, car, selon l'Auteur, *l'autorité ne peut tuer, ni contraindre à un culte que l'on croit contre la conscience* &c. Faudra-t-il donc laisser faire les entêtez, & n'y aura-t il que les lâches & ceux qui craignent la perte de leurs biens, la prison & l'exil, qu'on puisse gagner? Mais comment est-ce que la volonté de Dieu s'accompliroit, qui veut que les *Rois de la terre ôtent sa puissance à la bête & la dépouillent, qu'ils brisent son image & mangent sa chair?* L'Auteur auroit bien fait de nous apprendre à répondre à ces questions, suivant ses Principes.

Il en résout un autre, qui est bien d'aussi grande importance, & qui tombe d'abord dans l'esprit de tout le monde: c'est qu'on donne droit par là aux Princes Hérétiques de persécuter la véritable Eglise. Point du tout, repart l'Auteur; car l'erreur est une usurpatrice, qui n'a pas plus de droit de maltraiter la verité, qu'un Tyran de faire souffrir des innocens. On ne donne donc aucun droit aux Hérétiques de persécuter les Orthodoxes, en soûtenant que les Orthodoxes ont droit de les persécuter,

cuter, on paroît seulement leur en *donner occasion, en leur fournissant une excuse specieuse.* Mais c'est bien assez, dira quelcun, & comment est-il possible que dans le tems où nous sommes, un Réformé avance un paradoxe si pernicieux? C'est une *illusion de l'interêt* selon l'Auteur, & d'un *interêt present & pressant*, qui nous fait paroître ce dogme si étrange. *Vous voudriez bien*, continue-t-il en s'adressant à son ami, *que la Cour de France fut persuadée de cette maxime, que c'est une chose diabolique de faire entrer l'autorité dans les affaires de la religion, & qu'il faut abandonner tout le monde à sa conscience. Mais, croiez-moi, pour le* PETIT PROFIT *que vous en tireriez aujourd'hui, l'Eglise en souffriroit de grandes pertes, &* VOUS MEME *peut-être* DANS QUELQUES ANNE'ES *b. seriez obligé de vous dédire, & vous le feriez sans doute. Car si les Rois de France & d'Espagne venoient à se servir de leur autorité, pour chasser le Papisme de leurs Etats .... vous le trouveriez fort bon. Soiez assuré que cela doit arriver ainsi*, &c. C'est ainsi que font les conquerans, ils se soucient peu de faire perir dix mille hommes devant une place, pourvû que la posterité parle un jour de leur valeur & de leurs victoires. Il est bien doux d'aquerir de la gloire aux dépens d'autrui, & de prendre des villes, tandis qu'on est en sureté, & qu'on ne sent point les coups qui blessent

a p. 296. 298. b p. 283, 284.

bleſſent les Soldats. Il en eſt de même de nôtre Auteur, qui n'eſt pas a. ſans doute expoſé à la fureur des Dragons. Il eſt vrai que ſõ ſyſteme leur fournit UNE EXCUSE SPECIEUSE: *mais qu'y faire ? c'eſt un mal ſans remede & un petit mal, à ſon avis.* En effet les malheurs d'un million de Proteſtãs ſont-ils à comparer au bonheur dont l'Egliſe joüira, lorſque l'Auteur des droits des deux Souverains, & ſes autres zélez défenſeurs, poſſéderont les premiéres charges du Roiaume de Mille ans, & qu'ils pourront ſuſpendre, interdire, empriſonner & chaſſer tous les Miniſtres & les Sectateurs de l'Héréſie?

Ceux qui entreprennent de prouver la verité de la Réligion Chrétienne alléguent ordinairement comme une des preuves de ſa Divinité, ſon efficace à convertir les cœurs, dõt les grãds progrés qu'elles a faits ſont des marques évidentes. Mais nôtre Auteur eſt bien éloigné de ce ſentiment. *On peut aſſurer*, dit-il, *b. ſans temerité, que le Paganiſme ſeroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe ſeroient encore Païẽs, ſi Conſtãtin & ſes ſucceſſeurs n'avoiẽt employé leur autorité pour l'abolir.* Il ſoûtient enſuite, que la Réformation ne s'eſt pas établie d'une autre maniére. Ainſi, ſelon lui, ce n'eſt pas l'évidence & la force de la verité, qui perſuade la Religion aux hommes & qui la leur fait embraſſer: Il y a deux autres reſſorts qui les meuvẽt: l'un eſt l'autorité, ſous laquelle

a p. 298. b p. 286.

laquelle on comprend les promesses & les menaces, les peines & les récompenses: l'autre est la nouveauté. L'Auteur s'explique clairement là dessus, en parlant de l'échange des Missionaires Chrétiens contre des Mahometans, proposé a par le Commentaire Philosophique: *Moiennant ce beau privilege nôtre pais sera bien-tot demi-Mahometan. Car les esprits des hommes aiment la nouveauté. Ils y courent; le vulgaire se laisse surprendre par une apparence de raison. Le Mahometisme a cent choses qui flatent la chair & les passions; & il est indubitable que mille & mille gens le suivroient.*

XVII.

Livres Concernant les Propheties.

HARMONIE des PROPHETIES *anciennes avec les modernes, sur la durée de l'Ante-Christ & des souffrances de l'Eglise. Seconde partie, avec un Journal sur l'accomplissement des Propheties.* 12. A Cologne & se trouve à Amsterdam chez P. Savouret. p. 288.

CEt Auteur est un de ceux qui sont fortement persuadez de la destruction de l'Anti-Christianisme & des progrès de la Réformation: mais il ne nous promet ces heureux évenemens ni *dans trois ans & demi*, à

a p. 88.

conter, ſi Dieu veut, depuis la caſſation de l'Edit de Nantes, ni dans quelques années; Les Réformez n'ont, ſelon lui, que des malheurs à eſperer, pendant le reſte de ce ſiecle, comme on le va voir dans cet extrait.

Cette ſeconde partie eſt diviſée en trois petits Traitez, qu'on a donnez au public, pendant les mois de Fevrier, de Mars, & d'Avril: avec un Journal ſur l'accompliſſement des Propheties.

Dans la Préface du premier Traité, qui eſt celui de Fevrier, on fait l'Apologie des Prophetes modernes; & on cite pluſieurs paſſages de l'Ecriture, *a* pour prouver que Dieu a promis le don de Prophetie, non ſeulement au ſiecle des Apôtres, mais auſſi aux âges ſuivans. On inſiſte particuliérement ſur Joël II. rapporté par S. Pierre Act. II. 17. On prétend que ce n'eſt pas ſans ſujet que S. Pierre a changé l'expreſſion de Joël, *après ces choſes*, en cet autre, *dans les derniers tems*; que les prodiges, que Joël prédit, ſont les mêmes que ceux dont parle S. Jean, Apoc. VI. 12. & que le terme de *reſidu* montre que cette Prophetie doit être accomplie vers le tems du rappel des Juifs. On nomme enſuite pluſieurs perſonnes, que divers Peres de l'Egliſe ont crû Prophetes; on cite quelques Théologiens Proteſtans qu'on prétend avoir été dans le ſentiment de la Perpetuité des Propheties; & on ſoûtient que tous les Docteurs Catholiques

a 1. Cor. XII. 28. Eph. IV. 11. Luc. XI. 49. Theſſ. V. 19. 20. Jerem. XXXI. 1.

ques Romains sont dans la même opinion, mais qu'ils ne savent pas discerner les esprits. Quoi que tout le monde n'ait pas le discernement assez fin, pour découvrir dans nôtre siecle ces hommes divins, il ne faut pas croire que le nombre en soit moins grand. On nomme ici après Comenius seize Prophetes ou Prophetesses, qui ont vêcu dans ce siecle & dont les révelations ont été imprimées; & on remarque qu'à la verité le don de Prophetie a été moins fréquent pendant les 1260. ans du regne de l'Antechrist: mais que comme la fin de son empire approche, Dieu a suscité plusieurs Prophetes pour consoler son Eglise, & l'avertir de la derniére guerre, que cet ennemi des fideles leur doit faire.

II. On commence cette seconde partie par un court abrégé de la premiére: après quoi on fait des remarques sur le Chap. XI. de l'Apocalypse, où l'on explique le martyre des deux témoins, le bouleversement du Monde, la mort des sept mille hommes de nom, & les deux derniers malheurs. On prétend que ces Propheties commencent à s'accomplir, & que plusieurs personnes les pourront voir entiérement accomplies. On soûtient que l'année 1685. a fini les 1260. ans de l'Antechrist, & que les fideles aiant achevé de rendre leur témoignage, cette année-là, la Bête qui monte de l'abyme a commencé de leur faire la guerre, de les vaincre & de les tuër. On croit que cette guerre ne durera que 30. ans, parce que ces 30. ans achevent les

1290. & les $\frac{1}{2}$ que Daniel donne à l'Antechrist. Or parce que ce Prophete ajoûte que *Bien-heureux est celui qui attend jusques à* 1335. *jours*, on conclut que cet ennemi de l'Eglise ne sera entiérement détruit qu'en 1759. & qu'en 1714. il entre dans sa derniére vieillesse: de sorte que depuis ce tems-là il ne sera plus en état de persécuter. On éclaircit & on prouve ces hypotheses par les prédictions de ceux qu'on appelle les Prophetes modernes, & principalement de Kotterus & de Drabicius.

III. Après l'Ecriture, Kotterus, Christine Poniatovie, & Drabicius, un des plus grands Oracles de nôtre Auteur est Nostradamus. Mais parce qu'on s'imagine ordinairement que ce n'étoit qu'un Astrologue, l'Auteur tâche de détruire ce préjugé commun, & de prouver qu'il est Prophete. Il rapporte la Clef qu'un Jesuïte a donnée pour l'intelligence de ce Prophete-Astrologue qu'on explique ici par cette Clef. Cette Apologie fait la préface du second Traité ou de la troisiéme partie de l'Harmonie, & ce Traité contient 18. Sixains & plusieurs quatrains de Nostradamus, qu'on prétend servir à l'intelligence du Chap. XI. de l'Apocalypse, & être comme une espece de Journal des principaux évenemens du siecle, tant de ceux qui sont passez, que des présens & des futurs. [a] Il y a deux de ces sixains qui promettent de grands succés aux Provinces-Unies & à M. le Prince d'Orange, ausquels on ajoûte

[a] p. 117.

ajoûte des révelations de Drabicius, qui prédisent à peu-prés la même chose.

IV. On commence le troisiéme Traité, par l'explication du dernier vers du 55. sixain de Nostradamus, qui prédit le deuil des Puissances Protestantes, sur le massacre des Fideles. On décrit l'ordre, le tems & les lieux où ce crime doit être commis, & pour plus grande clarté on y ajoûte trois visions ou révelations, comme on les appelle, d'une jeune fille réfugiée à Amsterdam, qui marquent diverses circonstances de ces évenemens funestes, & du bonheur dont ils doivent être suivis.

Et pour montrer toûjours la parfaite harmonie des révelations modernes, on compare la troisiéme de celles-ci avec le sixain 58. de Nostradamus & plusieurs de ses quatrains. On rapporte tout au lòng la Prophetie du celebre Usserius, & on raconte la mort & la résurrection de Christine Poniatovie, qu'on regarde comme un type de la mort & de la résurrection de l'Antechrist.

2. JOH. HENR. HEIDEGGERI סוד בכל רבת *seu in Divi Johannis Theologi Apocalypseos Prophetiam* DE BABYLONE MAGNA *Distribe. Tomi Duo* 4. Lugd. Batav. 1687. pag. 1504.

TOut cet Ouvrage roule sur l'explication du Ch. XVII. XVIII. & XIX. v. 1. jusqu'au v. 11. Il est composé de XVII. Disserta-

tions. Dans les deux premieres M. Heidegger réfute les interpretations de ſes Adverſaires. Dans la troiſiéme il explique les mots conteſtez de ces Chapitres, & prétend que *Babylone a* ou la *grande Proſtituée* eſt une ſo-„ cieté d'hommes fort nombreuſe qui com-„ mande à d'autres, ou une Hierarchie, qui „ abuſant de l'autorité de Jeſus-Chriſt, & des „ myſteres de la Religion, ſe ſert de ce pré-„ texte pour regner ſur un peuple, qui s'eſt „ ſoûmis religieuſement à elle, avec tout „ ce qu'il avoit de pouvoir. *La Bête* eſt, ſelon lui, ce peuple ou cette multitude d'hommes charnels, qui ont une puiſſance mondaine, qui font profeſſion extérieure du Chriſtianiſme, & qui obeïſſent à la Hierarchie par un principe de Religion. Il n'eſt pas difficile de deviner que M. Heidegger applique cette définition de Babylone au Clergé Romain *b*. Cependant il n'a pas deſſein par là de condamner aux flammes éternelles tous les membres de ce Clergé. Il croit qu'il y a eu de tout tems dans le ſein de cette Egliſe, après même que la tyrannie y fut montée à ſon plus haut periode, des Laïques & des Eccleſiaſtiques, qui ne ſe ſont point laiſſez entrainer au torrent de la corruption Antichrétienne: ce qu'il prétend avoir démontré dans ſon Hiſtoire du Papiſme. Il tâche enſuite de prouver que le gros du Clergé Romain a été la Babylone myſtique, principalement depuis le tems de Gregoire VII. & allegue douze raiſons

a T. I. p. 92. *b* T. I. *diſſ.*

raiſons pour cela, qui ſont la matiere des Diſſertations ſuivantes. Voici un autre Livre du même Auteur.

JOH. HENR. HEIDEGGERI, *in viam Concordiæ Eccleſiaſticæ Proteſtantium Manuductio.* 8. *Amſtelod. apud H. Weſtenium.* 1687. pag. 244.

CEt Ouvrage eſt compoſé de deux diſſertations. Dans la I. on examine ce en quoi les Proteſtans, c'eſt à dire ſelon l'Auteur, les Lutheriens & les Réformez different, & on tâche de faire voir que ce n'eſt point dans des articles fondamentaux. Dans la II. on montre que cette diverſité de ſentimens ne doit point les empêcher de ſe regarder comme freres, & de vivre dans une même Egliſe: ce qu'il prouve par XII. argumens. Le VIII. eſt que les Egliſes Orientales & les fideles, qui ont vêcu avant la Réformation, étoient la vraye Egliſe de Dieu du conſentement de tous les Proteſtans. Cependant ni ces fideles, ni ces Egliſes n'étoient exemtes d'erreur. Le XI. eſt que c'eſt un eſprit d'Antichriſtianiſme, de ne vouloir pas ſupporter ſon frere, dans les dogmes qui ne ſont pas fondamentaux.

XVIII.

ANTONII BORREMANSII VESPERÆ GORINCHEMENSES *In quibus*

bus varia loca, tam Scriptura sacra, quàm aliorum Auctorum explicantur, ritus prisci, aliáque non ubivis obvia eruuntur. 8. Amstelodami, ex officina H. & Viduæ Th. Boom, pag. 165.

IL y a quelques années que *M. Borremans* publia deux Ouvrages, dont l'un étoit intitulé *Varia Lectiones*, & l'autre *Dialogus de Poëtis & Prophetis*. L'approbation, que des Savans ont donnée à ces Livres, comme il paroit par les passages qu'on en rapporte dans la préface, a été cause que son frere *nous* fait part de celui-ci, quoique l'Auteur n'y ait pas mis la derniére main.

Cet Ouvrage est divisé en six Chapitres, qui traitent tous de matiéres differentes, & qui n'ont aucun rapport ensemble. *Le* premier contient plusieurs remarques sur le nom de *Dominus*. *a* Ce titre d'honneur n'étoit pas inconnu aux Anciens; puisque les enfans le donnoient à leurs Peres, les femmes à leurs maris, les cadets à leurs aînez; & qu'on appelloit *Domini* ceux qu'on vouloit accoster, lors qu'on ne se souvenoit pas de leur nom, ce qui revient assez à nôtre *Monsieur*. Les Empereurs se donnoient aussi ce titre, mais c'étoit en un sens bien plus relevé, & *Dominus* signifiant alors autant que *Divus* ou *Deus*, on les joignoit souvent tous deux, comme ils le sont dans cette inscription d'une médaille d'Aurelien DOMINO ET DEO NATO.

C'est

a p. 2.

C'est à cause de cette dernière idée, qu'on avoit attachée au mot Latin *Dominus*, & au Grec Κύριος, que Polycarpe aima mieux souffrir le martyre que de dire κύριον Καίσαρα, *a* ou d'appeller l'*Empereur Seigneur*. *b* Les Chrétiens consentoient bien de lui donner ce nom, lors qu'on n'y joindroit que la signification ordinaire; mais ils ne vouloient point le nommer *Seigneur*, lors que ce terme étoit déterminé par les circonstances à être une marque de Divinité. *c* C'est par la même raison, que les Empereurs étant devenus Chrétiens ne souffrirent plus qu'on les appellât DOMINUS & Κύριος, & se firent nommer DOMNUS & Κύρ, pour distinguer leurs titres de ceux qui étoient consacrez à *Jesus*-Christ. Et c'est aussi ce qui fait voir combien ceux-là se trompent, qui croient pouvoir se servir de certains mots & faire de certaines actions, parce que ces mots & ces actions, considerez d'une maniére abstraite ou revêtus d'autres circonstances, que celles où ils se trouvent, ont un sens qui n'est pas mauvais. La raison en est que la signification des mots, & de tous les autres signes exterieurs, ne dépend pas de l'intention d'un particulier, ni même de l'accord que pourroient

a *Euseb. Hist. Eccl. lib.* IV. *c.* XV.

b *Tertul. Apolog. c.* XXXIV. *Dicam plane imperatorem Dominum sed more communi, sed quando non cogar, ut Dominum Dei vocé dicam.*

c P. 7.

faire entre elles quelques personnes privées: & qu'elle ne peut être déterminée, que par le consentement public, l'usage, les rencontres du tems, des lieux, &c.

Pour revenir à l'Auteur, il finit ce Chapitre par quelques remarques, sur le lieu de la naissance de nôtre Seigneur, qu'il soûtient avoir été dans l'enceinte de Bethlehem, non pas dans une caverne hors de la ville, comme prétendent *Scultet*, *Lydius* & quelques autres Savans.

Dans le Ch. II. On trouve diverses choses sur les noms, on y traite des présages, que les Paiens superstitieux en tiroient; des jours qu'on choisissoit pour mettre un nom aux enfans, qui étoit chez les Romains le neuviéme jour d'après la naissance pour les garçons, & le huitiéme pour les filles; de ce qu'on observoit dans le choix des noms; du soin que l'on prenoit qu'ils ne signifiassent rien de deshonête ou de malheureux, & qu'ils n'eussent point été portez par des personnes, qui étoient l'exécration publique. Enfin on recherche pourquoi le Sauveur du monde, dans le commencement du Christianisme a été appellé par la plus part des Paiens *Chrestus* & ses Disciples *Chrestiani*; *Chreistos* par quelques Chrêtiens & *Ichtus* par d'autres. On croit que les deux premiers changemens ont tiré leur origine de la confusion de l'H de l'I & de l'EI, qui commençoit dès lors à s'introduire. a

Le

a p. 39. vide & p. 136. & 137.

Le Chap. III. renferme plusieurs remarques sur les Dieux des Païens, sur les sacrifices qu'on offroit, sur la maniere d'évoquer les Dieux tutelaires des villes assiegées, sur les moiens que les assiegez emploioient pour les retenir. Pour empêcher cette évocation, les Romains ne nommoient jamais le Genie de leur ville; d'autres Peuples enchainoient les simulacres des leurs, comme les Tyriens qui attachoient la statuë d'Apollon à l'Autel d'Hercule, avec une chaîne d'or. Les Atheniens coupoient les aîles à la statuë de la victoire, de peur que cette Déesse ne s'envolât de leur ville. Pompée n'ignoroit sans doute pas cette superstition, & il sut s'en servir en habile homme, lorsqu'il tira un bon augure de ce que la foudre avoit abbatu à Rome les aîles de la statuë de la victoire, & qu'il fit ce distique.

Roma potens alis cur stat Victoria lapsis?
Urbem ne valeat deseruisse suam.

a On parle ensuite des Mages, qui étoient Prêtres du soleil chez les Perses, & qui étoient si considerez dans ce grand Empire, qu'ils habitoient des villes toutes ouvertes, où ils se gouvernoient selon leurs Loix, sans que personne y trouvât à redire, ni osât les inquieter. Les Rois les faisoient entrer dans leur conseil, & avoient de grands égards pour eux; parce qu'ils avoient beaucoup de pou-

a p. 57.

voir sur l'esprit des peuples, qui les consideroient comme les dépositaires des sciences & de la Religion.

A propos des Mages, l'Auteur explique un passage de S. Matth. 11. 2. un peu differemment du commun des Interpretes. On traduit ordinairement *nous avons vû son étoile en Orient*, & Mr. Borremans veut qu'on tourne: *nous avons vû son étoile en* son *Lever*, ou *qui se levoit*. Selon cette version, les Mages auroient voulu dire aux Juifs, qu'ils ne devoient pas s'étonner si des Mages, des personnes d'un autre païs & d'une Religion toute differente de la leur, venoient chercher un Roi chez eux; c'est qu'ils avoient appris par diverses Propheties, répanduës dans l'Orient, qu'il sortiroit un Roi d'entre les Juifs, à qui tout le monde devoit un jour obeïr, & que sa naissance seroit marquée par une nouvelle étoile qui se leveroit dans le Ciel; qu'aiant vû briller un nouvel astre, ils avoient cru que ce Roi étoit né, & qu'ils étoient venus pour lui rendre hommage. Les raisons sur lesquelles l'Auteur se fonde, sont 1. que les Astronomes Grecs appellent ἀνατολὴ le lever des Etoiles, & δύσις leur coucher; 2. qu'ἀνατολὴ au singulier & avec l'article marque ordinairement dans l'Ecriture le lever d'un astre, ou de quelque autre chose, ou la chose même qui se leve, comme quand Jesus-Christ est appellé le Soleil Levant Luc. 17. 8. 3. Qu'on dit ἀνατολαὶ au pluriel, pour signifier les païs Orientaux, & qu'il n'y a que deux endroits du

Nou-

Nouveau Testament où *anatolé* au singulier se prenne dans ce sens, *a* encore est-il sans article. 4. Que S. Matthieu observe lui même cette difference, puis qu'il dit que les Mages vinrent ἀπ' ἀνατολῶν & qu'ils virent l'Etoile ἐν τῇ ἀνατολῇ.

Dans le IV. ch. après quelques remarques sur Jupiter Ammon, qu'on adoroit dans la Libye, sous la forme d'un belier; & en Grece & à Rome sous une figure humaine, on parle de l'invention de la pourpre. On soûtient avec Bochart que *purpureus* ne signifie pas simplement de couleur de pourpre, d'écarlate ou de sang, mais en géneral tout ce qui a beaucoup d'éclat, & que de même λαμπρὸς ne veut pas dire simplement resplendissant, mais marque aussi de la pourpre. On ajoûte que la pourpre étoit de diverses couleurs, qu'il y en avoit de la bleuë, de la violette, de couleur d'écarlate, d'un rouge plus ou moins enfoncé, & que toutes ces couleurs convenoient en ce qu'elles étoient extrémement éclatantes & vives, & faites du sang d'un poisson. On prétend par là concilier les quatre Evangelistes, dont l'un dit *b* qu'Herode fit mettre à Jesus-Christ une robbe *blanche* ou *éclatante* ἐσθῆτα λαμπρὰν; l'autre *c* que les Soldats aiant ôté son habit à Jesus le couvrirent d'écarlate χλαμύδα κοκκίνην, & les deux autres *d* qu'ils l'habillerent d'un *vêtement*

a Apoc. VII. 2. & XXI. 13. *b* Luc. XXIII. 11. *c* Matth. XXVII. 28. *d* Marc. XV. 17. &c. Jean. XIX. 2.

ment de pourpre πορφύρεον, ou ἱμάτιον πορφυροῦν. Voici comme l'Auteur s'y prend, pour montrer que ces quatre robbes ne sont qu'une. Le Senat Romain avoit accoûtumé d'envoier une robbe de pourpre à ceux qu'il créoit Rois, ou qu'il confirmoit sur le trône. Peut-être en avoit-on envoié une semblable à Herode, qui étoit allié de l'Empire; mais soit que ce fut quelque autre robbe qu'Herode eut déja porté, il est sûr que la pourpre étoit une marque de la Roiauté, & il n'est pas hors d'apparence qu'Herode ait par dérision fait mettre une semblable robbe à Jesus-Christ, comme s'il lui eût voulu ceder son trône. Jesus fut ramené à Pilate, en cet état, on lui ôta ensuite cet habit pour le frapper de verges, & les Juifs séditieux aiant enfin obtenu, à force de cris, une sentence de condamnation contre lui, les Soldats lui remirent la robbe de pourpre, qui étoit de couleur d'écarlate κοκκίνη, d'une couleur tres-vive & très-éclatante λαμπρᾶς.

On parle dans le Chap. V. des éternuemens, & des présages que les Paiens en tiroient. On fait voir que la coûtume de faire des vœux pour ceux qui éternuent est tres ancienne, & on en recherche l'origine. On montre enfin que S. Luc n'est pas le seul qui ait désigné l'Empire Romain, par les mots de πᾶσαν οἰκουμένην *tout le monde*, puisque Julius Pollux, dédiant son Dictionnaire à l'Empereur Commode, lui dit que *le Salut du monde* lui

a lui est commis.

Le Chap. VI. traite des Azyles, & particuliérement de celui que Romulus & Remus instituérent pour attirer des habitans dans la ville qu'ils bâtissoient, & qu'ils firent servir de retraite aux banqueroutiers, aux voleurs, aux homicides, &c. b Mais de peur qu'on ne tournât au deshonneur du nom Romain les crimes de leurs ancêtres, un Auteur Catholique c nous a appris que cela n'est pas arrivé sans mystere : *Afin*, dit-il, *que Romulus remplit sa premiere ville de citoiens, c'est à dire l'Eglise de Chrêtiens, il fit publier qu'elle seroit l'azyle de toutes sortes de miserables & de Scelerats, parce que hors de l'Eglise Romaine il n'y a ni justice ni salut, & que tous les criminels & les impies futurs auroient été brûlez par les flammes éternelles de l'enfer. Les Gentils, excitez par cette publication, entrérent dans l'Azyle de l'Eglise, & grossirent bientôt cette petite ville. La fable savante n'oublie pas de marquer lequel des deux freres a été le plus grand, puis qu'elle attribuë la primauté & la principauté à Romulus, à cause qu'il vit un plus grand nombre d'oiseaux que son frere. Ces oiseaux ce sont les dons du S. Esprit, qui devoit*

a ἡ σωτηρία τῆς οἰκουμένης. b *Majorum primus quisquis fuit ille tuorum, Aut pastor fuit aut illud quòd dicere nolo.* Juven. S. VII.

c Jacobus Hugo. Origin. Italiæ ac Romæ. p. 199. *Ut autem civibus, hoc est Christianis suam primam urbem, sive Ecclesiam adimpleret Romulus, &c.*

devoit paroître un jour sous la forme d'une colombe, & dont Pierre figuré par Romulus étoit plus rempli que Paul, dont Remus étoit le type.

On fait plusieurs autres observations sur les azyles, on remarque par exemple que tous les Temples n'étoient pas azyles, & qu'il n'y en avoit que quelques-uns qui eussent ce privilege, en vertu de leur consecration. qu'il y avoit aussi quelques statuës qui étoient des azyles, comme celles des Empereurs; que le Prêtre de Jupiter, *Sacerdos Dialis*, étoit une autre espece d'azyle; les criminels qui s'alloient jetter à ses pieds, étant pour ce jour là à couvert des verges & du dernier supplice, & déchargez de leurs chaines. On ajoûte qu'il y a divers lieux où les Sergeants n'ont pas droit de saisir un homme, lorsqu'il peut s'aller comme jetter aux pieds d'un prêtre, qui porte ce qu'on appelle le corps de Christ: & que lors qu'on mene un criminel au gibet, s'il rencontre un Cardinal sur le chemin, il est délivré. a

On trouve après ces dissertations quelques Lettres que M. de Limborch Professeur des Rémontrans, & l'Auteur se sont écrites sur diverses matieres de Critique; comme sur le sens du mot ἐπίλυσις que S. Pierre emploie dans sa 2. Ep. c. 1: v. 20. si l'on doit le traduire *mission*, *interpretation* ou *revelation*; si c'est une métaphore tirée des chevaux de cour-

a *Joh. Christoph. Beemanni Notit: Dign. Dissert.* XIV. c. 1. §. 19.

course, à qui l'on ouvre la barriere. On peut consulter sur ce passage le *Myrotheçium* de Cameron, qui a donné occasion à ce qu'on dit là dessus. On verra aussi dans ces Lettres un catalogue des œuvres du celebre Gerard Vossius, qui n'ont jamais été imprimées, de nouvelles preuves de l'explication que M. Borremans donne, aprés Hammond, au mot ἀναολὰς; enfin une promesse que M. de Limborch fait de refuter la fausse interpretation, que Marsham donne à la prophetie de Daniel, touchant les Septante Semaines qui marquoient le tems de la venuë du Messie, & que cet Auteur dit être échuës sous le regne d'Antiochus. Promesse que M. de Limborch, a executée dans sa *Theologie Chrétienne* L. II. C. XXVII. §. 13. ad 19.

XIX.

ONTLEDINGEN en ONTDEKKINGEN van de Cinnaber. &c.

Anatomie & description nouvelle du Cinnabre Naturel, de La Poudre à Canon; des Os, & de la Peau; des Glands, des Chataignes & des Noix; de l'accroissement de quelques grains, comparé avec celui des Grenelles, des Langoustes & des Ecrevisses. Ou Lettres à la Societé Royale de Londres par ANTOINE VAN LEEUWENHOEK.

HOOK, un de ſes Membres. A Leide in 4. pag. 110.

Extrait de la I. Lettre écrite de Delft le 22. Janvier 1686.

I. *Experiences ſur le Cinnabre.* II. *Sur la Poudre à Canon.* III. *Si les armes à feu portent plus loin, lorſqu'elles ſont plus longues qu'à l'ordinaire.*

I. L'Auteur rapporte qu'ayant mis du Cinnabre naturel très-peſant près d'un grand feu, il en ſortoit pluſieurs particules de la groſſeur d'une tête d'épingle, qui s'alloient placer du côté où la chaleur étoit moindre: qu'il avoit remarqué que les parties du Cinnabre qui touchoient le foyer, lequel étoit tout brûlant, ſe conſumoient, & qu'auſſi-tôt qu'on l'y avoit mis, il s'en élevoit une fumée noire compoſée de corpuſcules ronds: qu'ayant laiſſé refroidir le Cinnabre, & regardant enſuite avec un microſcope les parties qui avoient été les plus expoſées au feu, il y avoit vû pluſieurs hexagones reguliers & irreguliers, dont les uns étoient auſſi gros qu'un grain de ſable, les autres moindres, & quelques-uns même cent fois plus petits: qu'il n'y avoit point apperçu de figures ſemblables, avant que de l'avoir mis près du feu, & que ces parties brûlées n'avoient pas perdu la couleur naturelle du Cinnabre, qu'elles étoient

étoient ſeulement d'un rouge plus enfoncé. Ces hexagones étoient compoſés de pluſieurs autres corpuſcules. Il y en avoit qui reſſembloient à trois cones joints enſemble par leurs baſes, & d'autres dont l'aſſemblage étoit plus irregulier. Au deſſus de ces hexagones, on voyoit une matiere noirâtre, qui ſembloit être la ſuye du Cinnabre, & parmi cette ſuye un nombre prodigieux de globules d'argent-vif preſque inſenſibles, qui étoient d'autant plus petits, que le Cinnabre étoit plus éloigné du feu : ce qui fait conjecturer à l'Auteur, que ces globules ſont la matiere combuſtible du Cinnabre. Il vit encore entre ces globules quelques autres particules, qu'il prit pour des ſels, mais elles étoient ſi petites, qu'il ne put les diſtinguer clairement, ni s'en aſſurer par cette experience.

Ayant fait bruler du Cinnabre, dans un lieu expoſé à l'air, il en ſortit d'abord une flamme fort ſemblable à celle du Soufre. Mais M. Leeuwenhoek ne voulant pas conclurre ſur cette ſimple reſſemblance, que la matiere combuſtible du Cinnabre naturel fût du ſoufre, il prit du ſoufre, & le paſſant par deſſus le feu ſans l'allumer, il en vit ſortir de la fumée, qui, s'étant conglutinée, formoit diverſes particules de figure irréguliere, compoſées de petits globules, & qui reſſembloient fort au ſoufre. Les corpuſcules qui s'élevérent un peu plus haut, étoient auſſi irréguliers dans leur configuration, mais reluiſans comme de l'huile : au lieu que ceux qui montérent au

deſſus

dessus de ceux-ci étoient parfaitement ronds & transparans. Plus ils s'élevoient, plus ils s'appetissoient, jusqu'à ce qu'enfin ils devinssent imperceptibles. Cela fit comprendre à l'Auteur que la matiere combustible du Cinnabre étoit fort differente du soufre, parce qu'il n'y avoit aucune conformité entre les particules de l'un & de l'autre, & qu'un feu trés-médiocre élevoit beaucoup plus haut les corpuscules du soufre, qu'un tres-grand ne faisoit ceux du Cinnabre.

Ayant réduit en poudre d'autre Cinnabre naturel, & l'ayant fait brûler comme le précedent, il y remarqua des corpuscules hexagones, des coniques, des triangulaires parfaits, d'autres à angles brisez, mais il n'en vit point d'entierement carrez. Quelques menuës que fussent ces particules, elles étoient composées d'autres encore plus petites, & formoient un tout d'un tres-beau rouge.

M. Leeuwenhoek assure que dans ses observations, il a apperçu quantité de globules reluisans, qu'il croit être des corpuscules d'huile & de sel; que plusieurs de ces corpuscules se réunissant vers les endroits les plus éloignez du feu, formoient une substance huileuse, que cette huile est apparemment la matiere combustible du Cinnabre; & que la matiere noirâtre, qui reste au dessus du Cinnabre qu'on a brûlé, est cette même huile.

Ensuite ayant jetté de l'eau de pluie sur les parties, qui s'étoient exhalées du Cinnabre, & ayant

ayant laiſſé évaporer cette eau, il n'y vit qu'un grand nombre de corpuſcules de ſel extrémement petits, ovales & aigus par les deux bouts. Mais aux lieux, où l'eau avoit ſéjourné plus longtems, il y en avoit de plus gros & qui étoient faits de diverſes particules: quelques-uns reſſembloient à des hexagones très-reguliers, d'autres à des carrez ou des parallelogrammes. Il eſt vrai que l'eau, pour éclaire qu'elle ſoit, contient toûjours quelques corpuſcules de ſel, mais cela ne fait pas une augmentation bien conſidérable dans une auſſi grande quantité que celle-là.

M. Leeuwenhoek a auſſi pilé du Cinnabre ſans le bruler, & l'aiant arroſé d'eau, il l'a laiſſé ſecher à l'air; après quoi il y a vu une infinité de corpuſcules de ſel, qui ne lui paroiſſoient pas plus gros avec le microſcope, qu'un grain de ſable paroit à l'œuil; de ſorte qu'il ne pût pas connoître diſtinctement de quelle figure ils étoient. Il fit auſſi cuire avec de l'eau du Cinnabre pilé, dans un vaſe de verre tout neuf, & l'ayant laiſſé refroidir & évaporer l'eau, il y apperçut un nombre beaucoup plus grand de corpuſcules de ſel, dont les uns étoient plus gros que les autres. Les plus gros étoient des hexagones, des ovales, des cylindres pointus & d'autres figures irrégulieres, mais toutes plus longues que larges.

II. L'Auteur croit, avec preſque tous les Philoſophes modernes, que les corpuſcules de ſel, étant de figure irréguliere, ne peuvent s'éle-

s'élever, ni aquerir un mouvement rapide, que par l'action du feu, qui les rend ronds & polis. Il rapporte ici quelques experiences sur la poudre à canon, qui confirment ce sentiment d'une maniere indubitable. Ayant pris une petite phiole d'un verre tres-fin & tres-transparant, & l'ayant fait chauffer, pour rarefier l'air grossier qui y étoit, il y mit un grain de poudre, & la boucha fort exactement. En suite il l'approcha du feu à une telle distance, que le grain de poudre s'enflamma, & que toute la phiole se remplit d'une vapeur blanche, les particules de charbon & de soufre, qui sont mêlées avec le salpetre, s'attachant au fond, ou aux côtez de la phiole. Cette vapeur étoit le salpetre, & l'Auteur l'ayant regardée aussi-tôt avec son microscope vit qu'elle étoit dans un grand mouvement, & que les particules, dont elle étoit composée, étoient toutes rondes. Le mouvement venant à diminuër, & ces particules à couler à fond, il pencha la phiole, pour empêcher qu'elles ne se mélassent avec le charbon & le soufre. Il la laissa en cet état, jusqu'à ce qu'il crût que ces particules étoient parfaitement en repos, & reprenant son microscope, il vit toutes ces particules rondes changées en hexagones réguliers ou en irréguliers, dont deux côtez formoient un angle aigu. Il dit encore qu'aussi-tôt que la poudre prend feu, il s'éleve, outre la vapeur, dans la partie superieure de la phiole, une liqueur composée de globules de grosseur differente, qu'il

qu'il croit être l'huile du soufre & du salpetre.

Comme M. Leeuwenhoek a fait plusieurs fois de semblables experiences, il en rapporte encore quelques circonstances remarquables. Il dit que quand on met deux ou trois grains de poudre dans la phiole, les particules de charbon & de soufre volent plus haut, que quand on n'en met qu'un; & qu'on distingue plus facilement celles du salpetre, qui s'amassent en si grande quantité, qu'elles forment un corps de couleur jaune: mais aussi lors qu'il n'y a qu'un grain on peut mieux remarquer la configuration particuliere de chaque corpuscule de salpetre. Il ajoûte qu'après que le mouvement de ces corpuscules a duré quelques momens, le changement de la figure ronde en l'hexagone se fait aussi subitement qu'un éclair, & que le nombre des particules de salpetre, qui sont dans un seul grain de poudre, est si prodigieux, que si l'on y joint celles du charbon & du soufre, elles monteront à plusieurs milliers. Il a aussi remarqué que quand on fait prendre feu par embas à la poudre, qui est dans la phiole, le soufre & le charbon s'éleve beaucoup plus que quand on l'allume par enhaut. C'est ce qui rend suspecte à M. Leeuwenhoek l'épreuve ordinaire de la poudre. On en met sur un papier blanc, en forme de pyramide, la charge d'un mousquet, & on l'allume avec une mêche; si le papier ne se noircit point, on tient la poudre pour bonne; que s'il se salit, on la croit humide & gâtée. Mais cette marque

n'est

n'eſt pas aſſurée ; l'effet de la poudre dépendant beaucoup de l'adreſſe de celui qui l'allume, puiſque ſelon qu'il met le feu plus ou moins haut à cette pyramide, les particules de charbon s'élevent plus ou moins, & font plus ou moins d'impreſſion ſur le papier.

L'Auteur ayant remarqué que lors qu'il ouvroit une de ces phioles, où un grain de poudre étant renfermé avoit pris feu ; non ſeulement ſur le champ, mais même trois ou quatre jours après, l'air en ſortoit avec impetuoſité ; & que l'effort de trois grains étoit ſi violent, qu'il faiſoit ſouvent ſauter en pieces la phiole ; cet effet lui fit prendre envie d'examiner juſqu'à quel degré l'air ſe condenſe par la dilatation des particules de la poudre. C'eſt pourquoi il peſa une phiole que trois grains de poudre, qui s'y étoient allumez, n'avoient pû rompre, & la trouva du poids de 77. grains. Enſuite il remplit d'eau un matras de verre, & l'ajuſta ſi bien à cette phiole, qu'à meſure qu'il ouvroit la phiole, l'air condenſé en ſortoit ; & entrant dans le matras, en faiſoit ſortir autant d'eau qu'il en étoit contenu dans l'eſpace, dont l'air avoit beſoin pour ſe remettre en ſon état ordinaire. La phiole étant vuide, il la remplit d'autre eau, qu'il avoit pris ſoin de peſer, & il y en entra 63. grains. Aprés cela il vuida de cette eau dans le matras, d'où l'air condenſé ſortant de cette phiole, avoit fait écouler une certaine quantité d'eau ; & il entra 55. grains d'eau dans le matras, des 63. qui étoient

étoient dans la phiole. D'où il s'ensuit que dans la phiole bouchée, après que le feu eut fait sauter les trois grains de poudre, qui étoient dedans, l'air étoit si fort condensé qu'à l'ouverture de la phiole, il en sortit près de $\frac{7}{8}$. C'est à dire que les trois grains de poudre aiant pris feu, l'air de la phiole, pour être dans sa rarefaction ordinaire, avoit besoin d'un espace environ sept fois plus grand, que celui qu'il occupoit, avant que ces grains s'allumassent.

Les experiences, qu'on vient de rapporter, aiant été faites, après que le mouvement de la poudre fut cessé, M. Leeuwenhoek voulut savoir l'effet qu'elle produiroit dans le tems qu'elle s'allume. Il remplit donc d'eau son matras, mit un grain de poudre dans la phiole, & l'ajusta au cou du matras, qu'il tint dans une situation penchée, ayant fait auparavant un trou dans le bouchon de la phiole, qui étoit fermée tres-exactement. Aussi-tôt que ce grain de poudre prit feu, l'air fit sortir du matras la pesanteur de 160. grains d'eau, sans conter celle qui se répandit dans la phiole, par le petit trou au même instant que l'air en sortit. Dans ces experiences, le mouvement est si violent, sur tout lorsque le feu se prend à deux ou trois grains tout à la fois, que souvent la phiole & le matras se brisent en mille pièces.

III. L'Auteur fait ensuite quelques raisonnemens, pour prouver que les armes à feu,

qui ſont fort longues, ne portent pas ſi loin que celles qui ſont d'une juſte grandeur, & appuye ſon ſentiment ſur une experience, qu'un Canonnier lui a dit avoir faite; c'eſt qu'un Canon de 14. pieds portoit plus loin qu'un de 18. Juſque-là M. Leeuwenhoek avoit crû que l'unique cauſe de la rarefaction de l'air, lorſque le feu ſe prend à la poudre, étoit le mouvement des corpuſcules ignées; mais les experiences, qu'on a rapportées, l'ont fait changer d'opinion; ſavoir que, par un ſeul grain de poudre allumé dans une phiole, l'air ſe rarefie ſi fort, & qu'il demeure ſi long-tems en cet état, après que le mouvement eſt ceſſé, qu'à deux ou trois jours de là, lorſqu'on débouche la phiole, l'air en ſort avec impetuoſité, & ſe fait ceder un eſpace ſept fois plus grand que celui qu'il occupoit dans la phiole. L'Auteur nous donne ici les conjectures qui lui ſont venuës dans l'eſprit, pour expliquer ce phénomene; mais il avouë qu'elles ne l'ont point ſatisfait. Peut-être qu'on pourroit en rendre raiſon par l'hypotheſe de Borelli, * en ſuppoſant que les corpuſcules de l'air ſont de petites lames dures, flexibles, & qui faiſant pluſieurs tours en ligne ſpirale, forment la figure d'un cylindre creux, & ſont très-capables de reſſort; que les particules ignées, qui ſe ſont inſinuées dans la concavité des Cylindres, les élargiſſent & les tendent; & que ſe trouvant engagées dans les plis

* Bibl. T. II. p. 287. & 297. 298.

plis & les replis de ces lames, elles n'en sortent que peu à peu.

On avoit résolu de continuër avec la même exactitude l'extrait de quatre autres Lettres de M. Leeuvvenhoek, qui parurent sur la fin de l'été passé; mais la Version qu'on en vient de publier nous a fait changer de dessein. Elle est intitulée.

2. ANATOMIA, *seu interiora* RERUM *cum Animatarum, tum inanimatarum ope & beneficio exquisitissimorum* MICROSCOPIORUM *detecta, variisque experimentis demonstrata; unà cum discursu & ulteriore dilucidatione, Epistolis quibusdam ad Celeberrimum, quòd Sereniss. M Brit. Regis auspicio Londini floret, philosophorum Collegium datis comprehensa, ab* ANTONIO À LEEUVVENHOEK *ejusdem Regiæ Societatis Symmistæ.* 4. Lud. Batav. 1687. pag. 508.

OUtre les 6. lettres, dont on a fait l'extrait dans le I. & II. Tome de cette Bibliotheque, on en trouvera XII. autres dãs cette traduction. La I. traité des Sels, qui sont dans le vinaigre, & dans le vin. La II. de la configuration du cerveau de divers animaux, de la pituite, de la morve, de l'humeur cryſtalline, &c. La III. de la génération des grenouilles, des oiſeaux & des poiſſons. Les 6. ſuivantes ſont celles qui ſe trouvent dans le a I. & II. vol de

a 469.

cette *Bibliotheque*. La x. montre que les plantes sont toutes formées dans leurs semences, & explique en general leur formation & leur accroissement, en les comparant à la génération des animaux. La xi. examine en particulier quelques semences, comme celles du coton, des dattes, des groseilles, des tillauts, &c. & traitte aussi du chile, de la sueur, des nerfs optiques, du fiel des truites, de la peau des anguilles, &c. des sels contenus dans le vinaigre de biere & le suc de limon; de l'esprit de sel armoniac, des sels volatils huileux, &c. La xii. contient des remarques sur divers sels particuliers, comme sur ceux du chardon benit, & de l'absynte sur l'alun, le salpetre, le vitriol de Cypre, le sel de tartre. La cendre à laver de Moscovie, le camphre, le sel ou la cendre des fourneaux où l'on fond le canon, celui des fonderies d'étain ou de plomb, le sel de la chaux de pierre, le sel de la chaux de coquilles, le sel du *Souda* ou cendre d'Algue, qui sert à la composition de la porcelaine de Delft, & le sel Armoniac. La xiii. traite des animaux que l'Auteur a découverts dans le sperme d'un chien, & recherche combien de tems ils peuvent vivre, après être sortis du corps de cet animal; on y parle aussi de l'accouplement des chiens, de la reception du sperme dans *l'uterus*. On y soûtient que chaque animal qui naît est formé d'un de ces animaux contenus dans le sperme du mâle; on y examine comment ces petits animaux deviennent ronds de longs qu'ils étoient

étoient ? en quoi la fecondité des mâles consiste ? comment les mâles & les femelles se forment ? On y assure qu'on peut distinguer la racine, le tronc, les branches, & même les feuilles dans les semences des arbres. La XIV. renferme les experiences sur le Cinnabre & la poudre à canon, qu'on a rapportées au commencement de cet article. La XV. regarde la formation des os, l'écorce des arbres, la peau, les écailles, les particules qui s'exhalent de nôtre corps, & celles qui tombent ou s'enlevent de la peau. Dans la XVI. on tâche de prouver que les galles ne doivent pas être regardées comme des fruits de chêne ; parce qu'elles procedent de l'action de certains petits vers, que des mouches ont produit, & qui deviennent ensuite des mouches, lesquels vers rongent les feuilles du chêne, & c'est de là que se forment les galles des chênes, aussi bien que celles des chardons. On décrit la forme des chataigners & des noiers dans leurs semences, & on soûtient qu'ils croissent à peu-près de même que les animaux dans l'*Uterus*. La XVII. contient la description des parties interieures de cinq sortes de graines des Indes, *Karpok* ou *Panjala* (*a*), *Buparitti*, *Kaukin*, *Adamboe* & des Noix de *Coco* ; des œufs des Grenelles & des Ecrivisses de Riviere & de mer ; une comparaison de la formation de ces animaux avec celle de quelques arbres. Dans la XVIII. & derniere on examine quatre questions touchant le bois. D'où vient que

(*a*) *Hort Malab. T. III. p. 59.*

celui qu'on coupe en été eſt plus dur que celui qu'on coupe en hyver? A quoi on connoit le meilleur bois? D'où vient qu'il ſe pourrit quelquefois ſi-tôt? En quel païs on trouve le meilleur chêne?

Le Traducteur de M. Leeuwenhoek auroit, ce ſemble, obligé le public, ſi au lieu d'effacer les dattes de ces Lettres, & de les mettre dans un ordre arbitraire, il eût laiſſé ces dattes, & eût rangé les Lettres ſelon le tems auquel elles ont été écrites. La raiſon en eſt, que l'Auteur continue ſouvent dans une Lettre à traiter d'une matiere, qu'*il* a commencée dans une autre: par exemple il commence ainſi la XVII. *J'ai montré dans ma Lettre du* 12. *d'Octobre* 1685. &c. Il n'eſt pas facile de trouver, dans l'édition Latine, la Lettre où M. Leeuwenhoek renvoie, puiſqu'il n'y a de datte qu'à celles de 1686. Pour tirer le Lecteur de cet embarras, & donner moien aux curieux de comparer la verſion avec l'original, on mettra ici les dattes de ces Lettres, ſelon l'ordre, auquel le Traducteur Latin les a rangées, qui n'eſt pas celui des tems.

I.	Lett.	5.	Janv.	1685.
II.	L.	25.	Juill.	1684.
III.	L.	16.	Juill.	1683.
IV.	L.	25.	Avril.	1679.
V.	L.	5.	Avr.	1680.
VI.	L.	13.	Mai.	1680.
VII.	L.	4.	Nov.	1681.

VIII.

VIII.	L.	3.	M[illegible].	1682.
IX.	L.	4.	Avr.	1682.
X.	L.	13.	Ju[illegible]	1685.
XI.	L.	12.	Oct.	1685.
XII.	L.	23.	Janv.	1685.
XIII.	L.	30.	Mars.	1685.
XIV.	L.	22.	Janv.	1686.
XV.	L.	2.	Avr.	1686.
XVI.	L.	14.	Mai.	1686.
XVII.	L.	10.	Juin.	1686.
XVIII.	L.	10.	Juill.	1686.

Il auroit encore été à ſouhaiter qu'on eût traduit trois autres Lettres de l'Auteur, qui ne ſe trouvent qu'en Flamand, imprimées à Leide, chez D. Gasbeek & dattées.

La	I.	du	14	Juin.	1680.
La	II.	du	12	Nov.	1680.
La	III.	du	12	Sept.	1683.

L'Auteur cite auſſi deux de ſes Lettres l'une du 14. de Mai 1677. & l'autre du 2. Fevrier 1679. qu'on n'a jamais imprimées en Flamand ni en Latin, au moins que nous ſachions. Si M. Leeuwenhoek avoit la bonté de mettre au jour ces deux Lettres, & toutes les autres qu'il n'a point encore publiées, & qu'en ſuite lui même, ou quelcun de ſes amis, ſe donnât la peine de mettre enſemble les découvertes qui regardent un même ſujet, & d'en faire un ſyſteme autant complet qu'il ſeroit poſſible; on croit que ce travail ne ſeroit pas inutile.

3. TRAITE' DES HYGROMETRES *ou machines pour mesurer la secheresse & l'humidité de l'air, par* M. FOUCHER *Chanoine de Dijon.* A Paris chez Michallet, 1686. pag. 195.

LEs Hygrometres sont une invention de ce siecle, dont les Savans sont redevables à la Societé Royale de Londres. Ce n'étoit d'abord qu'une boëte, sur le couvercle de laquelle il y avoit plusieurs divisions, & une aiguille, qui en les parcourant, marquoit les degrez de secheresse & d'humidité. Cette aiguille étoit soûtenuë par un poinçon, attaché au fond de la boëte. Autour de ce poinçon étoit entortillée une paille d'orge, ou la queuë d'un épi encore vert, qui étant inserée avec le poinçon dans un trou de l'aiguille la faisoit tourner de côté & d'autre, selon qu'elle se tordoit ou détordoit. Mais cet hygrometre étoit de trop peu de durée; parce que l'épi se sechant perdoit la facilité de se courber, qu'il avoit étant verd: outre que le mouvement de l'aiguille étoit fort inégal, celui de l'épi entortillé l'étant aussi.

Ces défauts obligérent M. Foucher à chercher quelque autre machine, qui fut plus durable & plus susceptible des impressions de l'air. Après bien des experiences, il s'attacha enfin à celle qui fait le sujet du premier & du quatriéme article de cet Ouvrage. Cet Hygrometre consiste en des bandes de cuir, qu'on

qu'on a trempé dans une certaine liqueur, leſquelles tournent autour de dix poulies d'hivoire, par le moien d'une fuſée, d'un tambour & d'une roue, qui font mouvoir trois aiguilles, dont l'une marque les differens degrez de ſechereſſe & d'humidité pour les jours, l'autre pour les mois, & l'autre pour les années. Toute cette machine eſt compriſe dans une boëte de 13. pouces de longueur, de 7. de largeur & de 4. de profondeur. Elle eſt facile à tranſporter, on peut la ſuſpendre, ou la poſer en quelque endroit que ce ſoit, dans la ſituation qu'on ſouhaite, & en orner le dehors de mille figures, pour en rendre la vuë plus agréable. On voioit par exemple dans un Hygrometre de l'invention de nôtre Auteur, un Neptune ſortant de la mer, lors que l'humidité regnoit & ſe cachant dans les flots, lorſque le tems ſe mettoit en beau. Ce Dieu étoit monté ſur un char trainé par ſix chevaux marins, ſur le premier deſquels étoit un Triton avec une trompette, qui paroiſſoit le premier, enſuite ſe montroient les chevaux, puis le char qui ſe découvroit peu à peu & rentroit de même, à meſure que la ſechereſſe revenoit. Outre le plaiſir que donnoient ces differens changemens, il y avoit encore de l'utilité, en ce qu'ils étoient plus faciles à retenir qu'un certain nombre de degrez, qu'une aiguille marque, & qu'on oublie le plus ſouvent.

Outre les hygrometres, qui ſont de l'invention de l'Auteur, il y en a pluſieurs autres

de diverſes matieres dont on trouve ici la deſcription. On en fait de ficelle, de chamois, de parchemin, de cuir de mouton ſans avoir été mouillez; mais on ſoûtient qu'ils ne ſont ni ſi exacts, ni ſi ſuſceptibles des impreſſions de l'air, que ceux de cuir trempé dans le vinaigre, dans le ſel Armoniac & dans l'huile. Les uns ſont à reſſort & les autres à contrepoids; ou comme une Romaine, tels que ſont ceux de Sapin; ou comme des balances, tels que ceux qu'on fait avec de la neige, du coton, une éponge, &c.

Ceux qui auront de la peine à s'imaginer, qu'on puiſſe remarquer exactement ſur un hygrometre les changemens preſque inſenſibles de l'air, n'ont qu'à penſer [a] à la maniere dont on ſépare les meules de moulin, quand après avoir taillé un rocher en cylindre, on en veut couper pluſieurs meules. On fait autour du rocher quantité de trous, que l'on remplit de chevilles de bois ſeché au four, ces chevilles ſont placées en rond autour du cylindre, ſuivant la largeur des meules que l'on veut diviſer, & lorſque le tems devient humide, ces coins venant à s'enfler ſéparent ces meules du reſte du rocher. Cet effet prodigieux de l'humidité montre que le coin eſt une machine tres-puiſſante. Il eſt facile de concevoir qu'il doit avoir d'autant plus de force, qu'il eſt plus petit & plus délicat, parce qu'il pénétre d'autant mieux. Il s'enſuit de là que les particules aqueuſes qui forment l'humi-

[a] p. 42. *ad* 87. 88.

l'humidité, doivent avoir beaucoup de force, pour dilater les corps dans les pores desquels elles s'insinuent : & que lors qu'elles s'exhalent, les parties des corps dilatez étant dans un état violent doivent se raprocher avec une force égale.

On sait de quelle utilité il est dans la Medecine de connoître exactement la constitution de l'air, mais afin qu'on n'en puisse pas douter, l'Auteur s'applique dans les quatre derniers articles de cet Ouvrage à montrer l'usage qu'on peut faire des Hygrometres, pour la conservation ou le rétablissement de la santé. Il y examine *a* la nature de la secheresse & de l'humidité, & distingue d'abord entre *humide* & *liquide*. L'air est liquide & n'est humide que par accident. La flamme est liquide & n'est point humide, elle ne peut même l'être, à cause de la contrarieté qu'il y a entre le feu & l'eau. Ainsi selon lui l'humidité n'est autre chose, que plusieurs parties d'eau mêlées dans les corps. L'humidité de l'air, par exemple, consiste dans plusieurs particules aqueuses, qui sont répanduës & dispersées dans ce liquide. Un linge est humide, des cuirs sont humides & tous les autres corps le sont aussi, lors qu'ils sont remplis de ces petites parties. C'est sur ces principes qu'on traite ici des moiens d'humecter & de dessecher; de la disposition qu'ont les parties grossiéres du marc & des *têtes-mortes* à reprendre leurs sels & leurs esprits; & de la

a 107.

proprieté des sels à reprendre leur humidité.

Ceux qui aiment les découvertes de Physique trouveront aussi dequoi se satisfaire dans les experiences des Hygrometres. a Elles ont fait conjecturer a M. Foucher qu'il y a dans l'air une humidité plus subtile que celle des vapeurs, dont se forment les goutes de pluie, parce qu'il est souvent arrivé que de certaines pluies n'ont pas beaucoup changé la situation de l'aiguille de sa machine. 2. que le tems, auquel il fait le plus humide à l'égard du jour & de la nuit, & l'été entre sept & huit heures du matin, & l'hyver entre huit & neuf. 3. que l'air est plus humide, lorsque la Lune est en son plein, que lorsqu'elle est dans le défaut, contre l'opinion de plusieurs Savans.

4. *Admirandi* ARCHIMEDIS SYRACUSANI *Monumenta omnia Mathematica, quæ extant, quorumque Catalogum inversa pagina demonstrat, ex traditione* FRANCISCI MAUROLYCI *Nobilis Siculi, Abbatis Sanctæ Mariæ à portu. Opus non prius typis commissum.* Panormi 1685. in fol. pag. 296.

ON a si peu de commerce en Italie & en Sicile pour ce qui regarde les livres, soit à cause de l'éloignement, soit parce qu'il ne s'y en imprime que tres-peu, qui soient à l'usage

a. 15. 16. 17.

l'usage de nôtre Septentrion, que l'on ne sait qu'assez tard ce qui paroit dans ces païs-là. Voici un ouvrage imprimé à Panorme sur une Edition qui s'étoit entierement perduë, & dont il ne restoit qu'un ou deux exemplaires imparfaits, que l'on a trouvez parmi les papiers de quelques Siciliens, dont les biens avoient été confisquez. On nous apprend en quelques Lettres qui suivent la Préface, qu'il s'est perdu plusieurs ouvrages de *Maurolico*, concernant les Mathematiques & la Physique.

Tout ce qu'on peut dire de celui-ci, c'est de donner un Catalogue des traitez qu'il contient. Le voici: *Opera Archimedis ex traditione Maurolici.* 1. *De Circuli Dimensione.* 2. *De Sphæra & Cylindro.* 3. *De æqui-ponderantibus sive momentis æqualibus Lib.* IV. 4. *De quadratura Parabolæ.* 5. *De Lineis Spiralibus.* 6. *De Conoidibus, & Sphæroidibus figuris Lib.* II. Textus purus Archimedis: 1. *De numero Arenæ, sive Arenarius.* 2. *De insidentibus humido, vel de iis quæ vehuntur in aquâ.* Lib. II. Exotica sive externa è variis auctoribus asserta. 1. *De Isoperimetris, sive figuris æqualis ambitûs.* 2. *De Corona.* 3. *De Cochlio.* 4. *De Helica.* 5. *De Trispasto.* 6. *De inventis adversus omnes Marcelli & Appii Machinas.* 7. *De speculis ustoriis.* 8. *De Machinis aëre & aquâ moventibus.* 9. *De confectione Sphæræ materialis.*

BIBLIO-

BIBLIOTHEQVE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1687.

JUIN.

XX.

HISTOIRE DE SABLE' *Premiere Partie par* M. ME'NAGE. A Paris, in fol. pag. 448.

QUoi qu'une perſonne, pour qui l'on a beaucoup de conſideration, nous eût envoié ce livre, pour le mettre dans nôtre Bibliotheque, on doutoit ſi on le devoit faire après en avoir vû le titre, qui porte qu'il a été imprimé en 1683. Mais on s'eſt apperçu que c'eſt une faute, puis qu'on voit au bas du Privilege qui eſt à la fin, qu'il n'a été achevé d'imprimer que ſur la fin du mois d'Août 1686. Auſſi ne l'a-t-on vu dans le

le Journal de Paris, que le 1. Decembre de la même année.

La ville de *Sablé*, *n'étant*, *à proprement parler*, *qu'un village*, comme nous l'apprend l'Auteur lui même, on pourroit être surpris de voir un si gros livre, qui ne contient encore que la premiere partie de l'histoire d'un lieu si peu considerable & si peu connu. Mais cette surprise cessera, lors que l'on saura que ce lieu étoit la patrie du Pere de M. Ménage, & que c'est ce qui a engagé l'Auteur à en écrire l'Histoire, pour le tirer de l'obscurité où il a été jusqu'à présent, & pour faire connoître à la posterité de quel lieu la famille des Ménages a tiré son origine. C'est ce que l'on nous fait comprendre, dans une Epigramme Latine, que l'on a mise à la tête de l'Ouvrage, & qui finit par ces deux distiques:

Grandia MENAGII, *vivent dum facta per Andes,*
Et vivent facilis innumerabilibus.
Felix, ô nimium felix! parva Insula, dicent,
Quæ fuit ingentis patria MENAGII.

On nous dit aussi dans la Préface qu'encore qu'il pût arriver que ceux qui ne jugeroient de cet Ouvrage que par le titre, n'en jugeroient pas avantageusement, ceux qui le liront tout entier y trouveront de quoi se satisfaire, *s'ils sont Angevins, ou Manceaux.* On " ajoûte qu'ils y trouveront un nombre infi- " ni de choses curieuses des Anciens Comtes " d'Anjou

„d'Anjou & du Maine, des Anciens Ducs „d'Anjou Comtes du Maine, Rois de Naples „& de Sicile, des Anciens Evêques d'Angers: „des anciens Evêques du Mans; un nombre „infini de fondations d'Abayes, de Prieurez, „de Cures, de Chappelles, de Colleges, d'Hô„pitaux dans les Provinces d'Anjou & du „Maine; un grand nombre de génealogies „des premieres familles de ces deux provin„ces; l'histoire de plusieurs terres des mêmes „provinces; avec plusieurs remarques de „Géographie; les vies ou les éloges d'un „grand nombre de leurs compatriotes, illu„stres dans les lettres, ou dans la guerre; en „un mot un Abregé de l'Histoire d'Anjou & „du Maine.

Pour rendre cet Ouvrage plus utile on a mis au devant 1. une Preface qui contient le sommaire de la premiere partie; cette partie contient la liste, la génealogie & l'histoire de tous ceux qui ont possedé la terre de *Sablé*, depuis le commencement du onziéme Siecle jusqu'à la fin du quatorziéme: 2. On donne les sommaires de cinq autres parties qui n'ont pas encore vû le jour, & qui doivent contenir la liste, la génealogie & l'histoire de tous les autres Seigneurs de Sablé depuis Louïs I. Duc d'Anjou & Roi de Naples & de *Sicile*, jusqu'à *Louïs François de Servien*; qui est présentement Marquis de Sablé. Il commanda en 1674. l'Arriereban d'Anjou, en qualité de Sénéchal d'Anjou. *Mais*, dit M. Ménage, *il ne le commanda pas long-tems; car arrivant*

en

en Lorraine, où étoit son rendez-vous, & lui & son Arriereban furent enlevez par les troupes du Duc de Lorraine. On ajoûtera encore à cela la liste des terres qui relevent de Sablé, les génealogies de ceux qui ont possedé ces terres, & enfin l'histoire particuliere de la ville de Sablé. Si chaque partie tient un volume comme la premiére, M. Ménage, qui dit qu'il est *createur* de cet ouvrage, pourra dire qu'en six volumes *in folio il aura fait quelque chose de rien*, comme il s'exprime lui même en parlant de cet ouvrage. 3. On voit une *Liste sommaire de toutes les Personnes qui ont possedé la terre de Sablé, & qui sont venuës à la connoissance de M. Ménage.* 4. On donne en dernier lieu une bonne Table des Chapitres des douze livres de la premiére partie de l'Histoire de Sablé.

A la fin de cette partie * on voit des additions, des changemens, & des remarques sur les Livres précedens. On y trouve diverses choses qu'on avoit omises dans le corps de l'Histoire, on y en change quelques-unes, on y en corrige d'autres; l'on explique plus au long diverses coûtumes que l'on n'avoit touchées qu'en passant, & l'on produit divers actes, pour confirmer ce que l'on avoit dit.

Enfin l'on voit des Tables génealogiques des familles dont on a parlé dans l'Histoire de Sablé, & qui sont rangées en ordre Alphabetique. Ceux qui voudront rechercher les généa-

* p. 301.

généalogies des familles anciennes d'Anjou ou du Mans, pourront s'en servir tres-utilement.

Pour en rendre l'usage plus facile on a mis à la fin, non seulement une table des matieres, mais encore une autre des noms de famille.

Pour donner quelque exemple des coûtumes que M. Ménage explique en divers endroits de cet ouvrage, on rapportera une étrange maniere de reconnoître un larcin, dont il parle; mais il faut dire auparavant l'occasion sur laquelle il rapporte cette coûtume. *a*

Au commencement du XII. siecle, un Vicomte du Maine aiant été pris prisonnier par un nommé *Lizard*, se sauva de la prison dans une Eglise, mais il fut repris par les gens de ce *Lizard* Il s'en pleignit ensuite comme d'un sacrilege, & comme il ne pouvoit produire aucun témoin, un Concile de Chartres tenu en MCXXVIII. & autorisé par le Pape Caliste lui ordonna de subir l'épreuve d'un fer chaud qu'il devoit manier sans se bruler, si ces plaintes étoient bien fondées. On trouve cette Histoire dans une *b* Lettre *d'Ildebert* Evêque du Mans à *Honorius* II. Les Actes de ce Concile ne se trouvent plus, mais on sait que cette épreuve étoit fort en usage de ce tems-là. Ildebert lui même, comme le remarque Monsr Ménage, accusé de leze-majesté par *Guillaume le Roux* Roi d'Angle-

a Liv. VI. c. 2. *b* *In* 13. *vol. Spicil.*

gleterre, fut prêt de la ſubir: mais il en fut diſſuadé par Yves *a* Evêque de Chartres, comme d'une choſe qui étoit contre les Canons & les Conſtitutions de l'Egliſe. Le Pape Eugene II. a néanmoins non ſeulement approuvé, mais introduit la preuve par l'eau froide. *b* On diſoit auſſi une Meſſe ſur du pain d'orge & ſur du fromage de brebis, pour reconnoître ceux qui étoient accuſez de vol. On croioit qu'en diſant cette Meſſe, le pain qui étoit ſur l'Autel ſe tournoit de lui même, ſi la perſonne qu'on ſoupçonnoit étoit coupable, ou qu'elle ne pouvoit avaler ce pain & ce fromage; & c'eſt de cette coûtume qu'eſt née, ſelon *M. du Cange*, une imprécation aſſez commune parmi le peuple: *Que ce morceau me puiſſe étrangler.*

M. Menage *c* rapporte dans ſes remarques la Meſſe que l'on diſoit en cette occaſion, dont on mettra ici quelques paroles: qui feront comprendre juſqu'où la ſuperſtition étoit allée, dans ces ſiecles ténebreux. Voici l'une des Oraiſons de cette Meſſe. *Domine Jeſu-Chriſte appareat hic magna virtus tua, & magna miſericordia tua ſuper hunc panem, ut quotiens de illo acceperit homo iſte, ſi veritas eſt quod culpabilis ſit de hac re, unde reus putatur, aut facto aut conſenſu, tornet ſe panis iſte in giro: & ſi veritas non eſt non ſe tornet panis. Deus Abraham, Deus Iſaac, Deus Jacob*

a Vid. Yvonis Ep. 74. *b Vid. vol.* 1. *Anal. Mabill.* *c* p. 354.

qui Susannam de falso crimine liberasti Loth de Sodomis, tres pueros de camino ignis ardentis. Agios, Agios, Agios. Exaudi Christe famulum tuum. Amen.

Domine Deus omnipotens, Agios, Agios, Agios, Domine Sancte Pater, qui es invisibilis &c. Ostende Domine, tuam misericordiam, ut qui hoc furtum admisit, panis vel caseus iste fauces nec guttur ejus transire possit, per &c.

„ Seigneur Jesus-Christ que ta grande
„ vertu paroisse ici, & que ta grande miseri-
„ corde éclate sur ce pain, en sorte que lorf-
„ que cet homme en prendra, s'il est vrai
„ qu'il soit coupable de ce dont on l'accuse,
„ ou de fait, ou de consentement, ce pain se
„ tourne en rond, & que si cela n'est pas vrai
„ ce pain ne se tourne pas. Dieu d'Abraham,
„ Dieu d'Isaac & de Jacob. Dieu qui as déli-
„ vré Susanne d'une fausse accusation, Loth
„ de Sodome, & les trois enfans de la four-
„ naise du feu ardent. Saint, Saint, Saint. O
„ Jesus-Christ, exauce ton serviteur. Amen.

„ Seigneur Dieu tout-puissant, Saint, Saint,
„ Saint, Seigneur, Pere Saint, qui es invisible
„ &c. fais paroître Seigneur, ta misericorde,
„ afin que celui qui a commis ce larcin, ne
„ puisse avaler ce pain ou ce fromage.

Il y a encore un exorcisme, par lequel on chassoit le Diable de ce pain & de ce fromage, de peur qu'il n'empêchât l'éfet de cette conjuration, & deux autres prieres où l'on prie Dieu que la bouche du larron s'enfle, qu'il écume

écume & qu'il pleure, que le morceau ne puisse passer son gosier jusqu'à ce qu'il se reconnoisse coupable.

Afin que cette conjuration reussît, il falloit donner à celui que l'on soupçonnoit le poids de neuf deniers, tant en pain qu'en fromage. Le pain devoit être d'orge, & sans levain & le fromage de brebis, & fait au mois de Mai : *Et dabis ei inter panem & formaticum, pensantem denarios novem Panis debet esse ordeaceus, absque fermento : & formaticus, verbicinus maiensis.*

XXI.

LIVRES ESPAGNOLS.

1. RECOPILACION *historica de los Reyes, Guerras, Tumultos y Rebelliones de* UNGRIA *Desde su poblacion por los Hunnos &c. Recueuil Historique touchant les Rois, Guerres, Troubles, & Rebellions de la Hongrie, depuis qu'elle fut peuplée par les Huns jusqu'à l'année présente* 1687. *ce qui comprend plus de* 1200. *ans. Avec la Description de la Hongrie, des Roiaumes & des Provinces qui en dépendent, qui en sont voisines ou qui y sont annexées; & des digressions ou l'on raconte les évenemens arrivez en même tems, ou qui sont necessaires pour l'intelligence de cette Histoire. Par le Ser-*

Sergent Major DOM NICOLAS DE OLIVER ET FULLANA *Cosmographe de sa Majesté Catholique.* A Bruſſelles 1687. in 4. pag. 253.

CEtte Hiſtoire eſt dédiée à M. le Duc de Bejar, & l'on dit dans le titre & dans la Dédicace qu'on l'a entrepriſe pour laiſſer à la poſterité un monument éternel de *Don Juan Manuel Diego Lopez de Zunigay Guzman,* mort au ſiege de Bude, Pere de M. le Duc de Bejard.

On trouve à la tête une deſcription Géographique du Roiaume de Hongrie, & des Provinces voiſines, de la Tranſilvanie, de la Valachie & de la Moldavie. On y voit non ſeulement les noms des principales rivieres, & la ſituation des villes les plus conſiderables de Hongrie, mais encore les noms de leurs fondateurs, & quelquefois les plus importantes particularitez de leur hiſtoire. On remarque par exemple dans le §. 8. qu'une petite ville nommée autrefois *Sabaria* aujourdhui *Stain am Angern*, & ſituée à l'endroit où les fleuves de *Gunts* & de *Regnitz* ſe joignent, a été la patrie de S. Martin, & le lieu où l'on croit qu'Ovide mourut, parce que l'an 1508. on y déterra, à ce qu'on dit, cette Epitaphe:

Hic ſitus eſt vates quem divi Cæſaris ira
Auguſti patriâ cedere juſſit humo.
Sæpè miſer voluit patriis occumbere terris,
Sed fruſtra, hunc illi fata dedere locum.

On

On dit encore que la Reine Elizabeth de Hongrie femme de l'Empereur Ferdinand I. avoit le *ſtyle* dont Ovide s'étoit ſervi, & qu'on l'avoit trouvé à Belgrade en 1540. dans les ruines d'un vieux bâtiment, avec ces mots qui le firent reconnoître : *Ovidii Naſonis calamus*. C'eſt aux Antiquaires à juger ſi ces vers ſentent le Siecle d'Auguſte, & ſi ce *ſtyle* que l'on appelle *calamus*, a pû ſe conſerver, ſi long-tems parmi les Huns, ou dans les ruines d'un ancien bâtiment.

Cette Hiſtoire eſt diviſée en trois livres, dont le premier contient l'hiſtoire de Hongrie juſqu'à Ferdinand I. L'on donne en peu de mots une idée des antiquitez de ce païs-là depuis que les Huns s'en rendirent maîtres, mais l'on s'attache principalement à en faire l'hiſtoire, depuis que les Turcs y ſont entrez & y ont allumé une guerre, qui a duré environ trois-cents ans.

Le ſecond livre contient ce qui eſt arrivé en Hongrie depuis Ferdinand I. juſqu'à Leopold I. c'eſt à dire depuis l'an 1528. juſqu'à l'an 1657. On voit dans ce Livre, outre les évenemens qui regardent la Hongrie, l'Hiſtoire des Guerres de Religion qui troublerent l'Allemagne au ſiecle paſſé, & celles qui l'ont déchirée celui-ci, depuis la rebellion de Boheme juſqu'à la fin de la guerre des Suedois. On dit aſſez ingenument à la p. 117. en parlant de Ferdinand II. qu'il avoit fait vœu à Lorette d'exterminer les héretiques de ſes Etats, & que pour accomplir ſon vœu, il ne

fut

fut pas plûtôt en poſſeſſion du Roiaume de Boheme, *qu'il perſecuta les héretiques de toutes ſes forces, qu'il fit former ou raſer leurs Temples, & qu'il revoqua tous les traitez faits par ſes Prédeceſſeurs avec les Hongrois & les Bohemiens, par leſquels traitez on donnoit la liberté de Religion; ne voulant avoir dans ſes Etats que la Religion Romaine.* Fue tan ardiente en Fernando el zelo de la Religion verdadera, que tomada la poſſeſſion del Reyno de Bohemia, en cumplimiento del voto hecho en Loreto, perſiguiò con todo eſfuerço los hereges; mandò cerrar ſus Templos, derribando muchos; y revocò todos los tratados hechos entre los Ceſares ſus predeceſſores, y los Ungaros, y Bohemios, que permittian la libertad de la Religion non queriendo otra en ſus eſtados que la Romana. On laiſſe aux Juriſconſultes à examiner ſi un Prince peut faire de ſemblables vœux, & ſi en conſéquence d'un vœu de cette nature, il a droit de violer des Traitez jurez par lui & par ſes Prédeceſſeurs. Les Bohemiens crurent alors qu'ils n'étoient pas obligez d'obeïr à un Prince qui violoit des Traitez ſi ſolennels. Nôtre Auteur dit à l'égard de ces Proteſtans que *cubrió la rebeldia la maſcara de la Religion*: mais on lui repliquera ſans doute que Ferdinand ne manquoit pas auſſi de ſe couvrir de ce maſque, en violant d'une maniere tout à fait indigne les fondemens les plus ſacrez de la ſocieté civile, ſous prétexte d'un vœu injuſte, qu'il prétendoit avoir fait à la Sainte Vierge. Le

Le troiſiéme livre comprend l'Hiſtoire des Rebellions & des guerres de Hongrie, depuis l'an 1657. juſqu'à l'an 1686. que Bude a été priſe. Comme on a vu cette Hiſtoire en François, & que l'on a eu des relations du ſiege de Bude en diverſes Langues, on ne s'y arrêtera pas. L'Auteur p. 245. aſſure qu'on a trouvé en cette ville, dans une tour du château, une grande partie de la fameuſe Bibliotheque du Roi *Matthias Huniade Corvin*, où il y a pluſieurs Manuſcrits, & qu'on l'a tranſportée dans celle de Vienne. Les Gaſettes nous en ont dit autant, mais il eſt ſurprenant qu'on n'ait point encore publié de Catalogue des Livres, que l'on a trouvez, s'il eſt vrai que les Turcs ne les aient pas tous brulez, comme on l'avoit cru juſqu'à preſent. On peut voir là deſſus la Préface de *Jean Alexandre Braſſican* ſur les œuvres de *Salvien*. Ce ſavant homme, qui avoit vû cette Bibliotheque avant que les Turcs priſſent Bude, en déplore la perte d'une maniére à toucher tous ceux qui ont quelque amour pour les Lettres, & on ne ſauroit leur donner une plus grande joie qu'en publiant ce que l'on en a pu recouvrer, pourvu qu'on le faſſe fidelement, & ſans ſuprimer, ni changer rien de ce que l'on trouvera dans les Manuſcrits. Si on réfuſe de dôner cette ſatisfaction aux Savans, on ne pourra pas empêcher qu'ils ne diſent, qu'il nous importoit peu que ces Livres fuſſent entre les mains des Turcs, ou des Chrétiens, puiſque les uns & les autres les ſupprimeut également.

2. Breve Descripcion Del Mundo y sus Partes o Guia Geographica y Hydrographica dividida in tres libros: &c. *Brieve Description du Monde & de ses parties, où Guide Geographique & Hydrographique, en trois Livres: le premier contient les définitions des cercles de la sphere ou du Globe en général: le 2. La description des Provinces, des Isles & des Mers de tout le monde: le troisiéme l'usage & la connoissance du Globe terrestre, & les Cartes Geographiques, avec un Traité de la Navigation. Par le Capitaine* D. Sebastien Fernandes de Medrano, Maitre des Mathematiques dans l'Academie militaire de l'armée des Etats de Flandres. *A Bruxelles 1686.* pag. 412.

Outre ce que l'on peut voir dans le titre, on trouvera ici une carte de l'Espagne, avec une table des principales villes de ce païs-là, leurs noms anciens & modernes, leurs longitudes & leurs latitudes &c. p. 65. Peut-être qu'on y trouvera quelque chose de plus exact, que dans les cartes & les descriptions, que les Etrangers ont faites de l'Espagne.

XXII.

L'Economie Divine *ou, Systeme Universel & Démontré des œuvres & des desseins*

seins de Dieu envers les hommes; où l'on explique & prouve d'origine, avec une évidence & une certitude Métaphysique, les principes & les veritez de la Nature & de la Grace, de la Philosophie & de la Théologie, de la Raison & de la Foi, de la Morale Naturelle & de la Religion Chrétienne; & où l'on résout entiérement les grandes & épineuses difficultez sur la Prédestination, sur la Liberté, sur l'Universalité de la Rédemption, & sur la Providence, &c. Par PIERRE POIRET. A Amsterdam chez Wetstein 1686. in 8. en 7. volumes.

AVant que de venir au détail de cet Ouvrage, il faut dire quelque chose du dessein géneral qu'on s'y est proposé. L'Auteur en instruit le Lecteur dans une assez longue Préface, qui est au devant du premier Tome.

Il avoit eu d'abord dessein de travailler à une réfutation de ceux qui ont suivi les pensées de S. Augustin sur la Prédestination absoluë, mais il lui vint tant de choses en l'esprit, pendant qu'il travailloit à cet ouvrage, & il crut découvrir tant de veritez, qu'il résolut de faire, au lieu d'un traité particulier *un Système Universel de l'Œconomie Divine, qui traitât des choses de Dieu & de celles de la Nature qui leur sont annexées,* sans abandonner néanmoins ses prémieres vuës touchant la Prédestination, à laquelle il revient de tems en tems, outre qu'il en traite à dessein dans le Tome VII.

Il croit avoir renfermé dans ce Syſteme, non ſeulement les principes de la Theologie, mais encore ceux de la Philoſophie, de la Métaphyſique, de la Phyſique, de la Morale, & même de la Politique *dont les fondemens*, comme il le prétend, *ſont plus cachez qu'on ne s'imagine*. On ne s'eſt pas contenté de dire tout cela clairement, mais on ſe perſuade qu'on l'a propoſé d'une maniere pour le moins auſſi démonſtrative que les Geométres propoſent leurs principes. Mais quoi qu'on diſe cela d'un ton fort aſſuré, on n'eſpere pas de faire ſentir la force de ces démonſtrations à ceux qui n'apporteront à cette lecture que la ſeule raiſon humaine; il faut abſolument y apporter un peu de Foi, ſans-quoi l'Auteur aſſure qu'on n'y entendra rien. On n'a pas meilleure opinion de ceux qui croient que l'intelligence des Langues eſt le plus grand ſecours que l'on puiſſe avoir pour entendre l'Ecriture Sainte, quoi qu'elle ait été écrite dans des Langues mortes, que l'on ne croit pas ordinairement pouvoir entendre ſans les étudier. Ces gens-là traitent *les notions les plus radicales, & les connoiſſances les plus profondes, de galimatias*. On dit nettement que *pour l'eſprit de Rabbinage & le literal de l'Ecriture, ceux qui s'y ſont abandonnez, hors de l'eſprit de la Foi*, ſont dans un état plus déplorable que les Païens, parce que quelques-uns de ces derniers *ſont encore réchappez*, mais que pour les Critiques *à peine y en a-t-il un qui en ſoit revenu*. On crie encore cõtre ces gens-là, en divers

autres

autres endroits de l'Ouvrage. On trouve même mauvais que l'on ait dit que nous ne connoissions bien des choses Metaphysiques, ou abstraites, que ce qui peut avoir des liaisons necessaires avec ce qu'il faut savoir pour être sauvé. Il est vrai que les raisonnements qu'on rapporte de ces gens-là sont tout à fait absurdes, mais c'est à eux à voir si l'on a bien rapporté leurs pensées. Car comme ils ont peu de penchant à la Theologie Mystique, il pourroit aussi se faire que les Mystiques n'entendissent pas tout à fait bien des discours si éloignez de leur génie.

Au reste l'Auteur reconnoit que ces principes & beaucoup d'autres choses ne sont pas de son invention. Il dit qu'il y a été *introduit par les divins écrits & par l'instruction d'une personne de valeur inconnuë*. Cette personne c'est Mademoiselle ANTOINETTE BOURIGNON, dont on cite en marge un livre intitulé. Le *nouveau ciel & la nouvelle terre*. On lui joint encore JAQUES BOHEME quoi qu'il ne soit *a que pures ténebres à presque toutes les personnes d'étude, quelques divines que soient ses lumiéres en elles mêmes*. On dit ensuite diverses choses touchant l'utilité des principes dont on se sert, touchant la méthode que l'on a suivie, touchant le style de l'ouvrage, &c. qu'il est bon de lire avant que d'en juger. L'Auteur paroit persuadé qu'il a travaillé puissamment à l'avancement de la pieté, quoi qu'il ne semble pas esperer

a T. 2. p. 427.

de convertir bon nombre de Savans. Il croit qu'à la réserve du I. Traité & d'une partie du II. les personnes sans étude pourront tout entendre ce qu'il dit, pourvû qu'elles y apportent de l'attention, & qu'elles reçoivent avec foi les veritez qu'il promet de leur apprendre. Il leur conseille de commencer par le V. Traité, qui est celui *de la Cooperation de l'homme avec l'operation de Dieu*, d'aller de là au IV. puis au III. au II. au I. & au dernier, & de passer par dessus ce qui leur semblera d'abord obscur, qu'ils pourront ensuite entendre à une seconde lecture.

Comme cet Ouvrage est assez long, qu'il traite de matieres obscures, & qu'on ne sauroit expliquer nettement en peu de mots; on n'entreprendra pas de donner un abregé des sept volumes. On tâchera seulement de donner quelque idée des deux premiers, se contentant d'indiquer les matieres contenuës dans les cinq autres.

I. Dans le premier Tome, qui est intitulé aussi bien que le second, *l'Œconomie de la Creation de l'homme*, on traite de l'existence & de la nature de Dieu, des proprietez des *idées* & de tous les Etres & particuliérement de *l'homme*, tel qu'il fut créé de Dieu.

a On commence par remarquer que la premiere de toutes les veritez dont nous soions assurez *c'est que nous existons, & que nous pensons*, que l'on montre être à l'épreuve du plus violent Scepticisme. On tire de là cette regle:

a Ch. I. & II.

regle : *que toute chose qui s'apperçoit par expérience*, ou *d'une maniere tres-sensible & particuliere, existe*, & comme on apperçoit très-distinctement des perfections infinies, qui ne peuvent être qu'en Dieu, on tire de là des preuves de son existence. Mais la plûpart du monde n'étant pas capable de sentir de la sorte l'existence de Dieu, on marque ce qui nous en peut rendre l'idée plus vive & plus sensible, & si l'on fait ce que l'on prescrit, on dit que l'on sera infiniment plus assuré de l'existence de Dieu, que de celle de soi-même. On s'applique à éclaircir la nature de nos perceptions & à prouver que nous avons une veritable idée de Dieu, & qu'il s'ensuit de là qu'il existe. On se sert de quelques principes de *Descartes*, & de quelques raisonnemens Mystiques qu'on y a ajoûtez; parce qu'on regarde Descartes comme un homme qui n'a traité *a qu'assez superficiellement des choses Metaphysiques*. Nous ne pourrions pas entrer dans le détail de tout ce qu'on dit, sans faire un assez gros livre de Métaphysique & d'une Métaphysique qu'on ne sauroit en plusieurs endroits entendre parfaitement, si l'on n'a *été admis dans les tenebres divines, & dans la contemplation du principe de Dieu*, comme parlent les Mistiques,

Après avoir prouvé l'existence de Dieu, on s'attache à considerer son idée, *b* & la premiere chose que l'on y remarque, c'est qu'il est suffisant à soi même, ou qu'il n'a besoin

a Dans la Préface. b p. 47. & suiv.

d'aucun autre Etre pour être ce qu'il est, aiant toutes les perfections renfermées en lui même. On prouve cette verité & l'on fait voir que rien n'est necessairement en Dieu que sa „ propre *Idée* ou sa propre connoissance, & „ son propre *amour*. On dit que cette *idée* éternelle de ses perfections infinies, que Dieu fait naitre en soi lorsqu'il les considere, est la même chose que l'on appelle autrement *le Fils de Dieu* : & que *l'Amour* que Dieu a necessairement pour les perfections qu'il voit dans son idée est *le S. Esprit*.

Comme Dieu n'a pas seulement l'idée de soi même qui lui est nécessaire, mais encore les idées arbitraires des choses qui sont differentes de la divinité, on explique la nature de ces idées. *a* On entreprend de montrer : 1. Qu'elles ne sont pas indépendantes de la volonté de Dieu, quoi qu'on puisse dire qu'elles sont éternelles en ce sens, savoir parce qu'avant elles il n'y a eu nul tems, ni nulle idée de tems ou de créatures, mais seulement la pure éternité de l'essence divine & un absolu néant de tout le reste. 2. Qu'elles ne sont pas la substance de Dieu, *entant que représentative des creatures*, comme l'a cru le P. Malebranche.

Quoi que l'idée *b* que Dieu forme de lui même ne soit pas essentiellement differente de lui ; néanmoins, selon l'Auteur, on peut en quelque sorte distinguer la divinité contemplante, & l'idée de la divinité contemplée; cette

a Ch. III. *b* Ch. IV.

cette derniere differe de la précedente, en ce que la précedente la contemple & la fait naître. Cette diversité, que Dieu a reconnuë en lui-même, lui a donné occasion de penser, s'il ne pourroit pas se représenter encore d'une maniere differente de lui même. Cette « pensée n'étoit pas necessaire à Dieu, il s'en « pouvoit passer : néanmoins, dit l'Auteur, « se joüant dans soi avec sa Sagesse admirable, « qui trouvoit dans sa puissance & dans ses « vertus un fonds inépuisable d'une infinité « de représentations, il s'est formé librement « les idées intelligibles d'un monde, & il a « résolu avec la même liberté de le produire. «

Sur ces principes l'Auteur définit ce qu'il appelle *a le decret* de Dieu : une résolution de Dieu de former en soi diverses idées, & hors de lui des êtres conformes à ces modeles intelligibles que sa sagesse lui en a présentez.

On montre ensuite 1. que Dieu n'a tiré aucun avantage de ce décret, 2. qu'il l'a fait librement ; 3. & qu'il lui a même été indifferent de produire les choses comme elles sont, ou d'une maniere toute differente. On réfute ici au long la pensée des Philosophes qui croient que *les essences des choses sont éternelles*, c'est à dire indépendantes de la volonté de Dieu. Après cela on continuë à expliquer les autres proprietés *du décret divin*. La 4. c'est qu'il représente Dieu, & qu'il ne renferme rien qui soit indigne de

a p. 85.

Dieu, de sorte que la confusion, le peché, l'ignorance, la misere &c. ne peuvent être des suites nécessaires de sa volonté, parce que Dieu ne peut rien faire qui soit indigne de lui. La 5. c'est l'immutabilité; la 6. c'est l'uniformité, par laquelle une partie du décret ne peut être opposée à l'autre; la 7. la simplicité; la 8. c'est qu'il n'a point de bornes; la 9. c'est qu'il est absolu à l'égard de l'acte de la volonté de Dieu, quoi qu'il soit comme conditionnel à l'égard de la conduite des créatures, à qui il a donné la liberté de recevoir ou de refuser ses bien-faits.

On passe au Chapitre suivant [a] à l'explication des proprietez des ouvrages de Dieu, & l'on continuë à parler de cette matiére jusqu'à l'article IV. du Ch. XII. Voici en général ce qu'on en dit. Les créatures de Dieu doivent être tres-parfaites chacune en son genre; si elles ne paroissent pas telles présentement, c'est que les hommes sont stupides & ignorans, outre que le peché a causé un horrible desordre dans la nature contre la premiére institution de Dieu. Ce desordre ne cessera point que le Réparateur ne vienne pour la rétablir dans sa prémiére beauté. 1. Les créatures représentant l'être de Dieu, doivent durer toûjours, pour être des images d'une nature dont l'existence est éternelle. 2. Pour la même raison elles doivent avoir quelque activité, afin de représenter un Dieu agissant; & c'est ce qui donne occasion à l'Auteur de réfuter

[a] Ch. VI.

réfuter la penſée de quelques Philoſophes qui ont nié que les cauſes ſecondes euſſent aucune activité, & particuliérement de ceux qui ont conçu que Dieu doit néceſſairement produire tous les actes des créatures intelligentes. Cette doctrine a une ſi grande liaiſon avec celle *des facultez*, que M. Poiret eſt obligé de paſſer à cette derniére, & de montrer ce que c'eſt que faculté & en quel ſens on peut recevoir ce mot : Une faculté en général, n'eſt autre choſe ſelon lui *qu'une force & une puiſſance dérivée de Dieu, laquelle étoit contenuë d'une maniére ideelle dans le concept de Dieu, & qu'il a voulu exiſter hors de ſoi, dans les Etres qu'il a produits, telle qu'il la concevoit.*

3. Comme les créatures [a] ſont faites pour repréſenter Dieu, on y cherche des proprietez qui répondent aux perfections divines. Dieu eſt bon en lui même, & bon au dehors envers ſes ouvrages : de même chaque choſe tend à ſa propre conſervation, & à communiquer ſes perfections aux autres. Chaque choſe tend, ſelon M. Poiret, à ſe rendre les autres conformes, les plus petites comme les plus grandes : mais parce qu'elles ne repréſentent pas également bien les perfections divines, il s'enſuit que lors que deux choſes s'efforcent de ſe communiquer *la divine ſignature* qu'elles ont, la plus parfaite l'emporte par deſſus l'autre ; quoi que cette derniére ne laiſſe pas de faire quelque impreſſion ſur l'autre. Ainſi

[a] Ch. VII.

selon l'établissement de Dieu, une chose peut bien en perfectionner une autre, en se la rendant conforme, mais non pas la détruire, ni amoindrir ses perfections. Si l'on voit le contraire présentement, l'Auteur croit qu'il n'en faut pas chercher la cause en Dieu, mais dans „ le peché & dans le Diable. Si les animaux „ détruisoient les herbes & les fruits pour leur „ nourriture, ce n'étoit pas tant, dit M. Poiret, „ une destruction, qu'une perfection; car les „ transformant en leur substance, ils leur don„ noient une maniére d'être, qui étoit beau„ coup plus noble que la premiére; & il n'y „ avoit alors ni excrements, ni ordures, ni „ corruption au dedans, ou au dehors, com„ me il paroîtra un jour, lors qu'ils seront ré„ tablis dans leur premiére constitution.

On soûtient ensuite qu'il y a présentement des impuretez & des imperfections que l'homme a droit de regarder comme telles, parce qu'il en est choqué, à cause que son corps étant le plus parfait & le plus pur, ce qui s'accommode le moins avec lui doit passer pour le plus impur & le plus imparfait.

4. Les Créatures représentent la beauté *absolue* & *rélative* de Dieu. On verra dans l'Auteur ce que signifient ces mots; il suffira de dire ici que, selon lui, la matiére, par sa premiére constitution, étoit non seulement transparente, mais qu'elle envoioit des raions à une distance infinie, pour découvrir, par sa lumiére, ses beautez à des créatures, qui en auroient été infiniment éloignées. Les esprits

de

de même étoient tous éclattans de lumiére, c'eſt à dire, qu'ils ſe connoiſſoient non ſeulement eux-mêmes, mais qu'ils pouvoient découvrir aux autres eſprits, par leur ſeul deſir, les perfections qu'ils renfermoient. Outre cela les créatures en découvrant leurs beautez, faiſoient une impreſſion tres-forte ſur ceux qui les conſideroient, juſqu'à les ravir comme en extaſe. On peut voir ce qu'en dit M. Poiret à la p. 154.

5. Les ouvrages de Dieu par leur conſtitution jouïſſoient d'une grande felicité par le moien des perfections qu'ils avoient reçuës de Dieu, ce que l'Auteur décrit avec des termes très-emphatiques, auſſi bien que tout le reſte.

6. Les choſes corporelles & ſpirituelles, avoient, ſelon lui, la force d'en produire de ſemblables à elles. Que ſi on ne s'apperçoit pas préſentement de cette force *réproductive* de la matiere, c'eſt qu'on ne voit pas tout ce qui s'y paſſe, & que le peché en a commis, ou caché à nos yeux les facultez, juſqu'au tems auquel elles doivent être rétablies. Pour les ſpirituelles, on prétend qu'elles produiſent à l'infini des Etres ſemblables à elles, ſi bien que les eſprits, dans cette vie & dans l'autre peuvent produire éternellement d'autres eſprits. M. Poiret croit qu'il n'y a point d'autre moien d'expliquer la propagation du peché Originel, que celui là, & prétend démontrer que les ames humaines naiſſent d'autres ames humaines, & ne ſont pas créées immé-

immediatement de Dieu. On peut voir ce qu'il en dit dans le Ch. VII. depuis le 14. §. jusqu'à la fin.

Dans le Chapitre suivant *a* on commence à examiner la créature, qui représente Dieu de la maniere la plus parfaite de toutes, savoir l'homme, & l'on explique celles de ses proprietez que l'on appelle negatives, comme, qu'il n'existe pas par une necessité absoluë, que Dieu n'a tiré aucun avantage de sa création; qu'il n'est pas absolument indépendant, quoi qu'il le soit en un certain sens; que la liberté que Dieu lui a donnée ne peut lui être ravie, quoi que cette liberté ne soit pas la cause efficiente des avantages qu'il en tire, comme du salut &c. A l'occasion de cela on dit plusieurs choses de la liberté de Dieu, & l'on renvoie à un autre endroit à traiter à fonds de la liberté de l'homme. On croit qu'il paroit par ce qu'on dit que c'est un travail inutile que de vouloir découvrir la nature des choses *b si long-tems*, dit l'Auteur, *qu'on n'a point retrouvé la familiarité avec Dieu.* On dit aussi que pour bien entendre la nature de la foi, il faut y considérer Dieu qui entre dans l'ame, & qui non seulement la modifie, mais transforme son intelligence & sa volonté: & du côté de l'ame une simple admission de cette action de Dieu, par laquelle elle devient toute lumineuse & digne de lui. On dit encore quelque chose touchant la faculté que l'ame a de former en elle même

a Ch. VIII. *b* p. 208.

même ſes idées, que l'on regarde comme des modifications de l'ame même.

M. Poiret paſſe de la *a* à de certaines conſéquences, qu'il tire de l'explication qu'il vient de donner des proprietez negatives de l'homme. Après avoir dit qu'il ne veut pas parler de Dieu par rapport à l'éternité, qui eſt incomprehenſible, mais par rapport à ce qu'il appelle *la contemplation multiple de Dieu*, il avertit, avant que d'entrer en matiere, qu'il ſouhaiteroit que ce qu'il dit parût aux perſonnes mal intentionnées *un ſi affreux galimatias*, qu'elles quitaſſent la lecture de ſon livre plûtôt que de s'amuſer à le critiquer malicieuſement. Il tâche en ſuite de prouver que *la Foi eſt Dieu même*, & que nul homme ne la peut produire par ſes forces : qu'il en eſt de même de la Charité, & que les vertus & tout ce qui appartient à la Grace ſont des productions de Dieu uni immediatement & ſubſtantiellement à l'ame ; en quoi la liberté ne produit à proprement parler, quoi que ce ſoit, ne faiſant que mettre l'ame en état de recevoir Dieu, qui eſt prêt à y entrer : que l'acte ou la maniere d'agir de la liberté pour admettre Dieu, eſt *un abandon pur & abſolu à lui ſeul*, ſans lui marquer la maniere dont on pourroit ſouhaiter qu'il agît : que la méditation de la nature peut ſervir à tourner nôtre ame du côté de Dieu, pourvû qu'on obſerve de certaines conditions que l'Auteur marque.

Dans le Chapitre ſuivant *b* on entre dans l'exa-

a Ch. IX. *b* Ch. X. & XI.

l'examen des proprietez poſitives de l'ame, & l'on prouve fort au long qu'elle eſt d'une nature divine, c'eſt à dire qu'elle repréſente la Divinité auſſi parfaitement qu'elle peut être repréſentée par une créature; que l'ame n'eſt pas tirée du pur neant, mais de Dieu, à qui il n'a pas été libre de la former autrement, ſuppoſé qu'il ſe voulût repréſenter d'une maniére vivante & divine; que l'ame eſt immortelle. Comme la matiére de la divinité de l'ame eſt extrémement abſtraite, & que l'on ne remarque pas d'abord l'utilité qu'il y a dans ces recherches; l'Auteur ſe fait lui même cette objection: mais, Monſieur Poiret, *a à quoi bon vous guinder ſi haut? à quoi bon vous perdre ainſi dans les nuës? Ce n'eſt pas*, répond-il, au Lecteur trop curieux, *ce n'eſt pas pour vous faire gaigner de l'argent, ou pour vous donner des plaiſirs ſenſuels*, mais pour ruïner la doctrine de ceux qui croient que Dieu a prédeſtiné la pluſpart des ames à la damnation éternelle, ſans avoir aucun égard à leurs œuvres, & pour mieux prouver l'immortalité de l'ame. La nouveauté de cette doctrine, touchant la nature divine de l'ame de l'homme, qui fait, ſelon M. Poiret, qu'elle tient le milieu entre le Créateur & les pures créatures, a engagé l'Auteur à emploier tout le Chap. XI. pour eſſaïer de la prouver par l'Ecriture Sainte, mais expliquée d'une maniére myſtique, & ſelon la doctrine des Stoiciens, qui croioient que les ames humaines étoient des émanations de la Divinité.

a p. 274.

Dans

Dans le Chapitre suivant *a* on réfute ceux qui nient que l'ame ait aucune liberté, ou parce qu'ils croient que Dieu fait tout en elle, ou parce qu'ils ne connoissent pas comment Dieu pourroit prévoir des actions libres. On tâche de prouver que Dieu connoit les pensées particuliéres par la lumiére de son Verbe qui les pénetre, ce que l'on explique fort au long. On soûtient néanmoins que la connoissance de ce que sont les ames, qui sont dans un état qui ne permet pas que la lumiére de Dieu se présente à elles, est arbitraire, en sorte que Dieu peut ne la point avoir, comme l'Auteur croit qu'il arrivera, à l'égard des ames des méchans, après le jour du jugement.

On dit plusieurs autres choses assez nouvelles sur la même matiére; & comme elles ne manqueront pas de paroître fort étranges, ainsi que l'Auteur l'a bien prévu, il prie le Lecteur de n'en pas juger, sans les bien concevoir, & de ne se pas laisser surprendre par le reproche de nouveauté qu'on pourroit faire à M. Poiret.

La matiére précedente l'a engagé à traiter dans le dernier Chapitre du 1. Tome *b* de la Prescience divine. Pour expliquer à fonds cette matiére, il explique de nouveau la maniére dont Dieu se connoit soi-même, & dit que pour ce qui regarde l'essence de ses perfections, Dieu prévoit qu'elles seront toûjours les mêmes, & que sa prescience à cet égard-là est

a Ch. XII. *b* Ch. XIII.

eſt néceſſaire : mais qu'à l'égard de la contemplation arbitraire & ſucceſſive de ſes attributs, qu'il peut conſiderer comme il lui plait, l'un après l'autre, & combinez enſemble en une infinité de maniéres, qu'à cet égard-là, dis-je, la preſcience de Dieu par rapport à lui même, eſt entiérement arbitraire. Pour ce qui regarde l'homme, Dieu prévoit 1. Que cette créature aura toûjours la nature qu'il lui a donnée : 2. Quels objets & quels biens il lui offrira : 3. Pour ce qui regarde les actes des facultez, Dieu prévoit qu'ils ſeront libres, juſqu'à ce que la liberté de l'homme les détermine. *Dieu ne veut pas*, dit l'Auteur, *prévoir abſolument ce qu'il plaira à l'homme de faire, parce qu'il l'a créé libre, & que Dieu n'a nul beſoin de ſa part de déterminer l'homme* : 4. Lors que la volonté eſt déterminée il prévoit le bonheur de ceux qui embraſſent la grace divine, & le malheur de ceux qui la rejettent. 5. Il prévoit comme libre & indéterminée, la conduite des bienheureux pendant toute l'éternité, ſans l'avoir déterminée, & pour les damnez, il n'en voudra *rien* ſavoir.

II. C'eſt là que finit le premier Tome. C'eſt au Lecteur à juger ſi ces principes ſuffiſent, pour concilier la preſcience, que Dieu a euë de diverſes actions contingentes, prédites dans l'Ecriture Sainte, avec la liberté de l'homme. L'Auteur compare l'ame à la S. Trinité, [a] dans les XIV. & XV. Chapitres à l'é-

[a] Ch. XIV. & XV.

à l'égard de ſon activité, de ſa bonté, de ſa beauté, de ſa felicité, &c. On explique ici plus au long & en termes bien plus myſtiques la maniére dont on conçoit la diſtinction des Perſonnes divines, la géneration du Fils & la proceſſion du S. Eſprit : néanmoins tout ce qu'on en dit revient à ce qu'on en a rapporté ci-deſſus, en parlant de ce qui eſt contenu dans le Ch. II. M. Poiret crie ici fort contre les Sociniens, comme s'ils nioient la Trinité, de la maniére dont il l'a expliquée; mais, ſi l'on peut juger de leurs ſentimens par leurs livres, ils n'ont jamais nié que Dieu n'eût de toute éternité une *Idée* de lui même, & qu'il ne *s'aimât* lui même. Si l'on veut appeller cette *Idée* le Fils de Dieu, & cet *Amour*, le S. Eſprit, il n'y a pas d'apparence qu'ils s'en ſcandaliſent beaucoup, étant indifferent de quels termes on ſe ſerve, pourvu qu'on les définiſſe. Les anciens Héretiques étoient des gens bien mal-habiles de ne pas voir que ce que les Orthodoxes diſoient de la Trinité, étoit renfermé dans l'idée naturelle que l'on a de Dieu, & qu'ils le croioient eux mêmes : car l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ne nous apprend point qu'aucun Héretique ait eu la temerité de nier que Dieu ſe connoiſſe & s'aime ſoi-même.

Pour revenir à nôtre Auteur, on trouvera dans les deux chapitres précedens, bien des preuves myſtiques, dont on ne s'étoit pas aviſé juſqu'à préſent. Mais il n'y en a gueres moins dans les [a] quatre Chapitres ſuivans,

[a] Ch. XVI. juſqu'au XIX. où

où l'on traite de la liberté, quoi que pour la définition on convienne dans le fond avec ceux qui la font consister dans l'indifference, c'est à dire dans la puissance naturelle que l'ame a de choisir ou de rejetter les objets qu'on lui présente, sans y être déterminée, que par elle même. M. Poiret a employé quatre chapitres consécutifs à éclaircir son sentiment, à le prouver, à refuter ceux qui y sont opposez, & à répondre à leurs objections. Quoi qu'on ait dit qu'il y a ici beaucoup de raisons mystiques, on y en verra aussi beaucoup, qui ont été proposées il y a long-temps par ceux qui soûtiennent l'indifference de la volonté; c'est pourquoi on ne s'y arrêtera pas davantage.

L'on passe à ce qu'on [a] appelle *les facultez interieures de l'ame*, & premierement à la raison & à ses idées, dont on montre ensuite l'abus, & la maniere de les discerner d'avec la foi & d'en faire un bon usage. Les facultez superieures de l'ame sont *le desir*, *l'intelligence*, *l'acquiesence*, *la liberté* par lesquelles on montre qu'elle ressemble essentiellement à la S. Trinité: la raison est inferieure à ces facultez, & son action n'est, selon l'Auteur, si l'on a bien compris sa pensée, qu'un usage accessoire des facultez superieures, que l'on tourne arbitrairement du côté des créatures, au lieu qu'elles sont faites essentiellement pour Dieu seul. On appelle raison la force qu'elles ont de produire en nous

[a] Ch. xx. & xxi.

nous les idées des Créatures, & l'idée même de Dieu, mais *obscure & figurative*, au lieu que la Foi en reçoit une image vivante & toute éclatante de lumiere, ou plûtôt Dieu lui même. On montre au long que la raison produit toutes ces idées, comme on l'a déja fait en quelques endroits; & l'on s'étend sur l'excellence de la Foi, de la maniere dont on l'a définie ci-dessus, en parlant du Cha. VIII. Mais on ne laisse pas de faire voir aussi l'excellence de la Raison, considerée dans l'état, où elle étoit avant la chûte de l'homme.

Depuis le XXVII. Ch. jusqu'au XXVIII. inclusivement [a] on traite des autres facultez inferieures de l'homme, qui appartiennent au corps. 1. On fait voir que l'homme est créé à l'image de Dieu, même à l'égard de son imagination, dont on explique la nature, selon les principes que l'on a posez. 2. On soûtient qu'on ne doit pas juger du corps humain, tel qu'il étoit avant le peché, par l'état où il est présentement, qu'il étoit incorruptible, puissant, lumineux, leger; que la *poudre* dont l'Ecriture dit qu'il avoit été formé, étoit une matiere fort subtile & toute éclattante de lumiere; que c'étoit le plus excellent de tous les corps qui étoient alors pleins de lumiere, puis qu'ils étoient dans le même état, auquel ils doivent être après la résurrection, que tous les corps de l'Univers se rapportoient à lui comme à leur maître, en sorte

[a] Ch. XXII. *jusqu'au* XXVII.

ſorte qu'ils lui obeïſſoient incontinent comme à leur Roi ; qu'il avoit des ſentimens de plaiſir par leſquels il s'appercevoit que tout étoit dans l'état où il devoit être, & jouïſſoit du vaſte empire que Dieu lui avoit donné ; que par la force de l'imagination il pouvoit former un corps ſemblable au ſien, de même que Dieu a formé les choſes par la force de ſa conception, jointe au deſir qu'elles exiſtaſſent. 3. On réfute au long les ſentimens de l'Auteur de *la Recherche de la Verité* touchant l'uſage & les perceptions des ſens. 4. On prétend que pour entendre bien ces matieres & les autres veritables principes de la Phyſique, *il faut connoître l'interieur de la Divinité, parce que les choſes materielles ſont iſſues de la penſée de Dieu, à l'imitation de la maniere dont Dieu a penſé, & s'eſt comporté interieurement dans lui-même avec ſoi.* Nous ne pouvons pas deſcendre en ce détail, de peur de nous engager dans une longueur exceſſive. On dira ſeulement que l'Auteur croit, comme on l'a déja pû voir parce qu'on en a dit, que comme Dieu eſt plein de lumiere & d'action en lui-même, les creatures, ſuivant leur premiere conſtitution doivent être de même. A l'égard de la lumiere l'Auteur la décrit par des paroles tirées de la vie de S. Thereſe qui avoit eu une viſion, dans laquelle Dieu lui avoit fait voir des corps glorieux. [a] *Il y avoit une ſi grande difference entre la lumiere du ſoleil d'aujourdhui, & celle qu'elle vit,*

[a] p. 682.

vit, que l'on peut accomparer cette derniere lumiere *à une eau tres-vive & très claire, qui couleroit sur du crystal, & dont le Soleil augmenteroit encore la clarté par la reflection de ses rayons*; & la premiere à *une eau trouble & bourbeuse qui n'auroit pour lit que la terre, & qui seroit couverte d'un épais nuage. La lumiere* des corps glorifiez *est comme un jour sans nuit, toujours éclatant, toujours lumineux, sans que rien soit capable de l'obscurcir. La seule blancheur* de ces corps *& leur éclat surpassent tout ce qu'on peut s'en imaginer ici bas: C'est un éclat qui n'ébloüit point, c'est une splendeur qui réjouit la vuë sans la lasser.* 5. L'Auteur ne dit pas des choses moins surprenantes de ce qu'il appelle *la faculté motrice* du premier homme, qu'il fait consister dans *les gestes*, dans *la parole*, & dans *le transport du corps*. Ses gestes, dit-il, ses manieres, " sa mine, sa contenance étoient pour se faire " obeïr de ce qui lui étoit proche: La parole " pour ce qui étoit plus éloigné & le transport pour ce qui étant loin, & que l'ordre " ne permettant pas d'être changé de place, " devoit néanmoins se trouver en la présence " de l'homme, parce qu'il le vouloit. L'Auteur explique cela plus au long & d'une maniere fort éloignée des principes Méchaniques de la Philosophie moderne.

Le Chapitre XXVII. [a] contient l'explication des Passions, selon l'Auteur qui les reduit à trois principales, le Desir, l'Amour & la

[a] Ch. XXVII.

la Joie, qui ont divers degrez, ou differentes eſpeces, & qui ſe peuvent combiner entre elles en une infinité de maniéres. Dans l'établiſſement de Dieu il n'y avoit ni haine, ni triſteſſe, ni aucune des paſſions qui en dépendent & qui ſuppoſent le peché. L'Auteur montre que dans le veritable uſage des premiéres, il n'y a aucun peché, mais que l'homme étant tombé dans la deſobeïſſance, il eſt devenu la proie d'une infinité de paſſions déreglées qui le déchirent; & qu'en ſe perdant lui même, il a ruiné les créatures, dont Dieu l'avoit fait Roi. Les biens que Dieu répandoit ſur elles leur venoient par le canal de l'homme, & l'homme s'étant détourné lui même de Dieu, elles ont été deſtituées de ce qui les rempliſſoit d'éclat & de force; elles ſont dévenues un affreux chaos, où l'on n'entrevoit preſque plus aucuns reſtes de leurs premiéres beautez.

On conclut de tout cela dans le dernier Chapitre *que tout homme eſt prédeſtiné à la vie éternelle*, & c'eſt par là que finit l'Economie de la Création.

III. Le Troiſiéme Tome contient les penſées de l'Auteur touchant le peché d'Adam, ſa nature, & ſes ſuites, & particuliérement touchant le peché Originel, dont il appuie la propagation ſur celle des Ames, qu'il prétend, comme on l'a dit, naître d'autres Ames humaines. Il le ſoûtient par une infinité de preuves, tirées de la Théologie Myſtique.

IV. Le Quatriéme nous apprend la maniére

re dont l'Auteur conçoit que Dieu a dispensé sa grace, avant la venuë de Jesus-Christ. Il traite au long de la necessité d'un Mediateur, de la nature de la Grace, & des autres choses qui en dépendent. Entre plusieurs sentimens particuliers, on soûtient dans le Chap. XIII. *Que les Païens ont pû être sauvez & que quelques-uns l'ont été.*

V. Le Cinquiéme est de l'Incarnation de Jesus-Christ, où l'on traite de son ministere, des Sacremens qu'il a institüez, de la corruption du Christianisme, de son rétablissement par le regne de Jesus-Christ sur la terre qu'il renouvellera & qu'il fera le trône de sa gloire, de l'exterminations totale des méchans, & enfin des derniers changemens qui doivent, selon l'Auteur, arriver à l'Univers. On verra dans la description de ces changemens des pensées mystiques & peu communes, comme dans tout le reste.

VI. Aprés avoir fait l'histoire mysterieuse de ce qui est arrivé & qui doit arriver aux hommes, on entreprend d'expliquer diverses matiéres de Théologie, savoir les questions de l'opération de Dieu sur les cœurs, de la Foi, de la Sanctification, du Purgatoire ou de la purification de l'ame après la mort, que l'on tâche de prouver par 15. raisons; de la Justification, & de la Persévérance, que l'on croit n'être donnée à personne absolument par un décret de Dieu, ou par une grace invincible.

VII. Le dernier Tome contient l'Economie de la Providence Universelle pour le sa-

lut de l'homme, tant avant qu'après le peché, & une longue réfutation de la doctrine de la Prédestination absoluë, où l'on donne une Analyse mystique de l'Epitre de S. Paul aux Romains.

On ne sauroit entrer ici, comme on l'a déja dit, dans le détail de tout cela; ceux qui souhaiteront d'en avoir une idée plus complete, sans lire néanmoins tout l'ouvrage, la pourront trouver dans les Préfaces, & dans les avis que l'on a mis à la tête de chaque Tome.

Ceux qui aiment les pensées nouvelles, & extraordinaires, auront dequoi satisfaire ici leur curiosité, quoi qu'il ne soit pas difficile de prévoir que la doctrine de l'Auteur sera attaquée par plus d'un Théologien.

On en a déja vû un exemple dans la réfutation que *M. Jurieu* a publiée des maximes de M. Poiret, touchant la maniére de faire son salut dans la Communion Romaine. C'est ce qui lui a donné occasion de composer un Livre, qui vient de paroître & qui est intitulé: LA PAIX *des bonnes ames dans les partis du Christianisme sur les matiéres de Religion, & particuliérement sur l'Eucharistie, où l'on répond aussi à un article de l'onziéme des* LETTRES PASTORALES, *opposé aux* AVIS *charitables publiez depuis peu, & que l'on a joints ici, avec quelques autres piéces qui concernent ce sujet.* Par PIERRE POIRET. A Amsterd. 1687. pag. 330.

On a fait ici r'imprimer le a V. & VI. Chap. de

de l'*Economie Divine*, où l'on avoit expliqué la matiére de l'Euchariſtie, & où l'on avoit voulu montrer que la foi des participans oblige Jeſus-Chriſt de ſe rendre ſubſtantiellement préſent dans l'Euchariſtie, ou de convertir le pain en la ſubſtance de ſon corps, d'une maniére bien differente de celle dont on parle dans les Ecoles des Catholiques Romains, & conforme aux principes de l'Auteur. On a ajoûté à cela divers éclairciſſemens ſur cette matiére, & ſur des faits perſonnels qui ſe ſont mêlez dans cette diſpute.

XXIII.

Extrait d'une Lettre de M. R. à M. O. où l'on donne le moien de réſoudre pluſieurs queſtions, que ni Diophante, ni ſes Commentateurs n'ont point réſoluës, à cauſe de leur difficulté.

LEs plus ſavans Arithmeticiens s'étant attachez depuis pluſieurs ſiecles à remplir le projet de Diophante, ceux qui ſe divertiſſent à ces ſortes de recherches ſeront peut-être bien aiſes de trouver ici quelques productions qui ſurpaſſent, à ce qu'on dit, tout ce que l'on a fait juſqu'à préſent ſur ce ſujet. On nous fait eſperer quelques Lettres de M. R. ſur cette matiére, où il fait ſouvent ce que les Commentateurs de Diophante ont tenté inutile-

ment, & quelquefois même jugé impossible. On donnera présentement un extrait de la premiére, où l'on n'a rien retranché que le commencement, parce qu'on y accuse un peu fortement M. O. d'avoir copié un Cayer, qui a été imprimé le 2. Novemb. 1681.

Voici la Question dont il s'agit : *Trouver deux nombres tels, que si du quarré de l'un on ôte le quarré de l'autre, il reste deux nombres quarrez.* Cette question manque à la 22. de Diophante, & Mrs. Bachet & Fermat ne l'ont point resoluë, parce qu'elle leur a paru trop dificile. Mais l'Auteur du Cayer, dont on a parlé, en a trouvé la résolution en deux maniéres, ou pour se servir de ses termes, il a trouvé *deux formules differens, par lesquels on peut avoir en nombres autant de résolutions que l'on voudra.* Après avoir accusé M. O. d'avoir copié ce Mathematicien, on continuë ainsi en s'adressant à lui :

„ Quant aux propositions que vous me „faites, la premiére me paroit équivoque & „la seconde demanderoit plûtôt un Devin „qu'un Mathématicien.

„ Vous voulez que je donne diverses ma„niéres de résoudre vôtre Question ; vous „voulez encore que je marque le chemin „que l'on a tenu, pour parvenir à ce formule

„ $\frac{aab4, bba4}{a6 \dagger b6}$.

„ Je répons : Que si la diversité des formu„les fait la diversité des maniéres, comme „vous l'insinuez, je puis vous en donner

„douze

douze ou quinze qui ſont aſſez ſimples. « Je puis auſſi vous donner des Régles ſupé- « rieures à ces formules, qui ſerviront pour « en déduire encore d'autres; en ſorte que « vous aurez lieu d'être ſatisfait ſur vôtre pre- « miére propoſition en l'un & en l'autre ſens. « Mais il faudroit être fort heureux pour « reüſſir dans la ſeconde, car pouvant trou- « ver par pluſieurs moyens differens le for- « mule donné, cette poſſibilité rend le ſuccez « impoſſible, à moins que le hazard ne s'en « mêle. Pour donner ici une preuve de tout « cela, je chercherai les deux nombres qu'on « demande par deux voyes, dont la difference « n'empéchera point de trouver dans chacu- « ne un formule tout à fait ſemblable au vô- « tre. Vous y pourrez voir encore le moyen « d'en découvrir d'autres fort aiſément, & je « ſuppoſerai par tout la connoiſſance des Ré- « gles, qui ſont ordinaires en Algebre, pour « ne point vous ennuyer par des ſuperfluitez. «

Que le prémier nombre ſoit appellé y z, « le ſecond v z, l'une des deux racines h z & « l'autre x z. Alors le Probléme pourra s'ex- « primer par ces deux égalitez y z — vvzz « ∞ hhzz, vz ——— yyzz ∞ xxzz. « On trouve dans la prémiére z ∞ $\frac{y}{vv \dagger hh}$ « & dans la ſeconde z ∞ $\frac{v}{xx \dagger yy}$. Donc « $\frac{vv\ y\ hh}{\dagger} \infty \frac{v}{xx \dagger yy}$, & par conſequent «

„yxx † y³ ∞ v³ † vhh. Si de cette der-
„niére égalité, on détache celle-ci yxx ∞
„v³ on aura y ∞ $\frac{v^3}{xx.}$ Et cette valeur d'y é-
„tant substituée, dans y³ ∞ vhh, qui a resté
„après le détachement, la substitution don-
„nera hh ∞ $\frac{v^8}{x^6.}$ Donc par extraction h ∞
„$\frac{v^4}{x^3.}$ Ainsi les deux Nombres qu'on de-
„mande seront exprimez en cette maniére
„$\frac{xxv^4}{x^6 + v^6}$, $\frac{vvx^4}{x^6 + v^6}$ qui est un formule com-
„me le vôtre. Voici une autre Voye qui
„nous y conduit aussi.

„Supposez que le premier nombre soit
„$\frac{1}{ax}$ & le second $\frac{1}{az}$ vous trouverez après
„les deux soustractions, que les deux restes
„feront $\frac{1}{ax} - \frac{1}{aazz}$, $\frac{1}{az} - \frac{1}{aaxx}$
„lesquels étant délivrez de fractions vous
„donneront axzz — xx, — azxx — zz.
„dont il faut faire des Quarrez, Soit le pre-
„mier axzz — xx ∞ ddxx. Donc a ∞
„$\frac{ddx + x}{zz}$ & cette valeur étant mise dans
„l'autre reste qui est azxx — zz il en viendra
„une quantité de laquelle ôtant les fractions,
„on trouvera celle-cy zx³ dd + zx³ — z⁴
„égale à un quarré. L'on pourroit distribuer
„cette égalité en deux autres, aussi bien que

dans

dans la méthode précedente. Mais pour diversifier toûjours & pour vous faire voir, en passant, la maniére de trouver plusieurs modeles par les régles ordinaires, je supposerai zx^3 dd∞x^4 vvdd, où l'on trouve $z \propto xvv$ & par consequent l'expression zx^3 dd∞zx^3 — z^4 sera changée en cette autre x^4 vvdd † x^4vv — x^4v^8. Donc en divisant on aura dd, † 1 — v^6 qui doit devenir un quarré. Ce que l'on peut faire en plusieurs maniéres par les voyes les plus communes à cause du quarre 1, du quarré dd & de l'indeterminé v. Cela est si facile qu'il est inutile de s'y arrêter davantage.

Mais pour avoir vôtre formule, il faut que ce quarré soit l'Unité. Car alors dd † 1 — $v^6 \propto 1$. donc $d \propto v3$. Ainsi les deux nombres requis seront $\frac{v^4}{v^6+1}$, $\frac{vv}{v^6+1}$ qui sont semblables au vôtre.

Si vous y souhaitez deux Lettres, il n'y a qu'à supposer $v \propto \frac{a}{b}$ pour avoir le modele $\frac{aab^4}{a^6+b^6}$, $\frac{bba^4}{a^6+b^6}$ qui ne differe en rien du vôtre.

Il paroit de tout cela, qu'on ne peut point assigner de méthode, sans déviner, qui soit absolument la même qui a servi au premier Auteur de ce formule. On peut encore voir, par là, qu'il est facile d'avoir plusieurs formules differens & presque également

„ſimples, ſans avoir recours à une infinité „de déguiſemens groſſiers, que l'on peut „faire de toutes ces expreſſions algebraïques. „Car outre que les diverſes diſtributions en „fourniſſent abondamment, on peut auſſi „réduire les égalitez aux termes accommo- „dans avant ou après la diſtribution. Il ſeroit „aiſé auſſi à ceux qui ont beaucoup d'ouver- „ture dans l'Analyſe des quantitez, de réſou- „dre par ce moien toutes les autres queſtions „de cette nature, dont vôtre ami a fait une „liſte & qu'il eſtime difficiles. Car ſi on in- „troduit un commun diviſeur dans les pre- „miéres ſuppoſitions, ou dans chaque mem- „bre des égalitez, on trouvera ces queſtions „auſſi aiſées que pluſieurs autres qu'on juge „faciles. Je vous envoierai au premier jour „les réſolutions dont je vous ai parlé, avec „une autre méthode, par laquelle on pourra „produire les mêmes effets, & de plus conſi- „derables encore que ceux que vous venez „de voir. Mais comme elle s'éloigne un peu „plus des regles communes, elle demande „une explication particuliére; ce qui a fait „que j'ai cru ne devoir pas l'inſerer ici.

XXIV.

THEOLOGIENS CATHOLIQUES.

1. CATECHISME DU DIOCESE DE

DE MEAUX *par le commandement de M. l'Illustriss. & Reverendiss.* JAQUES BÉNIGNE BOSSUET *Evêque de Meaux, ci-devant Precepteur de M. Le Dauphin: premier Aumonier de Madame la Dauphine.* A Paris & se trouve à Amsterdam chez Mortier. 1687. in 16. en 2. parties. 400. pages.

CE petit Livre est considérable par plusieurs raisons, I. à cause de son Auteur si connu sous le nom de l'Evêque de Condom. 2. par rapport à l'occasion pour laquelle il a été fait, c'est *a le retour des Héretiques à l'Eglise, qui nous sollicite*, dit ce Prelat, *à donner des instructions plus amples, pour ôter tout à fait le* VIEUX LEVAIN. En effet il est à craindre qu'il n'en soit resté beaucoup en des Herétiques, qui se sont convertis si prontement & d'une maniere si nouvelle. 3. On peut conter entre les choses qui sont particulieres à ce Catechisme, quelques manieres de parler plus intelligibles que les communes, sur le mérite des œuvres, l'invocation des Saints, le sacrifice de la Messe, les satisfactions, les indulgences; & dont la France est principalement redevable à l'Auteur de l'Exposition de la Foi Catholique.

1. En parlant des biens que nous recevons par le Batême, qui nous fait enfans de Dieu & nous donne droit au Roiaume des Cieux *b* on demande si *nous pouvons meriter ces*

a Avertiss. de la p. 1. p. 2. b P. I. p. 43.

choses, & on répond que *Non, qu'elles nous ont été données gratuitement par le sang & par les merites de* JESUS-CHRIST.

2. On explique la difference qu'il y a entre les prieres qu'on fait à Dieu, & celles qu'on adresse aux Saints, dans l'Eglise Romaine, non par les mots de *Dulie*, *d'Hyperdulie* & de *Latrie*, mais par d'autres termes beaucoup plus clairs: *a nous prions Dieu*, dit l'Auteur, *de nous donner les choses necessaires: mais nous prions les Saints qu'ils prient Dieu pour nous les obtenir. Et quand on dit quelquefois que les Saints nous donnent quelque chose; il faut entendre qu'ils nous la donnent en nous l'obtenant de Dieu.*

3. Pour ce qui regarde les images, *b* on ordonne seulement d'en expliquer nettement l'usage, suivant la Doctrine du Concile de Trente, & en parlant des images de la Trinité, que l'on ne condamne pas ouvertement, on dit qu'il faut avoir grand soin d'inculquer aux enfans que Dieu est invisible.

4. Après avoir rapporté la définition commune du Sacrement, *c* que *c'est un signe visible de la Grace invisible, institué par Jesus-Christ pour sanctifier nos ames*: on ajoûte que „ visible est ici la même chose que sensible, „ & marque ce que nous appercevons par nos „ sens, comme ce que nous voions, ce que „ nous entendons, ce que nous touchons. Cette explication étoit fort nécessaire: car sans cela la définition ne conviendroit pas au Sacrement

a Ibid. p. 145. b p. 148. c p. 168.

crement de la Pénitence. Pour donner un exemple qui faſſe voir que cette définition „ du Sacrement eſt juſte, on dit que dans le Ba„ tême, l'eau qui ſert à laver le corps, étant „ verſée ſur la tête de l'enfant eſt le ſigne vi„ ſible de la grace interieure ou inviſible, „ que Dieu répand dans l'ame de l'enfant, „ pour la laver de la tache du peché originel. Il ſeroit à ſouhaiter, pour l'inſtruction des Hérétiques, que Mr. de Meaux eût pris l'exemple de l'Euchariſtie, ou qu'il l'eût joint à celui du Batême.

5. On dit que le but des Indulgences *a* eſt d'aider les hommes de bonne volonté, à s'aquiter envers Dieu & ſupléer à leur infirmité, que la meilleure diſpoſition, où l'on puiſſe être à l'égard des Indulgences eſt de faire de bonne foi tout ce qu'on peut pour les bien gagner, & d'en attendre l'éfet de la miſericorde de Dieu: qu'elles ſont fondées ſur les ſatisfactions de Jeſus-Chriſt & des Saints, & qu'on ajoûte les ſatisfactions des Saints à celles de Jeſus-Chriſt, *à cauſe de la bonté de Dieu qui veut bien en faveur des plus pieux de ſes ſerviteurs ſe laiſſer fléchir envers les autres; & à cauſe que les ſatisfactions des Saints ſont unies à celles de Jeſus-Chriſt, dont elles tirent toute leur valeur.*

6 *b* Offrir en ſacrifice à la ſainte Meſſe, *le Corps & le ſang de Jeſus-Chriſt au Pere éternel* ſignifie ſelon ce Catechiſme, *les préſenter devant ſa face, ſur l'Autel comme la victime,*

a Pag. 204. & 205. *b p.* 209. 210. 218.

time la plus agréable qu'on puisse lui offrir, en commémoration du sacrifice de la Croix & pour en appliquer la vertu. On appelle cette commémoration un sacrifice, parce que *Jesus-Christ y est immolé mystiquement, entant que son corps & son sang, présens dans ce mystere, y paroissent comme separez l'un de l'autre. On offre ce sacrifice à Dieu seul*, mais *on y fait mémoire des Saints qui sont avec Dieu.* 1. *En action de graces pour les bienfaits qu'ils ont reçus:* 2. *pour montrer qu'ils ont été sanctifiez par la victime qu'on y offre:* 3. *pour faire concourir dans ce Sacrifice les vœux de toute l'Eglise, tant de celle qui est dans le Ciel, que de celle qui est sur la terre.*

7. On assure que l'Eglise sera toûjours veritable & toûjours sainte, *a parce qu'elle enseignera toûjours* TOUTES LES VERITEZ *que Dieu a révelées; & parce que par sa Doctrine toûjours sainte, elle ne cessera jamais de produire des Saints dans son unité:* ce qui ne marque pas qu'elle doive être exemte d'erreur.

8. Le gros des Docteurs Catholiques-Romains allegue ordinairement aux Protestans le dogme de la virginité perpetuelle de la Mere de Jesus-Christ, & l'institution du Dimanche, pour prouver la Tradition. Mais M. de Meaux les tire de l'Ecriture, *b* prétendant que le premier *c* se peut prouver par ces mots du Symbole *né de la Vierge Marie*; & à l'égard du second, il dit que la transfation du

a P. II. p. 67. b P. I. p. 103. c. P. II. p. 3.

du Samedi au Dimanche est *d'institution Apostolique*, aiant été faite *par l'autorité des Apôtres*, & de l'Eglise en memoire de la Résurrection de nôtre Seigneur & de la descente du S. Esprit; & que l'institution d'un jour dans chaque semaine pour le consacrer à Dieu *est ce avoit divin*.

9. On n'a pas remarqué que l'Auteur parle du PURGATOIRE dans tout ce Livre: on y a vu seulement *a* que les morts sont *soulagez* par les prieres, & principalement par le sacrifice de l'Autel, qui est la victime commune du genre-humain, & que l'Eglise célebre la commemoration des fideles trépassez, pour leur procurer un *soulagement* général.

10. La moderation, que M. de Meaux fait paroître sur l'article de l'invocation des Saints, n'empêche pas qu'il ne parle de la S. Vierge en des termes fort respectueux: *b* car il a plus de penchant pour l'opinion de la *Conception immaculée*, que pour celle qui lui est contraire, quoi que pour se conformer au S. Siege, il tienne que ce n'est *ni hérésie, ni peché mortel* d'être du dernier sentiment. Il ajoûte que la Sainte Vierge a été UNIE *d'une façon particuliere* A TOUTE LA TRES-SAINTE TRINITE'.

11. M. de Meaux dit bien que l'Eglise *c* a montré *une force invincible en souffrant, trois cents ans durant, une* CONTINUELLE *persecution sans murmurer*; & que cette force

a P. I. p. 212. & II. P. p. 117. b Ibid. p. 75. & 77. c Ibid. p. 65. 66.

ce paroît encore dans la victoire qu'elle a remportée contre tant d'hérésies: mais il a oublié de nous dire si l'Eglise a droit, pour demeurer victorieuse, de se servir des armes corporelles, lorsque les spirituelles ne reussissent pas.

Ainsi quoique ce Prelat soit extremement louable de marcher sur les traces d'*Erasme*, de *Cassander*, de *Vicelius*, de *Modrevius*, & de tâcher de bannir de son Eglise la barbarie que les Scholastiques y ont introduite, il faut avoüer néantmoins que ce qu'il a fait jusqu'ici ne suffit pas pour satisfaire les Protestans. Le fond de ce qu'ils appellent le Papisme demeure toûjours, savoir la Transsubstantiation, l'adoration du Sacrement, le service des Créatures, un nombre infini de Cerémonies qui étouffent, pour ainsi dire, l'esprit de la Religion, & ausquelles les peuples s'attacheront toûjours en négligeant ce qu'il y a d'essentiel; enfin l'attachement au Siege de Rome, & la condamnation publique que l'on fait de ceux qui ne lui obéissent pas, en les excluant du salut, jointe à une profession tacite de les persecuter, toutes les fois que l'occasion s'en présente: Ce sont là, disent-ils, des difficultez, qui empêcheront pendant longtems, la conversion des Héretiques, & ce seroit un dessein bien digne du zele & de la charité de ce grand Evêque, que d'entreprendre de les lever & d'avoüer enfin avec Erasme & Cassander, que l'Eglise Romaine n'est pas exemte de défauts.

On

On a recouvré une piece d'éloquence, qu'on mettra ici tout d'une ſuite, parce qu'elle eſt du même Auteur.

2. ORAISON FUNEBRE *de trés-haut & trés-puiſſant Prince* LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDE', *premier Prince du ſang, prononcée dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris le* 10. *de Mars* 1687. A Amſterdam chez Mortier 1687. p. 67.

ON ſait quelle eſt ordinairement la matiére de ces ſortes d'Ouvrages, & de quel air Mr. de Meaux eſt capable de la traiter. La comparaiſon que fait l'Auteur de deux des plus grands Capitaines, que la France ait eûs en même tems, M. de Turenne & M. le Prince n'eſt pas l'endroit le moins beau de cette harangue.

3. TRAITE' D'UN AUTEUR DE LA COMMUNION ROMAINE, *touchant la* TRANSSUBSTANTIATION, *où il fait voir que ſelon les Principes de ſon Egliſe, ce dogme ne peut être un article de foi.* 12. A Londres chez Cailloué. 1686. pag. 186.

ON a publié contre cet Ouvrage divers bruits ſourds, pour perſuader aux ſimples, & à ceus qui ne ſauroient pas que les Proteſtans ne ſont pas accoûtumez à faire des *fraudes pies*, que ce Livre a été ſuppoſé par quelque Calviniſte. Lair, le ſtile, le tour & les

les manieres de l'Auteur de ce Traité. La probité & la sincerité de celui qui l'a mis au jour, sont des preuves assez fortes, pour repousser ce soupçon injurieux. Il y a plus, c'est qu'on peut assurer le Lecteur, qu'une personne de nôtre connoissance, & tres-digne de foi a encore entre les mains la Lettre que l'Auteur lui envoia, pour le prier de faire imprimer ce Traité & *la détermination du Fr. Jean de Paris*, dont a parlé Bibliotheq. Tom. III. p. 395.

Cet Ouvrage n'est pas seulement nouveau par égard à son Auteur, mais aussi par rapport à sa méthode. On n'entreprend pas d'y prouver que la Transsubstantiation est une erreur grossiere & contradictoire, on se contente de montrer aux Catholiques que, *selon* leurs propres principes, ils ne peuvent *faire* passer ce dogme, pour un article de foi. Pour cela on propose une maxime de Vincent de Lerins, que Mrs. du Clergé de France ont adoptée, dans leur Lettre Pastorale aux Calvinistes: *Qu'il faut soigneusement prendre garde que l'on retienne, dans l'Eglise Chrétienne, ce qui a été crû par tout, toûjours & en tout tems.*

Selon cette maxime, que les Protestans reçoivent aussi, & qui est par conséquent un principe reconnu des deux partis, & le moien de discerner ce qui est de foi, d'avec ce qui n'en est pas, l'Auteur se propose deux choses: I. de faire voir que plusieurs Docteurs Catholiques ont avoüé que la Transsubstantiation n'étoit

n'étoit pas ancienne. Un des plus considerables de ces Docteurs est ce savant Archevêque de Paris M. de Marca, *a* qui dit dans un Traité François de l'Eucharistie, imprimé entre ses dissertations posthumes, que jusqu'à S. Chrysostome, l'on a cru que le pain est " vraiment le Corps de Jesus-Christ, par un " changement merveilleux qui arrive au pain, " mais qu'il devient uni au verbe incarné & à " son corps naturel; le pain ne quittant point " sa nature, & néanmoins n'allant point au " retrait : ce qui est une consideration dévote, qu'il a ajoûtée contre Origene. "

La II. chose qu'on tâche de prouver, est que ces Docteurs n'ont pas parlé ainsi sans fondement : mais avant que d'entrer en matiere, on fait deux réflexions; l'une est que les Théologiens Catholiques avouënt que la Transsubstantiation ne se trouve pas expressément dans l'Ecriture. Par exemple *b* Ockam dit qu'on ne peut la prouver par la raison naturelle, ni par l'autorité de la Bible ; mais seulement par l'autorité des Anciens. Il est vrai qu'Alphonce *à Castro* n'est pas de ce sentiment : car il dit qu'elle a été aussi inconnuë à toute l'Antiquité que les Indulgences.

La seconde Réflexion est, que la Transsubstantiation renfermant une infinité de difficultez, qui repugnent à la raison naturelle, il est étonnant que nul des Juifs, ni des Philosophes Paiens disputant contre les anciens Chrétiens, ne se soit avisé de leur faire des objections

a p. 2. *b* L. 4. q. 34.

ctions là-dessus, eux qui ne leur pardonnoient rien.

Après ces considerations générales, l'Auteur descend dans le particulier, & examine les sentimens des Peres de l'Eglise, siecle par siecle, jusqu'au douziéme inclusivement. Outre les passages, où les Anciens donnent à l'Eucharistie les noms de signe, de figure, de type & d'antitype, il y en a de cinq autres sortes, qui sappent la Transsubstantiation par les fondemens. 1. Ceux où l'Eucharistie *a* est comparée au Batême, & où les Peres prouvent que l'eau de ce Sacrement ne doit pas être mépriſée; parce qu'après la consécration elle a une force admirable aussi bien que les élemens de l'Eucharistie. 2. Ceux où les Anciens expliquent l'union des deux natures en Jesus-Christ contre les Apollinaristes, qu'ils confondoient par l'exemple du pain de l'Eucharistie, qui *b après que la grace divine l'a sanctifié, quitte le nom de pain & devient digne d'être appellé le corps de Jesus-Christ, quoique la nature du pain demeure en lui, en sorte que ce ne sont pas deux corps, mais un seul corps du fils.* 3. Les passages où les Peres opposent le corps mystique de Jesus-Christ, qui est dans le Sacrement, à son vrai corps naturel: comme lors que l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, qui a écrit sous l'Empire de Théodose, dit que

a Gregor. Nyssen. in Orat. de Baptism. Chr.
b Epist. Chrysost. ad Cæsar. nuper impressa cum anim. Basnag. Ultraj. ap. Fr. f. alias.

que *s'il a eſt dangereux de tranſporter à des uſages communs les vaiſſeaux ſacrez, où le vrai corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas contenu, mais les myſteres de ſon corps; combien plus les vaiſſeaux de nôtre corps, que Dieu a préparez pour y habiter?* 4. Les paſſages où les Peres, & S. Auguſtin entre autres, ſoûtiennent que *b les accidens ne peuvent ſubſiſter ſans leur ſubſtance, & que le ſujet étant changé, il faut néceſſairement que tout ce qui étoit dans le ſujet ſoit changé.* Il eſt étrange que les Anciens aient avancé une ſemblable hypotheſe, ſans s'aviſer qu'elle détruiſoit la Tranſſubſtantiation, & ſans avertir qu'elle eſt exceptée de cette regle par un miracle incomprehenſible. On eſt bien plus fin dans nôtre ſiecle, où l'on s'eſt d'abord apperçu que le ſyſteme de Deſcartes touchant l'étenduë eſt directement contraire à cette Doctrine. Mais qui pourroit ſouffrir l'imprudence de S. Auguſtin, qui parlant de l'Euchariſtie & des autres Sacremens, dit, *c qu'il y a bien des choſes qui peuvent meriter nos veneration, comme étant Saintes & Religieuſes; mais qu'elles ne peuvent nous cauſer de l'étonnement, comme étant miraculeuſes.* C'eſt ce qui a fait dire à M. de Marca *d* que les Docteurs Catholiques ont tort, lors qu'ils prétendent que S. Auguſtin ait

a Hom. II. Opus tribuitur Chryſoſtomo.

b Soliloq. l. 2. c. 12. l. 19. c. 13. de immortal. anim. c. 5. 8. 10.

c Serm. 33. de verb. Dom.

d Marca, ubi ſupra.

ait expliqué les textes de l'institution de l'Eucharistie, comme on fait dans les Ecoles.

On remarquera facilement par cette histoire de l'Eucharistie, que le zele outré des Prédicateurs mit insensiblement en usage des expressions trop fortes touchant ce sacrement, & s'éloigna ainsi peu à peu du stile simple des Apôtres. Les termes de *Cene*, de *Pain du Seigneur* & de *Calice de benediction* n'étoient pas assez énergiques à leur goût, il falut inventer ceux d'*Eucharistie*, d'*Antitypes* & de *mystere du corps & du sang de Jesus-Christ*, & retrancher enfin les mots même d'antitype & de mystere, comme on fit dans le huitiéme & neuviéme siecle, où l'on n'appella presque plus les symboles sacrez, que du nom de corps & de sang de Jesus-Christ. Cependant il falut bien du tems à Paschase, avant *qu'il* pût faire passer son dogme nouveau de la Transsubstantiation, qui n'avoit point encore de nom. Cela n'arriva que deux siecles aprés sa mort, & il eut le chagrin de se voir contredit pendant toute sa vie. *J'apprens*, dit-il lui-même dans son commentaire sur Saint Matth. c. XII. *que plusieurs me reprennent d'avoir voulu attribuer aux paroles du Seigneur, ou davantage, ou tout-autre chose que ce que la verité permet.* On regardoit ses sentimens, comme des productions de la témerité d'un jeune homme; & il se justifioit de ce reproche en citant à faux les S.S. Peres. [a] Telles sont ces paroles, qu'il allegue dans une Lettre à Frudegard,

[a] P. 126.

degard, comme étant de S. Augustin, & qui ne se trouvent point dans les écrits de ce S. Docteur : *Recevez dans le pain ce qui a été pendu au bois, recevez dans le calice ce qui a coulé du côté de Jesus-Christ.*

Les Adversaires de Paschase Ratbert n'étoient pas des personnes peu considerables. Outre le celebre Ratramne ; qu'on a tant cité de nos jours, & Jean Erigene Ecossois, à qui l'Empereur Charles le Chauve avoit commandé d'écrire touchant le corps & le sang du Seigneur, aussi bien qu'à Ratramne : il y avoit Raban Archevêque de Mayence, que Baronius appelle *l'astre brillant de l'Allemagne*, & qu'on a fait passer pour l'Auteur du sentiment des *Panites* ou de l'*impanation* ; le Docte Amalarius, le savant Walafride Strabon *a* Abbé de *Meinovv* ou de *Mehtxravv* prés du lac de Constance, Heribald Evêque d'Auxerre. *Frudegard* à qui Paschase écrivoit, S. Pudence Evêque de Troies. Ceux qui n'avoient pas encore ouï parler de Paschase, ou qui écrivirent avant lui, au commencement du neuviéme siecle, étoient dans les anciens sentimens, comme Théodore Studite, Ahyto Evêque de Bâle, en 811. Theodulphe Evêque d'Orleans.

Quoi que les Disciples de Paschase se multipliassent dans le x & xi siecle, le nombre de ses adversaires ne laissa pas d'être fort grand. Alfric Archevêque de Cantorberi, environ l'an 940. n'étoit pas de ce sentiment,

a Abbas Augiensis.

puisqu'il s'exprime d'une maniere si forte pour l'opinion contraire, que *l'Index expurgatoire* a trouvé bon de faire retrancher d'un de ses sermons, qui est inseré au IV. Livre de l'Histoire Ecclesiastique de Bede, les Paroles suivantes, que nôtre Auteur a copiées dans la Bibliothe-
„ que de S. Victor. [a] L'Eucharistie n'est pas
„ le corps de Jesus-Christ corporellement,
„ mais spirituellement, non le corps où il a
„ souffert, mais le corps dont il parla, lors que
„ consacrant le pain & le vin, il dit, ceci est mon
„ corps, ceci est mon sang.... Le pain est son
„ corps de même que la manne, & le vin est son
„ sang de même que l'eau du desert. On cite deux autres sermõs d'Auteurs Anglois qui disent la même chose, & dont le dernier, qu'on lisoit tous les ans au peuple à la fête de Pâques est presque tout copié de Ratramne. On oppose encore aux sectateurs du Moine de Corbie : dans le X. siecle, Fulcuin Abbé du Monastere de Lobes, dans le Païs de Liege, les anciennes coûtumes de Clugni, Ratherius Evêque de Veronne. Dans le XI. l'Auteur de la vie de S. Genulphe, Leutheric Archevêque de Sens, Fulbert Evêque de Chartres, Bernon Abbé d'Auge, Brunon Evêque d'Angers, qui tenoit le parti de Berenger son Archidiacre, Theophilacte Archevêque de Bulgarie, Nicetas Pectoratus & tous les Grecs de ce tems-là, au rapport d'Alger. Dans le XII. siecle, Honorius Prêtre & Theologal d'Autun, que Thomas Valdensis accuse d'avoir été

[a] P. 155.

été de la *Secte des Panites de Raban*, Rupert Abbé de Duitsbourg, Zonare Auteur Grec, Amauri Evêque de Chartres, que le Pape Innocent condamna aprés sa mort dans le Concile de Latran 1215.

Aprés ce Concile même, d'où la liberté des suffrages fut bannie, & que les Rois ont interêt de ne point recevoir, parce qu'il donne pouvoir au Pape de les déposer, la Transsubstantiation ne demeura pas sans adversaires. Gui le Gros Archevêque de Narbonne osa se déclarer contre ce dogme, dans Rome *a* même En 1270. la Transubstantiation étoit encore si contestée, qu'Etienne Evêque de Paris fut obligé de faire un décret contre ceux qui ne croioient pas que les accidens pussent subsister sans sujet. Cependant Gui de Cluvigni Docteur en Theologie Carme & Lecteur du Sacré Palais, & Jean de Paris Jacobin continuërent à tenir pour l'impanation, en Angleterre le Moine Walsingham, *b* & Reginald Pecock Evêque de Chicheſter *c* croioient & prechoient que le Sacrement de l'Autel est du vrai pain aprés la consecration.

L'Auteur conclut en suppliant les Evêques de l'Eglise Gallicane, de ne point pousser à l'extrêmité les pauvres Protestans de France, qui s'étant relachez au delà de ce qu'ils pouvoient faire selon leur conscience, pour obeïr aux ordres du Roi, ne pourroient en aucune maniere se résoudre à faire profession spéciale du dogme de la Transsubtantiation;

a En 1268. *b* En 1381. *c* En 1457.

„ tiation ; puiſqu'il paroît qu'ils ne le conte-
„ ſtent que de bonne foi, & comme étant
„ contraire à la regle même propoſée par les
„ Evêques.

On vient de recevoir par la Poſte une partie d'un Ouvrage de Mr. de Brueys, qu'on imprime à Paris, ſous le titre de *Traité de l'Egliſe:* mais comme on ne l'a pas encore complet, on ſe réſerve à en parler au volume ſuivant, ſi l'occaſion s'en preſente.

XXV.

Livres concernant la Langue Hebraïque.

1. EEN KORTE HEBREUSCHE EN CHALDEUSCHE TAALKONST. *beſchreven in de Nederduitſche Tale.* Abregé de la Grammaire Hebraïque & Chaldaïque, dont on donne les préceptes en Flamand *par* JEAN LEUSDEN *Profeſſeur de la Langue Sainte dans l'Academie d'Utrecht.* 8. A Utrecht chez Fr. Halma 1686. pag. 108.

EN 1668. l'Auteur aiant donné au public un eſſai de Grammaire Hebraïque en Flamand, qu'il accompagna bientôt d'un petit Dictionnaire, [a] où tous les mots de la Bible ſont expliquez en Latin & en Flamand, & d'un Livre de Pſeaumes où l'original Hebreu

[a] Manuale Hebr. & Chald. 12. Traj. 1683.

breu est imprimé à côté de la version Flamande, on remarqua, comme on nous l'apprend dans une Préface, qui est au devant de cet Ouvrage, que plusieurs personnes de l'une & de l'autre sexe avoient aquis, sans savoir le Latin, une assez grande connoissance de la Langue Sainte. De si heureux progrés ont excité Mr. Leusden à nous donner une seconde édition de cette Grammaire en plus beaux caracteres que la précedente, & de la faire traduire en François, en Anglois & en Allemand. La doctrine des Accens & celle du changement des Voielles, qui est d'ordinaire fort embarassée, est expliquée ici en assez peu de regles & d'une maniére assez claire.

Le même Auteur, mit au jour dés l'An 1658. une Grammaire Syriaque, avec un abregé de Grammaire Chaldaïque, & une dissertation sur les Lettres & la Langue des Samaritains. On a rimprimé cet Ouvrage à Utrecht en 1682. sous le titre de *Schola Syriaca.*

Mais comme les Grammaires serviroient de peu à ceux qui commencent, s'ils n'avoient des éditions de Livres bien correctes pour s'exercer. Mr. Leusden a pris soin de deux impressions de la Bible Hebraïque, qu'on a faites à Amsterdam, l'une en 1661. & l'autre en 1667. où l'on a ajoûté en marge des distinctions Latines. Il a aussi fait imprimer les sentences Hebraïques qu'on appelle *Pirke Abboth.*

Un autre secours necessaire à l'étude des langues ce sont les Dictionnaires, Mr. Leusden

en a donné plusieurs au public. Outre le petit Dictionnaire ou Manuel Hebreu, Latin & Flamand, dont on a déja parlé, on a encore de lui *Clavis Hebraïca Veteris Testamenti* 4. Ultrajecti 1613.

Onomasticum Sacrum, in quo omnia nomina propria Hebraïca, Chaldaïca, Graca & origine Latina tam in V. & N. Test. quam in Libris Apocriphis occurrentia dilucidè explicantur, & singula propriis suis typis describuntur: Cum appendice de Vasis, pecunia & ponderibus sacris. Editio secunda 8. Lugd. Batav. apud Jord. Luchtmans. 1684.

Compendium Biblicum continens ex 23202. *Versiculis totius V. T. Versiculos* 2289. *non tamen integros, in quibus omnes V. T. voces tam primitiva quam derivativa, tam Hebraica quam Chaldaïca, unà cum versione Latinâ inveniuntur. Editio tertia in qua omnes radices & voces in simplici formâ, qualibet pagina subjiciuntur.* 8. Lugd. Batav. apud J. Luchtm. 1683.

2. LEXICON NOVUM HEBRÆO-LATINUM *ad modum Lexici Schreveliani Graci Compositum per modum Indicis Hebraïci, primo à* D. ROBERTSONO *conscriptum; sed jam Latinitate donatum, atque textibus voces irregularibus continentibus aliisque animadversionibus locupletatum; atque adauctum* LEXICO CHALDAICO-BIBLICO in 8. Ultrajecti apud Franc. Halma 1687. pag. 511.

Tou

TOus ceux qui ont quelque connoissance du Grec & de l'Hebreu savent, qu'il n'est rien qui fasse plus de peine à ceux qui commencent, que l'investigation du Theme. C'est ce qui porta Schrevelius à faire un Dictionnaire Grec des mots du Nouveau Testament & de ceux d'Homere, où l'on trouvât le mot dont on a besoin, tel qu'il est écrit dans l'Auteur qu'on lit, & sans qu'on fut obligé de le rapporter à sa racine. M. Robertson a tâché de faire la même chose à l'égard de l'Hebreu, en donnant dans son *Manipulus*, dont on a parlé Biblioth. T. II. p. 55. un indice de tous les mots Hebreux, dont le primitif est difficile à trouver. Mais il manquoit, à ce qu'on croit, trois choses à l'Ouvrage de cet Anglois, que M. Leusden a suppléées. 1. Une version Latine des mots Hebreux de cet indice. 2. La citation des passages où les verbes les plus anomaux se trouvent, & quelques autres remarques. 3. Un indice des mots Chaldaïques de la Bible.

Non seulement cet ouvrage est utile pour ceux qui se mettent à étudier la Langue Sainte; il peut aussi être d'un grand secours à ceux qui sont beaucoup avancez. On n'a pas toûjours toutes les regles de la Grammaire presentes à l'esprit; outre qu'il y a des anomalies, qui supposent un très-grand nombre de regles, qu'on ne sauroit retenir que par un long usage. Par exemple יֹאמְרוּ ne signifie pas toûjours *ils se tairont*, auquel cas on peut

facilement deviner qu'il vient de דמם; il veut dire auſſi quelquefois *ils ſeront retranchez*, & alors il eſt dans l'*hithpahel* de דמה, où le ת ſe change en ד & ce ד ſe marque par un *Dagueſch* יִדַּמּוּ pour יִתְדַּמּוּ.

Il y a même des anomalies, qui ne ſe trouvent qu'une ſeule fois dans toute la Bible, & qui ſont contre toutes les regles ordinaires. Par exemple ce n'eſt que Job IV. 10. où le Verbe לתע change ſon ל en ת & où l'on lit גִּתְּעוּ pour גִּלְּתָעוּ *ils ſont moulus.*

Quoique Mr. Leuſden ſoit Profeſſeur en Hebreu, il n'a pas laiſſé de travailler en faveur de ceux qui veulent apprendre le Grec du Nouveau Teſtament. Il a donc mis au jour. *Syllabus Paſoris reformatus.* Amſtel. 12.

Compendium Græcum N. T. continens ex 7959. v. *N. T. tantùm verſiculos* 1900. *non integros, in quibus omnes N. T. voces unà cum verſione Latina inveniuntur. Editio tertia* 12. Ultrajecti: 1682.

Novum Teſtamentum Græcum, unà cum annotatione quorumdam verſuum aſteriſcis diſtinctorum continentium omnes voces, N. T. in 24. *Ultrajecti.*

On lui doit encore trois Livres in 4. qui traitent de matiéres de Critique, *Philogus Hebraus, Philologus Hebræo-mixtus, Philologus Græcus.*

XXVI.

XXVI.

1. EXAMEN DE L'OPPRESSION DES REFORMEZ EN FRANCE *où l'on juſtifie l'innocence de leur Religion, Adreſſé à M. de *** par* M. DE *Daillon.* 12. A Amſterdam chez P. Mortier 1687. pag. 347.

CEt Ouvrage eſt compoſé de quatre diſſertations. La I. eſt un Examen du principal prétexte ; dont on ſe ſert pour colorer la perſecution, qu'on fait aux Réformez de France. On dit que leur Religion n'eſt propre qu'à exciter des troubles & des ſéditions dans les Etats, & que ſes maximes ſont contraires à l'autorité des Souverains. Mais l'Auteur réfute cette calomnie, en faiſant voir 1. que l'Egliſe Romaine juſtifie elle-même l'innocence des dogmes des Proteſtans, puiſque les Controverſiſtes modernes, comme M. de Meaux, accommodent le plus qu'ils peuvent *la foi Catholique* à la doctrine des Réformez: 2. Qu'aucun Théologien Proteſtant n'a enſeigné rien de contraire à l'obeïſſance, qu'on doit aux Rois ; & que quand Pareus *a* dit *que les Magiſtrats inferieurs peuvent de droit défendre, même par armes, l'Etat & l'Egliſe contre le Magiſtrat Superieur*, il ne parle pas

a Explic. dubior. in Epiſt. ad Rom. XIII. *poſ.* 2.

des sujets d'un Prince absolu, mais des Magistrats des Villes libres de l'Allemagne, auſquelles l'Empereur, quoi qu'il ſoit leur Magiſtrat ſuperieur en beaucoup de choſes, n'a pas droit néanmoins de ravir leurs libertez. 3. Apres cela M. Daillon fait voir que la pratique des Réformez ſur ce point n'eſt pas contraire à leur Théorie : & que les guerres civiles, qui ont ſi long-tems déchiré la France, ne doivent point être imputées à la Réformation, mais à la tyrannie des Miniſtres d'Etat, à la licence des Eccleſiaſtiques, & à l'ambition de quelques Princes du ſang ; ce qu'il prouve par l'hiſtoire & principalement par Mezerai.

La II. diſſertation eſt ſur 1. Tim. IV. 12. que l'Auteur traduit ainſi. *Mais l'Eſprit dit expreſſément que dans les derniers tems, quelques-uns ſe révolteront de la foi s'adonnant aux eſprits abuſeurs & aux doctrines des Démons*, étant ſéduits *par l'hypocriſie des Docteurs de menſonge, cauteriſez en leur propre conſcience, défendant de ſe marier, &c.*

Il montre qu'il faut traduire ainſi ἐν ὑποκρίσει ψευδολόγων, & non pas *enſeignant menſonge par hypocriſie*, parce que le premier ſens eſt le plus naturel, & celui que les Traducteurs de Mons, Calvin, Beze &c. ont ſuivi : Que la foi marque ici la doctrine de l'Evangile, auſſi bien que Gal. III. 23. Que la doctrine des Démons eſt l'Idolatrie Paienne, qu'on devoit renouveller dans les derniers tems, & qui eſt oppoſée à la foi & au myſtere de pieté, que S. Paul

S. Paul avoit décrit sur la fin du Chapitre précedent. Qu'on s'imagine mal à propos que les Païens adoroient le bois ou la pierre, puis qu'ils ne regardoient ces objets exterieurs, que comme des signes & des temples de la Divinité : que le mot de *Damonia* ne veut pas dire le Diable ; mais qu'on donnoit ce nom aux ames des gens de bien, qu'on croioit devenir, après la mort, médiateurs entre les Dieux célestes & les hommes. Ils devenoient prémiérement heros, & quelque tems après ils étoient mis au nombre des Dieux. Quoi qu'on mit quelque difference spéculative entre ces Démons, ou ces nouveaux Dieux, & ceux qu'on appelloit les grands Dieux & les Dieux célestes, le peuple n'en mettoit point dans la pratique, & sa dévotion étoit plus ardente pour ceux-là que pour ceux-ci ; parce qu'il croioit que les Démons se méloient plus des affaires humaines que les autres Divinitez. Les cendres de ces hommes deifiez, les lieux où ils avoient été, leurs sépulcres même étoient les objets d'une vénération religieuse. On leur bâtissoit des temples, on leur offroit des sacrifices, on leur adressoit des priéres pour obtenir par leur moien les graces du Ciel. On celebroit des fêtes à leur honneur ; on leur consacroit des images, où l'on croioit que leur Divinité évoquée par la force de la consécration venoit habiter, ou plûtôt découvrir sa puissance par des effets miraculeux, & sa sagesse par des Oracles. En un mot de la maniére qu'on décrit ici le culte

des anciens idolatres, il n'eſt guere different de celui qu'un grand nombre de Chrétiens rendent préſentement à ceux qu'on a mis dans le catalogue des Saints.

La III. Diſſertation eſt une défence de la ſeconde : on y répond à onze difficultez qu'on avoit faites contre l'explication précedente ; & on y prouve au long la conformité de l'Idolatrie ancienne & de la moderne.

Dans la V. on tâche de montrer que l'Egliſe Romaine étant coupable de l'Idolatrie, que l'Ecriture condamne dans les Païens, on ne peut entrer dans ſa communion ; qu'au moins ceux qui ſont convaincus de ce qu'on veut prouver ici ſont inexcuſables d'y demeurer, contre leur conſcience. Après cela on s'efforce de juſtifier les Miniſtres, qui ſont ſortis de France, du reproche qu'on leur fait d'avoir abandonné leurs troupeaux.

2. COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE *ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt*, contrain-les d'entrer. *Troiſiéme partie contenant la réfutation de l'Apologie que S. Auguſtin a faite des Convertiſſeurs à contrainte*. 12. p. 270. A Cantorberi, & ſe trouve à Amſterdam chez Wolfgang.

VOici enfin la troiſiéme partie du Commentaire Philoſophique, que nous venons de recevoir tout à l'heure, a quoi qu'il y ait

a Le 19. de Juin.

y ait plus de six mois qu'on l'avoit promise. Bien des gens ont cru que la réponse de l'Auteur *des Droits des deux Souverains* avoit causé ce retardement, & ils s'attendoient à trouver ici une longue & forte replique du Commentateur Philosophique à son Adversaire: mais ils n'y verront pour toute réponse qu'une lettre de quatre ou cinq pages en gros caracteres. L'Auteur y marque les raisons qui l'empêchent de réfuter en forme le Traité des Droits des deux Souverains. C'est que son Antagoniste n'a pas entendu l'état de la question. Cela paroit, dit-il, par les opinions « qu'il m'impute faussement. Il se tue à prou- « ver que l'on peche très-souvent en agis- « sant selon les lumiéres de la conscience, & « on l'a dit très-clairement en plus d'un en- « droit du Commentaire. Il m'accuse d'in- « troduire l'indifference des Religions; au « lieu qu'il n'y eut jamais de doctrine plus « opposée à cela que celle qui établit qu'il « faut toûjours se conduire selon sa consci- « ence. Pour les citations de l'Ecriture, elles « sont fort fréquentes dans son Livre, mais « la plûpart mal entenduës, & *à la S. Augu-* « *stine.* On a pourtant la charité de croire que cela procede plûs d'inexperience que de mauvaise foi, & du chagrin avec lequel cet Auteur avoue qu'il a lû le Commentaire.

Les endroits de S. Augustin, que l'on réfute, sont 1. Deux Lettres que M. l'Archevêque de Paris a fait rimprimer à part dans un Livre intitulé, *Conformité de la conduite de l'Eglise*

de France, pour ramener les Protestans, avec celle de l'Eglise d'Afrique, pour ramener les Donatistes à l'Eglise Catholique. La premiere est la 93. de la nouvelle édition & la 48. des anciennes, & a été écrite l'an 408. à un Evêque Donatiste nommé Vincent; qui en avoit écrit une à S. Augustin, où il paroissoit surpris que ce grand Docteur eut changé d'opinion, sur le traitement qu'on doit faire aux Héretiques. La seconde a été envoyée à Boniface, l'an 417. elle est la 185. de la nouvelle édition & c'étoit auparavant la 50. On résute 2. un passage de la Lettre à Emeritus, qui est la 164. Ed. Nouv. 3. Deux endroits de la 166. écrite aux Donatistes. 4. Quatre de la 204. adressée à Donat. 5. Un passage de la 167. qui est écrite à Festus.

Tous ces passages, qui sont au nombre de XL, ne contiennent que deux ou trois préterxtes, dont les persecuteurs tâchent de se couvrir, & que S. Augustin tourne en diverses manieres avec son éloquence ordinaire; c'est à dire, avec force antitheses, comparaisons, suppositions populaires, petitions de principe, applications allegoriques de l'Ecriture. Par exemple, qu'on ne persécute pas pour l'erreur, mais pour la verité; non pour perdre, mais pour guerir; qu'on ôte les biens aux Héretiques, non pour enrichir les Catholiques, mais pour empêcher que ces miserables n'en fassent un méchant usage, pour les attirer dans le sein de l'Eglise, & cent autres préjugez de cette nature, dont

les

les Turcs, les Paiens, en un mot tous ceux qui s'imaginent d'être dans le bon parti, c'eſt à dire tous les hommes de quelque Religion qu'ils ſoient, pourront ſe ſervir, toutes les fois qu'il leur plaira de perſécuter leurs adverſaires.

Les comparaiſons de S. Auguſtin ſont auſſi juſtes que ſes raiſons. Il faut punir les Hérétiques, comme on lie les fous, comme on inflige des peines aux adulteres & aux ſacrileges, comme on châtie les enfans & les eſclaves pour les faire obeïr. Il eſt vrai que nôtre Auteur y trouve quelque petite difference. Il dit que l'Evêque d'Hippone compare des choſes qui n'ont aucun rapport entre elles : le traitement qu'on fait à des gens qui ont perdu la raiſon comme les fous, ou qui ne l'ont pas encore comme les enfans, ou qui ne s'en ſervent point comme les eſclaves, ou qui agiſſent contre leur conſcience, comme les adulteres, les ſacrileges &c. avec la maniére dont il faut ſe conduire envers les Hérétiques, qui ſont d'ordinaire des gens fort raiſonnables, qui ſont dans l'erreur de bonne foi, & qu'il n'eſt pas facile de convaincre de leur crime prétendu, qu'ils regardent comme une action de pieté.

S. Auguſtin dit encore que Dieu châtie les hommes pour les convertir ; d'où il infere que ſes Miniſtres peuvent le faire, à l'exemple de S. Paul, qui livra l'inceſtueux de Corinthe à Satan, & de S. Pierre qui fit mourir ſur le champ Ananias & Sapphire. Mais

avant que les Ecclésiastiques modernes entreprissent de les imiter, nôtre Auteur voudroit qu'ils fussent parfaitement assurez du succés de ces châtimens; ou qu'ils eussent une grace toute prête pour les faire réussir, comme Dieu, ou qu'ils fussent revêtus du don des miracles; en ce cas il leur permet d'enfreindre les loix ordinaires de la societé civile, & d'agir en Ambassadeurs extraordinaires du Ciel.

Il ne faut pas oublier une des meilleures raisons de S. Augustin, c'est que tout *a* étant aux justes de droit divin, les Catholiques ne font point de tort aux Hérétiques de les chasser de leur païs & de s'emparer de leurs biens. Jesus-Christ avoit dit que son regne n'étoit pas de ce monde, & qu'il n'avoit pas où reposer sa tête: mais ses Disciples ont bien changé de langage. Ils ont appris, non des Apôtres, mais des Rabbins, qu'il n'y a que les seuls Israëlites qui possedent legitimement quelque chose, & que les biens des autres sont comme le desert dont le premier (*Juif*) qui se saisit devient possesseur legitime. Ce droit est transporté présentement à l'Israël selon l'esprit, aussi bien que tous les autres privileges de l'ancien peuple, au moins selon S. Augustin & quelques Théologiens modernes, comme P. du Moulin, Voëtius, Maccovius &c.

Ce qu'il y a de plus fort pour les persécutions dans S. Augustin est la raison, sur quoi l'Auteur des droits des deux souverains a princi-

pale-

a p. 129, *ad* 149.

paſſement appuié, c'eſt que les Princes doivent maintenir la veritable Religion, comme ils conſervent les autres Loix de leurs Etats. On accorde cela mais avec certaines modifications; on veut qu'on ne défende la Religion que d'une maniere digne des veritez qu'elle enſeigne, c'eſt à dire par la perſuaſion, par des livres, par des ſermons &c. Qu'on n'emploie la violence que lors qu'il faut reſiſter à ceux qui ſe ſervent de voies de fait, pour empêcher les progrez de la verité. qu'autrement ſi chaque ſecte ſe donne la liberté de traiter ſes adverſaires de blaſphemateurs & de les punir comme tels: Le Chriſtianiſme ſera la plus foible de toutes les ſocietez & la plus expoſée à des maux irremediables; car pendant que les Magiſtrats Proteſtans feront brûler les Catholiques en Angleterre & en Holande, comme des idolatres; ceux-ci puniront du même ſuplice les Proteſtans, en qualité de ſacrileges, en France & en Italie.

XXVII.

Livres Concernant ce qu'on appelle le COCCEIANISME.

ONDERZOEK EN WEDERLEGGING van de verkeerde antwoord van Irenæus Philalethius op de Vrage Wat is Cocceianisme?

NERYE ? &c. *Examen & réfutation de la Réponse d'Irenée Philalethe sur cette question, ce que c'est que* COCCEIANISME ? *par* Philalethe Eliezer : *à quoi l'on a ajoûté des Réflexions sur l'état de la controverse qui est entre les Théologiens, touchant la difference de la Rémission des Pechez sous le Vieux & le Nouveau Testament. Seconde édition.* A Amsterdam chez Pierre & Abraham van Someren. 1686. in 8. pag. 326. *avec les préfaces.*

QUoi que l'Auteur de ce Livre ait trouvé bon de se cacher sous un nom inconnu, parce que celui qu'il réfute avoit fait la même chose : cet Ouvrage n'est pourtant pas à mépriser. On sait de bonne part que celui qui l'a composé tient un rang considérable parmi les Disciples de Coccejus, & qu'il peut autant que personne instruire le public des véritables sentimens de ce célebre Professeur. Ajoûtez à cela que ce Livre a été imprimé deux fois, & a eu l'approbation de tous ceux qui suivent les mêmes hypotheses.

Cet Ouvrage est précedé de deux Préfaces, où l'Auteur tâche de défaire ses Lecteurs de divers préjugez, peu favorables à ses sentimens. Il commence la premiére par se plaindre du zele de quelques Prédicateurs, qui crioient en chaire, qu'il y avoit des Théologiens dans l'Eglise Réformée, lesquels enseignoient des *opinions nouvelles, dont les fondemens pernicieux étoient capables de détruire*

la

la Doctrine ORTHODOXE. Ceux qui ne sauroient pas combien on est sensible sur les matiéres de Théologie, s'imagineroient facilement que ceux contre qui on déclamoit avec tant de force devoient être des personnes bien dangereuses : cependant nôtre Auteur prétend que bien loin que ces nouveautez renversent les fondemens de la Religion, elles sont très-propres à la confirmer, & à la défendre contre les Hérétiques & les Athées.

Nôtre Apologiste s'arrête longtems à faire voir que tout ce qui est nouveau n'est pas condamnable par cela même, & que les préjugez que l'on a conçus contre tout ce qui s'appelle nouveauté ne viennent que de l'idée fausse d'héréſie, qu'on a attachée à ce mot : après quoi il parle de la méthode, que Coccejus suivoit en traitant la Théologie. [a] Il a tâché de bannir de ses écrits tous les termes & toutes les distinctions de l'Ecole, & de se servir d'expressions simples, tirées de l'usage ordinaire, & le plus souvent des propres mots de l'Ecriture Sainte. Il ne condamnoit point la méthode des autres, & ses Livres ne contiennent que de simples positions, si ce n'est dans les endroits, où il réfute ceux que tous les Réformez reconnoissent pour Hérétiques. Ainsi le Systeme de Coccejus ne paroît nouveau, que parce que cet Auteur, étant persuadé que dans les siecles passez la Philosophie Scholastique avoit fait beaucoup de tort à la Théologie, fait naître mille questions

[a] Pref. p. 18.

ſions inutiles, & rempli la Religion de diſputes de mots, il a taché de ſe paſſer de cette ſcience obſcure & embarraſſante.

Dans la ſéconde Préface, l'Auteur détruit deux violens préjugez, qu'on avoit conçus contre les Diſciples de Coccejus. On ſoûtenoit que leurs explications de l'Ecriture, étant toutes différentes de celles du commun des Théologiens, méritoient dès-là d'être rejettées ſans examen. Sur quoi le fameux Des-Marêts, voulant prévenir les ſuites fâcheuſes, que pourroit avoir la liberté que ces Meſſieurs prenoient, propoſa cet expedient, avec pluſieurs autres, pour le rétabliſſement des études Théologiques. a *En quatriéme lieu je voudrois* dit-il, *que les Profeſſeurs des Provinces-Unies, conſiderant qu'ils ſont en particulier Miniſtres des Egliſes de ce Païs, promiſſent ſolennellement que dans leurs interpretations de l'Ecriture, lors qu'ils ſeront obligez de recourir aux termes de l'Original, ils les expliqueront de telle ſorte, que cette explication ne choquera ni directement, ni indirectement la* VERSION FLAMANDE. *Mais qu'au contraire ils tâcheront de la défendre contre nos ennemis déclarez, qui ont accoûtumé d'en critiquer quelques lambeaux deçà & delà. Je voudrois auſſi qu'ils promiſſent d'avoir le même reſpect pour les* ANNOTATIONS FLAMANDES. Si l'on eût tenu un Synode National, qui eût admis cette regle, les Hollandois Réformez auroient

a *Maresius de afflicto ſtatu Stud. Theol. p. 25.*

auroient eu une Vulgate en leur Langue ; & ils auroient même de l'avantage sur les Catholiques Romains, aiant une Version & une Gloſe authentiques, au lieu qu'il n'y a qu'une version qui le ſoit dans l'Egliſe Latine. Mais apparemment ce projet n'a pas été executé, tant parce qu'il étoit directement contraire aux principes de la Réformation, que pour pluſieurs conſéquences fâcheuſes qu'il trainoit après lui ; par exemple : 1. c'auroit été faire une eſpece de ſchiſme & ſe ſéparer des autres Egliſes, dont les verſions different en beaucoup de choſes de la Flamande : 2. toutes les autres verſions anciennes & modernes auroient été inutiles : 3. on auroit negligé l'étude des Langues Originales.

Le ſecond préjugé, ſur lequel on condamnoit les prétendus Coccejens, c'eſt qu'ils appliquoient à l'Egliſe Chrétienne diverſes Propheties du Vieux Teſtament, qu'on prétend avoir été accomplies, auſſi bien que toutes les autres dans l'Egliſe Judaique, & avant la deſtruction de Jeruſalem. L'Auteur tâche de détruire cette opinion commune, & de faire voir qu'il y a des viſions dans les Prophetes, qui n'ont pas encore été accomplies, qu'elles s'accompliſſent tous les jours, & qu'enfin elles s'accompliront toutes avant la fin du monde. Il allegue pour cela pluſieurs paſſages, comme Act. III. 21. *Il faut que le Ciel le* a *contienne juſqu'au tems du rétabliſſement de toutes les choſes, dont Dieu*

a Jeſus-Chriſt.

Dieu a parlé par ses Saints Prophetes, depuis longtems a. Il faut que Jesus-Christ demeure dans le Ciel, jusqu'au tems du *b* rétablissement, de l'accomplissement, ou de l'execution de toutes les Propheties; Or il y doit demeurer jusqu'à la fin du monde: il est donc clair que les Propheties s'accomplissent tous les jours, & qu'elles ne le seront toutes qu'à la venuë de Jesus-Christ. Voiez encore 1. Pier. I. 11. Apoc. X. 5. 6. 7. & XVIII. 20.

On replique à cela qu'encore qu'il y ait des Propheties dans l'Ancien Testament, qui regardent toute l'Eglise Chrétienne, & qui peuvent s'entendre de certains évenemens fort generaux, il ne s'ensuit pas de là qu'on soit en droit de les appliquer à des faits particuliers, à la ligue de Smalcalde, par exemple, aux victoires de Gustave, à la mort tragique du Roi d'Angleterre, aux guerres des Païs-bas, aux persécutions de Hongrie & de France &c. Mais on demande à ceux qui font cette nouvelle objection, qui leur a dit qu'il n'y a que des généralitez dans le Vieux Testament touchant l'Eglise Chrétienne? D'où vient qu'ils trouvent étrange qu'on explique telle Prophetie du Roy de Suede, telle autre du Turc & de l'Empereur: celle-ci du malheur des Protestans, & celle-là de leurs divisions, & qu'ils ne s'étonnent point qu'on fasse une application particuliere des Propheties aux évenemens de l'Histoire ancienne; qu'on entende l'une d'Alexandre, l'autre d'Antiochus;

a απ' αἰῶνος *b* ἀποκαταστάσεως.

chus; qu'Esaïe nomme Cyrus par son nom long-tems avant sa naissance; & que Daniel décrive les mariages, les guerres & les victoires des Rois de Syrie & d'Egypte? Croient-ils que Dieu n'ait pas les yeux assez perçans pour lire distinctement dans un avenir si éloigné? ou qu'il ait moins de soin des fideles de la loi nouvelle que de ceux de l'ancienne? Il faut avoüer que ces raisons de convenance, jointes aux passages de l'Ecriture, forment une présomption pour le moins d'aussi grand poids que le préjugé commun, & qui doit empêcher les personnes équitables de condamner les interprétations de ces Messieurs, sur la simple exposition de leurs adversaires, & avant que de les avoir examinées à fond.

Pour faciliter cet examen aux Etrangers, on rapportera les principales accusations, qu'on a intentées aux Disciples de Coccejus, & les réponses qu'ils y ont faites. L'Auteur qu'on réfute dans cet Ouvrage, leur attribue un grand nombre d'erreurs, qu'il divise en fausses doctrines & en fausses expositions de l'Ecriture. Il reduit les fausses doctrines à 24. propositions erronées, dont les 9. premieres sont des consequences impies, qu'on a tâché de tirer du système des Cartesiens, sur la necessité des doutes, sur l'indefinité du monde, sur la nature de l'ame, & dont ces Philosophes ont montré tant de fois la fausseté, qu'on croit cette matiere présentement épuisée. La 3. proposition n'est pas néanmoins

pure-

purement philosophique. On les y accuse de dire que Dieu nous découvre ses perfections par la lumiere naturelle ; & que toute explication de l'Ecriture, qui est contraire à cette lumiere est une fausse explication. Mais on aura bien-tôt occasion de traiter ce sujet plus au long.

Pour être court & méthodique on rapportera tout ce qu'on a repris dans les prétendus Coccejens à 7. chefs generaux : le 1. regarde la discipline ou le Gouvernement de l'Eglise ancienne & nouvelle : le 2. l'Etat des fideles sous l'Ancien & sous le Nouveau Testament : le 3. la loi cérémonielle : le 4. la nature du Decalogue : le 5. le Sabbat : le 6. les souffrances du Messie : le 7. la maniere d'expliquer l'Ecriture.

A l'égard des deux premiers, on croit avoir marqué suffisamment dans le 1. Vol. de cette Bibliotheque p. 218. & suiv. les differentes manieres dont Dieu a gouverné son Eglise depuis la création du monde, en donnant l'idée, qu'ont les Disciples de Coccejus de l'Ancien & du Nouveau Testament, de l'Alliance des œuvres, & de l'Alliance de la Grace. On y a aussi marqué les raisons qu'ils donnent de l'institution de la Loi cérémonielle & du Sabbat, & de la publication du Décalogue. Ainsi il suffira d'ajoûter quelques éclaircissemens sur le 3. 4. & 5. chefs & de voir ce que nôtre Auteur dit sur les deux derniers.

4. Quand ces Messieurs disent que la Loi cérémonielle est un châtiment, ou une insti-

p. 84. ad 98. tution

tution penible à laquelle Dieu obligea les Israëlites, aprés l'idolatrie du veau d'or : ils ne veulent pas dire que toutes les ceremonies ont été instituées aprés ce peché, puisqu'il y en a de beaucoup plus anciennes, comme il paroit par l'Histoire Sainte. Ils ne prétendent pas non plus que cette idolatrie soit le seul crime qui leur ait attiré ce châtiment, mais seulement un des plus énormes, & celui qui a été la principale occasion de l'augmentation des Ceremonies. Ils appellent cette augmentation un châtiment : 1. parce qu'elles étoient la plûpart trés-incommodes & difficiles à executer : 2. parce qu'elles étoient presque toutes des marques de la colere de Dieu contre eux, qui leur faisoient voir que leurs pechez n'étoient pas encore expiez & qu'ils étoient encore souillez & indignes de la faveur de Dieu. Cette multitude de sacrifices pour le peché, ces distinctions exactes des choses pures & impures, la rejection des premiers-nez, & le choix des Levites, pour faire en leur place les fonctions du Sacerdoce, sont des institutions de ce nombre : 3. parce que ce fut aprés cette idolatrie que Dieu ordonna l'observation de ces ceremonies, sous peine de malediction. On ajoute à ces raisons deux célebres passages Jer. xxxi. 32. & Ezech. xx. 24. 25. *Parce qu'ils n'ont pas gardé mes loix, qu'ils ont rejetté mes ordonnances, qu'ils ont profané mes Sabbats, & qu'ils ont attaché leurs yeux sur les* IDOLES *de leurs Peres, moi aussi je leur ai donné*

donné des ordonnances, qui n'étoient pas BONNES, *& des loix par lesquelles ils ne vivroient point.* Pour montrer que ces loix & ces ordonnances, qui ne sont pas bonnes, & qui ne donnent pas la vie, sont les ceremonies Mosaïques, nôtre Auteur dit qu'on ne veut pas soûtenir que ces ceremonies sont mauvaises, mais simplement que ce sont des loix positives, qui n'ont aucune bonté morale, & ne rétablissent point l'image de Dieu en l'homme, puis qu'elles ne le rendent ni plus Saint, ni plus charitable, ni plus juste: 2. Que ce sont des ordonnances penibles & un joug insupportable, comme l'appele S. Pierre: 3. qu'elles ne donnent aul droit à la vie éternelle, Dieu l'aiant promise non à ceux qui observeroient ces réglemens céremoniels, mais à ceux qui obeïroient aux préceptes moraux. a 4. que l'épithete *ne sont pas bonnes* n'est pas plus surprenante que l'expression de Saint Paul, qui appelle les mêmes céremonies des *elemens foibles & pauvres* Gal. IV. 9. *Une loi qui a été abolie à cause de sa foiblesse & de son inutilité.* Hebr. VII. 18. 5. que ce n'est pas une opinion nouvelle, ni qui soit de l'invention de Coccejus, puisqu'un grand nombre de Reformateurs & de Peres Grecs & Latins ont été dans ce sentiment, & entre autres S. Jerôme, qui dit en expliquant ce passage: *Poteſt & hoc dici quod ante offenſam Decalogum tantùm acceperint: poſt idololatriam verò & blaſphemiam multiplices*

a Lev. XVIII. 5. Ezech. XX. 11. 21. 1. Cor. VII. 19.

plices legis ceremonias, ut Deo potius offerrent victimas quas Dæmonibus offerebant. On „ peut dire qu'avant ce peché, ils n'avoient „ reçu que le Decalogue : mais aprés leur „ idolatrie & leur blaſpheme, Dieu leur donna „ cette multitude de loix ceremonielles, afin „ qu'ils offriſſent à lui les ſacrifices qu'ils of„ froient auparavant au Démon.

a Ces Meſſieurs veulent que le Décalogue, dans ſa premiere inſtitution, ſoit un formulaire de l'Alliance de Grace, & prétendent auſſi que ce ſoit le ſentiment de pluſieurs Peres & de la plûpart des Réformateurs. Mais outre l'autorité, qui n'eſt qu'un argument *ad hominem*, nôtre Auteur allegue les raiſons ſuivantes. 1. que le Décalogue ordinairement porte le nom d'*Alliance de Dieu*, *b.* ou de *Paroles de l'Alliance que Dieu a contractée avec Iſraël.* 2. que ce formulaire eſt effectivement une alliance, puiſque Dieu y exige de certaines choſes de ceux à qui il le propoſe, & qu'il leur en promet d'autres. 3 que c'eſt un formulaire de l'Alliance de la Grace, parce qu'on ne peut pas dire que ce ſoit celui de l'alliance des œuvres ; étant indigne de la bonté & de la ſageſſe de Dieu, de contracter avec un peuple auquel il veut faire du bien, une alliance qu'il ſait être impoſſible à obſerver. On ne peut pas dire non plus, ſelon ces Meſſieurs, que Dieu ait renouvellé ſur Sinaï l'alliance des œuvres, pour montrer aux

a p. 105. ad 140. *b* Exod. xxiv. 7. 8. xxxiv. 27. 28. & ailleurs.

aux Israëlites, qu'ils ne pouvoient obtenir la vie par son moien : car il y a bien de la difference entre faire une alliance solemnelle avec tout un peuple & y joindre plusieurs promesses, & faire ressouvenir d'une autre, simplement pour prouver qu'on l'a enfrainte, & qu'elle ne sert plus à rien. Ajoûtez à cela que Dieu semble parler aux Israëlites dans le Décalogue, non comme un Souverain & un Juge qui ne relâche rien de ses droits, & qui veut être obei à la rigueur : mais comme un Etre plein de bonté, qui s'appelle LEUR DIEU, c'est à dire leur protecteur & leur bienfaicteur en cette vie & en l'autre, selon la force que Jesus-Christ donne à ce terme Matt. XXII. 32. & qui promet de faire misericorde à ceux qui l'aiment, c'est à dire de leur pardonner leurs pechez. Exod. XXXIV. 7. L'Auteur apporte encore une raison ; C'est que l'Ange de l'alliance qui prononça la loi sur Sinaï, étant, selon l'ypothese même de ses Adversaires, le Messie promis, dont la voix fit alors trembler la terre. Heb. XII. 16. comparé avec Act. VII. 30. 38. & Psal. LXVIII. 8. 9. 19. ces paroles *je suis le Seigneur ton Dieu, tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face* doivent signifier dans sa bouche, tu ne reconnoîtras personne autre pour ton Sauveur.

Mais, dit-on, comment s'accorde cette doctrine avec celle de S. Paul, qui appelle la loi une *Lettre qui tue, un ministere de condamnation*, & dans un sens si géneral, qu'il renferme aussi-bien le Décalogue que les cere-

cérémonies. On répond qu'à proprement parler le Décalogue n'eſt ni l'Alliance des œuvres, ni celle de la grace : mais la matiere de l'une & de l'autre. que Dieu l'avoit d'abord deſtiné à être un formulaire de la premiere, & un modele de l'obeïſſance que lui devoit ce peuple, qu'il combloit de tant de bien-faits : mais que les murmures fréquens des Iſraëlites aiant fait paroître leur naturel feroce, que ni la douceur ni les promeſſes ne pouvoient flêchir, Dieu emploia de plus forts remedes, pour les retenir dans leur devoir, il les chargea de quantité d'obſervances penibles, il ordonna des peines très-ſeveres contre les infracteurs, il établit, pour les faire exécuter, des juges dont le pouvoir étoit fort étendu, & ſouffrit même qu'ils priſſent le titre d'*Elohim* ou de *Dieux*, afin de ſe faire reſpecter. Il ajoûta des malédictions contre ceux qui n'obſerveroient pas ſes Loix, & un nombre prodigieux d'ablutions & de ſacrifices, qui devoient les faire reſſouvenir qu'ils étoient criminels, & qu'ils n'étoient pas encore reconciliez avec Dieu. C'eſt là proprement, ſelon l'Auteur & les Theologiens qui ſuivent les mêmes hypotheſes, *l'eſprit de ſervitude* dont Jeſus-Chriſt nous a délivrez, la *lettre qui tue*, & *a l'obligation qu'il a déchirée ſur la Croix, en dépouillant les principautez & les puiſſances*, qui gouvernoient l'Egliſe Judaïque, de l'autorité extraordinaire qu'elles avoient, pour faire ſucceder au joug peſant des cérémonies

T la

a Col. 11.

la liberté & la confiance évangelique. On soûtient que ce ministere de mort & de condamnation, comme l'appelle S. Paul, avoit commencé, lors que les Israëlites violérent l'alliance de Sinaï, que Moïse rompit les premiéres Tables, & qu'il descendit de la montagne, tout resplendissant 2. Corinth. III. 7. Jerem. XXXI. 32.

a On ne s'arrêtera pas sur la question du Sabbat, parce que nôtre Auteur n'a pas jugé à propos d'expliquer une matiére si connuë, & qui a fait tant de brüit en ce païs. On fera seulement cette remarque aprés lui, c'est qu'on a tort de s'imaginer que ce soit un sentiment fort particulier à Coccejus & à ses Disciples, de croire que le IV. Commandement est tout céremoniel & typique, & qu'il n'est pas d'un droit moral & immuable de se *reposer* un jour de la semaine précisément, pour vaquer à des actes publics de Religion. *Voëtius b* avouë lui-même que c'est une opinion problematique entre les Théologiens Réformez, & que Calvin, Ursinus, Gomarus, Rivet & autres, ausquels on pourroit joindre toute l'Eglise Anglicane, sont du sentiment de ceux qu'on nomme Coccejens.

Les controverses de nos deux Philalethes sur les souffrances du Messie ne meritent pas non plus qu'on s'y arrête, n'étant que des disputes de mots, & des passages d'Auteurs mal entendus. On aimera sans doute mieux trouver

a P. 140. b Select. Disput. part. 2. p. 1238.

ver ici les regles, que Coccejus a suivies dans ses explications des Prophetes, & qui lui ont fait voir dans les Livres du Vieux Testament tant d'évenemens du Nouveau, que personne n'y avoit encore apperçus.

« 1. C'est mal expliquer l'Ecriture Sainte que d'en énerver les expressions & leur « donner un sens moins énergique qu'elles « n'ont en elles-mêmes. D'où l'on peut former cette regle générale, que pourvu que « le but de l'Auteur, la liaison du discours, & « l'usage de la Langue le souffrent, *les mots « de l'Ecriture signifient tout ce qu'ils peuvent signifier.*

2. *Lors que le sujet d'un discours est indéterminé, on ne doit le déterminer qu'à celui auquel tout ce qui en est dit convient parfaitement.* Par exemple, le sujet du XVI. Pseaume est indéterminé & marqué seulement « par une personne, dont le corps ne devoit « point sentir de corruption ; mais celui de « David y a été exposé, & il n'y a que celui « de Jesus-Christ qui en ait été exemt : donc « c'est Jesus-Christ & non pas David ou quelque autre, qui est le sujet du XVI. Ps. C'est « l'argument de S. Pierre & de S. Paul. «

3. Lors qu'une histoire & une Prophetie ont entre elles un si grand rapport, que le tems & les circonstances de l'histoire conviennent parfaitement à l'arrangement & aux expresions de la Prophetie, on peut dire avec

« P. 168.

les Apôtres, *cela est arrivé* pour être l'accomplissement d'un tel oracle.

4. Lors que les Prophetes, en prédisant une chose, décrivent le tems auquel elle arrivera, & l'état où le monde & l'Eglise se trouveront alors; & qu'une histoire qui ressemble fort à la chose prédite arrive précisément dans toutes les circonstances marquées, on peut très-bien conclurre que cet évenement est celui qui avoit été prédit. C'est ainsi que par la description du tems auquel le Messie devoit naître, selon les Prophetes, nous reconnoissons que JESUS est ce Messie promis.

5 Quand une prophetie n'a pas été accomplie dans l'ancien Israël, ou qu'elle ne l'a été qu'en partie, & qu'en l'appliquant à l'Israël mystique, on en trouve l'entier accomplissement; c'est une marque que cet oracle regarde l'Eglise Chrétienne.

6 Le sens des passages de l'Ancien Testament, citez dans le Nouveau, est celui que Jesus-Christ & ses Apôtres leur ont donné.

C'est en prenant ces regles pour des axiomes, que l'Auteur tâche de justifier les explications que son adversaire s'efforce de tourner en ridicule. Mais comme ce n'est pas là une matiére à extraits, on finira celui-ci, en avertissant que le petit Traité qu'on a ajoûté à la fin, sous le titre de *Reflexions sur l'état de la controverse, qu'on a touchant les differentes maniéres, dont Dieu pardonne les pechez sous l'Ancien & le Nouveau Testament*, mon-

montre clairement que ceux qui ont excité des disputes là dessus n'ont pas entendu la matiére.

2. ŒFFENING *in Wijsheid over de Letre der* ZALIGHEID *onder de belofte aan de Vaderen, Wet van Moses ende het Evangelium van Christus; Betrachtende de Waarheid in liefde, met een brief aan* DR. J. KŒLMAN, *door* JOHANNES VLAK, *Predikant tot Zutfen.* Pensées sur la doctrine du SALUT par rapport à ses differentes dispensations, la Promesse, la Loi & l'Evangile. 8. A Amsterdam chez Gerard Borstius 1687. en tout 629. pag.

Pour entendre ce Livre, il faut en avoir lû trois autres du même Auteur, imprimez chez le même Borstius, en cet ordre.

3. EEUWIG EVANGELIUM *of Leere der Zaligheid, vervat in een naleezing over de beloften aan de vaderen* &c. L'Evangile éternel ou la doctrine du SALUT, contenuë en quelques pensées sur les promesses faites aux Peres, la Loi donnée par Moïse, & la verité manifestée en Jesus-Christ: pour terminer les controverses qu'on a sur cette matiére. 8. 1684. pag. 332.

4. ZEGEN EN VLOEK *in Moses goede en niet goede inzettingen, en het Verbond in Moabs Velden.* Des Benedictions, & des

Malédictions attachées aux ordonnances de Moïse, qui sont bonnes & qui ne sont pas bonnes; & de l'alliance faite dans les plaines de Moab, ou explication du Ch. XX. d'Ezechiel & des Ch. XXIX. & XXX. du Deuteronome. 8. 1685. pag. 378.

5. De Heilige Sabbath. Traité du Sabbat & du jour du Seigneur &c. avec une réponse à diverses remarques qu'on a faites sur les Livres de l'Evangile éternel & des benedictions & malédictions. 8. 1686. en tout 451. pag.

NOus ferons l'Histoire de ces IV. Livres, selon l'ordre auquel ils ont été imprimez.

I. Deux choses principalement ont poussé Mr. Ulak à donner au public ses pensées sur la Théologie; l'une est qu'il regarde le travail des grands hommes, qui l'ont précedé, comme une riche moisson, où les ouvriers, quelques exacts qu'ils soient, ne sauroient éviter de cueillir quelques plantes d'ivroie, & de laisser quelques épis de froment. On a bien mieux réussi dans la séparation du bon & du mauvais grain, depuis qu'on a abandonné la Théologie Scholastique, avec ses termes extravagans & ses questions ridicules, & qu'on s'est servi des frases de l'Ecriture, pour exprimer les dogmes de la Religion. Mais deux passions contraires ont empêché le progrès de cette methode: l'un est l'attachement qu'on

a à

a à ses maîtres, aux idées & aux expressions auſquelles on est accoûtumé: l'autre est une curiosité excessive, & l'envie de savoir tout jusqu'aux choses mêmes que Dieu ne nous a pas voulu reveler. Ce sont là, selon l'Auteur, les deux grandes sources des disputes, qui déchirent le Christianisme & principalement les Protestans.

La seconde chose que M. Vlak a dessein de faire, & qui l'a déterminé à écrire, c'est d'étouffer les disputes, de guerir les schismes qu'elles ont produit, ou du moins de prevenir ceux qui peuvent naître des controverses qui sont entre les Réformez de ces Provinces, sur la nature de la Loi & des alliances de Dieu, en faisant voir qu'ils ne different en rien dans le fond des choses, si ce n'est à l'égard de la moralité spéculative du septiéme jour.

L'Auteur commence à la maniere des Géometres, en définissant les termes dont il veut se servir dans la suite, comme Evangile, Salut, Foi, Ecriture, &c. Il demande *a* ensuite qu'il lui soit permis de passer par dessus toutes les questions & les disputes, qui n'ont point de fondement dans l'Ecriture, & qu'il ne soit point obligé de les expliquer. Après cela il pose quelques axiomes, & divise son Livre en trois parties.

La premiere traite de la maniere dont Dieu s'est fait connoître aux hommes depuis la création du monde jusqu'à Moïse. On y par-

a p. 3.

le de l'Etat d'Adam durant son integrité, mais en peu de mots, & l'on fait voir l'inutilité de plusieurs questions, qu'on fait ordinairement sur cette matiere *a* Pourquoi Dieu donna le Sabbat à Adam devant sa chute? Si le Fils de Dieu seroit venu au monde, au cas que l'homme eût perseveré dans l'innocence? S'il est necessaire de concevoir Adam encore innocent, comme dans une espece de contract avec Dieu, qu'on appelle l'Alliance des œuvres, dont le formulaire seroit contenu dans le Décalogue, & dans les promesses & les menaces de Levit. XVIII. 5. & Deut. XXVII. 26. L'Auteur avouë que pour lui il n'a pas les yeux assez fins, pour voir dans aucun endroit de l'Ecriture, ou l'institution de cette alliance avant le peché, ou sa répétition aprés, & il le prouve fort au long, dans la II. Partie, *b* que les passages qu'on cite ordinairement pour établir cette aliance, n'en disent rien. Il ajoûte que c'est se tourmenter en vain que de disputer sur la nature de cette alliance, puis que supposé qu'il y en ait eu une, elle a duré très-peu, & est devenuë entierement inutile par le peché. Cependant c'est pour cet Etre de raison, qu'on fait tant de bruit. Il vaudroit bien mieux se contenter de dire qu'Adam avoit une Loi écrite „ dans le cœur, laquelle auroit suffi pour lui „ apprendre les devoirs de l'amour de Dieu & „ du prochain, & qu'il avoit assez de bon sens „ pour tirer de ces principes les consequences.

a *p. 15. b p. 97. ad 138.*

ces de morale & de pieté, dont il eût eu besoin dans les occasions. Un formulaire de Loi tel que le Décalogue auroit été fort inutile à l'homme avant le peché, & même avant la multiplication du genre-humain, puis que la plus-part des termes lui auroient été inconnus, comme ceux de tuer, voler, commettre adultere &c.

On passe de la création à la chûte d'Adam, que l'on conjecture être *a* arrivée le huitiéme jour du monde. On considere les effets de cette chûte, le remede que Dieu y a apporté, en promettant le Messie, & la maniére dont cette promesse s'est conservée jusqu'à Moïse.

Dans la seconde partie, après avoir montré les differens usages du mot de Loi dans l'Ecriture, & distingué, selon la coûtume, la Loi de Moïse en Morale, Céremonielle & Politique, on dit *b* après Essenius & Witzius, que comme tout le Gouvernement des Israëlites étoit céremoniel, toutes leurs Loix étoient aussi Politiques, étant les Loix d'un peuple que Dieu avoit par là voulu séparer des autres. C'est par cette raison que le Roi étoit obligé de copier le Livre de la Loi, & que les Juges avoient le pouvoir de punir les pechez de l'une & de l'autre Table.

On fait en même-tems l'Histoire des Loix de Moïse, & particulierement du Décalogue. On montre contre ceux qu'on appelle *Cocceïens* *c* depuis la sortie d'Egypte, qu'il faut

a p. 19. *b* 63. *c* p. 74.

conter la durée de l'Economie Mosaïque; qu'elle n'a point commencé, ni changé de forme après l'idolatrie du veau d'or : qu'il est vrai que ce crime attira aux Israëlites quelques châtimens, la mort des trois mille hommes, sur lesquels les Levites firent main basse, le départ de la Colomne de nuée hors du camp. Mais que les loix, les sacrifices, & les purifications, que Dieu ordonna dans la suite, fussent des peines de ce peché: c'est ce que l'Ecriture ne dit point, & qui n'a point d'apparence, les ordonnances, qui ont suivi cette idolatrie, étant de même nature que celle qui avoient été instituée auparavant, le commandement d'aller trois fois au lieu que Dieu choisiroit, le sacrifice journalier, &c. Ajoûtez à cela qu'il est toûjours parlé de ces cérémonies & de ces Loix, comme d'institutions, qui ne font qu'un seul corps indivisible, & qu'elles se rapportent toutes à Jesus-Christ.

a Ce système renverse une autre hypothese des Coccejens, touchant le Décalogue, qui cessa, selon eux, après cette idolatrie, d'être le formulaire de l'alliance de grace, & devint celui de la Loi des œuvres. Pour montrer que cette opinion n'a pas plus de fondement dans l'Ecriture que la précedente, on répond à tous les passages que ces Messieurs alleguent, & on soûtient que ces menaces & ces promesses, qu'on ajoûte à une Loi, pour la faire observer, n'en changent point la nature.

a p. 84.

a De tout cela on conclut que le but de Dieu en donnant la Loi, & promettant la vie à ceux qui l'observeroient, n'a pas été d'instituër ou de rétablir une Aliance des œuvres, pour convaincre le pecheur qu'il ne peut obtenir le salut par ses propres forces: mais que Moïse a promis de la part de Dieu, la vie & les benedictions du ciel aux observateurs de ses Loix, en supposant les promesses faites à leurs peres, de benir, & de multiplier leur posterité, de leur faire misericorde & de leur envoier le Messie, lesquelles promesses il a souvent répetées: qu'ainsi les préceptes de Moïse & ceux de J. Christ s'accordent, en ce qu'ils promettent la vie à ceux qui leur obéissent *sincérement*, quoique ce ne soit pas avec toute la perfection qui seroit à souhaiter: mais qu'ils different en ce que le gouvernement de l'Evangile est plus libre & plus doux, & que ses commandemens sont tous spirituels, au lieu qu'un grand nombre de préceptes legaux consistoit en des observances externes & de difficile executiõ; ce qui devoit accabler la conscience de scrupules. Ajoûtez à cela que son gouvernement étoit tres-rude & ses loix fort rigoureuses, que Dieu punissoit quelquefois séverement des fautes qui paroissent assez legeres, qu'il avoit établi des juges ausquels il falloit obeïr en beaucoup de choses sans raisonner, & qui avoient un pouvoir presque sans bornes. En un mot Dieu les traitoit en *enfans* & en *esclaves*, à qui on ne rend raison

a p. 129. *& seqq.*

de rien; parce que c'estoit *un peuple de col roide & de sens renversé*, comme l'Ecriture parle, & comme il paroit par toute l'Histoire sainte.

C'est à cet égard que S. Paul appelle l'Economie Mosaïque *un ministère de mort & de condamnation, une Lettre qui tue, un esprit de crainte & de servitude*; *a* qu'Ezechiel dit que ses *commandemens ne sont pas bons*, parce qu'on faisoit mourir ceux qui ne les observoient pas, & que ces arrêts rigoureux étoient contenus dans le corps de ses Loix. Le même S. Paul dit en ce sens que *le commandement qui est bon* en soi-même, & *qui lui avoit été donné* pour obtenir *la vie*, *lui est devenu mauvais par le peché*, & *une loi de peché & de mort*; parce que cette loi prouve clairement qu'il est coupable & qu'il merite la mort.

Il semble que ce système soit fort simple & le premier qui se présente à l'esprit, d'où viennent donc tant d'égaremens & de disputes sur cette matiere? C'est, selon l'Auteur, *b* qu'on sépare des choses que Dieu a conjointes; que l'on considere une partie de la Loi, sans faire attention aux autres, tantôt les commandemens, tantot les cérémonies, tantôt les menaces & les malédictions; & qu'on lui donne ensuite les proprietez du tout, ou d'une seule partie: au lieu qu'il faudroit toûjours penser que la Loi est un amas de préceptes moraux & d'observances légales, de promesses & de menaces, d'exhortations à la répentance, d'offres de pardon & de grace &c.

a p. 106. *b* p. 134, 135.

C'est

C'eſt ce préjugé, ajoûte M. Vlak, qui a fait imaginer une Alliance des œuvres, & fait croire que c'eſt au défaut d'une obeïſſance parfaite, que Dieu avoit droit d'exiger de l'homme, en vertu de cette Alliance, qu'appartiennent les malédictions que l'on prononçoit ſur Ebal. Mais il ne faut pas prendre les choſes dans cette rigueur, & comme ſi ces malédictions étoient tout le Vieux Teſtament, puis qu'on trouve ailleurs des promeſſes de pardon, pour ceux qui ſe répentent, & que Dieu avoit établi des moiens de réconciliation. Il ſuffit de dire que ces malédictions ſignifient que ceux qui tombent dans ces crimes méritent la mort, & qu'ils en ſeront punis, au cas qu'ils ne s'en relevent par la répentance, par la foi en la miſericorde de Dieu, par l'uſage des ſacrifices, des purifications & des autres remedes, que Dieu avoit ordonnez.

Dans la troiſiéme partie, [a] l'Auteur montre qu'on commet la même faute en expliquant le terme d'*Evangile*, qu'on prend ordinairement pour les promeſſes de Jeſus-Chriſt, par oppoſition à toutes ſortes de preceptes; au lieu qu'il ſignifie preſque toûjours tout le corps de la Doctrine Chrêtienne, telle qu'elle eſt contenuë dans les livres du Nouveau Teſtament, il fait voir que ſon hypotheſe ne favoriſe point le merite des œuvres, ni les ſatisfactions humaines, ni les œuvres de ſurérogations, mais qu'elle eſt très-

[a] P. III. c. II.

très propre à donner de justes idées de la Loi & de l'Evangile, & terminer ainsi une infinité de disputes, qui ne consistent qu'en ce que les Théologiens prennent ces mots en divers sens.

On donne un autre exemple des disputes causées par la confusion des termes; ce sont celles de la justification, que les uns prennent pour la remission des pechez seulement, au lieu que les autres y joignent la sanctification. L'Auteur seroit d'avis que pour diminuër les controverses, on ne se servit d'abord que du mot de *remission*, qui est plus clair, plus commun & qui fait le même effet que celui de *Justification*, si ce n'est qu'il représente la même grace d'une maniére un peu differente. 2. Qu'on posât ensuite l'état de la question: ce que c'est que la remission des pechez, comment elle nous est aquise, & appliquée, les effets qu'elle produit en cette vie, & après la mort? 3. Que l'on considerât, que tous les bienfaits de Dieu sont unis inséparablement, & qu'il n'est permis de les distinguer en son esprit, qu'autant que cette abstraction est necessaire pour en concevoir bien la nature.

On montre, dans les Chapitres suivans, ce que c'est que la liberté Chrétienne; on prouve qu'elle ne nous exemte point de l'observation des preceptes moraux. On y traite des Alliances & des Testamens de Dieu, des Sacremens qui en sont les signes, de la Certitude du salut, &c.

Le II. Livre de M. Vlak intitulé *des bénédictions & des malédictions attachées aux Loix de Moïse*, regarde aussi les disputes modernes. [a] Les raisons qu'on a alleguées jusqu'ici contre Coccejus & ses Disciples ne sont pas tout à fait du goût de nôtre Auteur. On a soûtenu 1. que leurs sentimens étoient Heterodoxes, & qu'ils favorisoient les Pelagiens & les Sociniens : 2. Que c'étoient des nouveautez dangereuses : 3. que leurs explications de l'Ecriture s'éloignoient de la version & des interprétations reçuës : 4. qu'ils avoient de certaines phrases & de certaines pensées qu'ils répetoient à tout moment, dans leurs Livres & dans leurs sermons; en sorte qu'il sembloit que la Religion Chrétienne ne fut plus que distinction d'Economies, d'Alliances, de Testamens, de Loix données devant & après le veau d'or, d'Ordonnances qui sont bonnes & qui ne le sont pas; que *Pareſe*, qu'*Apheſe* que *Dieux nommez*, que Peres de la chair, qu'addition d'yvresse à celle qui a soif, que Periodes, qu'explication mystique de paraboles, d'histoires, de propheties. M. Vlak croit que les trois premiers reproches ne sont pas bien fondez; pour le quatriéme il le trouve un peu plus juste, & avouë qu'il est ennuieux d'entendre toûjours le même langage; mais il ne veut pas qu'on fasse tant de bruit, pour si peu de chose. Il faut les laisser faire, c'est un stile à la mode, qui sera bien tôt hors d'usage. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à penser

[a] *Voiez la Pref.*

ſer à ce qui eſt arrivé aux diſputes des Cinq Articles. C'eſt pourquoi l'Auteur ſouhaiteroit que l'on n'attaquât Coccejus, qu'avec des armes ſemblables aux ſiennes ; & que quand on voudroit réfuter quelques-unes de ſes interprétations ſur l'Ecriture, on s'attachât ſeulement à prouver qu'elles ne ſont pas conformes au genie de la Langue Sainte, ni au but de l'Auteur ſacré, &c.

C'eſt ſelon cette methode que M. Vlak explique, dans la premiére partie de cet Ouvrage, le Ch. XX. d'Ezechiel juſqu'au v. 26. incluſivement, où il tache de montrer 1. que les *Ordonnances qui ne ſont pas bonnes* ne marquent pas les céremonies, mais les menaces & les châtimens, auſquels les infracteurs des Loix de Moïſe étoient expoſez : 2. Que ces paroles du v. 26. *je les ai ſouillez, parce qu'ils ont fait paſſer* ou *en faiſant paſſer leurs premier-nez* ne ſignifient pas *j'ai dépouillé leurs premier-nez du ſacerdoce, & je l'ai donné aux Levites, pour montrer que ce peuple étoit impur & indigne d'approcher de mon autel, après ſon idolatrie.* Ses raiſons ſont 1. *a.* Que ſi Dieu avoit ôté aux ainez des Iſraëlites le ſacerdoce pour le crime du veau d'or, il ne l'auroit pas donné à Aaron, qui avoit tant de part en cette entrepriſe. 2. Que cette idolatrie eſt poſterieure à l'inſtitution du rachat des premier-nez, & à l'élection de la famille d'Aaron à la prêtriſe : *b.* 3. Que ſelon cette explication Dieu ſe contrediroit manifeſtement,

a. P. 158. *b.* Exod. XIII. 2. & XXX. 30.

ment, car dans l'Exode il demande les premier-nez, & veut qu'on les lui sanctifie ou qu'on les lui consacre, & il les rejetteroit dans Ezechiel. On ajoûte à cela quelques autres raisons; après quoi on rapporte les interprétations de plusieurs Théologiens celebres, qui conviennent dans le fond du sentiment que l'Auteur a réfuté, mais qui different en diverses circonstances. On explique ensuite, dans un *Appendix*, les purifications que la Loi ordonnoit à ceux qui étoient souillez par l'attouchement d'un mort. *a* On prétend que le Batême des morts, 1. Cor. xv. 29. ne fait point allusion à cette céremonie, & après avoir rapporté 21. explications differentes sur ce passage, on s'attache à celle-ci. *Que feront ceux qui sont baptizez b pour les morts, si les morts ne ressuscitent point?* C'est à dire, comment seroit-il possible qu'il y eût des gens qui embrassassent la Religion Chrétienne, qui voulussent en faire profession publique par le bâteme, & s'exposer ainsi à mille afflictions, pour obeïr à Jesus-Christ & suivre l'exemple de ses saints, si les morts ne ressuscitoient point, & que nous n'eussions point d'esperance après cette vie?

La seconde partie est un commentaire sur les Ch. XXIX. & XXX. du Deut. où l'on s'attache principalement à prouver que la *rassasiée* n'est pas l'Eglise du N. T. ni l'alterée les fideles

a Nom. xix. 11. 20. *b* ὑπὲρ à cause Act. v. 41. ix. 16. & ailleurs.

fideles qui vivoient avant le Messie ; comme Coccejus le veut.

III. Le troisiéme Livre de M. Vlak est un Traité du Sabbat, avec diverses réponses aux remarques, qu'on a faites sur ses deux autres Ouvrages. Il commence sa dissertation sur le Sabbat, en faisant l'histoire des disputes qu'on a euës sur ce sujet, depuis le commencement du Christianisme, jusques à present. Ce qu'il en dit revient à ceci : « que la plus part des Docteurs de l'Eglise, depuis Justin, Irenée, Eusebe, jusques aux Brouinistes, ont crû que le Sabbat a été institué & commandé aux Israelites dans le desert de Sin : qu'ainsi Noë, Abraham, Melchisedec n'ont fait ce que c'étoit : que s'il y a eu des Peres qui aient attribué une plus grande antiquité au Sabbat, ce n'a pas été pour en conclurre, qu'il n'étoit point ceremoniel, parce qu'il avoit été institué avant le peché : que S. Augustin dit que le IV. precepte est une ombre ou un type, au lieu que les autres obligent à la Lettre : qu'un Prêtre de Jerusalem nommé *Hesychius* croioit que le IV. commandement ne regardoit du tout point les Chrétiens, & qu'on feroit bien de le passer sous silence, en lisant le Décalogue ; que cependant cet Ecclesiastique étoit fort consideré dans l'Eglise, au tems de Gregoire I. que le Sabbat, ou Samedi, a été longrems célebré par les Chrétiens aussi bien que le Dimanche : que néanmoins lors que les

« P. 3. *& suivans.*

les Ebionites, & quelques autres héretiques trop attachez au Judaïſme, ont voulu faire paſſer le Sabbat pour une obſervance néceſſaire, les Peres s'y ſont oppoſez, & ont ſoûtenu qu'il ne falloit pas célebrer le Sabbat à la Judaïque, mais à la Chrétienne, & conſacrer au culte divin le Dimanche avec le Samedi: qu'en 364. le Concile de Laodicée défendit de chommer le Samedi, & ordonna de ſe repoſer le Dimanche : que l'Empereur Conſtantin fit un Edit, qui commandoit de celebrer le Vendredi avec le Dimanche ; mais qu'on ne remarque pas que ce Canon, ni cet Edit, aient paſſé en forme de Loi, puiſque le Sabbat continua d'être obſervé juſqu'au VI. ſiecle, où Gregoire, Evêque de Rome, ſe mit à déclamer contre ceux qui célebroient le Samedi & le Dimanche tout à la fois, les appellant Sabbathaires & précurſeurs de l'Antechriſt : que les Chrétiens ont commencé de fort bonne heure à conſiderer autant le Dimanche que le Samedi, comme il paroît par la diſpute de Victor & des Egliſes d'Aſie touchant la célébration de la Pâque : mais qu'après le Concile de Nicée & celui de Laodicée, le Dimanche a pris peu à peu le deſſus, & qu'enfin le Sabbat a été entiérement aboli.

Lors que la Philoſophie Scholaſtique entra dans l'Egliſe Latine, les diſputes touchant le ſabat ſe renouvellerent. Du tems de Thomas d'Aquin, il y avoit des gens qui ſoutenoient qu'on ne devoit pas avoir inſeré le IV. commandement dans le Décalogue ; parce

ce que si on le prend à la Lettre, c'est une ordonnance céremonielle, & si on lui donne un sens spirituel, c'est un précepte général qui regarde toute la Religion, & non pas un commandement particulier, comme les neuf autres. On trouvera ici ce que leur répondoit ce Théologien, & le sentiment qu'avoit sur le Sabbat le célebre *Raimond Martinus*, qui écrivoit en 1278. & dont on a imprimé cette année à Leipsic le *Pugio fidei*, avec l'Histoire de la conversion d'un Juif, qui se fit Chrétien après la Lecture de cet Ouvrage. On n'auroit pas manqué de parler de ce Livre dans cette Bibliotheque, s'il n'étoit pas si connu de tous les Savans.

Pendant la Réformation, on examina la Doctrine du Sabbat aussi bien que les autres. Les Auteurs de la Confession d'Augsbourg se plaignent qu'on avoit excité sur cette matiere quantité de disputes, qui ne sont bonnes qu'à jeter des scrupules dans les consciences foibles: si le Sabbat est de droit divin, quelles œuvres sont permises ce jour là, „ & jusqu'où cette permission s'étend ? Pour „ eux ils sont d'avis que ceux-là se trompent „ qui s'imaginent que le Dimanche occupe la „ place du Sabbat, & que l'observation du „ premier est aussi necessaire présentement, „ que celle du dernier l'étoit autrefois, puis„ que l'Evangile nous aiant délivrez du joug „ des céremonies, nous le sommes aussi de „ l'observation du Sabbat. Cependant, comme il est utile qu'il y ait un jour destiné aux

„aux assemblées de pieté, l'Eglise a choisi „le Dimanche, & il semble qu'elle l'ait fait „pour donner un exemple de la liberté Chré„tienne, afin qu'on sache qu'il n'y a Sabbat „ni observation d'un autre jour, qui soit néces„saire. On rapporte plusieurs autres passages de Melanchthon, d'Ursinus, de la Confession de foi des Cantons Réformez, faite en 1536. augmentée en 1566. & approuvée par les Eglises de France, d'Angleterre, de Pologne, de Hongrie, des Païs-bas & de plusieurs villes d'Allemagne; du Catechisme des Eglises Réformées de France, de celui du Palatinat, & des institutions de Calvin. On prétend montrer par là que le sentiment commun des Protestans étoit que le Sabbat, étant une institution cérémonielle, ne peut avoir sous l'Evangile que ces trois usages; 1. de représenter le repos spirituel; 2. d'entretenir l'ordre & la police Ecclésiastique; 3. de donner du repos aux ouvriers, marquer les semaines &c.

Les choses demeurérent en cet état, selon l'Auteur, jusqu'aux querelles des Episcopaux & des Presbiteriens d'Angleterre. Les Evêques, pour montrer qu'ils avoient pû légitimement retenir plusieurs fêtes & cérémonies anciennes, alleguoient que l'Eglise a une autorité si étendue sur tout ce qui regarde la Discipline, que même l'observation du Dimanche n'étoit qu'une institution Ecclésiastique. Les Presbiteriens, pour se défaire de cette objection, s'aviserent de soûtenir que l'obser-

l'observation d'un jour de repos, dans la semaine, est de droit divin, étant fondée sur le IV. Commandement, & que le changement du Sabbat au Dimanche est d'institution Apostolique.

Quelques Anglois Puritains, qui se retirérent en Zelande, y apportérent cette Doctrine, & elle parut pour la premiére fois en Flamand, dans deux Livres de Morale, que publiérent Udeman & Teelling l'un en 1612. & l'autre en 1617. S'il y eut des Ministres qui embrassérent ce sentiment nouveau, il s'en trouva d'autres qui défendirent l'ancien. Le Synode de Dordrecht, ne voulant pas que cette dispute allât plus loin, trouva bon, avant que l'assemblée se séparât entiérement, de députer quatre Professeurs *Polyander*, *Gomarus*, *Thysius*, & *Walæus*, pour chercher des moiens d'appaiser ces differens, & faire des articles que les uns & les autres pussent recevoir. Ils le firent & réussirent si bien que les deux partis furent contens des six propositions, dans lesquelles ils renfermérent cette Doctrine, en quoi on ne peut que louër la prudence & la charité de ces Députez. On ordonna en même tems de s'en tenir là, & de n'écrire, ni ne prêcher rien de contraire, jusqu'à un Synode National.

Mais comme on savoit de part & d'autre qu'il n'y auroit pas de longtems un Synode National, on se donna la liberté de disputer avec autant d'aigreur qu'auparavant. Teelling publia en 1621. un Livre intitulé : *Le*

tems

tems du Repos, a Bursius lui répondit par un autre qui portoit le titre de *Wee-klage, Lamentations.* On disoit que Gomarus qui approuva l'ouvrage du dernier, lui en avoit fourni les argumens.

Quoi qu'il en soit, *Voetius* y fit une replique, sous le nom de *Larmes du Crocodile, Juvenile Scriptum*, dit l'Auteur de la vie de Walæus, *quo adversarium magis pungere minus Ecclesiam ædificare videbatur.* Les Professeurs se mêlérent bien-tôt de cette querelle. Gomarus fit imprimer, en 1628. son *Examen du Sabbat*, où il soûtient qu'il a été institué dans le desert de Sin, & qu'il est cérémoniel: Rivet ses Leçons sur la Genese II. où il tâche de prouver l'Antiquité du Sabbat, quoi qu'il ne nie pas que ce ne soit une institution cérémonielle à plusieurs égards. Walæus réfuta quelques-unes des positions de Gomarus, dans un Ouvrage qui fut traduit en Flamand par Sylvius. Thysius, de la moderation duquel on a parlé ailleurs, *b* en donna encore des marques en cette occasion, en tâchant d'accorder les parties, & de leur faire comprendre que leurs differens étoient de nulle consequence, qu'on pouvoit se taire, ou se supporter sur une matiére, qui n'avoit été définie ni dans les anciens Conciles, ni dans les Confessions de Foi, ni dans aucun Synode des Eglises Réformées. Mais *Amesius*, bien loin d'imiter la douceur de Thysius,

a Ruit tijdt. b Biblioth. T. IV. p. 335.

Thysius, écrivit contre tous les sentimens de Gomarus, & adopta tous ceux des Puritains. Voetius fit ensuite imprimer [a] une dispute sur le Sabbat & les jours de fête, sans faire mention de son Livre intitulé, les Larmes du Crocodile; après quoi il sembla que ce different alloit s'assoupir.

Mais en 1656. *Hoornbeek* Professeur de Leide fit une dispute, pour terminer ces questions & accorder les parties, qui eût un effet tout contraire. En même tems on imprima à Utrecht, avec approbation, un Livre de Primerose contre les Puritains, qu'*Essenius* Théologien d'Utrecht censura fortement, comme Hoornbeek fit à Leide. Heidanus & Coccejus faisant leurs Leçons en Théologie dans l'Academie de cette ville, l'un sur le IV. commandement, & l'autre sur le Ch. IV. de l'Epitre aux Hebreux, s'attirerent ces *deux* Professeurs sur les bras. On écrivit des deux côtez en Latin & en Flamand, & bien des gens se mêlerent de cette dispute, qui s'échauffa plus que jamais.

Les Synodes Provinciaux, qui s'assemblerent alors, tâcherent de remedier à ce mal. Celui de Leide de 1658. donna charge à quelques-uns de ses membres, dont nôtre Auteur fut l'un de ramasser les Résolutions, qui avoient été prises contre les observateurs trop scrupuleux du Sabbat. On en trouva bon nombre: entre autres celle du Synode de Rotterdam, en 1621. qui se plaint de ce que

[a] en 1638.

que sous prétexte de se conformer aux dernières Résolutions du Synode National, on introduisoit quantité de superstitions Judaïques; & celle du Synode d'Yssel-stein en 1626. qui ordonne qu'on censure certains superstitieux, qui aimoient mieux laisser pourrir leur bled à la pluie, que de le serrer dans la grange, le dimanche après le second prêche; & qui faisoient conscience de parler des choses de leur vocation ordinaire, ou même d'y penser, pendant les 24 heures du jour du repos. Sur cela on fut d'avis, dans cette Assemblée, de s'en tenir aux Résolutions précedentes, & de prier les Professeurs de s'y conformer; qu'autrement on seroit obligé de s'en plaindre aux Etats de Hollande.

L'année suivante les Professeurs aiant été priez de faire savoir, par une Lettre, leurs sentimens au Synode de *Goude*. Heidanus & Coccejus écrivirent aux Membres de cette assemblée : 1. qu'ils étoient prêts à se conformer entiérement aux derniéres Résolutions du Synode de Dordrecht, comme ne contenant rien de contraire à ce que S. Paul recommande Col. II. 16. 2. qu'ils ne croient pas qu'on dût retrancher du Décalogue le IV. précepte; parce que l'Eglise du Nouveau Testament a aussi son Sabbat, qui étoit figuré & renfermé dans l'ancien : 3. Que pour ce qui regarde la moralité du Sabbat, elle est suffisamment marquée dans la Demande 103. du

Catechisme de Heidelberg, & qu'ils approuvoient aussi ce que Thysius avoient écrit sur cette matiére, dans la Disp. 21. de son système de Théologie : 4. que si le Synode jugeoit à propos de défendre de prêcher ni d'écrire sur ce sujet, ils étoient prêts à obeïr, pourvu que leurs adversaires fissent de même.

Pour Hoornbeek, après avoir protesté qu'il s'en tenoit de bonne foi aux six articles des derniéres Résolutions du Synode, & à ce qui étoit contenu dans la session 14. des Actes de cette assemblée ; il ajoûta qu'il faut faire beaucoup de difference entre ceux qui soûtiennent la moralité du Sabbat contre les Sociniens & les Anabaptistes, & ceux qui la combattent : qu'on peut bien défendre à ceux-ci de prêcher & d'écrire en faveur de leur Doctrine ; mais non pas à ceux-là, du nombre desquels il étoit : que cependant en considération du Synode, il vouloit bien retirer des mains de l'Imprimeur un Ecrit, qu'il avoit fait contre ses Collegues.

Là-dessus le Synode de Gouda fut d'avis d'ajoûter ce qui suit aux six Articles, & à la 14. session des Actes de Dordrecht, qu'on insera dans les Arrêtez, savoir : qu'il y a *dix Commandemens Moraux*, qu'il y a quelque chose de Moral & quelque chose de Cérémoniel dans le IV. précepte d'où il s'ensuit qu'il n'a point été *abrogé* sous le Nouveau Testament ; & qu'en conséquence des six Articles il falloit s'abstenir le Dimanche de toute sorte de travail, excepté des œuvres de

de Charité & de Necessité: à quoi les Commissaires seculiers ne voulurent consentir, qu'autant que cette résolution étoit conforme aux paroles du Synode de Dordrecht, qu'on avoit inserées.

On peut penser si cette déliberation fit plaisir à Hoornbeek; il publia aussitôt l'Ecrit qu'il avoit promis de supprimer. Mais cette joie fut de courte durée, Messieurs les Etats aiant défendu expressément le 7. d'Août 1659. de disputer par écrit sur cette matiére, & ordonné qu'on s'en tint à la Doctrine des six Articles, sans passer plus avant. Ainsi finirent à Leide les Controverses touchant le Sabbat. Mais elles continuérent avec autant de chaleur que jamais dans l'Academie d'Utrecht, où Burman défendoit le sentiment de Goccejus contre Essenius, Sanderus & Lodenstein. Un Anonyme, qu'on croit être *M. Saldenus*; tâcha de trouver un milieu pour les accorder, mais il n'y reüssit pas.

Il s'éleva aussi à Groeningue des differens sur le Sabbat, entre Des-Marêts & Alting, qui pressoit l'observation rigoureuse du Dimanche, se fondant sur ce qu'il prétendoit qu'Adam étant tombé avant le premier Sabbat, Dieu s'étoit reposé le septiéme jour des œuvres de la Rédemption, aussi bien que de celles de la Création.

Ensuite Mr. Vlak, pour montrer que le sentiment des prétendus Coccejens touchant le Sabbat, n'est pas nouveau, soûtient que c'est le même que Danæus, qui mourut Professeur

à Leide en 1596. a ſoûtenu contre Bellarmin. Après cela l'Auteur explique, en XVI. Propoſitions, ce qu'il croit ſur le Sabbat & ſur le Dimanche, & répond à des remarques qu'on avoit faites ſur les deux Livres qu'il avoit déja publiez.

Le IV. Ouvrage de Mr. Vlak contient diverſes explications, défenſes & confirmations de ce qu'il avoit avancé dans les trois précedens. Il y approuve entre autres * la I. regle que les Coccejens donnent pour l'explication de l'Ecriture; ſavoir que les mots ſignifient tout ce qu'ils peuvent ſignifier. Il prétend que ceux qui ont rejetté cette regle ne l'ont pas entenduë, & que c'eſt faire tort à ces Meſſieurs, que de croire qu'ils veuillent l'appliquer par tout, ſans aucun égard aux circonſtances & à la liaiſon du diſcours. Il les défend auſſi contre ceux qui les accuſent d'avoir peu de reſpect pour la verſion Flamande, & montre que leurs accuſateurs tombent eux-mêmes dans un excès dangereux, en aiant pour cette traduction, la même vénération que les Catholiques Romains ont pour la Vulgate. Ceux qui voudront voir un Abregé de tout le ſyſteme de Mr. Vlak, & l'ordre dans lequel il conçoit que Dieu diſtribuë ſes graces, pourront lire le Ch. VIII. de la III. partie de ce Volume, le tems & l'eſpace qui nous reſtent ne nous permettant pas d'en faire un plus long extrait. C'eſt auſſi ce qui nous contraint à ne faire qu'indiquer les matiéres du Livre ſuivant.

* P. 8.

6. ROEM DER CHRISTENEN in Christo Jesu den Heere hare Geregtigheyd. *La Gloire des Chrétiens en* JESUS-CHRIST *le Seigneur leur Justice; contenant le fondement sur lequel la seule véritable Religion est bâtie, pour la conviction des Juifs, des Paiens, des Antichrétiens & des faux-Chrétiens, & la consolation de ceux qui cherchent le chemin du salut : avec un Traité des Vertus Chrétiennes, qui sont une suite de ces dogmes & qu'un fidele doit pratiquer, pour se glorifier en Jesus-Christ & se confirmer dans son esperance*; par HERO SIBERSMA Ministre d'Amsterdam. 8. A Leeuwarde 1687. pag. 418.

ON peut assez comprendre par ce titre le but de cet Ouvrage & voir qu'il est divisé en deux parties. La premiére renferme, en X. Chapitres, des preuves de la necessité de la Satisfaction. On y montre que c'est Jesus-Christ qui l'a faite, & qui en étoit seul capable; qu'il a apporté par sa mort la justice & la vie; que c'est en vertu de cette justice, qu'il a droit de jetter les fondemens d'un Roiaume éternel, de détruire celui de Satan & de l'Antechrist, & de se choisir des sujets parmi toutes les nations : Que cette justice est comme le doüaire que l'Epoux céleste donne aux ames fideles: Qu'elle est la source de tous les biens que Dieu fait à ses enfans, & des privileges particuliers du Nouveau Testa-

ment; comme auſſi de la Réſurrection & de la Vie éternelle : que perſonne n'eſt participant de la juſtice de Jeſus-Chriſt, ou de la rémiſſion des pechez, qu'il ne ſoit participant de ſa ſainteté.

Cela donne occaſion à l'Auteur de traiter dans la ſeconde Partie de la Morale Chrétienne, qu'on tire mal à propos, ſelon lui, d'autres Principes que de ceux de l'Evangile.

La vraie Théologie ne conſiſte pas en des ſpéculations infructueuſes, qui n'aient aucun rapport à la vertu : elle n'enferme que des connoiſſances pratiques, & qui nous portent à l'amour de Dieu & du prochain : C'eſt ce que Mr. Siberſma montre en ſix chapitres, où il explique les principaux devoirs de la pieté & de la charité Chrétienne.

XXVIII.

1. *Hiſtoire* DE LA REFORMATION *de l'Egliſe* D'ANGLETERRE, *traduite de l'Anglois de* M. BURNET *par* M. DE ROSEMOND, en 4. Vol. in 8. A. Amſterdam chez Wolfgang. 1687.

SI ce n'étoit pas ici la troiſiéme Edition Françoiſe de cette Hiſtoire, on en pourroit donner un Abregé fort curieux ; mais comme elle eſt trop connuë du public, pour l'en entretenir longtems, on ſe contentera de faire

faire quelques remarques générales, sur de certaines choses à quoi peut-être on ne feroit pas assez d'attention.

1. La plûpart des Historiens se contentent de rapporter les faits, qu'ils ont trouvé dans ceux qui ont écrit les mêmes Histoires avant eux, ou dans les mémoires qui leur sont tombez entre les mains. Ils ne citent ordinairement ni les Auteurs d'où ils ont tiré ce qu'ils disent, ni les piéces sur lesquelles ils appuient leurs narrations : & l'on n'en avoit encore vû aucun qui eût donné au public les actes desquels il parle dans son histoire. Mais Mr. Burnet cite avec soin les Monumens sur lesquels il se fonde, marque les lieux où on les peut trouver, ou les publie même tous entiers. Le Recueuil des Actes, qu'il a donné au public, égale presque en grosseur le corps de son Histoire, & c'est, pour le dire en passant, ce qui a fait qu'on ne l'a pas ajoûté aux Editions Françoises in 4. & in 8. Les Curieux pourront le trouver dans l'Edition Angloise *in fol.* Par ce recueuil on voit non seulement que M. Burnet n'a rien avancé sans preuve, mais encore le genie & la capacité de plusieurs Princes & de plusieurs Ministres d'Etat du siecle passé. On en peut souvent beaucoup mieux juger par des écrits particuliers, que par des actions ou des déclarations publiques, où l'on est beaucoup plus circonspect que dans des mémoires & des instructions que l'on écrit, pour demeurer secretes. On voit dans le recueuil de M. Burnet des Projets

de Loix & d'Edits dreſſez de la main propre de Henri VIII. des brouillons de dépêches corrigez auſſi de la main propre du Cardinal Wolſey, & pluſieurs autres choſes de cette nature. Mais l'une des pieces les plus curieuſes eſt un Journal des trois derniéres années du Regne d'Edoüard VI. On l'a fait imprimer ſur l'original de la main de ce Prince, que l'on obligeoit de tenir lui-même un Journal exact de tout ce qui ſe paſſoit de conſiderable chaque jour dans le Gouvernement de l'Etat. L'Hiſtoire ne nous fournit aucun exemple de Prince qui ait pris tant de peine, ſur tout dans un âge auſſi peu avancé qu'étoit celui d'Edoüard, qui eſt mort avant que d'avoir 16. ans accomplis. Ceux même qui nous ont donné des idées de la maniére dont il faudroit, ſelon eux, qu'on élevât les Princes, pour les rendre dignes du rang auquel la Providence les a placez, ne nous ont point marqué de ſemblable méthode; quoi qu'aſſurément il n'y en ait point de plus propre pour donner à un Prince une parfaite intelligence des affaires de l'Etat qu'il doit gouverner un jour, pour l'accoûtumer à s'appliquer lui-même aux fatigues du Gouvernement, & pour l'empêcher de ſe déterminer trop legérement dans des choſes de conſéquence. Il eſt vrai que dans les Etats de l'Orient on tenoit des Journaux aſſez exacts de tout ce qui ſe paſſoit, comme on le peut voir par l'Hiſtoire d'Eſther, & par ce qu'on a dit de cette coûtume à la pag. 389. du 2. Tome de

cette

cette *Bibliotheque* : mais les Princes ne se chargeoient pas de la peine de les tenir eux-mêmes, ou de les dicter. Ils croioient beaucoup faire de les entendre lire quelquefois. Pour revenir à la méthode de M. Burnet, il seroit à souhaiter que tous nos Historiens l'imitassent ; & particuliérement ceux qui entreprendront d'écrire la même Histoire que lui, comme M. Varillas a fait depuis peu. Ce dernier cite souvent des piéces manuscrites, sans dire où elles se trouvent, bien loin de les publier toutes entiéres. Comme on lui a reproché de citer des Manuscrits, que personne n'a jamais vûs, il y va de son honneur de satisfaire là dessus le public. On assure depuis quelques mois, qu'il a répondu à la Critique de M. Burnet, dont nous avons parlé dans le 3. Tome de nôtre *Bibliotheque* pag. 130. mais on n'a point encore vû ici cette réponse.

2. Comme l'Histoire de la Réformation d'Angleterre se trouve remplie de diverses contestations de Théologie arrivées entre les Docteurs Catholiques Romains & les Protestans, on trouvera ici, comme dans l'Histoire du Concile de Trente du P. Paul, l'origine & l'état de plusieurs controverses importantes, & la maniére dont elles furent traitées en Angleterre le siecle passé. On a accusé le P. Paul d'avoir mis dans son histoire, plûtôt ce qu'il auroit dit, s'il eût eu à parler de ces matiéres, que ce qu'on en dit effectivement dans le Concile : mais ici on cite les piéces d'où

l'on a tiré l'hiſtoire des diſputes dont on parle, & l'on rapporte les raiſons des deux partis, non en Orateur, mais en Hiſtoires, ſans donner plus de force à celles des Réformateurs qu'elles n'en avoient réellement.

3. On peut encore remarquer dans cette hiſtoire l'origine de pluſieurs Loix d'Angleterre, la maniére de proceder des Parlemens, & les diverſes infractions que l'on a faites en pluſieurs rencontres à ces Loix. Il pourroit arriver que quelques étrangers qui s'intereſſent peu dans le gouvernement de ce païs là, ou qui ont peu de curioſité pour la maniére dont on y procede en matiére de Loix, trouvaſſent ce qu'on en dit un peu long : mais on doit auſſi penſer que cette Hiſtoire eſt écrite principalement pour les Anglois, qui ont beaucoup de paſſion pour l'étude de leurs Loix, & qui conſidérent qu'il leur eſt de la derniére conſéquence d'être bien inſtruits des fondemens de leurs priviléges & de leurs libertez.

4. Ceux qui liront les loüanges que l'on donne à *Fiſcher* Evêque de Rocheſter, & au Chancelier *Morus*, qui furent les plus zelez défenſeurs des droits des Papes en Angleterre, & qui verſérent leur ſang pour cette cauſe ; ceux qui liront, dis-je, ces loüanges, pourront voir que l'Auteur s'eſt fait une loi inviolable de louër la vertu par tout où il la trouveroit : loi auſſi ſainte & auſſi juſte, qu'elle eſt peu obſervée par le commun des Hiſtoriens. Comme on ne diminuë point

les

les vertus des Catholiques Romains, on ne cache point les fautes ou les défauts de ceux qui favorisoient la Réformation. On fait remarquer les irrégularitez de la conduite de *Cranmer*, & les abus qui ont été, ou qui sont encore parmi les Protestans, avec autant de liberté que l'on loüe les belles qualitez du Cardinal *Polus*. Le commun du monde qui n'est dans une société que parce qu'il y est né, & qui y demeure plûtôt par coûtume & par esprit de faction que par connoissance de cause & par amour pour la Verité, ne croit pas que les sentimens, ausquels il est accoûtumé de donner ce nom, sans être convaincus par lumiére qu'ils le meritent, puissent se soûtenir par leur propre force. Il les faut appuier par les mêmes moiens dont on se sert pour soûtenir le mensonge, par la dissimulation & par la mauvaise foi, accompagnées d'un zele déreglé fort propre à entretenir l'esprit de parti parmi les Chrétiens, & à étouffer pour jamais l'amour de la Verité.

5. On a déja remarqué [a] ailleurs que l'Histoire de M. Burnet a été publiée, avec l'approbation des deux Chambres d'un Parlement, on ajoûtera ici que c'est le seul livre d'un particulier & de cette nature à qui l'on ait jamais fait cet honneur. Il y a huit ans que le premier Volume a paru, & six que le second est publié, sans qu'aucun Auteur Anglois ait entrepris depuis ce tems-là de censurer cet ouvra-

V 6

[a] *Biblioth. Tom. I. p. 467.*

ouvrage. Il n'y a eu que M. Varillas, que l'on accuse de n'en avoir jamais rien lû, qui ait dit que l'Auteur étoit partial, & que M. Burnet a refuté d'abord d'une maniere à faire attendre avec quelque impatience une réponse, sur laquelle peu de gens ont pû conjecturer jusqu'à présent quels en pourroient être les fondemens.

6. On doit encore avertir le public que dans l'Edition de Geneve & dans celle-ci, il y a des Additions considerables, qui ne se trouvent point dans celle de Londres. M. de Rosemond n'a point traduit une Préface, qui est au devant de la seconde partie, ni la refutation des fautes que *Sanders* a commises dans l'histoire du regne d'Edoüard VI. On a fait traduire ces pieces à Geneve, & c'est sur cette Traduction qu'on les a imprimées à Amsterdam.

7. Outre cela l'Edition d'Amsterdam contient deux autres Additions assez importantes. L'une, qui est à la fin de la premiere Partie, contient quelques corrections que M. *Tulman*, qui est un fort savant homme, particulierement dans l'histoire moderne, a communiquées à M. Burnet, & quelques circonstances omises dans cette Histoire. L'Auteur s'est fait honneur de les publier, n'étant pas de l'humeur de ceux [a] qui, comme dit „un Auteur celebre, promettent bien au„ public en général de se rétracter, s'il arrive qu'ils

[a] *Tom.* 2 P. 218.

qu'ils se trompent, mais qui se promettent " en même tems en eux mêmes qu'ils ne se- " ront jamais obligez de le faire, parce qu'ils se " tiennent assurez de n'être tombez dans au- " cune erreur. L'autre addition est une Lettre à M. Burnet, qui contient diverses réflexions sur les Brefs que le Pape envoia au Cardinal Polus, pour lui donner le pouvoir d'accommoder l'affaire de l'alienation des biens Ecclesiastiques. On y a joint ces deux Brefs, & deux Lettres de Polus, dont l'une s'adresse au Pape, l'autre à Philippe II. qui étoit alors Roi d'Angleterre. Ces Lettres ont été tirées d'un Manuscrit qui contient plusieurs autres Lettres de Polus, & de quelques personnes employées aux affaires d'Etat en ce tems-là. On peut voir deux choses par les Lettres que l'on publie; la premiere c'est que l'on n'avoit pas dessein à Rome de confirmer l'aliénation des biens Ecclesiastiques, mais seulement d'absoudre ceux qui les avoient possedez jusqu'à ce tems-là, pour le passé, & non pour l'avenir: la seconde ce sont les délais affectez de l'Empereur, pour retarder le voiage de Polus, qui alloit en Angleterre en qualité de Légat, & que l'on soupçonne avoir été arrêté, non à *Dilling* sur le Danube, comme on le croit ordinairement, mais dans l'Abbaïe *de Diligam* proche de Bruxelles, d'où il date quelques-unes de ses Lettres.

Enfin on trouvera dans l'édition de Hollande les portraits en tailles-douces de diverses personnes illustres, dont on parle dans

dans l'hiſtoire de la Réformation d'Angleterre. Ces portraits ne ſont ni dans l'édition in 4. ni dans celle de Geneve.

2. SOME LETTERS containing an Account, &c. *Lettres contenant ce que l'on a remarqué de plus conſiderable dans un Voiage fait en Suiſſe, en Italie & en une partie de l'Allemagne, dans les années* 1685. & 1686. *Ecrites par* M. BURNET à M. B. *Seconde Edition corrigée par l'Auteur. Avec des Additions concernant la Suiſſe & l'Italie, communiquées par une perſonne de Qualité. A Rotterdam* chez Acher 1687. in 8. pag. 336.

CE Livre qui eſt compoſé de cinq Lettres, paroit préſentement en François & en Flamand & l'on en a déja vu un aſſez long extrait dans *les nouvelles de la République des Lettres*, au mois de Mars, Art. V.

On y a ajouté depuis quelques remarques écrites en François par une perſonne de qualité originaire d'Italie, & qui y a demeuré longtems. Ces remarques ne tiennent que quinze pages, & elles ne regardent que quelques particularitez touchant le païs des Suiſſes, les Griſons, le Duché de Ferrare, la ville de Bologne, & le gouvernement du Pape. On voit par là auſſi bien que par les Lettres de M. Burnet, que la plus grande partie de l'Italie, & particulierement celle qui appartient au Pape eſt tout à fait deſerte & ruinée, à cau-

cause du gouvernement trop absolu que l'on y exerce presque par tout, & de la maxime qu'on y a, de mettre toûjours les plus grands impôts qu'il soit possible. Il semble que les Princes en ce Païs-là envient à leur posterité la jouïssance de leurs Etats, tant ils prenent de soin de les ruïner sans ressource, & ce mal n'est aussi que trop commun ailleurs.

Au reste M. Burnet, garde dans tout ce voiage les mêmes regles, qu'il s'est proposées dans son Histoire. Il loue & blâme, selon que l'équité naturelle semble le demander sans avoir égard aux partis, dans lesquels ceux dont il parle se trouvent engagez. Ainsi il loue les belles qualitez du Cardinal *Hovvard* dans sa quatriéme Lettre, & remarque ce que l'on peut reprendre dans la conduite des Théologiens de Suisse & de Geneve à l'égard d'un Formulaire que ceux que l'on reçoit Ministres sont obligez de signer en ce païs-là. Comme celui qui a fait l'extrait du Voiage de M. Burnet, qui se trouve dans la République des Lettres, n'a point parlé de cet endroit, on l'insérera ici tout entier. Il est dans la premiere Lettre datée *de Zurich*, le 1. de Septembre 1685.

Comme *a* le milieu qu'*Amyraut* & *Daillé* ont pris dans les controverses agitées en Hollande, touchant les Décrets de Dieu, & l'étenduë de la mort de Jesus-Christ, avoit été presque universellement embrassée en France,

a P. 56.

„France; ce même sentiment a trouvé quel-
„ques défenseurs à Geneve & en Suisse. Ces
„Messieurs soûtiennent *l'universalité de la*
„*mort de Jesus-Christ*, & *la grace suffisante*
„[objective] *donnée à tous les hommes*, assu-
„rant au reste que Dieu a élu librement un
„certain nombre de personnes, auxquelles
„seules il dône une grace [subjective] efficace.
„On les appelle *Universalistes*, & leur nom-
„bre avoit commencé à devenir considerable
„à Geneve, parce que deux Professeurs en
„Théologie favorisoient ouvertement cette
„opinion. Ceux qui sont attachez au senti-
„ment contraire s'en émeurent extrémement,
„& la dispute s'échauffa si fort, que presque
„toute la ville entra dans l'un ou dans l'au-
„tre des partis. Si [a] le Magistrat eût impósé
„silence aux uns & aux autres, il eût assure-
„ment fort bien fait: car il s'agissoit de spé-
„culations si peu certaines; & si peu essen-
„tielles à la Religion, que la diversité des
„sentimens ne devoit causer aucune querel-
„le, ni aucune faction. Mais encore que le
„parti des Universalistes fût assez considera-
„ble à Geneve, il étoit extremement foible
„en Suisse. C'est pourquoi quelques Theo-
„logiens de ce païs-là, attachez à l'opinion
„reçuë, dresserent des articles, où ils con-
„damnerent premierement les opinions des
„Universalistes; & quelques sentimens spé-
„culatifs touchant *l'immortalité d'Adam* &
„des qualitez qu'il doit avoir euës, selon ces

Théo-

[a] *Aussi le fit-il d'abord.*

Théologiens, dans l'état d'innocence. Outre cela *Cappel* & d'autres Critiques aiant ſoûtenu non ſeulement la nouveauté des points des Hebreux, mais pris même la liberté de corriger le Texte en quelques endroits, dans la ſuppoſition qu'il y a dans la Bible des erreurs de Copiſtes, & dans les Voielles & dans les Conſonnes: pour s'oppoſer à ces ſentimens, on condamna toutes les corrections que l'on pourroit faire dans le Texte Hebreu, & l'on aſſura l'antiquité des points, *au moins quant à la force*, ou à la maniere dont ils ont déterminé la Lecture. Si l'on n'engage pas par là tous les Théologiens à être du ſentiment de Buxtorf. Pour ce qui regarde l'antiquité des points, on empêche qu'on n'entreprenne de corriger quoi que ce ſoit, dans la ponctuation d'aujourdhui. Si ce *Conſentement de Doctrine* (c'eſt ainſi qu'on nomme ce formulaire) avoit été établi comme une regle, contre laquelle il ne fût pas permis de rien enſeigner, ſans encourir quelque cenſure, la ſévérité auroit été plus ſupportable. Mais on oblige tous ceux qui aſpirent au Miniſtére, ou à une Chaire de Profeſſeur, de ſoûcrire *ſic ſentio*, je ſuis de ce ſentiment. Ce Formulaire aiant été établi à Berne & à Zurich, l'autorité des Théologiens qui l'avoient dreſſé fit qu'on l'envoya à Geneve, où le *Moderateur* & le *Secretaire* de la Compagnie des Miniſtres le ſignerent au nom de tous. Ainſi on ne ſe contenta pas de fai-

„faire un reglement touchant ces matieres, „mais par une maxime, qui a été si souvent „fatale à l'Eglise, on entreprit de se rendre „maître de la conscience des peuples, & d'é„loigner les jeunes gens des emplois, ou de „leur imposer un serment, que tous peut„être, n'ont pas signé sans remords de cons„cience. Néanmoins quelques-uns de ceux „qui ont établi ce formulaire, sont des „personnes d'un mérite si extraordinaire, que „je me persuade qu'ils ont agi dans cette „occasion par un zele sincere, pour soûte„nir ce qu'ils regardent comme la verité; je „souhaiterois seulement, qu'ils eussent plus „d'étenduë & plus de liberté d'esprit.

3. LA VIE DE GUILLAUME BEDELL *Evêque de Kilmore en Irlande, traduite de l'Anglois de Mr. le Docteur* BURNET *par* L. D. M. *A Amsterdam chez* P. Savouret. 1687. pag. 240.

M. Bedell nâquit en 1570. à *Black-Nottey*, dans la Province d'Essex. On l'envoia étudier à Cambrige, dans le College d'Emanuel, où après avoir été *socius* pendant 6. ans, on lui donna le degré de Bachelier en Theologie en 1599. Au sortir de l'Université on le fit Pasteur à S. Edmondbury, dans la Province de Suffolk, & ensuite Chappelain de l'Ambassadeur, [a] que le Roi Jaques envoia à Ve-

[a] Henri Wotton.

à Venise, dans le tems de l'interdit. Il lia amitié avec le P. Paul, qui auroit peut-être établi la Réformation à Venise, *si Dieu lui eut donné l'esprit de Luther* : mais outre qu'il n'étoit pas si hardi, il eut le malheur d'être mal secondé par l'Ambassadeur Anglois. M. Bedell fit aussi connoissance avec Marc-Antoine de Dominis Archevêque de Spalatro, celebre par son savoir & par sa legereté, aussi bien que par ses malheurs. A son retour il se retira dans sa petite Cure, sans aller demander de récompense à la Cour. Pendant son séjour à S. Edmondbury il traduisit en Latin, qu'il écrivoit assez élegamment, quelques Ouvrages de Fra Paolo, les deux derniers Livres de son Histoire du Concile de Trente & celle de l'Interdit, & de l'Inquisition. Il pensa perdre quelque tems aprés *a* un bénéfice considerable auquel on l'avoit nommé, parce qu'il faisoit conscience de donner de l'argent pour les provisions, & qu'il craignoit de se rendre coupable de Simonie. Il l'obtint néanmoins, & y demeura douze ans, quoique son mérite & sa vie exemplaire l'eussent dû élever aux premiéres dignitez de l'Eglise Anglicane. L'Auteur croit qu'un des grands obstacles de l'avancement de M. Bedell vint de ce qu'il *b* étoit du sentiment de Calvin, touchant les décrets de l'Election & touchant la Grace, & que ceux qui distribuoient les faveurs en ce tems-là tenoient

a En 1615. *b* P. 31.

noient l'opinion contraire : outre qu'il avoit autant d'averſion pour ceux qui introduiſent dans l'Egliſe de nouvelles cérémonies, que pour ceux qui mépriſent les anciennes. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût élu Principal du College de Dublin en 1627. & que deux années après, on ne lui envoiât des Proviſions pour l'Evêché de Kilmore & d'Ardagh. On ne ſauroit rapporter ici toutes les actions de vertu & de pieté, qu'il fit dans l'adminiſtration de ſon Dioceſe ; on les lira avec plus de plaiſir dans cette verſion ou dans l'original. On y admirera ſon travail, ſa conſtance, ſon zele dans la réformation des abus, ſon exactitude dans l'obſervation de la Diſcipline, la fermeté avec laquelle il s'oppoſa aux Officiaux qui uſurpoient la juſtice Eccleſiaſtique, qui cenſuroient, excommunioient, & impoſoient des pénitences à leur fantaiſie, & ſouvent même les relâchoient pour de l'argent. Il le fit dans un tems, où tous les autres Evêques l'abandonnérent, ſans en excepter le Primat Uſſerius, qui quelque homme de bien qu'il fût *a n'étoit pas ſi bon obſervateur de la Diſcipline que grand Antiquaire.* Il ſe preſcrivoit à lui-même toutes les Loix qu'il impoſoit aux autres, & pour apprendre aux Membres de ſon Clergé à éviter la Simonie & la pluralité des Bénéfices, il ſe défit de l'Evêché d'Ardagh, & ne ſouffrit jamais qu'aucun de ſa maiſon prit la moindre choſe pour les

a P. 98.

les Bénéfices auſquels il nommoit, ou dont il donnoit les Proviſions.

Quoi qu'il sût être ferme, & ſévere où il falloit, la douceur & la modération ne lui étoient pas moins familiéres. Dans les diſputes de Religion, il ne diſoit jamais d'injures à ſes adverſaires; il ne tiroit point de conſéquences de leurs dogmes qu'ils n'admiſſent eux-mêmes; il expliquoit toûjours leur ſentiment de la maniére la plus favorable, & tâchoit de diminuer les controverſes autant qu'il étoit poſſible. Cela paroît par les extraits de deux ſermons, que M. Burnet rapporte, où il condamne ceux qui font témerairement le procès à toute l'Egliſe Romaine. Il montre que quoique Rome ſoit la Babylone Myſtique, elle ne laiſſe pas de renfermer dans ſon ſein, pluſieurs bonnes ames, que Dieu appelle ſon peuple, & auſquelles il commande de ſortir: Qu'il a mille moiens de leur faire entendre cette voix; & qu'encore que ceux qui demeurent dans la communion exterieure de l'Antechriſt, ſoient dans un danger évident de leur ſalut, il ne faut pas en juger cruellement, mais tâcher de les gagner par la douceur, les inſtructions & les bons exemples. Pour joindre toûjours les actions aux paroles, Mr. Bedell, qui n'étoit pas fort riche, fit une penſion de 25. Piſtoles par an, au celebre Duræus, qui a travaillé ſi long-tems en vain à la réunion des Lutheriens & des Calviniſtes. Cette modération attira bien-tôt à nôtre Evêque la réputation

de

de Papiſte & d'Arminien ; quoique pour empêcher ſon avancement, dans le tems que les opinions des Rémontrans avoient le deſſus en Angleterre, on l'eût fait paſſer pour un Calviniſte rigide. C'eſt ainſi que la calomnie prend toutes ſortes de faces, pour perdre les gens de bien, qu'elle fait des crimes en un tems de ce qui étoit une vertu dans un autre; & qu'elle avance les choſes les plus contradictoires, ſans ſe mettre en peine ſi le tems en découvrira la fauſſeté, pourvû qu'elles portent coup à l'heure même. Voilà la récompenſe qu'il reçut de la part des hommes; mais Dieu benit ſa pieté, en donnant un ſuccès heureux à ſes travaux. Des Lutheriens, qui s'étoient venu habituer dans ſon Dioceſe, ne firent pas difficulté de communier avec lui, du conſentement même de leurs Docteurs, à qui ils en écrivirent en Allemagne. Tous les membres de ſon Clergé qui poſſédoient pluſieurs bénéfices à charge d'ames, réſignérent ceux qu'ils ne pouvoient deſſervir, & il ne ſe trouva qu'un ſeul Eccleſiaſtique qui fit quelque réſiſtance. [a] Pluſieurs Irlandois Catholiques-Romains entrérent dans la communion de l'Egliſe Anglicane, & même quelques Prêtres à qui il donna des Bénéfices. Ils ſe convertirent tous de ſi bonne foi, qu'au tems de la Révolte des Papiſtes & du Maſſacre des Proteſtans, il n'y en eut qu'un ſeul qui changeât. Entre ces convertis, il y en avoit un nommé *King*, qui paſſoit pour

[a] P. 59.

pour le meilleur Ecrivain Irlandois de son tems : ce qui fit que nôtre Evêque le chargea du soin de faire une version de l'Ecriture en sa langue. Il la fit sur la traduction Angloise, parce qu'il n'entendoit ni l'Hebreu, ni le Grec : mais M. Bedell, qui avoit fait une étude particuliére de ces deux Langues, & qui avoit si bien appris l'Irlandois, depuis l'âge de 57. ans qu'il entra dans le païs, qu'il en avoit fait le premier une Grammaire, prenoit le soin de la revoir & de la corriger sur l'original ; & il en fit jusqu'à la fin de sa vie son occupation la plus importante. Le Clergé Romain, allarmé de cette entrepriſe, s'aviſa d'un ſtratageme fort fin pour l'arrêter. Il tâcha de décrier l'Auteur de cette verſion, comme un pauvre genie & un homme indigne de ce travail. Ils y reuſſirent ſi bien & ſuſcitérent tant d'ennemis à *M. King*, qu'on le dépoſſeda de ſon bénéfice. Nôtre Evêque ſoûtient ſon Traducteur juſqu'au bout : cependant il eut le chagrin de ne voir point cette Bible imprimée pendant ſa vie, quelque effort qu'il fit pour cela. Mais l'illuſtre M. Boile l'a donnée depuis au public.

M. Bedell mourut [a] pendant la révolte d'Irlande, dont on verra ici les cauſes & les progrés. Ce ne fut pourtant pas par les mains des Rebelles : Quoi que ces furieux n'épargnaſſent ni âge, ni ſexe, ni condition, & qu'ils aient maſſacré plus de deux-cent mille

[a] *Le 7. de Fevrier* 1642.

le Proteſtans, pendant cette ſédition s'il en faut croire un Auteur Irlandois très-Catholique : *a* cependant la vertu de M. Bedell étoit ſi reſpectée de tout le monde, qu'ils n'oſerent pas même l'inquieter, & ils l'auroient laiſſé paiſiblement poſſeſſeur de ſon Evêché, s'il eût voulu rendre quelques perſonnes qui s'étoient refugiées chez lui. Comme il aima mieux mourir que d'abandonner ces malheureux, qu'il avoit pris en ſa protection, on vint les tirer par force d'entre ſes bras, & on le mena priſonnier avec ſes deux fils & ſon Chapelain, dans le Chateau de *Lechvvæter*, où il mourut quelque tems après. Parmi grand nombre de biens que les ſéditieux enleverent aux Proteſtans, ce que M. Burnet regrette le plus, c'eſt une caiſſe pleine de manuſcrits de M. Bedell ſur l'Ecriture, qu'on n'a jamais pu recouvrer.

4 MEMOIRES *du Marquis* DE BEAUVAU, *concernant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable ſous le Regne de* CHARLES IV. *Duc de Lorraine & de Bar.* 12. *A Cologne & ſe trouve à Amſterdam chez Wolfgang.* 1687.

CEſt ici le même Livre, qui paroît depuis la foire de Francfort, ſous le titre de Memoires de M. L. M. D. B. Il avoit été imprimé ſept ou huit mois auparavant, dans quelque vile de France *b* mais apparemment fort à la

a P. 179. *b* *On dit que c'eſt à Metz.*

à la hâte, en l'abſence de l'Auteur, & ſur une copie ſurreptice: car cette édition eſt ſi pleine de fautes, qu'elle eſt preſque intelligible. Un des amis de M. de Beauvau, comme on le dit dans la Préface, croïant qu'un livre ſi mal imprimé faiſoit tort à ſon Auteur, nous a procuré cette nouvelle édition, qui eſt non-ſeulement plus correcte que la premiére, mais qui a de plus cet avantage, que M. de Beauvau, tout Lorrain qu'il eſt, y parle aſſez bon François. Il y a tant de difference à l'égard du ſtile, dans ces deux éditions, que celle-ci pourroit paſſer pour un Ouvrage nouveau. Cependant on peut aſſurer le Lecteur, qu'après les avoir comparées enſemble avec toute l'exactitude poſſible, on n'y a point remarqué de changement, pour ce qui concerne les faits ni même les Reflexions, qui paroiſſent dans l'une & dans l'autre également desintéreſſées.

Comme c'eſt ici une hiſtoire, qui traite à fonds d'une des plus grandes révolutions, qui ſoient arrivées dans nôtre ſiecle, ou beaucoup de gens s'intereſſent, & ſur quoi perſonne n'a encore écrit: on croit que dans peu de tems ce Livre ſera ſi commun, qu'il ſeroit inutile d'en faire un extrait. On avertira ſeulement ceux qui n'ont pas vû cet Ouvrage, que l'Auteur n'eſt pas un homme du commun, qui ne ſache ce qu'il dit, que ſur le rapport d'autrui. Ou lui ou ſes parens ont été mêlez dans la pluſpart des négotia-

tions, qu'il rapporte, avec des particularitez auſſi inſtructives que divertiſſantes. Il a preſque toûjours été ou auprés du Duc Charles de Lorraine, ou avec le Duc François ſon frere, dont il a élevé le fils, qui commande aujourdui avec tant de gloire les Armées de l'Empereur. On trouvera dans les deux derniers Livres beaucoup de choſes, qui concernent la Hollande.

INDEX

INDICE
DES
MATIERES.
Du V. Tome.

A.

ADam, *loix que Dieu lui donna.* 440
Agrippa *mot Grec & non Latin, comme l'ont cru quelques Anciens.* 12
Agrippa, *favori d'Auguſte, ſes malheurs.* 13
Agrippa Poſthume, *deſſein qu'Auguſte avoit de le rappeller d'exil.* 9
Agurah, *monoie, ſon poids.* 160
Air, examen de ſon humidité. 347
Air rareſié par le moien de la poudre. 338
Alliances de Dieu avec les hommes, leur nature ſelon les Rémontrans. 188. & ſuiv.
Alliances de la Loi, ſentiment des Coccejens *là deſſus.* 432. & ſuiv. *réfutez.* 443
Alliance des Oeuvres, ce que c'étoit ſelon M. Vlack. 445
S. Ambroiſe, *explication de quelques paſſages de ce Pere touchant le Baptême.* 86. & ſuiv.
Ammah, *differentes ſignifications de ce mot.* 146
Amphora, *meſure Romaine, ſa capacité.* 151
Analogie, maniéres de parler contraires à l'a-

nalogie. 267
Αναπαλὶ signification de ce mot. 324
Angerone, *quand on lui ſacrifioit.* 6
Angleterre, *Loix du commerce de ce païs-là.* 171
Angleterre, *differents poids de ce païs-là.* 153
Angleterre, *hiſtoire de ſa Réformation.* 462
Anglois *leur puiſſance maritime, & leurs prétentions ſur la mer.* 172. & ſuiv.
Animaux découverts dans le ſperme. 340
Anjou, *antiquitez de ce païs-là.* 352
Antechriſt, ſa durée. 315
Antitypes *que les anciens Peres Grecs ont donné ce nom aux dons après la conſecration.* 247
S. Antoine, *deſcription du Monaſtere de la Thebaïde qui porte ſon nom.* 101. *maniere de vivre des Moines qui l'habitent.* 103
Apelles, *hiſtoire qui regarde ce Peintre.* 4
Apollinariſtes, *leur ſentiment touchant le corps de Jeſus-Chriſt.* 32
Apollon *honoré ſous la figure d'un enfant & d'un vieillard* 119. *Voiez* Soleil.
Arabes *errants de* Sourie & d'Egypte. 99
Architecture, remarque touchant les dimenſions des anciens bâtimens. 139
Ardub *meſure Egyptienne.* 151
Ariſtote, *qu'il n'a pas bien entendu une phraſe Greque.* 15
Armes à feu, ſi les plus longues portent plus loin que les autres. 337
Aroure, *meſure de terre en Egypte, combien*

elle tendit. 136
As *Romain son poids & sa valeur.* 162
Assarium *monoie Romaine, sa valeur.* 162
Asyles, remarques sur les Asyles. 327. & suiv.
Atheniens, *de qui ils avoient pris leurs monoies.* 160
Attouchement quel est son organe. 60
Auguste, *malheurs qui lui étoient arrivez.* 8. & suiv.
S. Augustin *mutilé par les Inquisiteurs de Venise.* 240
S. Augustin *défenseur de la persecution, censuré par* M. Claude. 185
S. Augustin, *ses argumens pour la persecution réfutez.* 417. *sentiment absurde de ce Pere touchant la possession legitime des biens de cette vie.* 420

B.

BArthius *Critique Allemand, défaut de ses écrits.* 208. 211
Bataves *l'estime que les Romains en faisoient.* 123
Bâtême, formule du Bâtême 83. 85. & suiv.
Bâtême des Hérétiques, sentimens divers des Peres touchant ce Bâtême. 88
Batême au nom de Jesus-Christ *ce que c'est dans les actes.* 83. & suiv.
Batême pour les morts, *ce que c'est dans S. Paul.* 80. 449
Batême conferé avec du vin. 81

Bath *voiez* Epha.
Bedell *(Guillaume) hiſtoire de ſa vie* 474
Beka , *memoire ſon poids.* 159
Boccalini *(Trajano) ſa critique ſur quelques endroits de Tacite.* 225
Boire le ſang de J. C. *ce que cette expreſſion ſignifie au VI. Ch. de S. Jean.* 34
Boſſuet *(Benigne) ſes adouciſſemens dans la Religion Catholique.* 392
Brandebourg, *origine des Electeurs de ce nom.* 73
Bude, *Bibliotheque des Rois de Hongrie dans cette ville.* 361
Burnet *(Gilbert) remarques ſur ſon hiſtoire.* 463

C.

CAb *meſure Hebraïque, ſa capacité.* 154
Caire, *remarques touchant cette ville-là.* 96
Camillus, *origine & ſignification de ce mot.* 128
Celſe, *ſa patrie & le tems auquel il a vécu.* 201
Cendres diverſes examinées avec le Microſcope. 340. & ſuiv.
Cercles *d'Allemagne, leur origine.* 74
Céremonies Moſaïques, ſentimens des Coccejens là deſſus. 428. *réfutez.* p. 441. & ſuiv. 448
Cerveau, deſcription de ſa ſubſtance corticale, ſelon Malpighi. 56. & ſuiv. *penſées du même ſur le Cerveau.* 58
Charles IV. Duc de Lorraine, *ſon hiſtoire.* 480

Charlemagne *surnommé l'Apôtre armé.* 76
Cherat, *monoie des Arabes.* 161
Cherifs, *remarques touchant ces gens-là.* 109
Chiccar *voiez* Talent.
Chœnix *mesure Attique, sa capacité.* 152
Chomer, *sa capacité.* 158
Chrestus, *pourquoi on appelloit ainsi* I.C. 322
S. Chrysostome, *expressions de ce Pere, touchant l'Eucharistie expliquées.* 37
Cinnabre *examiné avec le Microscope.* 330 & suiv.
Civitas, *ce que ce mot signifie.* 123
Coccejus, *sa méthode,* 423. 425. 434. *accusations qu'on faisoit contre lui.* 424. 427
Coccejens, *objections qu'on leur fait.* 447
Communion des enfans chez les Grecs. 239
Commentateurs, qui ont censuré les Auteurs qu'ils ont commentez. 222
Concile II. de Nicée, *erreur où il est tombé.* 247
Congius *mesure Romaine, sa capacité.* 151. 153
Conscience, differentes significations ausquelles ce mot se prend. 302
Convivium, *que Ciceron n'a pas bien entendu ce mot.* 15
Corde, *nom d'une mesure chez les Egyptiens & les Hebreux.* 138
Corps, que les Peres n'ont pas crû qu'il pût exister sans étenduë & en plusieurs lieux à la fois 35. & suiv.
Corus, *sa capacité.* 152
Cotyle, *mesure Attique, sa capacité.* ibid.

Coudée *Babylonienne, de combien plus petite que celle des Juifs.* 148
Coudée *Egyptienne, qu'on en trouve encore une mesure au grand Caire, & qu'elle n'a jamais changé* 134. & suiv. 138. & suiv.
Coudée *des Hebreux, qu'elle étoit la même que celle des Egyptiens.* 140. & suiv. *sa grandeur.* 141
Courbes, examen d'une méthode de trouver leurs tangentes. 22
Cyrille Lucar, *ce qu'on peut penser de sa confession.* 256

D.

DArique, *son poids.* 161. *& de qui il a tiré son nom.* 161. *sa valeur.* ibid.
Décalogue, sentiment des Coccejens *sur le décalogue.* 431. *réfuté.* 441
Denier Romain, *son poids.* 159. 162
Desmarêts, *paroles de cet Auteur touchant l'authenticité de la Version Flamande de la Bible.* 424
Dieux, combien leurs statuës étoient pesantes. 122
Diophante 387. *Résolution d'une question qui manque à cet Auteur.* 388
Dominus, *signification de ce mot chez les Latins.* 320
Domnus, *signification de ce mot.* 321
Drachme, *diverses sortes de drachme.* 160
Drachme, *Attique, son poids.* ibid.

Druſes quelles gens ce ſont. 1[illegible]

E.

EConomie Animale, *en quoi elle conſiſte principalement.* 59
Ecriture de l'A. T. ſa divinité prouvée. 272 & ſuiv.
Edouard *VI. ſon éducation.* 464
Eau de pluie, plus propre à meſurer la capacité d'une meſure que celle de fontaine. 151
Egypte *remarques de Verſoe touchant ce païs-là.* 95
Egypte, *diviſions de l'Egypte en* Nomes. 137
Egyptiens, *Soldats de cette nation comment entretenus par les anciens Rois d'Egypte.* 136
Election, *que ce mot ne ſignifie point dans l'Ecriture un décret éternel.* 182
Epha *quelle étoit ſa capacité.* 150. 165
Ἐπίλυσις, *ce que ce mot ſignifie dans* Saint Pierre. 328
Epreuve du pain & du fromage 355
Erreurs, ſi elles ſont des pechez en elles-mêmes. 306
Eſclaves vendus autrefois un prix exceſſif. 17
Etienne II. *examen de quelques décrets de ce Pape.* 82
Eutychiens *leur ſentiment touchant le corps de Jeſus-Chriſt.* 34

F.

Fables, *explication mystique des fables.* 113. 117
Familles Romaines, *éclairciſſemens ſur quelques-unes.* 222
Fecondité de *quelques femmes.* 10
Ferdinand II. *fait vœu de perſecuter les Hérétiques.* 359
Fiel, *ſon canal.* 49. & ſuiv.
Fils de Dieu, *preuves de ſa divinité* 39. & ſuiv.
Foi, *ce que ce mot ſignifie dans S. Paul.* 180
Foie, *ſa deſcription, ſelon Malpighi.* 37
Fontaine *que les pieds d'un Taureau firent ſoudre.* 217
Fort portatif *de bois.* 93
Fromage *donné avec de certaines cérémonies, pour reconnoître ſi un homme étoit coupable de quelque choſe.* 355

G.

Gabriel de Philadelphie. 254
Galles de Chêne. 341
Geneve, *formulaire de cette ville.* 471
Genie des *Empereurs* 212. *peine de ceux qui ſe parjuroient, après avoir juré par ces genies.* ibid.
Gennadius, *voiez Scholarius.* ibid.
Grahmenoie, *ſon poids* 160. & ſuiv.

Glandes conglobées. 48. conglomerées. ibid. 56. & suiv.
Glandes du cerveau, leur usage. 58
Gnostiques, *batême de quelques-uns d'entre eux.* 90
Grace immediate refutée. 192
Grains, *comment les Orientaux s'en servoient dans leurs mesures.* 147
Γραμμὰ *tableau.* 6
Γραφὶς *trait de pinceau.* 6
Gratulor, *ce que ce mot signifie.* 268
Γραμμὴ *Peintre.* 6
Graves (*Jean*) *Professeur en Astronomie à Oxfort.* 133. 139. 140. 162
Grecs, *leur créance touchant l'Eucharistie,* 242. & suiv. *qu'ils copient souvent les Latins.* 253
Grecs, *leurs discours embarrassez touchant l'Eucharistie.* 246. 254. & suiv. *quel honneur ils lui rendent.* 268
Grecs, *s'ils ont un Ablatif.* 269
S. Gregoire de Nysse, *passages de ce Pere touchant l'Eucharistie expliqués.* 38

H.

HArangs, *profit des Holandois dans la pêche de ce poisson.* 175
Hardouin *Jesuite, son jugement touchant* Saumaise. 3. *qu'il l'a copié en le mépri-sant.* 3. & suiv.
Harpocrate, *statuë d'Harpocrate & son ex-pli-*

plication par M. Cuper. 109
Hebreu, livres utiles à ceux qui veulent apprendre cette Langue. 408. & suiv.
Henry *Duc de Baviere.* 70
Henry de Lion *Duc de Saxe, sa puissance & ses malheurs.* 70
Henry l'Oiseleur, *ce qu'il fit en faveur des Saxons.* 70
Hercule *Chasse-mouche.* 8
Hercule *étoit le même que le Soleil, selon quelques Mystiques.* 116
Histoire, maniére de l'écrire. 462
Hin *mesure Hebraique, sa capacité.* 154
Homer *mesure Hebraique, sa capacité* 154
Hongrie, Histoire Espagnole de ce pais-là 358
Horace *passage de cet Auteur expliqué* 203
Hoornebeek, *ses disputes touchant le Sabbat.* 456
Humidité, remarques sur l'humidité 346
Hygrometres *de differentes sortes.* 344

I

Idolatrie ancienne & moderne. 415
Inscription ancienne, & son explication par M. Cuper. 123
Irlandois, *leur révolte en* 1642. 479
Juif, *que ce mot a signifié simplement un Marchand dans la basse Latinité.* 88
Jupiter *Chasse-mouche.* 7
Justification, *origine des disputes sur ce sujet.* 446

Justification, explication de la Controverse que S. Paul avoit avec les Juifs sur cette matiére: 179. & suiv. 190
Justifier, *ce que ce mot signifie dans S. Paul.* 190

K.

Keshitah *monoie, son poids.* 160
Κοντὶ, *mot Grec de l'invention du* P. Hardouin. 16.
Κόπης ἄνας *ce que c'est.* 16

L.

Latin, *si l'on doit apprendre le Latin en parlant.* 264
Laure, *Monastere du mont Athos.* 237
Le Leck, *que c'est* le fossé de Corbulon. 264.
Assaïs *petite monoie, combien elle valoit.* 164
Linea *trait de pinceau.* 4
Log *mesure Hebraique, sa capacité.* 154
Lotus, *ses significations dans les Symboles Egyptiens.* 112
Lune adorée sous divers noms. 128

M.

Maine, *antiquitez de ce païs-là.* 352
Mages, remarques sur ces sages de Perse. 323
Malpighi (*Marcel*) *ses découvertes anatomiques.* 37. & suiv.

Mahomet, *comment on devient son parent.* 100
Manch *poids & monoie, sa pesanteur & sa valeur.* 164
Manger la chair de J. C. *ce que cette expression signifie au* VI. *Ch. de S. Jean.* 34
Medimne Attique, *sa capacité.* 152. & suiv.
Melanophores, *quelles gens c'étoient.* 126
Melece Syrigue *censure* Cyrille. 251
Melo *nom du Nil.* 126
Menstrues, *quelques-uns de leurs effets.* 11
Mer, raisons des Anglois pour l'Empire de la mer. 172. & suiv.
Mer d'airain, *sa capacité.* 157. & suiv.
Messe pour découvrir un criminel. 355
Messie, *effets de la promesse touchant le Messie, selon* M. Alix. 189. & suiv.
Mesures, reduction génerale des mesures. 162
Mesures des Orientaux, utilité qu'il y a à les rechercher. 129
Maniere de les déterminer 132. *table de ces mesures.* 149. 154
Mesures & poids des Orientaux comparez ensemble. 165
Mesures des Orientaux, proportion subdecuple qu'il y a entre elles. 155 *& leur comparaison avec celles de l'Occident.* ibid. & suiv.
Metaphysiciens, qu'ils citent très-souvent l'Ecriture mal à propos. 197
Metaphysique, l'étenduë de nos connoissances metaphysiques. 193. *abus de cette science.* 194
Metrete *mesure Syrienne, sa capacité.* 156
Meules, comment on coupe les pierres de meules.

la. 346.
Microscope, remarques faites sur diverses choses considerées avec cet instrument. 340. & suiv.
Mines *des Grecs.* 164.
Moïse, *la divinité des Livres de Moïse, & celle de la Relig. Chrétienne prouvée par là.* 272. & suiv.
Monoies Orientales, table de ces monoies. 166.
Mouches, Dieu qui les chassoit. 71.

N.

Nicolas I. *Examen de sa réponse aux* Bulgares. 83. & suiv.
Nil, *que l'eau de ce fleuve rend les femmes fécondes.* 10
Nil, *maniere dont on reconnoissoit les terres après l'inondation de ce fleuve.* 135.
Nilometrion, *colomne du* grand Caire. 134. & suiv.
2. Nombres tels que si du quarré de l'un on ôte le quarrez de l'autre, il reste deux nombres quarrez: *Le moien de les trouver.* 388
Noms Romains parmi les Belges. 122
Nostradamus, *s'il a été Prophete.* 316.

O.

OBole *Attique son poids.* 169
Oebah *Voiez* Ephah.
Oeuvres de la Loi, *ce que cela signifie dans Saint.*

S. *Paul.* 181
Omentum, *description de ce viscere, selon* Malpighi. 61
Orthographe veritable de plusieurs mots Latins. 207
Orus *sa fable.* 111
Ovide *son épitaphe.* 338. *son* Style. ibid.

P.

PAin donné avec de certaines cérémonies, *pour reconnoître si un homme étoit coupable de quelque chose.* 355
Palestine, *remarques touchant l'état présent de ce païs-là.* 106
Pantheon, *grandeur des parvis de ce Temple.* 139
Parenchyme *du Foie ce que c'est.* 50
Participes, que ce sont de véritables noms. 270
Passages des Anciens citez sans necessité. 108
Pastophores, *quelles gens c'étoient.* 127
Baul de Samosate, *difference entre ses sectateurs.* 89
Le P. Paul *(Servite) pourquoi il n'établit pas la Réformation à Venise.* 475
Baume *des Orientaux.* 132
Peau, sa description, selon Malpighi. 60
Persecution, qu'elle est permise selon un Auteur Protestant. 309. *étrange maniere de défendre ce sentiment.* 310. & suiv.
Petau *Jesuite, son jugement touchant* Saumaise. 21

Indice des Matieres.

Philalephe, *qui l'on appelloit aussi* 128
ius Plenius, en general. 19
Pline, *explications & corrections de divers passages de cet Auteur.* 4. & suiv
Poids Orientaux, *table de ces poids.* 46
Poids, *reduction générale des poids* 46
Poirer *sentiments particuliers de cet Auteur* 103 & suiv.
Pourpre, *Auteurs.*
Pourpriers, *des Auteurs.* 99
Pouce *des Orientaux.* 72
Poudre à Canon, *commune avec le nitre & le sel.* 2
Poumons, *de certains des Poumons.* *ium Medicorum.*
Price *Critiques Anglois, défauts de ses livres.* 173
Prophetes, *s'il y en a eu de femmes.*
Prophéties des Payens, *si elles ont toutes été accomplies dans le temps des Auteurs.*
Protogene, *historien, mauvais garde de ses [illegible]*
Pterophores, *insectes, leur description.*
Purpurins *éclaircissement.*
Pyramides d'Egypte.

Q

Quadratum *nombre R[illegible]*

R

Raison de la valeur [illegible] dans la Medecine 295 & suiv.

S. *Paul.* 181
Omentum, *description de ce viscere, selon* Malpighi. 61
Orthographe veritable de plusieurs mots Latins. 207
Orus *sa fable.* 111
Ovide *son épitaphe.* 358. *son* Style. ibid.

P.

PAin donné avec de certaines cérémonies, *pour reconnoître si un homme étoit coupable de quelque chose.* 355
Palestine, *remarques touchant l'état présent de ce païs-là.* 106
Pantheon, *grandeur des pavez de ce Temple.* 139
Parenchyme *du Foie ce que c'est.* 50
Participes, que ce sont de véritables noms. 270
Passages des Anciens citez sans necessité. 208
Pastophores, *quelles gens c'étoient.* 127
Paul de Samosate, *difference entre ses sectateurs.* 89
Le P. Paul (*Servite*) *pourquoi il n'établit pas la Réformation à Venise.* 475
Baume *des Orientaux.* 132
Peau, sa description, selon Malpighi. 60
Persecution, qu'elle est permise selon un Auteur Protestant. 309. *étrange maniere de défendre ce sentiment.* 310. & suiv.
Petau *Jesuite, son jugement touchant* Saumaise. 2

Phialephore, *qui l'on appelloit ainſi.* 126
in Plenum, *en general.* 19
Pline, *explications & corrections de divers paſſages de cet Auteur.* 4. & ſuiv.
Poids Orientaux, table de ces poids. 166
Poids, reduction génerale des poids. 166
Poiret *ſentimens myſtiques de cet Auteur.* 363 & ſuiv.
Porphyre, *Arius.* 90
Porphyriens, *les Ariens.* 90
Pouce *des Orientaux.* 132
Poudre à Canon, *examinée avec le microſcope.* 334
Poumons, deſcription des Poumons, ſelon Malpighi. 60
Price *Critique Anglois, défaut de ſes écrits.* 209
Prophetes, s'il y en a aujourdui. 317
Propheties du V.T. ſi elles ont toutes été accomplies du tems des Apôtres. 425
Protogene, *hiſtoire qui regarde ce Peintre.* 4
Pterophores, *quelles gens c'étoient.* 126
Purpureus *éclattant.* 325
Pyramides d'Egypte. 99

Q.

QUadrans *monoie Romaine, ſa valeur.* 163

R.

RAiſon, *de l'uſage qu'on en doit faire dans la Religion.* 195. & ſuiv.

Râte,

Rate, *ſa deſcription*, *ſelon* Malpighi. 51. *ſon ſuc*. 52
Réformez, *que leur Religion n'eſt pas contraire aux Monarchies*. 413
Reins, *uſage des reins*, *ſelon Malpighi*. 54
Religion Chrétienne, *ſa verité prouvée*. 286
Rome, *penſée ridicule touchant l'ancienne Rome comme type de l'Egliſe*. 327
Rutilius Numatianus, *quand cet Auteur a vécu*. 206. *paſſage de cet Auteur touchant les Juifs*. 209. *quelques autres corrigez*. 216. 218.

S.

SAbaria *ville de Hongrie où Ovide mourut*. 358
Sabbath, *ſon antiquité*, *ſelon* M. Alix. 279.
Sabbath, *hiſtoire des opinions des Chrétiens & particulierement des Théologiens des Provinces-unies touchant ce jour*. 450. & ſuiv.
Sabbataires, *quand ils commencerent à écrire parmi les Proteſtans*. 453
Sablé *village d'Anjou*, *ſon hiſtoire*. 351
Sanctius (*François*) *Grammairien Eſpagnol*. 261
Savil (*Henry*) *a critiqué* Tacite *aſſez âprement*. 223. 229
Saxe, *abregé de l'hiſtoire de ce païs-là*. 64. & ſuiv.
Saxons, *leur origine & leur hiſtoire*. 65. & ſuiv. *leur converſion*. 68

Saxonicum littus, *ce que l'on appelloit ainſi.* 66
Scholarius (*George*) *ſes écrits.* 253
Scholiaſte d'Heſiode, *impertinences de cet Auteur dans l'explication des fables.* 117
Seah *meſure Hebraïque, ſa capacité.* 154
Sejan *favori de Thibere, ſon hiſtoire.* 234
Selah *monoie, combien elle peſoit.* 159
Sens, quel eſt leur principal inſtrument. 58
Serapis, *la fable de ce Dieu expliquée.* 113
Servien (*Louïs François*) 352
Seſoſtris, *qui il a été.* 137
Sextarius *meſure Romaine, ſa capacité.* 151
Sicle, *ſa peſanteur & ſon prix.* 158
Simon (*Richard*) *varietez de cet Auteur.* 241. & ſuiv. *fauſſes traductions.* 246. 250. & ſuiv.
Sociniens *réfutation de leur doctrine touchant la S. Trinité* 39. & ſuiv.
Soleil *adoré ſous divers noms.* 120
Statere, *combien il peſoit* 159
Stature qu'à trois ans chacun a la moitié de celle qu'il doit avoir. 19. *ſi elle décroit.* ibid.
Stilichon, *qu'il fit bruler les livres des Sibylles.* 206
Stoïciens, *leurs ſentimens touchant les Hivers & les Etez du Monde.* 19. & ſuiv.
Suiſſe, *formulaire de ce pais-là.* 471
Summus, *ce que veut dire ce mot.* 125

T.

TAcite, *ſes ſurnoms. p.226. ordre auquel il a écrit ſes ouvrages.* ibid. *critique de divers paſſages de cet Auteur* 222. & ſuiv. 227. & ſuiv.
Talent *Babylonien combien il valoit.* 163
Termes nouveaux, s'il eſt permis d'en introduire dans la Religion. 257
Teſticules *des femmes.* 63
Théologie Myſtique de M. Poiret. 363. & ſuiv.
S. Thereſe, *deſcription de l'éclat des corps glorifiez, ſelon une viſion qu'elle en eut.* 382
Thomas d'Aquin, *ſa Somme traduite en Grec.* 260
Thyſius *Profeſſeur à Leide, ſa moderation.* 455
Tolérance en matiere de Religion, quelle étenduë elle doit avoir. 186. & ſuiv.
Tranſſubſtantiation, *qu'elle eſt contraire à la doctrine des Peres.* 32. & ſuiv.
Tranſſubſtantiation, qu'elle eſt contraire à la Tradition, ſelon un Auteur Catholique Romain. 400. & ſuiv. *quand elle s'introduiſit.* 404. & ſuiv. *les oppoſitions qu'elle rencontra.* ibid.
Trinité, preuves de ce dogme. 39. *qu'il n'eſt pas contraire à la raiſon.* 33
Tunis, *remarques touchant cette ville, & liberté que les Chrétiens y ont.* 105
Turcs, *les moiens de leur faire la guerre.* 91

V.

VAlentiniens, *batême de quelques-uns d'entre-eux.* 90
Verbes neutres, opinions des Grammairiens là-dessus. 270
Vers, *s'il est permis de mêler des vers dans la Prose.* 228
Version Flamande *de la Bible, abus que quelques Théologiens en ont voulu faire.* 424
Vies des saints, l'un de leurs usages. 77
Vitiosa cura, *ce que c'est dans Horace.* 203
Vitium *ce que c'est en Latin.* 204
Voetius, *son livre intitulé* les larmes du Crocodile *& ses autres disputes touchant le Sabbat.* 455. & suiv.
Vopiscus *mot d'origine Greque.* 14
Uterus, *description de l'uterus, selon* Malpighi. 61

W.

WAibah *la même chose en Arabe qu'Epha en Hebreu.* 165
Walæus *écrit sur le Sabbat.* 455

Y.

YVes *Evêque de Chartres.* 355

Z.

ZUza, *monoie, son poids.* 149

FIN du V. Tome.